

ÉTAT DE DURABILITÉ 2025



Enabling
mineral
sustainability



EPC
GROUPE

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION	4
B. INFORMATIONS GÉNÉRALES	11
B.1 À propos	12
B.1.1 L'état de durabilité	12
B.1.2 Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe	13
B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité	14
B.2 Organisation et gouvernance	16
B.2.1 Organisation	16
B.2.2 Gouvernance	17
B.2.3 Groupes de travail au sein du Groupe EPC	18
B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur	20
B.3.1 Représentation graphique et description	20
B.3.2 Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe	26
B.3.3 EPC, acteur clé de la chaîne de valeur de l'extraction de métaux et minéraux	29
B.3.4 Cartographie des parties prenantes	31
B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC	32
B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité	40
B.4.1 Permanence des méthodes	40
B.4.2 Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité	40
B.4.3 Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	41
B.5 Politique RSE	44
B.5.1 Documentation spécifique en matière d'éthique des affaires et de Santé, Sécurité, Environnement	44
B.5.2 Développer une culture RSE grâce à la sensibilisation et la formation des collaborateurs	45
B.5.3 La communication interne, un vecteur d'engagement au service des engagements RSE du Groupe	45
B.5.4 Un accompagnement des filiales adapté à leurs enjeux spécifiques et besoins	46
B.5.5 Projet Ecoforce – structurer l'écoconception et le pilotage environnemental	46
B.5.6 Reconnaissance externe de la démarche RSE	46

C. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	49
C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique	50
C.2 Prévenir et lutter contre la pollution	62
C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques	68
C.4 S’engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes	72
C.5 Favoriser l’économie circulaire et la valorisation des déchets	76
C.6 Publications d’informations en vertu de l’article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie verte européenne)	80
D. INFORMATIONS SOCIALES	85
D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail	86
D.2 Promouvoir la diversité, l’égalité et l’inclusion	91
D.3 Développer les compétences et l’engagement	95
D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs	98
D.5 Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés	103
D.6 Garantir des produits et services de qualité dans la durée	106
D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales	110
D.8 Assurer le respect des droits de l’Homme	114
E. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE	119
E.1 Assurer une pratique éthique des affaires	120
E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d’achats responsables	128
F. ANNEXES	132
F.1 Liste des indicateurs	132
F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s’est conformé et correspondance avec les normes GRI	142
F.3 Évaluation de double matérialité	147
F.4 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d’autres actes législatifs de l’Union	155
F.5 Tableaux réglementaires liés à la taxonomie verte européenne	163

A. Introduction

Édito



La durabilité n'est pas, pour EPC, un exercice imposé. Elle est un levier stratégique, au service de notre performance industrielle, de notre attractivité, et de notre contribution à la transition énergétique.

Chers collaborateurs, partenaires et parties prenantes.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du chemin que nous avons engagé en 2024 : faire de la durabilité un axe structurant de notre stratégie, de nos décisions et de nos opérations. Ce mouvement, amorcé avec l'entrée en vigueur de la directive européenne CSRD, s'est approfondi cette année avec une diffusion plus large et plus concrète de nos ambitions dans l'ensemble du Groupe.

La durabilité n'est pas, pour EPC, un exercice imposé. Elle est un levier stratégique, au service de notre performance industrielle, de notre attractivité, et de notre contribution à la transition énergétique.

Cette année, nous avons renforcé la diffusion de nos politiques et de nos pratiques de durabilité dans toutes nos Zones, dans tous nos métiers et dans toutes nos équipes : la RSE ne doit pas être une fonction isolée, c'est pour nous une démarche transversale qui doit irriguer toutes nos opérations, de la mine à la ville, du siège aux filiales.

Nous avons poursuivi cette voie de la durabilité en 2025.

Tout d'abord, l'acquisition de Pirobrás au Brésil qui renforce notre présence en Amérique latine, complète nos savoir-faire dans les explosifs civils et ouvre de nouvelles perspectives sur un marché minier dynamique, où les enjeux sociaux, environnementaux et de sécurité sont exigeants.

Nous avons également accéléré la digitalisation durable de nos opérations, notamment à travers les travaux menés au sein de notre filiale GTS. Les solutions logicielles que nous développons, désormais enrichies par des briques d'intelligence artificielle, permettent d'optimiser les opérations de minage : meilleure simulation, contrôle accru de la dilution, anticipation des impacts et réduction des consommations énergétiques. Cette innovation contribue simultanément à l'efficacité opérationnelle et à la réduction de nos impacts environnementaux – une illustration concrète de ce que doit être une industrie responsable.

51

filiales dans 25 pays

2 480

collaborateurs répartis
sur les cinq continents



Dans le même esprit, nos activités de Contrôle Qualité (QA/QC) prennent une importance croissante dans l'écosystème minier. En garantissant une qualité d'exécution plus élevée, elles contribuent directement à une mine plus soutenable, plus sûre, plus maîtrisée et donc moins impactante.

Comme en 2024, notre environnement industriel joue un rôle central. L'extraction et la fourniture de métaux demeurent un pilier incontournable de la transition énergétique : sans métaux, pas d'électricité décarbonée, pas de batteries, pas de réseaux numériques robustes. En 2025, cette réalité s'est encore renforcée, avec des enjeux accrus de souveraineté, de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité industrielle.

Notre signature « *Enabling mineral sustainability* » prend ainsi une dimension encore plus forte et concrète en 2025 : elle reflète notre mission, notre savoir-faire et notre responsabilité collective.

Ces avancées sont le fruit d'un travail collectif remarquable. Je tiens à remercier l'ensemble de nos équipes, partout dans le monde, pour leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité à porter cette transformation exigeante. La durabilité est un chemin continu : elle demande constance, honnêteté, innovation et une volonté partagée de progresser.

Je vous invite à découvrir notre état de durabilité 2025, qui témoigne à la fois de notre progression et de notre détermination.

Olivier OBST
Président-Directeur Général de EPC Groupe

2

Activités principales

4

Valeurs cardinales

Le Groupe EPC en chiffres clés

Plus de

130

ans d'expertise au service de nos clients

539

Millions d'€ de Chiffre d'Affaires

51

Filiales dans 25 pays

2 480

Collaborateurs répartis sur les cinq continents

Les valeurs du Groupe EPC



Créer de la valeur pour le client

Nous savons que notre pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour permettre à nos clients d'améliorer leur productivité et la qualité de leur exploitation en leur garantissant des produits et des services performants et de qualité adaptée.



Opérer en sécurité

Nous voulons garantir à nos salariés, nos clients, nos sous-traitants et nos actionnaires un environnement sûr et sain. Pour cela nous devons être une référence en matière de sécurité dans chacune de nos activités.



Respecter nos collaborateurs

Nous valorisons les contributions et initiatives individuelles, en créant un environnement de confiance. Nous croyons également que les grandes réalisations sont le résultat du travail d'équipe. C'est pourquoi nous voulons attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité et traiter ainsi chaque personne conformément aux valeurs d'EPC Groupe.



Respecter l'environnement

Nous croyons que la société prospère grâce au respect des personnes, des communautés et de l'environnement : c'est pourquoi nous agissons toujours de manière éthique en incluant la responsabilité sociale et environnementale dans nos actions et décisions. Nous nous engageons dans une dynamique soutenable et durable d'adaptation des outils industriels, des pratiques et des produits dans un souci d'innovation, de performance et de respect de l'environnement.




Contexte géopolitique

En 2025, la demande croissante et continue de minéraux et métaux critiques, indispensables aux technologies bas-carbone, aux batteries, à l'électronique, la construction et aux besoins de l'industrie, continue de redessiner les marchés mondiaux des matières premières. Les crises systémiques affectant les chaînes logistiques concentrent les efforts des États sur la sécurisation de leurs intrants en métaux pour leurs industries nationales, accentuant une forte sollicitation du secteur de l'extraction minière. Cette évolution crée des opportunités commerciales substantielles pour les acteurs de l'industrie de l'extraction des minéraux et minerais, tout en intensifiant la compétition pour l'accès aux projets et aux ressources stratégiques. L'enjeu pour les entreprises est désormais de sécuriser des contrats à long terme, de maîtriser des coûts croissants et de structurer des chaînes d'approvisionnement résilientes face à une demande mondiale qui reste volatile et fortement corrélée à des priorités politiques nationales.

Sur le plan géopolitique, la prééminence de la Chine dans l'extraction, le raffinage et la transformation de nombreux métaux critiques reste déterminante pour les chaînes d'approvisionnement mondiales et continue de façonner les relations internationales. En contrôlant une part majeure des capacités mondiales, en particulier pour les terres rares et plusieurs matériaux essentiels aux batteries, Pékin exerce une influence décisive sur les flux et les prix. Cette position dominante lui permet de recourir aux restrictions à l'exportation et à d'autres instruments réglementaires comme leviers de puissance économique.

Dans le même temps, les États-Unis, l'Union Européenne et certains États du Golfe multiplient les mesures stratégiques pour atténuer ces risques et consolider leurs positions. L'UE a mis en place le *Critical Raw Materials Act*¹ pour développer ses capacités d'extraction, de raffinage et de recyclage internes, tout en diversifiant ses approvisionnements afin de limiter sa dépendance envers un seul fournisseur externe.

¹ https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/areas-specific-interest/critical-raw-materials/critical-raw-materials-act_en?preflang=fr



L'administration américaine a renforcé ses propres cadres législatifs via plusieurs lois ciblant la relocalisation industrielle, l'investissement dans les infrastructures critiques et la réduction de la dépendance aux importations, tout en développant des partenariats internationaux, notamment avec des pays du Golfe comme l'Arabie Saoudite, pour sécuriser l'accès à de nouvelles sources d'approvisionnement. Parallèlement, les États du Golfe exploitent leurs ressources minérales et attirent des investissements en aval pour devenir des hubs régionaux de production et de transformation. Ils contribuent ainsi à une reconfiguration progressive des flux d'approvisionnement dans un contexte multipolaire, tout en se déployant à l'étranger dans les pays traditionnellement producteur de métaux.



Dans ce contexte géopolitique, et de sécurisation accrue des chaînes d'approvisionnement en métaux critiques, le rôle des fournisseurs de solutions de minage et d'explosifs industriels devient particulièrement stratégique. L'accélération des projets miniers, souvent situés dans des environnements complexes, isolés ou politiquement sensibles, renforce la demande pour des partenaires capables de garantir fiabilité opérationnelle, sécurité des opérations et continuité de production. Les explosifs miniers constituent un levier essentiel de productivité et de maîtrise des coûts dans un secteur soumis à de fortes contraintes de délais, de volumes et de standards ESG renforcés. Dans un monde où l'extraction et l'accès aux ressources minérales sont devenus des enjeux industriels majeurs, la capacité à accompagner durablement le développement minier, tout en répondant aux différentes exigences réglementaires et environnementales, positionne EPC comme un acteur clé dans les secteurs de l'extraction primaire et de la Mine Urbaine (matières premières secondaires).



Opérateurs sur le chantier du TELT, France

B. Informations générales



B.1	À propos	12
B.1.1	L'état de durabilité	12
B.1.2	Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe	11
B.1.3	Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité	14
B.2	Organisation et gouvernance	16
B.2.1	Organisation	16
B.2.2	Gouvernance	17
B.2.3	Groupes de travail au sein du Groupe EPC	18
B.3	Modèle d'affaires et chaîne de valeur	20
B.3.1	Représentation graphique et description	20
B.3.2	Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe	26
B.3.3	EPC, acteur clé de la chaîne de valeur de l'extraction de métaux et minéraux	29
B.3.4	Cartographie des parties prenantes	31
B.3.5	Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC	32
B.4	Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité	40
B.4.1	Permanence des méthodes	40
B.4.2	Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité	40
B.4.3	Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	41
B.5	Politique RSE	44
B.5.1	Documentation spécifique en matière d'éthique des affaires et de Santé, Sécurité, Environnement	44
B.5.2	Développer une culture RSE grâce à la sensibilisation et la formation des collaborateurs	45
B.5.3	La communication interne, un vecteur d'engagement au service des engagements RSE du Groupe	45
B.5.4	Un accompagnement des filiales adapté à leurs enjeux spécifiques et besoins	46
B.5.5	Projet Ecoforce – structurer l'écoconception et le pilotage environnemental	46
B.5.6	Reconnaissance externe de la démarche RSE	46

B.1 À propos

B.1.1 L'état de durabilité

B.1.1.1 Contexte réglementaire

L'état de durabilité est une obligation légale en Europe pour les entreprises qui dépassent au moins deux des trois seuils suivants : 250 employés, 25 millions d'euros de bilan, et 50 millions d'euros de chiffre d'affaires¹. Le Groupe EPC remplit les trois critères.

Cet état de durabilité, qui couvre l'année 2025, a pour périmètre l'ensemble des filiales consolidées dans les états financiers en suivant la méthode de l'intégration globale, qui intègre par rapport à l'année précédente l'entreprise Pirobrás, acquise en cours d'année.

Certaines informations publiées intègrent la chaîne de valeur du Groupe : notamment amont lorsqu'il s'agit des fournisseurs et aval pour les clients qui bénéficient des produits et services proposés par le Groupe.

En juillet 2023, la Commission européenne a adopté la version finale de la directive sur le reporting extra-financier (*Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD*²). L'ordonnance N° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, d'une part, et le décret n°20231394 du 30 décembre 2023 pris en application de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales, d'autre part, ont transposé en droit français cette directive européenne.

Le 16 décembre 2025, le Parlement européen a validé le paquet législatif Omnibus I. Concernant la CSRD, le paquet Omnibus I prévoit notamment un rehaussement des seuils d'éligibilité aux entreprises comptant plus de 1 000 salariés et plus de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires. De plus, le 3 décembre 2025, l'EFRAG a publié son avis technique de simplification des normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*). La simplification prévoit une réduction majeure des points de données à publier ainsi qu'une réorganisation des textes pour faciliter leur mise en

œuvre. Cela répond aux objectifs de la Commission européenne de réduire la charge des entreprises et la complexité des normes, tout en préservant l'ambition de transparence de la CSRD.

L'adoption du nouvel acte délégué sur les ESRS est attendue en 2026. Les ESRS révisés devraient être applicables par anticipation pour la publication en 2027 des données de l'exercice 2026. EPC Groupe publie donc un état de durabilité 2025 conforme aux ESRS adoptés en juillet 2023 et transposés en droit français en décembre 2023. Toutefois, EPC Groupe applique les ajustements temporaires prévus par le « *quick fix* » publié en juillet 2025 par la Commission européenne.

B.1.1.2 Évolutions progressives des rapports extra-financiers publiés par le Groupe EPC

La directive CSRD est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024. Compte-tenu de la complexité du référentiel ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) et afin de monter en compétence sur son déploiement, le Groupe EPC a décidé de l'intégrer progressivement dans les Déclarations de Performance Extra-Financière (DPEF) puis l'état de durabilité :

- Pour la DPEF 2022, le Groupe EPC a déployé l'analyse des impacts, risques et opportunités en « double importance relative » (ancienne traduction officielle pour la double matérialité) sur l'activité Explosifs et forage-minage.
- Pour la DPEF 2023, le Groupe a étendu cette analyse à l'activité Mine Urbaine et a commencé le déploiement des points de données du référentiel ESRS. Bien que la consultation formelle des parties prenantes ne soit pas obligatoire³, le Groupe a notablement augmenté sa participation à des échanges sur les impacts, risques et opportunités avec ses parties prenantes, y compris sa chaîne de valeur. De plus, de nombreux indicateurs ont été ajoutés, avec une table de correspondance pour se référer aux ESRS.
- Pour l'état de durabilité 2024, premier rapport soumis aux normes ESRS depuis l'entrée en vigueur de la CSRD, l'analyse de double matérialité, qui permet de déterminer les informations à publier, a été finalisée avec l'organisation de revues avec un groupe d'experts internes. Des points de données, dont des indicateurs, ont été ajoutés pour se conformer aux exigences des ESRS et en lien avec les résultats de l'analyse de double matérialité.

1 Directive (UE) 2022/2464 modifiant le règlement (UE) 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

2 Directive (UE) 2022/2464 modifiant le règlement (UE) 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

3 Déployer les ESRS : un outil de pilotage au service de la transition, de l'Autorité des Normes Comptables, version de décembre 2023 (§Q2.3, P9/50).

Le Groupe continue d'articuler son rapport autour de ses quatre valeurs, avec une réorganisation depuis 2024 pour suivre la structure des ESRS dont l'ordre est le suivant : informations générales, thèmes environnementaux, sociaux, gouvernance. Cette organisation autour des valeurs du Groupe permet de maintenir une permanence dans la méthodologie de publication des informations et de rédaction, facilitant leur comparaison d'une année à une autre, malgré les importantes évolutions réglementaires successives relatives à la CSRD. Ce choix de présentation facilite la compréhension des parties prenantes internes et externes, et maintient une adhésion forte dans l'ensemble du Groupe.

Dans le contexte de simplification en cours des normes ESRS, l'état de durabilité 2025 ne présente pas de modifications majeures et s'inscrit dans la continuité de l'état de durabilité 2024. EPC Groupe a continué à travailler sur la clarté et la lisibilité de son rapport, en proposant par exemple une nouvelle présentation synthétique de ses impacts, risques et opportunités.

B.1.1.3 Principaux référentiels et interopérabilité des normes internationales

En parallèle du déploiement des ESRS au niveau européen pour lesquels les projets de standards sectoriels ont été abandonnés, il convient de préciser que d'autres organismes internationaux tels que l'ISSB (*International Sustainability Standards Board*) et le GRI (*Global Reporting Initiative*) publient également des normes liées aux critères ESG. En 2023, l'EFRAG et le GRI ont publié un communiqué affirmant le haut niveau d'interopérabilité entre les normes ESRS et les normes GRI. En 2024, l'EFRAG et l'ISSB ont publié un document de guidance sur l'interopérabilité des normes ESRS avec les normes IFRS d'information sur la durabilité (*IFRS Sustainability Disclosure Standards*). D'après ce document de guidance, en publiant un état de durabilité conforme aux normes ESRS, il est considéré qu'EPC publie un rapport en référence aux normes GRI. Normes générales et thématiques auxquelles il convient d'ajouter des labels et normes sectoriels, par exemple :

- Le standard IRMA (*Initiative for Responsible Mining Assurance*), dont une nouvelle version de travail a été publiée en juillet 2025 ;
- La norme sectorielle GRI 14 : *Mining Sector*, publiée en février 2024, applicable à partir de janvier 2026,
- L'initiative de normes consolidées pour la mine (*Consolidated Mining Standards Initiative, CMSI*), projet commun au *Copper Mark*, à la *Mining Association of Canada*, au *World Gold Council* et à l'*International Council on Mining and Metals (ICMM)*, qui a fait l'objet d'une consultation publique à laquelle EPC Groupe a répondu.

Le Groupe publie les informations prévues par les normes ESRS et peut également inclure des informations requises par d'autres référentiels afin de répondre aux besoins des utilisateurs de l'état de durabilité.

Afin de faciliter la lecture de l'état de durabilité par l'ensemble des parties prenantes, nationales, européennes ou internationales, ce document présente en annexe une table de correspondance avec les normes ESRS et les normes GRI. De plus, les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, auxquels sont rattachées les actions du Groupe, sont introduits au début de chaque partie thématique de l'état de durabilité.

B.1.2 Structure de l'état de durabilité et recueil des politiques Groupe

Les politiques du Groupe EPC s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des filiales, assurant ainsi une cohérence et un engagement commun en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Toutefois, afin de tenir compte des particularités des activités, du contexte local et réglementaire, ainsi que des contraintes opérationnelles, les éléments de ces politiques peuvent être adaptés par les filiales, dans le respect des valeurs et des engagements du Groupe EPC, afin de mieux répondre à leurs besoins et spécificités.

Les différentes politiques du Groupe EPC sont regroupées et décrites dans chacune des parties thématiques de l'état de durabilité de la manière suivante :

- **Enjeux** : résumé des principaux enjeux pour le Groupe EPC, comprenant les impacts, risques et opportunités matériels. Il s'agit des enjeux qui ont été pris en compte et évalués dans l'analyse de double matérialité. Les lignes pertinentes du tableau de synthèse de la partie B.3.5.1 sont répétées dans les parties thématiques afin de comprendre le lien entre les impacts, risques et opportunités et leur gestion par le Groupe. Cette section comprend également une description plus détaillée et contextualisée des impacts, risques et opportunités du Groupe. Dans la description détaillée et contextualisée, EPC peut décrire des impacts, risques et opportunités non matériels mais pertinents pour une meilleure compréhension des activités du Groupe et pour répondre aux attentes des parties prenantes.

- **Engagements** : description de l'approche du Groupe pour tenir compte des enjeux, qui comprend les politiques appliquées par la société ainsi que les processus mis en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques.
- **Gouvernance** : principes de gouvernance, processus de surveillance et d'organisation interne.
- **Actions** : exemples des actions concrètes menées par le Groupe et ses filiales pour faire face aux enjeux et promouvoir les impacts positifs.
- **Objectifs** : cibles et objectifs, chiffrés ou non, qui font preuve de l'engagement du Groupe. Ceux-ci sont considérés comme volontaires, sauf mention contraire. Ils sont définis par les Directions du Groupe citées dans le paragraphe Gouvernance, en tenant compte de leurs connaissances des opinions des parties prenantes concernées, sans faire l'objet d'une revue formalisée. Lorsqu'ils ont été fixés conformément à des rapports scientifiques, cela est mentionné explicitement.

Les indicateurs et chiffres clés pertinents permettant le suivi de la performance sont publiés au sein de chaque partie thématique. Certains indicateurs et chiffres clés peuvent être publiés sur des périmètres restreints pour plus de pertinence ; cela est précisé le cas échéant. Sauf mention contraire, ceux-ci se concentrent sur les activités de l'entreprise.

Il est systématiquement précisé dans ce rapport lorsque les politiques sont déclinées ou applicables à un périmètre restreint de métiers ou activités du Groupe, notamment au regard de la matérialité des impacts, risques et opportunités. En cas d'exclusions, notamment d'une éventuelle partie des métiers, de la chaîne de valeur ou de portée géographique, cela est indiqué.

Les éléments qui constituent les politiques décrites dans ce document sont révisés annuellement dans le cadre des travaux de revue préalables à la publication. À noter que pour faciliter leur diffusion, certaines des politiques regroupées dans cet état de durabilité sont par ailleurs formalisées dans des documents distincts, mentionnés le cas échéant, qui peuvent être publics ou réservés à un usage interne. La mise en œuvre, le suivi et la diffusion des politiques s'appuient notamment sur des standards, procédures, modes opératoires et autres outils.

B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité

La mise à jour de l'état de durabilité a été conduite par la Direction RSE avec l'aide des autres Directions fonctionnelles du Groupe et celle des correspondants en filiale sur chacun des principaux thèmes. Pour collecter les informations en matière de durabilité, la Direction RSE du Groupe s'appuie notamment sur son réseau de référents RSE dans les filiales ainsi que de référents des Directions financières, SSE et RH.

Une procédure concernant la méthode de remontée des informations en matière de durabilité a été formalisée par la Direction RSE, signée par le Président-Directeur Général du Groupe, et communiquée aux filiales en novembre 2025. Cette procédure rappelle la réglementation applicable à EPC Groupe et ses filiales, y compris l'obligation d'un audit de l'état de durabilité. Le périmètre de la collecte est défini et les informations attendues pour chaque filiale sont détaillées. La collecte d'informations en matière de durabilité mobilise ainsi trois volets dédiés :

- Le volet « **Social** » se concentre sur les thèmes des effectifs, des ressources humaines, d'éthique et de gouvernance. Il est requis pour toutes les filiales comptant au moins un salarié. Les informations ont été collectées via un document de collecte dédié et un outil interne de reporting.
- Le volet « **RSE** » met l'accent sur la gestion des sites, avec une attention particulière aux performances environnementales et aux exigences en matière de santé et de sécurité. Il est requis pour toutes les filiales industrielles et/ou commerciales et qui ont ou pourraient avoir des impacts matériels en matière d'environnement et/ou de Santé Sécurité des travailleurs. Les informations ont été collectées via un document de collecte dédié et un outil interne de reporting.
- Le volet « **Carbone** » permet de collecter les données primaires pour le calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Un outil dédié a été déployé par le Groupe en 2025. Il doit être renseigné par toutes les filiales industrielles et/ou commerciales ayant une activité significative à l'échelle du bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Dans le cadre de l'accompagnement fourni par la Direction RSE Groupe, les filiales pouvaient faire le choix pour l'exercice 2025 de transmettre ces informations via un document de collecte dédié.

B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

À propos

Pour prévenir les risques liés à la collecte des informations en matière de durabilité, la procédure concernant la remontée des informations en matière de durabilité s'appuie sur des mesures de contrôle interne. Des réunions de présentation ont été organisées par la Direction RSE en anglais et en français pour les volets « RSE » et « Carbone ». Les enregistrements de ces réunions ont ensuite été mis à disposition des correspondants. Par ailleurs, le volet « Social » a fait l'objet d'une présentation dédiée lors du Séminaire organisé par la Direction RH Groupe en septembre 2025 avec son réseau de référents.

Des réunions d'information et d'accompagnement sont également organisées à la demande des filiales, en amont, pendant et après la phase de collecte des données, selon les besoins.

Les données collectées auprès des filiales sont consolidées dans l'outil Power BI®, à partir duquel la Direction RSE, avec l'appui des autres Directions fonctionnelles, peut procéder à des contrôles de cohérence (exhaustivité et intégrité des données).

À l'issue de la collecte, les indicateurs consolidés sont calculés principalement à l'aide de l'outil Power BI®. Les indicateurs sont contrôlés en étant contextualisés et comparés aux valeurs historiques, le cas échéant. La Direction RSE s'appuie sur les Directions fonctionnelles pour les contrôles de cohérence finaux.

La méthode de collecte et de consolidation de données est revue annuellement par la Direction RSE en lien avec les autres Directions fonctionnelles du Groupe. Les réunions de retours d'expérience permettent d'identifier les difficultés rencontrées par les filiales ou lors de la consolidation afin de proposer des mesures d'amélioration. Les informations demandées lors de la collecte de données sont également ajustées ou complétées en fonction des besoins des parties prenantes, internes et externes, du Groupe. Certaines informations peuvent enfin être collectées et revues pendant l'année dans le cadre d'autres travaux RSE et ESG.

Les conclusions de ces échanges et travaux sont présentées aux organes d'administration, de direction et de surveillance :

- Les commissaires aux comptes en charge de la certification des informations de durabilité présentent les conclusions de leur audit au Comité RSSE du Conseil d'Administration avant l'approbation de l'état de durabilité ;
- Un résumé des réunions de retours d'expérience avec les différentes directions concernées est présenté au G7 – RSE (groupe de travail interne, dont la composition et le rôle sont décrits en partie B.2.3).



EMP (Euro Modular Plant) sur le site EPC 2i, France

B.2 Organisation et gouvernance

B.2.1 Organisation

Pour des raisons historiques et stratégiques, le Groupe EPC a fait le choix d'adopter une organisation mixte qui combine des fonctions centrales de contrôle, d'audit et de support aux filiales, avec une gestion décentralisée des opérations en filiale dont relève la gestion de nombreux sujets sociaux et environnementaux.

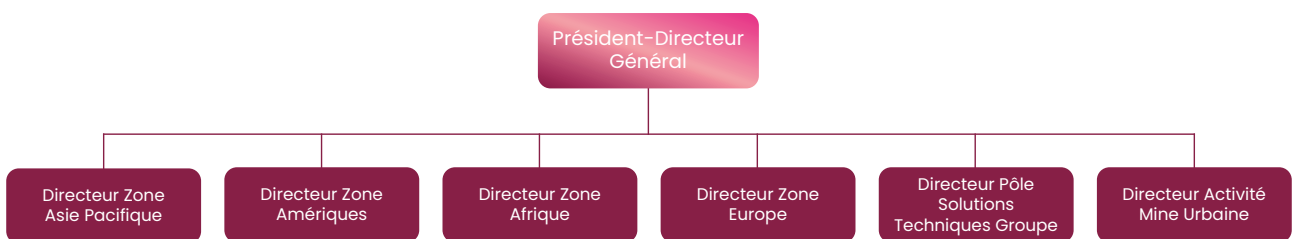
La dimension décentralisée de cette organisation mixte ne résulte pas uniquement de contraintes externes qui s'imposent objectivement au Groupe EPC. En effet, des entreprises de taille et d'activité comparables peuvent adopter des modèles organisationnels différents.

Par conviction, le Groupe EPC a fait le choix d'intégrer une forte composante décentralisée afin d'aligner ce mode d'organisation avec ses valeurs.

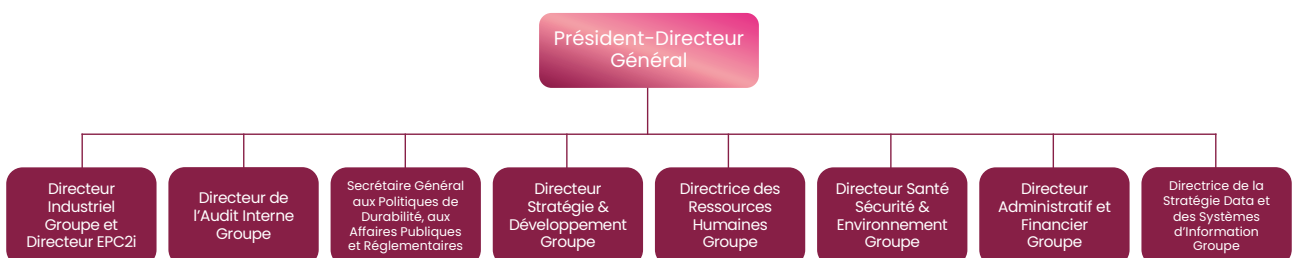
Le Groupe EPC croit que la composante décentralisée de la gestion opérationnelle en filiale de son modèle d'organisation mixte est adaptée pour :

- **Créer de la valeur pour le client** : cela nécessite une connaissance fine de ses attentes ; la proximité constitue à cet égard un levier déterminant pour comprendre précisément ses besoins ;
- **Opérer en sécurité** : la sécurité suppose une connexion étroite entre l'analyse, la conception des modes opératoires, leur stricte application et l'analyse du retour d'expérience. Sur ce point particulièrement, la décentralisation de gestion au niveau des filiales ne fait pas obstacle à l'exercice de contrôle et d'audit des Directions centrales compétentes en matière de sécurité ;
- **Respecter l'environnement** : présent dans plus de 25 pays sur les 5 continents, la prise en compte des enjeux et spécificités de l'environnement dans toutes ses dimensions est clairement facilitée par la proximité qu'offre la dimension décentralisée d'un modèle mixte ;
- **Respecter nos collaborateurs** : la culture de la proximité favorise une compréhension fine de nos équipes et permet d'intégrer leurs attentes, leurs parcours et leurs spécificités dans les prises de décision.

Organigramme de la Direction Générale/Zones



Organigramme de la Direction Générale/Fonctions support



La dimension décentralisée se double d'un contrôle fort des fonctions centrales du Siège, dès lors tournées dans leurs missions de contrôle vers une approche intégrant pleinement l'audit, le soutien et l'appui aussi bien technique qu'opérationnel de chacune des filiales et de leurs collaborateurs.

Les Explosifs et le forage-minage, d'une part, et la Mine Urbaine, d'autre part, sont les deux métiers du Groupe EPC. Dans chacun de ces deux métiers très réglementés, la performance de la prestation délivrée repose sur l'expertise et le savoir-faire des collaborateurs pour une mise en œuvre de qualité, en complément de la qualité du produit et outils de production.

B.2.2 Gouvernance

Les informations sur la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que leurs rôles, compétences et responsabilités sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel (DEU), section 12 : Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.

La prise en compte des enjeux de durabilité dans la rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance est traitée dans le DEU, section 13 : Rémunération et avantages.

Les informations sur la manière dont les organes d'administration, de direction et de surveillance sont informés des questions de durabilité et sur la manière dont ces questions ont été traitées sont décrites dans le DEU, section 14 : Fonctionnement des organes d'administration et de direction.

Nous nous attacherons ici à détailler les fonctions de gouvernance sur les sujets RSE et leurs déclinaisons aux différents sujets couverts par l'état de durabilité.

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres, dont 5 femmes (soit 56%). Trois administrateurs sont indépendants (soit 33%). EPC n'est pas soumis à l'obligation de désigner des administrateurs représentant les salariés.

La rémunération du Président-Directeur Général comprend une partie variable qui est subordonnée à l'atteinte d'objectifs quantitatifs ou qualitatifs, dont une partie sont des objectifs liés à l'ESG et la RSE. Les objectifs liés à l'ESG et la RSE et leur part dans la rémunération variable sont décrits dans la section 13 du DEU.

Le Comité Stratégique et de la RSE, créé en mars 2023, a été scindé en juin 2025 en deux Comités spécialisés : le Comité Stratégique et le Comité Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSSE).

Le Comité RSSE, dont la charte est disponible publiquement sur le site internet du Groupe EPC, est composé de trois membres du Conseil d'Administration, deux femmes et un homme, nommés par le Conseil d'Administration, dont deux administrateurs indépendants. Il ne comprend aucun dirigeant mandataire social de la société ou de ses filiales et sous-filiales.

Nombre de salariés par zone géographique (effectifs au 31/12/2025)

Afrique
384

Amériques
230

Asie Pacifique
27

Europe
1 181

Mine Urbaine
496

Division Global
Technical
Solutions
30

Autres entités
du Groupe
(holdings, EPC 2i...)
132



Les membres du Comité sont choisis pour leurs compétences en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et financière.

Le Comité RSSE a pour mission de formuler des avis ou des recommandations au Conseil d'Administration concernant la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, le suivi des résultats de celle-ci et la désignation et le renouvellement de l'auditeur de durabilité. Il examine les systèmes de reporting et de contrôle extra-financiers, ainsi que l'information extra-financière publiée par le Groupe. Il supervise la détermination des cibles concernant les impacts, risques et opportunités matériels dans le cadre des travaux de préparation de l'état de durabilité.

Lors de sa revue des travaux de préparation de l'état de durabilité, il s'assure des compétences et de l'expertise de l'équipe en charge de la supervision des enjeux de durabilité, et que celles-ci sont en adéquation avec les impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise. Le Comité RSSE s'est réuni pour la première fois en décembre 2025, afin de préparer la délibération du Conseil d'Administration sur la politique Diversité, Égalité et Inclusion.

B.2.3 Groupes de travail au sein du Groupe EPC

La RSE couvre plusieurs préoccupations en matière :

- Sociale ;
- Environnementale ;
- Éthique ;
- Droits de l'Homme ;
- Droits des consommateurs (pour le Groupe EPC, qui ne distribue aucun produit aux consommateurs, il sera fait mention de ses clients professionnels).

Guidé par ses valeurs, le Groupe EPC a mis en place et renforcé la dimension centrale de son organisation au niveau des Directions fonctionnelles Groupe pour couvrir ces préoccupations.

Fin 2020, sur le plan organisationnel au niveau central et afin de renforcer la gouvernance du Groupe EPC quant à la politique RSE et aux travaux ESG, le Président-Directeur Général a créé un groupe de travail avec les collaborateurs idoines. Ce groupe de travail, désigné sous le terme de « G7 – RSE » se compose à ce jour :

- Du Directeur Administratif et Financier du Groupe,
- Du Directeur Stratégie & Développement du Groupe,
- De la Directrice des Ressources Humaines du Groupe,
- Du Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe,

- Du Directeur de l'Audit Interne du Groupe,
- Du Directeur Industriel du Groupe,
- Du Directeur des Achats du Groupe,
- Du Directeur RSE et ESG du Groupe,
- Du Secrétaire Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires, par ailleurs animateur de ce « G7 – RSE ».

Au cours de l'année 2025, le « G7 – RSE » s'est réuni quatre fois. Les sujets d'échanges de ces réunions étaient principalement les suivants :

- Le déroulement du processus de collecte et consolidation des informations extra-financières, les résultats de certains indicateurs clés, la préparation de l'état de durabilité et sa publication ;
- La synthèse des retours d'expérience réalisés à l'issue de la publication de l'état de durabilité 2024 et les évolutions prévues pour l'exercice suivant, comme le déploiement d'un outil dédié à la collecte des informations relatives au calcul du bilan carbone et sa consolidation ;
- Les principales évolutions réglementaires liées à la directive « Omnibus I » ;
- Les résultats de l'évaluation Ecovadis ;
- La mise en place de la méthodologie ACT Pas-à-Pas et la réalisation d'un atelier dédié avec les membres du G7, dans le cadre de l'Accélérateur Décarbonation Bpifrance auquel participe le Groupe EPC ;
- L'évolution du déploiement de la politique RSE dans les filiales jusqu'à la création de certains rapports au niveau des filiales ;
- La mise à jour de l'analyse des risques sur la biodiversité, à l'aide de l'outil *Biodiversity Risk Filter* géré par le Fonds mondial pour la nature (WWF) ;
- L'intégration d'informations extra-financières dans le cadre du processus budgétaire annuel conduit par le Groupe ;
- Le processus de mise à jour de l'analyse de double matérialité ;
- Les travaux de la direction RSE sur les normes ESG sectorielles.

En septembre 2025, une formation aux enjeux RSE et ESG a été dispensée à un groupe composé des personnes suivantes :

- Directeur de la Zone Afrique,
- Directeur de la Zone Amériques,
- Directeur de la Zone Asie-Pacifique,
- Directeur de la Zone Europe,
- Directeur de la Division *Global Technical Solutions*,
- Directeur de l'activité Mine Urbaine,
- Directrice de la Stratégie Data et des Systèmes d'Information du Groupe,
- Directrice de la Communication du Groupe,

- Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe,
- Directeur Industriel du Groupe,
- Secrétaire Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires du Groupe.

Cette formation, préparée et animée par Middenext, avait pour objectif de présenter synthétiquement le panorama des textes réglementaires et législatifs en vigueur. Cette formation a permis de rappeler les enjeux mondiaux (climat, gouvernance, droits de l'Homme, normes de durabilité...) ainsi que les faits marquants de 2025.

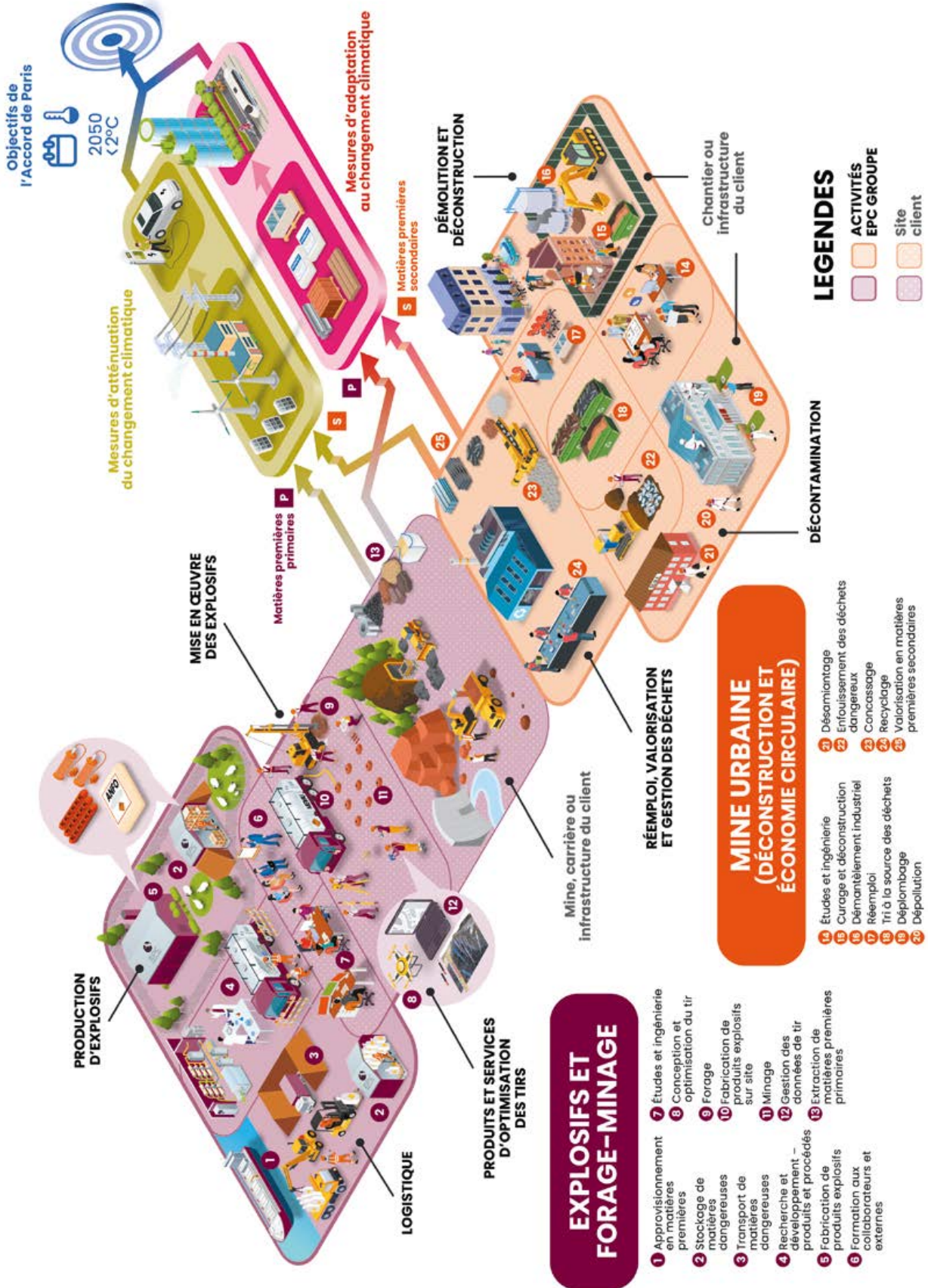
À noter que le Comité Exécutif, composé du Président-Directeur Général, de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, du Directeur Administratif et Financier du Groupe et du Directeur Stratégie et Développement du Groupe, avait déjà suivi cette formation au premier trimestre 2025.



EPC au forum *Investing in African Mining* Indaba, Afrique du Sud

B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur

B.3.1 Représentation graphique et description



B.3.1.1 Explosifs et forage-minage – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur

Dans le secteur des Explosifs et du forage-minage, le métier d'EPC est d'inventer, de mettre en œuvre, de vendre, de distribuer, de stocker, de produire et d'industrialiser les produits et solutions d'optimisation de haut niveau pour l'accomplissement des travaux d'abattage et travaux spéciaux dans les carrières, mines et le secteur des travaux publics. Le Groupe fait partie des acteurs leaders sur le marché des explosifs à usage civil en couvrant l'essentiel de la chaîne de valeur. Avec l'acquisition de Pirobrás (Brésil) en 2025, EPC Groupe complète le portefeuille de produits qu'il fabrique en ajoutant les explosifs d'amorçage et les cordons détonants. Les précisions ci-dessous viennent décrire la représentation graphique du modèle d'affaires et lister les principales parties prenantes concernées. Cette activité représente environ 80% du chiffre d'affaires et des effectifs du Groupe.

1 Approvisionnement en matières premières

La logistique amont comprend l'approvisionnement en matières premières, en emballages et en produits de négoce. La logistique est encadrée par diverses normes, directives et réglementations (ADR, traçabilité en UE, marquage UN, réglementation des explosifs civils et articles pyrotechniques...). Le contenu local est priorisé lorsque cela est pertinent.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Pouvoirs publics Fournisseurs
Transporteurs

2 Stockage de matières dangereuses

Les filiales stockent sur leurs sites les matières premières nécessaires à la fabrication des produits, ainsi que des produits intermédiaires et finis. Pour distribuer ses produits, le Groupe dispose d'un réseau de dépôts d'explosifs, qui permet de stocker les produits en toute sécurité (risque accidentel) et en sûreté (risque de malveillance) et d'assurer leur distribution finale.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Pouvoirs publics
Communautés locales

3 Transport de matières dangereuses

À partir d'un large réseau de dépôts et d'unités mobiles de fabrication d'explosifs, le Groupe EPC assure la commercialisation de ses produits et propose des services de logistique à ses clients.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Pouvoirs publics

4 Recherche et Développement – produits et procédés

Depuis quelques décennies, le Groupe EPC a innové pour élargir sa gamme de produits et de services. Il a ainsi développé ses propres équipements de production d'explosifs : usine modulaire (ou EMP : *Euro Modular Plant*) et unité mobile de fabrication d'explosifs (UMFE Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs, ou MEMU : *Mobile Explosive Manufacturing Unit*). En outre, le Groupe EPC développe et améliore en permanence les moyens digitaux d'élaboration et d'optimisation des tirs à travers le développement de logiciels et d'outils experts, qui forment l'écosystème digital EPC Groupe.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Écoles et universités Clients
Associations professionnelles

5 Fabrication de produits explosifs

EPC produit une large gamme de produits explosifs à partir d'une quinzaine de sites de production, et dispose également d'une expertise en matière de synthèse de matériaux énergétiques pour la fabrication d'articles pyrotechniques d'amorçage (détonateurs, boosters, cordons détonants, mèche lente...). Le Groupe privilégie la production dans des unités de fabrication situées au plus près des marchés de consommation. La production est soumise aux réglementations nationales traitant des explosifs civils, auxquelles s'ajoutent, le cas échéant, les réglementations liées aux substances utilisées ou produites (homologation CE de type, directive Seveso, règlement REACH...).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Fournisseurs
Clients Pouvoirs publics Communautés locales

6 Formation aux collaborateurs et externes

Le Groupe EPC dispose d'une activité spécialisée de formation, dont l'équipe de formateurs est composée de collaborateurs du Groupe, tous spécialistes dans leur domaine (forage, exploitation mines et carrières, contrôles, sécurité, minage, etc.). Des partenariats ont été signés sur ces sujets avec diverses grandes écoles et universités.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Associations professionnelles

Organismes de formation

Écoles et universités

7 Études et ingénierie

Les marchés auxquels répondent les filiales font régulièrement l'objet de procédures d'appels d'offres, qui intègrent des cahiers des charges aux contraintes fortes et pour lesquelles le niveau d'exigence en matière d'études et ingénierie est généralement élevé. Par ailleurs, une agence de la filiale EPC France intervient sur des chantiers de travaux spéciaux : risques naturels, soutènement et fondations (sécurisation des parois rocheuses, soutènements, renforcement d'ouvrages, tirants actifs, etc.).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Pouvoirs publics

Organismes certificateurs et notifiés



MEMU (Mobile Explosives Manufacturing Unit) ou UMFE (Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs)

8 Conception et optimisation du tir

Le Groupe EPC propose à ses clients des solutions pour concevoir et optimiser les tirs d'abattage, une composante essentielle de la chaîne de valeur de l'extraction minière ou de l'exploitation des carrières. Dans la mine, la qualité du tir, en tenant compte de l'ensemble des paramètres, influe sur la dilution du minerai, la granulométrie/fragmentation de la roche abattue et sa facilité d'accès, donc sur l'ensemble de l'efficacité financière et environnementale de l'opération « mine to mill » (« de la roche en place au concasseur »). Le pendant de cette approche dans la carrière est habituellement désigné en interne par le terme de « rock on the ground » (roche abattue). Un des objectifs principaux est également de minimiser les impacts négatifs potentiels liés aux tirs.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Clients

Communautés locales

9 Forage

Pour assurer les services de forage dans certaines filiales, le Groupe est propriétaire d'un parc de foreuses qui opèrent sur les sites des clients.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Fournisseurs

Clients

Co-traitants

Communautés locales

10 Fabrication de produits explosifs sur site

Les problématiques d'acheminement des produits vers des zones souvent reculées ainsi que de transport de matières dangereuses encouragent, lorsque cela est possible et économiquement viable, la fabrication sur site et l'utilisation d'émulsion, mélange qui ne devient explosif qu'une fois sensibilisé dans un trou de mine.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs

Intérimaires

Clients

Pouvoirs publics

11 Minage

Le Groupe EPC propose de nombreux services sur mesure de chargement des explosifs, profilage des fronts, mesure de vibrations, etc. Il compte sur un savoir-faire reconnu dans le secteur du minage. En associant forage et minage, le Groupe propose une offre de roche abattue.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Communautés locales

12 Gestion des données de tir

Le Groupe EPC propose également des services complémentaires en développant des solutions de gestion globale des données sur les opérations de ses clients. EPC est une référence dans les outils digitaux de programmation et de simulation de tir, jusqu'à la collecte et l'exploitation des données avec les outils de l'écosystème digital EPC, qui vise à apporter aux clients du Groupe la maîtrise, l'optimisation et le suivi complet de leurs opérations d'abattage.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Communautés locales

13 Extraction de matières premières primaires

Les matériaux issus des carrières sont destinés au secteur de la construction (agrégats, calcaire pour les cimenteries, notamment). L'industrie minière mondiale fait face à une demande sans précédent de métaux et en particulier ceux issus des « minéraux stratégiques » (ou « critiques » : minéraux nécessaires à la transition énergétique et à l'activité industrielle), en raison, notamment, de la demande liée à la transition énergétique et digitale.

PARTIES PRENANTES

Clients Pouvoirs publics



Application EXPERTAB™

B.3.1.2 Mine Urbaine – description du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur

Dans le domaine de la Mine Urbaine, qui regroupe les activités de déconstruction, dépollution et économie circulaire, le Groupe EPC est exclusivement actif sur le marché français métropolitain. L'expertise du Groupe dans le domaine de la déconstruction recouvre les métiers du démantèlement (déconstruction sélective, démolition totale ou partielle et, plus rarement, foudroyage de bâtiments à l'explosif), de la dépollution (désamiantage, déplombage et gestion de terres polluées) et de la gestion des déchets du bâtiment (tri, collecte, recyclage de déchets inertes et non dangereux, enfouissement de déchets dangereux). Cette activité représente environ 20% du chiffre d'affaires et des effectifs du Groupe.

14 Études et ingénierie

Le Groupe intervient sur de très nombreux grands chantiers sur l'ensemble du territoire français. L'accroissement des contraintes, environnementales notamment, conduit à une prise en compte accrue de la technicité des opérations de déconstruction et dépollution.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Pouvoirs publics
Organismes certificateurs et notifiés

15 Curage et déconstruction

Le Groupe a développé une véritable expertise dans le curage des bâtiments et notamment des monuments historiques avant leur restauration. Il dispose aujourd'hui de nombreuses références en France (Hôtel de la Marine à Paris, Monnaie de Paris, Hôtel Dieu, Grand Palais, Château de Villers-Cotterêts, Disneyland Paris). C'est également un partenaire incontournable pour les grands promoteurs immobiliers et les donneurs d'ordre publics dans leurs projets de renouvellement urbain.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

16 Démantèlement industriel

L'expertise du Groupe dans le domaine de la démolition recouvre les métiers du démantèlement (démolition totale ou partielle et, plus rarement, foudroyage de bâtiments à l'explosif). EPC est un acteur de référence dans le domaine industriel, avec des opérations phares auprès de grands donneurs d'ordre comme EDF, SNCF, TOTAL, RETIA, YARA, STELLANTIS et ALSTOM.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

17 Réemploi

Le réemploi est favorisé en introduisant sur le marché, directement ou via des recycleries, des éléments issus des chantiers de déconstruction.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants

18 Tri à la source des déchets

Une nouvelle dynamique est portée par le passage à l'obligation réglementaire du tri à 9 flux mais aussi par l'extension de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) aux PMCB (Produits ou Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment). L'objectif est de diminuer les décharges sauvages, de faciliter le réemploi et le recyclage.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients

19 Déplombage

Les nouvelles contraintes réglementaires sur des produits reconnus comme toxiques impliquent de nouvelles conditions de dépose ; c'est le cas par exemple du plomb. De nouveaux polluants peuvent être progressivement reconnus : mercure, PFAS...

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

20 Dépollution

Le Groupe EPC a développé son expertise de dépollution des sols, en particulier les terres amiantées.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

21 Désamiantage

Le marché du désamiantage est constitué du stock d'amiante à traiter, figé par l'interdiction d'usage de ce produit depuis 1997. EPC Demosten, filiale du Groupe EPC, intervient dans les chantiers de désamiantage dans un cadre réglementaire strict et hautement contraignant.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Pouvoirs publics
Co-traitants et sous-traitants Clients Riverains

22 Enfouissement des déchets dangereux

Le Groupe propose des services de collecte et d'enfouissement de l'amiante (avec deux centres d'enfouissement ICPE¹ en exploitation).

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Riverains
Pouvoirs publics

23 Concassage

EPC dispose d'unités de concassage et de revalorisation, notamment pour le secteur ferroviaire et les industriels du béton.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients

24 Recyclage

EPC Colibri traite une partie des matériaux secondaires produits par EPC Demosten et intervient également pour de nombreux autres acteurs du secteur. La part des volumes d'EPC Colibri que représentent les matériaux produits par EPC Demosten est minoritaire.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Clients Pouvoirs publics

25 Valorisation en matières premières secondaires

Depuis plusieurs années, le marché connaît une évolution technique et réglementaire importante. Le tri, la récupération et le recyclage des matériaux issus de la démolition ont permis de développer le recyclage et le réemploi. C'est ce qui permet aujourd'hui de parler de la « Mine Urbaine ». Le Groupe se positionne ainsi en prestataire de référence pour la fourniture de matières premières secondaires, avec généralement un impact plus faible en carbone.

PARTIES PRENANTES

Collaborateurs Intérimaires Clients
Pouvoirs publics

¹ ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

B.3.2 Principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe

B.3.2.1 Contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Axe majeur du développement durable, la lutte contre le changement climatique repose sur deux piliers :

1. Les mesures d'atténuation du changement climatique, notamment en vue d'atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. Les mesures d'atténuation sont centrées sur la transition énergétique, qui « vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement¹. »
2. Les mesures d'adaptation au changement climatique dont l'enjeu est de rénover et construire des villes et les infrastructures qui seront, d'une part, adaptées aux climats de demain et, d'autre part, favoriseront les comportements individuels éco-responsables.

Atténuer le changement climatique nécessite entre autres l'électrification de l'énergie plutôt que l'utilisation des énergies fossiles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES).

- La transition énergétique et en particulier la hausse de la production d'énergie électrique décarbonée continue à accentuer fortement la demande mondiale en matières premières primaires : en 2040 par rapport à 2024, d'après les projections du scénario NZE (Zéro émissions nettes d'ici 2050), celle-ci sera multipliée par 1,5 pour le cuivre, par 2 pour le nickel et par 7 pour le lithium². L'énergie explosive, qui permet de fragmenter la roche dans les mines, reste l'énergie la moins impactante en

matière d'émissions de GES, comparée à l'énergie mécanique de machines et engins consommant des énergies fossiles. Fournir aux mines une énergie moins impactante pour l'environnement fait du Groupe EPC un acteur habilitant de sa chaîne de valeur ;

- Le Groupe EPC intervient également dans le recyclage et la valorisation des déchets de la construction en vue de produire des matières premières secondaires. Par son activité de déconstruction sélective des bâtiments, le Groupe EPC œuvre dans la récupération et le tri des métaux issus de la Mine Urbaine. Les bâtiments pollués, vétustes, ainsi déconstruits ou décontaminés, feront place à de nouveaux bâtiments ou à des bâtiments rénovés : plus sobres énergétiquement et adaptés aux aléas physiques du changement climatique³.

Pour s'adapter au changement climatique, il est nécessaire de construire le plus sobrement possible un habitat adapté et de bâtir les infrastructures⁴ qui favoriseront et faciliteront des comportements individuels plus éco-responsables :

- Les matériaux de construction étant en grande partie issus des carrières (granulats), c'est l'énergie explosive, notamment fournie par les filiales du Groupe EPC qui permet de fragmenter la roche avec le moins d'impact en matière d'émissions de GES. Les granulats ainsi produits constituent les matières premières primaires pour les nouvelles constructions.
- Là aussi, le Groupe EPC est un acteur de l'économie circulaire du bâtiment au travers de son activité de déconstruction sélective. En effet, les activités de déconstruction sélective de bâtiments et d'économie circulaire permettent de donner une deuxième vie aux matériaux récupérés. À titre d'exemple, certains matériaux ou éléments peuvent être réemployés dans d'autres constructions (bois, laine de verre, charpentes métalliques, escaliers, sanitaires, luminaires...), tandis que d'autres tels que le béton, une fois concassé, fourniront des ressources en matières premières secondaires.
- Via l'agence Travaux Spéciaux de sa filiale EPC France, le Groupe EPC intervient sur des chantiers de travaux publics pour prolonger la durée de vie des infrastructures et ouvrages d'art existants

1 Objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015

2 IEA, Global Critical Minerals Outlook 2025, IEA, Paris

3 Il convient de rappeler que l'ONU, dans plusieurs rapports sur les perspectives de l'urbanisation, rappelle que plus de la moitié des habitants de la planète habite en ville et que d'ici 2050 ce sera le cas de deux habitants sur trois. Dans son rapport 2025, l'ONU précise que « Les villes jouent un rôle central dans la promotion du développement durable en mettant en œuvre des solutions locales pour répondre à des problèmes d'envergure mondiale » (traduit de l'anglais depuis United Nations (2025). World Urbanization Prospects 2025: Summary of Results. UN DESA/POP/2025/TR/ NO. 12. New York: United Nations.

4 Cf. sur ce point les études régionales de l'AIE, par exemple : IEA and ASEAN (2022), Roadmap for Energy-Efficient Buildings and Construction in the Association of Southeast Asian Nations, IEA, Paris <https://www.iea.org/reports/roadmap-for-energy-efficient-buildings-and-construction-in-the-association-of-southeast-asian-nations>, Licence : CC BY NC 4.0

et faire face aux risques physiques liés aux aléas climatiques : la sécurisation des parois rocheuses, le renforcement des soutènements, la réalisation de fondations spéciales, ou encore le renforcement d'ouvrages par béton projeté.

De fait, les activités Explosifs et forage-minage s'inscrivent dans la chaîne de valeur de la production de matières premières primaires, indispensable à la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, et plus particulièrement :

- D'une part, parce que le secteur minier fait appel aux services et produits proposés par le Groupe EPC pour produire de la manière la plus responsable possible des métaux qui sont notamment indispensables pour la production de batteries électriques et des moyens de production d'énergies renouvelables tels que les éoliennes et les panneaux solaires ;
- D'autre part, parce que les carrières avec lesquelles travaille le Groupe EPC produisent des granulats, utilisés pour les travaux publics et la construction.

Procédant de la même logique, les activités de la Mine Urbaine sont au cœur des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, et plus particulièrement par le fait :

- Qu'elles agissent dans le cadre de leurs travaux de déconstruction pour récupérer, trier et recycler des matériaux, qui seront utilisés comme matières premières secondaires, réduisant ainsi les besoins en matières premières primaires. Cela permet à la fois d'approvisionner d'autres secteurs d'activité en matériaux ayant un impact carbone plus faible, et de limiter l'exploitation des ressources naturelles. Le concept de « minage urbain », élément important à la fois du Plan Climat français et de la doctrine européenne sur les métaux critiques¹ est ainsi au centre du modèle d'affaires d'EPC Groupe ;
- Que la déconstruction sélective et sur mesure permet de prolonger la vie des bâtiments en ne retirant que les parties et matériaux nécessaires. Les opérations de réhabilitation sont de plus en plus fréquentes ;
- Que le curage dans le cadre des activités de déconstruction est la première étape de la rénovation thermique des bâtiments, permettant de réduire les consommations d'énergie et d'adapter les bâtiments aux aléas physiques du changement climatique ;

- Qu'enfin, la déconstruction et le démantèlement industriel permettent de libérer des espaces qui étaient construits mais inutilisés et ainsi contribuer aux objectifs de zéro artificialisation nette des sols (loi ZAN), en limitant les impacts sur la biodiversité.

B.3.2.2 Développer l'économie circulaire et la valorisation des déchets

L'économie circulaire est définie par la directive

CSRD comme « un système économique dans lequel la valeur des produits, des matières et autres ressources dans l'économie est maintenue le plus longtemps possible, en améliorant leur utilisation efficiente dans la production et la consommation, réduisant ainsi les impacts environnementaux de leur utilisation, et limitant à un minimum les déchets et le rejet de substances dangereuses à toutes les étapes de leur cycle de vie, notamment par l'application de la hiérarchie des déchets. L'objectif est de maximiser et de préserver la valeur des ressources, des produits et des matières techniques et biologiques en créant un système qui favorise la pérennité, l'utilisation optimale ou la réutilisation, le reconditionnement, le remanufacturation, le recyclage et le cycle des nutriments² ».

Au cœur des enjeux de transition vers une économie circulaire et de lutte contre la pollution, dans le cadre de leurs activités, les filiales de la Mine Urbaine planifient, organisent et optimisent le tri, la destination et la traçabilité des déchets de chantiers. En optimisant le tri des déchets à la source, les filiales assurent un traitement maîtrisé des déchets et leur orientation dans les filières appropriées. L'élaboration de schémas d'organisation, de gestion et d'élimination des déchets (SOGED) permet notamment de garantir au client la gestion responsable de ses déchets. La recherche et l'aide au développement de filières de valorisation de tous les matériaux et matières des chantiers est une priorité. Ainsi, les filiales s'inscrivent dans l'ensemble de la chaîne décrite par la pyramide inversée des déchets :

- Afin de prolonger la vie des bâtiments dans le cadre de projets de rénovation et ainsi prévenir la génération de déchets qui peuvent être évités, des solutions de déconstruction sélective sont proposées aux partenaires.

¹ Voir sur ce point le CRMA : règlement (UE) 2024/1252 du parlement européen et du conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) no 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 et notamment la combinaison de ses articles 2 et 5.

² CSRD, ESRs E5, p. 164

Déchets évités

Prévention

Non déchet

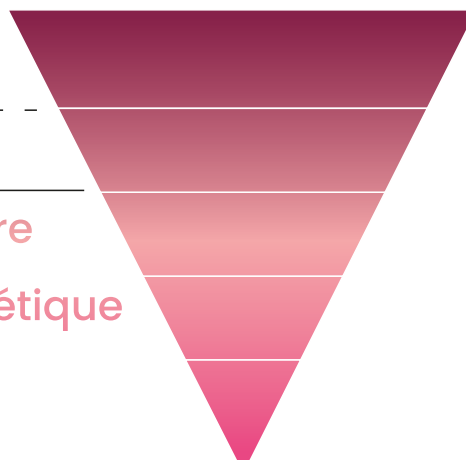
Réemploi

Déchets

Valorisation matière

Valorisation énergétique

Élimination



- Le réemploi est favorisé en introduisant sur le marché, directement ou via des recycleries, des éléments issus des chantiers de déconstruction.
- Des partenariats sont établis avec des éco-organismes permettant de privilégier le recyclage matière ou la valorisation énergétique. Comme décrit précédemment, les métaux sont particulièrement recherchés pour leur valorisation matière en raison du rôle qu'ils jouent dans les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Les déchets polluants et déchets ultimes sont retirés et collectés en toute sécurité par les services spécialisés de dépollution (désamiantage, déplombage).

Les activités Explosifs et forage-minage s'inscrivent dans le cadre de leurs activités opérationnelles dans certaines pratiques d'économie circulaire telles que le recyclage de la matrice, l'utilisation d'huiles usagées dans la fabrication de produits explosifs ou la réutilisation des eaux usées dans le processus de mise en œuvre.



Centre de tri et de préparation de matières d'EPC Colibri au Loroux-Bottereau, France

B.3.3 EPC, acteur clé de la chaîne de valeur de l'extraction de métaux et minéraux

Pour comprendre la place particulière qu'occupe EPC Groupe dans la chaîne de valeur de l'extraction des métaux et minéraux, il convient de définir trois notions que sont :

- La mine et la carrière ;
- L'exploitant de la mine ou de la carrière ;
- L'opérateur « paraminier » ou « paracarrier ».

B.3.3.1 La mine et la carrière

La mine ou la carrière est un emplacement géographique dans lequel on procède à une activité d'extraction de ressources minérales, en souterrain ou à ciel ouvert. La mine ou la carrière s'implante donc au cœur d'un gisement géologique qui va être, est ou a été exploité. La surface couverte est généralement très étendue, pouvant dépasser plusieurs centaines d'hectares. Autour de ces sites, on trouve les communautés locales, qui peuvent être affectées par les activités liées à l'exploitation du gisement en question.

Il convient de noter que le droit d'exploiter un gisement, donc le droit d'ouvrir et d'exploiter une mine ou une carrière, est un droit qui, dans la quasi-totalité des pays, est accordé par la puissance publique.

On distingue généralement trois grandes phases qui structurent la vie d'une mine ou d'une carrière : l'exploration, l'exploitation et la réhabilitation de l'ensemble du site.

1 L'exploration

Il s'agit de toutes les opérations qui permettent de repérer les gisements de ressources minérales présents dans le sol, de les caractériser et les quantifier. C'est à partir d'un minerai présent naturellement dans le sol que peuvent être obtenus un ou plusieurs métaux. Par exemple, la bauxite est un minerai qui contient de l'aluminium et du gallium.

2 L'exploitation

Dans le cas d'une mine, l'exploitation est le premier maillon d'une chaîne industrielle qui consiste à passer d'un massif rocheux qui contient du minerai, jusqu'à obtenir du métal. Dès lors, l'enjeu central de l'exploitation d'une mine réside dans la répartition de l'énergie permettant de fragmenter la roche et d'en extraire le minerai. Cette extraction se réalise en

passant de la roche mère à des particules allant de quelques millimètres de diamètre à quelques microns. Ces différentes étapes, parfois accompagnées d'un traitement chimique, permettent une concentration du minerai présent dans la masse rocheuse à traiter pour ensuite extraire les métaux.

De manière similaire, la carrière est exploitée principalement pour transformer la roche en granulats, ou d'autres matériaux destinés aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

En fonction de l'emplacement du gisement et de ses caractéristiques géologiques, le site d'extraction peut être exploité à ciel ouvert ou en souterrain. Cela implique des techniques d'extraction et des contraintes spécifiques.

L'enjeu est de réduire la roche à des tailles adaptées à leur traitement (raffinage) et/ou utilisation (enrobés, béton, remblais, etc.). On distingue principalement deux types d'énergies et de technologies utilisées pour réduire la granulométrie de la roche :

- **L'énergie détonique** produite par les explosifs, qui fragmente le massif rocheux en morceaux de calibre cible. La mise en œuvre consiste à forer des trous puis à les remplir d'explosifs. Lors de la détonation, les explosifs fragmentent le massif rocheux et poussent la roche abattue sur le sol. Ces fragments sont ensuite chargés par des pelleuses dans des camions ou sur un tapis convoyeur qui les achemineront vers des concasseurs.
- **L'énergie mécanique** produite par les concasseurs (primaires et secondaires) et broyeurs, qui transforment les morceaux de roche fragmentée (issus du tir) en particules fines. Ces équipements sont généralement installés dans des usines situées sur le site de la mine ou de la carrière, où diverses opérations de traitement peuvent ensuite être réalisées, en fonction des sites et types de ressources minérales. Dans le cas d'une mine, la chaîne de valeur sur site peut aller jusqu'au raffinage du métal. Les produits finaux peuvent être directement exploitables par les industries en aval (automobile, batteries, etc.) ou destinés au secteur intermédiaire de la métallurgie, qui transforme le minerai ou le métal brut en métaux raffinés sous forme de lingots, barres, pellets (ou boulettes), feuilles en rouleaux, etc., utilisables par les industries en aval.

3 La réhabilitation

Il s'agit des opérations qui suivent la fin de l'exploitation pour remettre le site en état (restauration et/ou réaménagement du site). Elles sont définies selon les exigences des autorités publiques qui ont accordé l'autorisation d'exploiter, et donc en fonction du cadre légal et réglementaire applicable.

B.3.3.2 L'exploitant de la mine ou de la carrière

Les exploitants des mines et des carrières sont des opérateurs économiques (personne morale de droit privé ou publique) qui détiennent le permis d'exploitation du gisement. Les exploitants des mines et des carrières sont également des acteurs industriels qui assurent tout ou partie des opérations d'exploitation des sites.

Les étapes de l'exploitation d'un gisement sur un site peuvent être simplifiées comme suit :

- 1) Le forage
- 2) le minage à l'explosif (énergie détonique produite par les explosifs civils)
- 3) Le chargement et le transport vers les concasseurs et les broyeurs
- 4) Le concassage puis le broyage (énergie mécanique)
- 5) Le raffinage (pour la mine)
- 6) la mise sur le marché des matériaux (carrière) ou métaux et minéraux (mine).

Au fil du temps, les exploitants des mines et des carrières se sont recentrés sur les étapes industrielles de l'exploitation du site allant du concassage (étape 4) au raffinage et assurant l'opération commerciale de la mise sur le marché (étape 6).

Les étapes du forage (étape 1), du minage à l'explosif (étape 2) et du chargement et transport (étape 3) de la roche abattue vers les concasseurs puis vers

l'usine sont, de plus en plus souvent, assurés par des sous-traitants ou des co-traitants. Ce sont ces acteurs spécialisés que l'on désigne sous le terme d'opérateurs « paraminiers » ou « paracarriers ».

B.3.3.3 L'opérateur « paraminier » ou « paracarrier »

On utilise donc le terme de « paraminier » ou « paracarrier » pour désigner les sous-traitants ou les co-traitants qui travaillent au quotidien dans l'exploitation d'un gisement et assurent certaines étapes industrielles qui relèvent des activités opérationnelles de l'exploitation, comme par exemple :

- Le forage des trous de tir et le minage à l'explosif (opérations de fabrication sur site des explosifs, d'amorçage, de remplissage des trous de tirs avec des explosifs et de déclenchement du tir) ;
- Le chargement et transport de la roche abattue à l'aide de pelleteuses et de camions.

En plus de son activité de fabrication et de vente d'explosifs à usage civil qui en fait un fournisseur des exploitants des mines et des carrières, EPC Groupe est présent sur les sites de ses clients pour les opérations de forage-minage. À ce titre, le Groupe EPC est pleinement un opérateur paraminier et paracarrier.



Tir de mine au Sénégal

B.3.4 Cartographie des parties prenantes

Les parties prenantes sont définies comme les personnes qui peuvent influencer sur l'entreprise ou sur lesquelles l'entreprise peut influencer. Elles sont communément réparties en quatre champs : le champ financier, le champ économique, le champ social, et le champ sociétal. Il est également admis de considérer comme une « partie prenante silencieuse » l'ensemble de l'écosystème naturel.

Une revue de la cartographie des parties prenantes est incluse dans le cadre de la mise à jour de l'analyse de double matérialité. À noter que les normes ISO 14001 et 45001, pour lesquelles de nombreuses filiales sont certifiées, incluent l'identification à l'échelle des

filiales certifiées de leurs parties intéressées, ou parties prenantes.

Le Groupe EPC, au niveau du Siège ou de ses filiales, échange régulièrement avec ses parties prenantes dans le cadre de ses activités opérationnelles ou de points dédiés, pour comprendre leurs préoccupations, leurs attentes et plus généralement la matérialité des sujets qui peuvent les concerner. Cette consultation peut prendre plusieurs formes, telles que des visites de site sur le terrain, des réunions en présentiel ou distanciel, l'envoi de questionnaires (notamment pour les fournisseurs), la participation à des forums et conférences spécialisés ou encore la consultation de documentation spécifique (rapports extra-financier, articles de presse, etc.). Cela permet de s'assurer que l'identification des parties prenantes demeure à jour et que l'analyse de double matérialité en tient compte¹.

• FOCUS

Participation active à des groupes de travail

EPC Groupe s'appuie sur divers groupes de travail spécialisés pour sa veille réglementaire, le partage de bonnes pratiques, et pour interagir avec différentes parties prenantes.

En 2024, Olivier OBST, Président-Directeur Général d'EPC Groupe, a été élu Président de Middlenext, qui regroupe des entreprises françaises cotées sur Euronext et Euronext Growth. Au cours de l'année 2025, le Directeur RSE et ESG Groupe a participé à plusieurs groupes de travail « anticorruption » et « RSE » de Middlenext.

EPC Groupe est un adhérent actif de l'A3M, la fédération française des professionnels de l'extraction minière, de la métallurgie, de la sidérurgie et du recyclage des métaux, avec la participation à divers conférences et groupes de travail transverses (décarbonation, économie circulaire, autonomie stratégique et métaux critiques, etc.). Le Groupe est

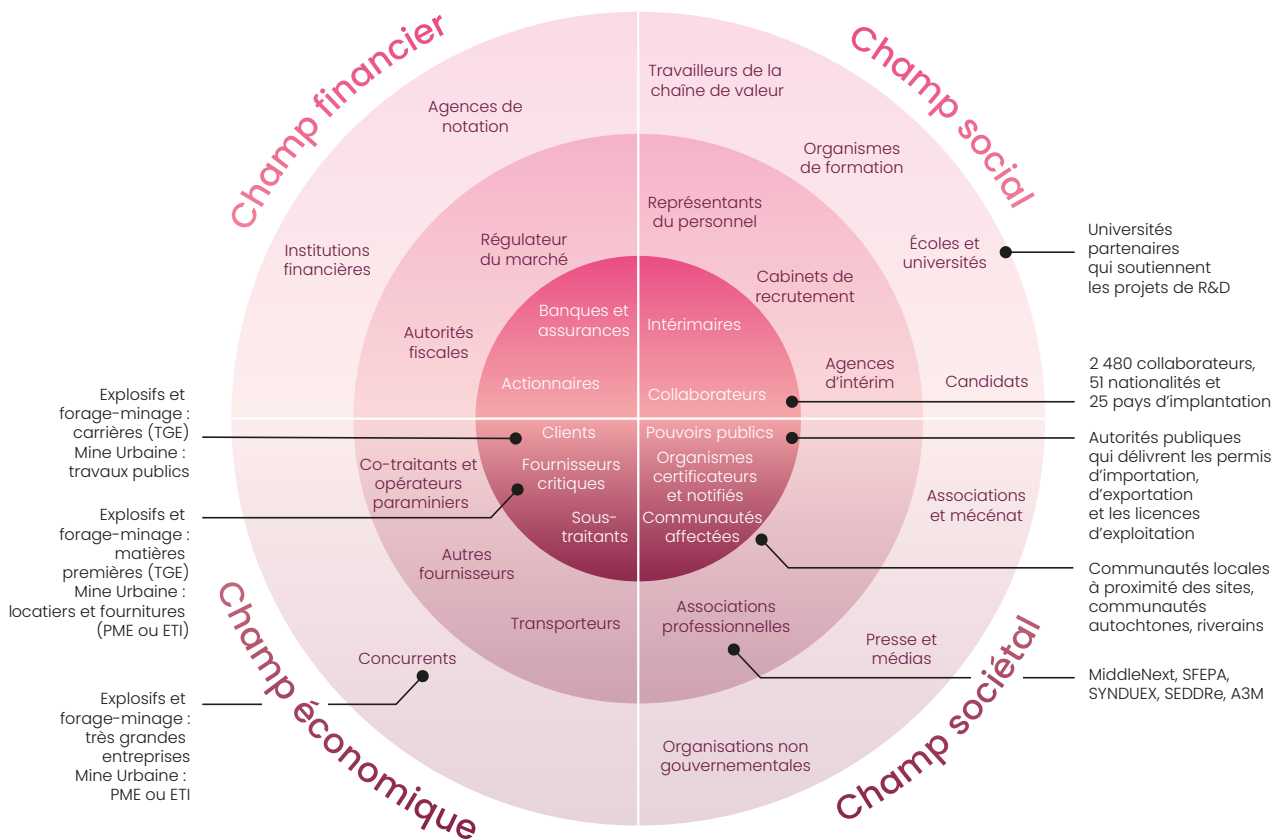
également participant actif du SFEPA (Syndicat des Fabricants d'Explosifs et de Produits Accessoires).

EPC Groupe est membre de l'OFREMI (Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles) et participe à son COSTRAT (Comité Stratégique) qui traite notamment des enjeux liés à l'approvisionnement en métaux critiques.

Les filiales de la Mine Urbaine sont adhérentes du SEDDRé, syndicat membre de la Fédération Française du Bâtiment. En particulier, la filiale EPC Colibri assure la présidence de la Commission Environnement.

Les enjeux et engagements relatifs aux activités d'influence sont décrits dans la partie E.1 Assurer une pratique éthique des affaires.

¹ Comme précisé dans le guide d'application de déploiement des ESRS élaboré par l'Autorité des normes comptables, « les préoccupations des parties prenantes, qu'il s'agisse des employés, des clients, des fournisseurs, des représentants des travailleurs, des autorités, des ONG, etc., doivent [...] alimenter la liste des enjeux identifiés. La consultation formelle des parties prenantes n'est cependant pas obligatoire ».



Dans le cadre de la revue de l'état de durabilité, le Conseil d'Administration du Groupe EPC, par la voix de son Comité RSSE, est informé des points de vue et intérêts des parties intéressées en ce qui concerne les impacts de l'entreprise en matière de durabilité. La cartographie des parties prenantes a notamment été présentée au Comité RSSE du 27 février 2026 en même temps que la présentation de l'analyse de double matérialité menée en 2024 et sa mise à jour pour l'état de durabilité 2025.

Le schéma ci-dessus présente l'écosystème du Groupe EPC. Distinguant les quatre champs principaux des parties prenantes les plus significatives avec lesquelles le Groupe EPC interagit, le schéma est constitué de trois niveaux concentriques :

- Niveau 1 (le plus au centre) : les parties prenantes vitales à l'activité du Groupe EPC.
- Niveau 2 : les parties prenantes ayant un impact majeur sur les projets centraux du Groupe EPC.
- Niveau 3 : les parties prenantes ayant un impact significatif sur les projets du Groupe EPC.

B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC

B.3.5.1 Principaux impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC a pour vocation de continuer à développer les activités qui s'inscrivent dans un modèle d'affaires permettant d'atténuer les effets et de s'adapter au changement climatique, tout en maîtrisant l'impact de ses propres activités. Il souhaite s'inscrire dans la logique portée par le pacte vert pour l'Europe, qui inclut la taxonomie verte européenne, c'est-à-dire promouvoir au travers de ses activités et de celles de sa chaîne de valeur, les impacts positifs tout en proposant des remédiations aux impacts négatifs :

- L'activité Explosifs et forage-minage est essentielle à la disponibilité des ressources nécessaires à la transition énergétique, notamment les métaux qu'elle requiert en grandes quantités. Elle joue

également un rôle dans la réalisation des travaux de nouvelles infrastructures énergétiques et de transport adaptées au changement climatique.

- L'activité de Mine Urbaine est bien positionnée comme acteur non seulement de la fin de vie de la construction, mais également de l'approvisionnement de matières premières secondaires, conformément aux principes de l'économie circulaire.

L'analyse de double matérialité permet d'identifier précisément la matérialité des impacts positifs et négatifs (matérialité d'impact) et des risques et opportunités (matérialité financière) du Groupe EPC, ainsi que leur origine dans le modèle économique

ou dans la chaîne de valeur. Le tableau ci-après présente les enjeux qui comportent des impacts, risques et opportunités matériels, et pour ces derniers, l'horizon de temps dans lequel ils sont attendus, leur positionnement dans la chaîne de valeur, et si les effets sont réels ou potentiels. À noter que la méthode déployée pour l'analyse de la double matérialité est décrite dans la partie dédiée (B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité). Par ailleurs, les informations concernant la gestion de ces impacts positifs, impacts négatifs, risques et opportunités sont décrites dans chacune des parties thématiques de l'état de durabilité.

• FOCUS

Concept de la double matérialité

L'évaluation de double matérialité entend identifier les effets de l'entreprise sur l'environnement et la population, et inversement.

La **matérialité d'impact** désigne ainsi l'importance des impacts positifs et négatifs, c'est-à-dire des incidences réelles et potentielles (c'est-à-dire, réputées susceptibles de survenir), des activités de l'entreprise sur son environnement et la population (*inside-out*). Les impacts peuvent avoir ou non des incidences financières. Les impacts sont positifs ou négatifs, réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme. Ils sont ceux des activités propres de l'entreprise ou ceux de sa chaîne de valeur amont et aval (y compris par l'intermédiaire des produits/services ou des relations d'affaires).

La **matérialité financière** désigne les risques et opportunités que sont les événements probables (c'est-à-dire, qui peuvent être raisonnablement attendus) de l'environnement et de la population ayant un effet financier sur l'entreprise (*outside-in*). En particulier, elle désigne les incidences



financières liées (1) aux impacts de l'entreprise et (2) aux dépendances de l'entreprise à son environnement et à la population. Les risques et opportunités de la **matérialité financière** sont des incidences directes ou indirectes sur la position financière, les performances financières, les flux de trésorerie, l'accès au financement, le coût du capital, le développement de l'entreprise. Comme pour les impacts positifs ou négatifs de la **matérialité d'impact**, les risques et opportunités de la **matérialité financière** concernent les activités propres de l'entreprise (sa stratégie, sa volonté) mais également les activités des relations d'affaires. L'évaluation des risques et opportunités de la **matérialité financière** s'assure de prendre en compte la matérialité pour les utilisateurs d'informations financières.

LÉGENDE DU TABLEAU

Enjeux EPC :

- Contribution basse des opportunités dans le score de matérialité financière
- Contribution équilibrée des opportunités dans le score de matérialité financière
- Contribution élevée des opportunités dans le score de matérialité financière

Effet attendu à :

- C** Court-terme (< 1 an)
- M** Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L** Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC** Activités propres EPC
- MU** Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM** Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm** Chaîne de valeur amont
- CDVAV** Chaîne de valeur aval

Types d'effets :

- RÉEL** : effets réels
- POTENTIEL** : effets potentiels

ESRS associé :

- E1** **E2** **E3** **E4** **E5** **S1** **S2** **S3** **S4** **G1**

ENJEU EPC	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
Adaptation au changement climatique (E1)	<p>Participation à des projets d'infrastructures pour l'adaptation au changement climatique (barrages, réservoirs, travaux de confortement, infrastructures de transport)</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p> <p>Intégration dans la chaîne de valeur de l'extraction de matières premières secondaires essentielles à la construction de bâtiments et infrastructures résilients et adaptés à la transition écologique</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p>	<p>Impact indirect en raison des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, ce qui participe à la hausse de la fréquence et de l'intensité des risques physiques liés au changement climatique</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Exposition aux risques physiques liés au changement climatique : phénomènes naturels liés à la température, au vent, à l'eau et à la masse solide. Les risques sont variables en fonction des périls, de la localisation et des activités exercées sur les sites. Les événements peuvent entraîner des dommages matériels et humains significatifs, chez EPC ou dans sa chaîne de valeur</p> <p>C M L CDVAm EPC CDVAV RÉEL</p>	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour l'adaptation au changement climatique</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p> <p>Opportunités liées à la démolition d'anciens bâtiments/infrastructures pour laisser place à des bâtiments/infrastructures plus résilients</p> <p>C M L MU RÉEL</p> <p>Projets de R&D prenant en compte les risques physiques liés au changement climatique pour améliorer la résilience des installations industrielles</p> <p>M L EFM POTENTIEL</p>	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
Atténuation du changement climatique (E1)	<p>Intégration dans la chaîne de valeur de l'extraction de matières premières primaires et secondaires essentielles à la transition énergétique (métaux critiques)</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p> <p>Mise sur le marché de matières premières secondaires, à l'impact carbone plus faible que les matières premières primaires</p> <p>C M L MU CDVAV RÉEL</p>	<p>Émissions de gaz à effet de serre du Groupe, contribuant au réchauffement climatique</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Exposition aux risques de transition : fiscalité carbone (hausse des prix), obligations de reporting, investissements pour des équipements à faibles émissions, prix plus important des matières premières bas carbone...</p> <p>C M L CDVAm EPC CDVAV RÉEL</p>	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour l'atténuation du changement climatique</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p> <p>Valorisation de la gestion avancée du carbone par EPC auprès des clients</p> <p>M L EPC CDVAV POTENTIEL</p>	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
Efficacité énergétique (E1)		<p>Consommations d'énergie pour les activités du Groupe, encore principalement issues de combustibles fossiles</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Exposition à des risques en lien avec les risques de transition : pénurie, hausse des prix de l'énergie, coûts d'adaptation des équipements et des procédés, prix plus important de l'énergie verte</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour la transition énergétique et aux besoins de bâtiments et infrastructures plus efficaces</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p>	Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

ENJEU EPC	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
<p>Activités de dépollution et de décontamination</p> <p>(E2)</p>	<p>Activités de dépollution (désamiantage, déplombage, substances chimiques et autres déchets) qui permettent de dépolluer des espaces de vie</p> <p>C M L MU CDVAV RÉEL</p>	<p>Poussières et nuisances dues aux activités de la Mine Urbaine</p> <p>C M L MU RÉEL</p> <p>Pollution de l'air à l'amiante en cas de mauvaise gestion des opérations de désamiantage</p> <p>C M L MU POTENTIEL</p>	<p>Risques financiers, réputationnels, sanitaires en cas de mauvaise gestion des opérations impliquant des matières dangereuses, dont les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes : amiante, plomb, hydrocarbures</p> <p>C M L MU POTENTIEL</p>	<p>Opportunités liées aux besoins de dépollution de bâtiments avec de l'amiante ou du plomb et des sols pollués par des substances chimiques (métaux, hydrocarbures...) ou des déchets (dépôts sauvages, anciennes décharges) : marché encore important</p> <p>C M MU RÉEL</p> <p>Opportunités liées à de nouvelles matières déclarées dangereuses (silice, PFAS...)</p> <p>M L MU POTENTIEL</p>	<p>Prévenir et lutter contre la pollution</p>
<p>Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses</p> <p>(E2)</p>		<p>Risques de déversement et de pollution en lien avec la présence de substances dangereuses (dont substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes) sur les sites de stockage et de production : risques pour l'environnement et pour les travailleurs</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>	<p>Risques réputationnels, juridiques, financiers en cas de pollution</p> <p>C M L EFM RÉEL</p> <p>Coûts liés à des modifications sur les équipements pour réduire les impacts potentiels</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>		<p>Prévenir et lutter contre la pollution</p>
<p>Ressources hydriques</p> <p>(E3)</p>		<p>Consommation d'eau pour les opérations du Groupe et pour la production des matières premières achetées par le Groupe</p> <p>C M L CDVAm EFM RÉEL</p>	<p>Risques de pénurie ou hausse des prix pour EPC ou dans sa chaîne de valeur amont</p> <p>M L CDVAm EFM POTENTIEL</p>		<p>Améliorer la gestion des ressources hydriques</p>
<p>Biodiversité et services écosystémiques</p> <p>(E4)</p>	<p>Proportion importante de terrains naturels dans le foncier du Groupe, permettant la préservation de l'étendue et l'état des écosystèmes</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>		<p>Nouvelles réglementations qui pourraient imposer davantage de contraintes sur les sites des filiales et des clients, notamment le ralentissement de la délivrance des permis d'exploitation (zones de stockage, ouverture de mines)</p> <p>C M L EPC CDVAm RÉEL</p>	<p>Opportunités liées aux objectifs de zéro artificialisation nette, qui encouragent la rénovation d'espaces construits et inutilisés</p> <p>C M L MU RÉEL</p>	<p>S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes</p>
<p>Valorisation des déchets et économie circulaire</p> <p>(E5)</p>	<p>Transformation des déchets en ressources qui est au cœur des activités de la Mine Urbaine : tri à la source des déchets des bâtiments et infrastructures déconstruits, activité dédiée à l'économie circulaire et la valorisation des ressources secondaires</p> <p>C M L MU RÉEL</p>			<p>Opportunités liées au durcissement des réglementations sur la production de déchets, qui encouragent leur transformation en ressources secondaires</p> <p>C M L MU RÉEL</p>	<p>Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets</p>
<p>Diversité, égalité et inclusion</p> <p>(S1)</p>		<p>Métiers historiquement masculins et proportion encore faible de femmes dans les effectifs</p> <p>C M EPC RÉEL</p>		<p>Diversité des profils et égalité des chances comme éléments clés de l'attractivité du Groupe, de l'engagement des équipes et permettant une meilleure compréhension des besoins des différents marchés</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail</p> <p>Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion</p>

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

ENJEU EPC	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
<p>Formation et engagement</p> <p>(S1)</p>	<p>Embauche sur des métiers techniques : engagements du Groupe pour le développement de compétences</p> <p>C M L EPC RÉEL</p> <p>Accords collectifs volontaires dans certaines filiales</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Absence de salaires minimums dans certaines géographies demandant des analyses détaillées pour s'assurer de ne pas avoir d'impacts négatifs</p> <p>C M L EPC POTENTIEL</p>			<p>Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail</p> <p>Développer les compétences et l'engagement</p>
<p>Sécurité des travailleurs</p> <p>(S1)</p>		<p>Risques pour les collaborateurs exposés en lien avec les opérations du Groupe, dont la production, le stockage, le transport et l'utilisation d'explosifs civils primaires et secondaires, les opérations de forage-minage, et les opérations sur les chantiers de démolition et de désamiantage</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Risques financiers, réputationnels, juridiques en cas de maladies professionnelles ou d'accidents du travail</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Maîtrise et expertise historiques en termes de santé et sécurité qui sont un avantage compétitif du Groupe</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>	<p>Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs</p>
<p>Sécurité des procédés</p> <p>(S3)</p>		<p>Risque d'accidents majeurs liés à la production, au stockage, au transport et l'utilisation d'explosifs civils primaires, secondaires et de matières dangereuses, ayant des impacts sur les humains et sur l'environnement</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>	<p>Risques liés à des événements climatiques extrêmes qui impacteraient les mesures de prévention en place</p> <p>M L EFM POTENTIEL</p> <p>Conséquences financières, juridiques et réputationnelles en cas d'accident majeur</p> <p>C M L EFM POTENTIEL</p>	<p>Dialogue avec les communautés locales et les autorités qui participe à la prévention des risques et à l'acceptabilité sociale des activités</p> <p>C M L EFM RÉEL</p> <p>Exemplarité en matière de sécurité des procédés qui renforce la notoriété du Groupe, y compris auprès des collaborateurs</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>	<p>Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés</p>
<p>Relations client et qualité/sécurité des produits</p> <p>(S4)</p>		<p>Mise en œuvre de produits explosifs civils dont la manipulation doit être encadrée</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p> <p>Problèmes de qualité qui pourraient mettre en danger les opérateurs</p> <p>C M L EFM CDVAV POTENTIEL</p>	<p>Risques financiers, réputationnels, juridiques en cas de mauvaise qualité ou de mauvaise communication sur la manipulation des produits explosifs</p> <p>C M L EFM CDVAV POTENTIEL</p>	<p>Mise en œuvre des produits explosifs civils par les filiales du Groupe, assurant la qualité et la sécurité des opérations</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p> <p>Opportunités en lien avec le développement des services QA/QC, qui permettent notamment une meilleure information au client sur la performance et les impacts dans sa chaîne de valeur</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p>	<p>Garantir des produits et services de qualité dans la durée</p>
<p>Relations avec les communautés locales</p> <p>(S3)</p>	<p>Contribution au développement des communautés locales lors de l'implantation des filiales dans des zones rurales</p> <p>C M L EFM RÉEL</p>	<p>Nuisances pour les communautés locales et riverains</p> <p>C M L EPC RÉEL</p> <p>Impacts de la chaîne de valeur (notamment aval), sur lesquels EPC a peu d'influence</p> <p>C M L CDVAV RÉEL</p>	<p>Absence de mécanismes de remontée des plaintes et controverses : risques pour maintenir les permis d'exploitation</p> <p>C M L EFM POTENTIEL</p>	<p>Satisfaction des communautés locales essentielle pour le développement des activités (dont recrutement de collaborateurs issus des communautés touchées) et l'acceptabilité sociale des mines</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p>	<p>Dialoguer et agir en faveur des communautés locales</p>

B.3 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

ENJEU EPC	IMPACTS POSITIFS MATÉRIELS	IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS	RISQUES MATÉRIELS	OPPORTUNITÉS MATÉRIELLES	PARTIE THÉMATIQUE ASSOCIÉE
Éthique des affaires et droits fondamentaux ①②③	Interventions en tant qu'expert auprès de la sphère publique pour sensibiliser aux activités du Groupe et promouvoir les plus hauts niveaux de standards et normes C M L EPC RÉEL	Incidents et cas de corruption C M L CDVAm EPC CDVAV POTENTIEL	Cas de corruption entraînant des risques juridiques, réputationnels et financiers C M L EPC POTENTIEL Association à des entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme entraînant des risques juridiques et réputationnels pour le Groupe C M L CDVAm CDVAV POTENTIEL	Pratique éthique des affaires qui préserve la notoriété du Groupe et ses relations d'affaires C M L EPC POTENTIEL Influence sur les travaux de normalisation des activités de production, stockage et utilisation des explosifs civils pour assurer la prise en compte des réalités techniques et la valorisation des bonnes pratiques du Groupe C M L EFM RÉEL Représentation d'intérêts auprès des acteurs aval des chaînes de valeur des métaux et minéraux pour une meilleure connaissance des métiers du Groupe et des impacts des explosifs sur leurs activités et leur bilan GES C M L EFM CDVAV RÉEL	Assurer le respect des droits de l'Homme Assurer une pratique éthique des affaires
Travailleurs de la chaîne de valeur ②			Association à des entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme, les principes d'éthique des affaires ou encore les mesures de sécurité appropriées, entraînant des risques juridiques et réputationnels pour le Groupe C M L CDVAm CDVAV POTENTIEL		Assurer le respect des droits de l'Homme Assurer une pratique éthique des affaires Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés
Achats responsables ⑤⑥			Risques de réglementations plus strictes sur les produits achetés par le Groupe, entraînant des pénuries ou hausses des prix M L CDVAm EFM POTENTIEL		Développer nos relations avec les fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

B.3.5.2 Référentiel de risques commun avec le Document d'Enregistrement Universel

La consolidation des risques issus de l'analyse de double matérialité et de ceux identifiés dans la partie rapport de gestion des comptes annuels du Groupe EPC permet d'obtenir un référentiel de risques commun à l'ensemble des documents du DEU (section 3 : Facteurs de risque). Celui-ci liste l'ensemble des risques traités dans le rapport de gestion et les risques les plus significatifs de cet état de durabilité, pour lesquels les deux dernières colonnes renvoient aux documents précités.

Il convient de préciser que les méthodologies sont, par nature et de fait, distinctes :

- Celle qui préside à l'évaluation des risques « financiers » traités dans le rapport de gestion est une méthodologie retenue par le Groupe depuis plusieurs années et qui s'attache à garder une « permanence de la méthode »,
- Celle qui préside à l'évaluation des risques « extra-financiers » ou « de durabilité » est la méthodologie proposée par les normes ESRS précitées.

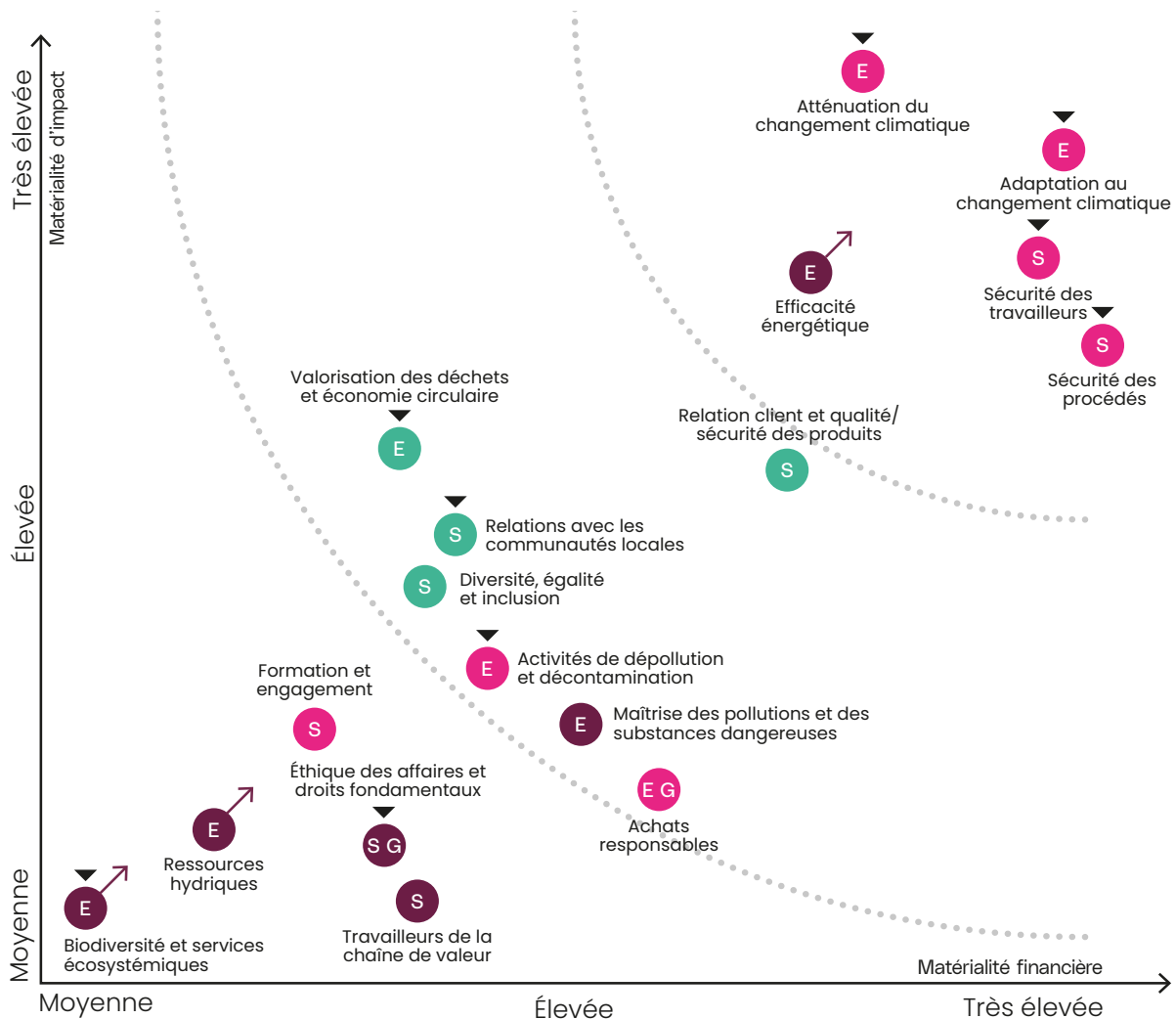
NATURE	PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS	RÉFÉRENCE DEU	PARAGRAPHE ÉTAT DE DURABILITÉ
Risques liés à l'activité et à la stratégie de la Société	Risques liés aux <i>joint-ventures</i> conclues par le Groupe et situations de co-entreprises	3.1.1	
Risques opérationnels de la Société	Risques relatifs à la dépendance du Groupe EPC à l'égard de certains fournisseurs	3.2.1	
	Risques relatifs à la survenance d'accidents industriels et environnementaux	3.2.2	D.5
	Rupture d'approvisionnement liée à un problème sur la chaîne logistique	3.2.3	
	Risques relatifs à l'intégrité des données du fait d'une défaillance informatique, d'une attaque cyber	3.2.4	
Risques financiers	Risques relatifs à la fluctuation du prix des matières premières	3.3.1	
	Risques relatifs à la mise en place de mesures protectionnistes	3.3.2	
	Risques de liquidité et de taux	3.3.3	
Risques liés au marché et à l'environnement de la Société	Risques relatifs à la survenance d'une pandémie	3.4.1	
	Risques politiques	3.4.2	
Risques liés à l'adaptation au changement climatique	Hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels entraînant des dégâts matériels importants		C.1
Risques liés à l'atténuation du changement climatique	Renforcement des obligations réglementaires		C.1
Risques liés à l'efficacité énergétique	Pénurie de disponibilité de l'énergie et hausse des tarifs		C.1
Risques liés à la sécurité des travailleurs	Survenance d'accidents du travail		D.4

B.3.5.3 Représentation graphique simplifiée des résultats de l'évaluation de double matérialité

Dans un souci de lisibilité et de transparence, le Groupe tient également à proposer à ses parties prenantes internes comme externes une représentation graphique simplifiée de ses enjeux les plus matériels. La matrice ci-dessous représente six dimensions :

- Les puces E, S et G montrent si l'enjeu est lié aux questions environnementales, sociales ou de gouvernance ;
- L'axe d'abscisse rend compte de la matérialité financière (matérialité des risques et des opportunités liés à l'enjeu) ;

- L'axe d'ordonnée présente la matérialité de l'impact (matérialité des impacts négatifs et des impacts positifs liés à l'enjeu) ;
- Le triangle introduit une dimension subjective et met en avant les enjeux qui sont priorisés par le Groupe dans ses plans d'action ;
- Le Groupe est conscient que certains enjeux de durabilité prennent de l'ampleur et mériteront une attention toute particulière dans les années à venir : c'est ce qu'illustrent les « sujets émergents » ;
- Enfin, la couleur des puces montre la part de la contribution des opportunités dans le score de matérialité financière.



Légende

E : Environnement
S : Social
G : Gouvernance

▼ Enjeux priorisés par EPC Groupe
↗ Sujets émergents

Contribution des impacts positifs et des opportunités dans le score de matérialité

● Basse ● Équilibré ● Élevée

B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

B.4.1 Permanence des méthodes

L'analyse de double matérialité permet d'identifier les impacts positifs et négatifs (matérialité d'impact) et les risques et opportunités (matérialité financière) matériels, et ainsi de prédéterminer les informations qui doivent être publiées dans l'état de durabilité.

Le Groupe est monté en compétence sur l'analyse de double matérialité depuis la DPEF 2022, pour intégrer progressivement les exigences de la CSRD dans son rapport annuel. En 2024, EPC Groupe a publié une analyse conforme aux ESRS, notamment en formalisant davantage sa méthode et en impliquant des experts internes.

Au moment de la revue de l'analyse de double matérialité pour l'état de durabilité 2025, les projets de simplification des ESRS ont été publiés par l'EFRAG. Ces projets incluent notamment des clarifications et des simplifications sur l'analyse de double matérialité. Ces textes sont encore des projets et ne sont pas applicables pour l'exercice 2025. Dans ce contexte incertain et dans l'attente de la publication au Journal Officiel des normes simplifiées, la méthodologie de l'évaluation de la double matérialité d'EPC ne connaît pas d'évolutions majeures pour l'année 2025. EPC a néanmoins pris en compte les premiers retours d'expérience des normalisateurs (EFRAG) et des autorités (ESMA, AMF, ANC) pour deux ajustements méthodologiques. D'abord, la Direction RSE a revu le seuil de matérialité à la hausse ce qui a eu pour conséquence de réduire le nombre d'impacts, risques et opportunités matériels au niveau du Groupe et ainsi se concentrer sur ceux qui sont les plus matériels, notamment pour la description synthétique des enjeux matériels en partie B.3.5 et en début de chaque partie thématique. Ensuite, la Direction RSE a revu la définition des impacts positifs pour ne plus prendre en compte la remédiation des impacts négatifs ou la conformité réglementaire. De plus, le Groupe a procédé à des revues qualitatives en fonction des actualités du Groupe (acquisition de Pirobrás, réorganisations internes et création de départements, approfondissement d'études internes).

Une revue et mise à jour plus approfondies de la méthodologie pourront être menées en 2026, en fonction des simplifications définitives des ESRS.

B.4.2 Gouvernance et périmètre de l'évaluation de double matérialité

L'analyse de double matérialité couvre l'ensemble des filiales en intégration globale du Groupe pour les deux chaînes de valeur du Groupe, à savoir l'activité Explosifs et forage-minage et l'activité Mine Urbaine. Les deux chaînes de valeur sont évaluées séparément. Le périmètre couvert par l'évaluation de double matérialité est décrit plus précisément dans la partie de l'état de durabilité dédiée au modèle d'affaires du Groupe, qui comprend une représentation schématique et une description des activités d'EPC. La chaîne de valeur est généralement considérée au rang 1. Des impacts, risques et opportunités peuvent aussi être identifiés plus en amont ou plus en aval.

L'analyse est pilotée au niveau du Siège du Groupe par la Direction RSE avec l'implication d'experts métiers, des Directeurs fonctionnels et des Directeurs de Zone. Le rôle de la Direction RSE est de créer, documenter et appliquer une méthodologie conforme aux exigences des ESRS. En 2024, la Direction RSE a organisé une revue avec des experts internes sur l'ensemble des enjeux de durabilité pour affiner la description des enjeux et revoir l'évaluation de la matérialité. La Direction RSE peut également être désignée comme expert interne sur les sujets qu'elle maîtrise, tels que les sujets climatiques. Le pilotage par la Direction RSE permet d'assurer une harmonisation dans la caractérisation des enjeux et leur notation. La revue par des experts internes pourra être reconduite en 2026 ou en 2027, avec les normes ESRS simplifiées définitives.

La méthodologie et les conclusions de l'analyse de double matérialité sont présentées aux différents organes de gouvernance du Groupe, qui sont décrits dans la partie B.2 Organisation et gouvernance :

- La méthodologie et les conclusions de l'analyse de double matérialité, ainsi que leurs évolutions, sont régulièrement présentées au G7 lorsqu'il se réunit. Certains des membres du G7 ont par ailleurs été désignés comme experts internes et ont ainsi revu et validé l'évaluation de double matérialité sur le périmètre qui leur avait été attribué en 2024.
- La méthodologie et les conclusions de l'analyse de double matérialité 2024 ont été présentées au Comité Stratégie et RSE au sein du Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de l'état de durabilité 2024, en mars 2025. En 2025, le Comité Stratégie et RSE a été scindé en deux comités distincts, en alignement avec les recommandations du Code Middlenext.

B.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

Le nouveau Comité en charge de la revue et de la validation des informations de durabilité est maintenant le Comité RSSE, présidé par une administratrice indépendante. Une première présentation approfondie de la méthodologie et des conclusions de 2024 a été faite à la présidente du Comité RSSE en juillet 2025. L'analyse de double matérialité menée en 2024 et sa mise à jour pour l'état de durabilité 2025 ont été présentées au Comité RSSE du 27 février 2026.

B.4.3 Processus général d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

B.4.3.1 Description du processus

L'identification et l'évaluation des impacts, risques et opportunités décrite ci-dessous est menée via un modèle de tableur développé par la Direction RSE. Le point de départ de l'analyse est le tableau de l'AR-16 de l'ESRS 1, qui détaille les enjeux de durabilité (c'est-à-dire l'ensemble des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'AR-16) sur lesquels l'entreprise doit s'évaluer. Ces 92 lignes sont doublées, puisque les analyses sont menées séparément pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage et pour la chaîne de valeur Mine Urbaine.

Le modèle de tableur comprend ensuite un certain nombre de colonnes permettant à la Direction RSE et aux experts métiers de décrire et coter les impacts positifs, les impacts négatifs, les risques, et les opportunités. Ce modèle reprend les principes de notation décrits ci-après.

Les ateliers avec les experts internes se basent sur ce même modèle de tableur.

1 Sources documentaires

Les experts métiers et la Direction RSE fondent leur analyse sur leurs connaissances et leur expérience, tenant compte de leurs échanges avec les différentes parties prenantes avec lesquelles ils sont constamment en lien. Les experts métiers connaissent les attentes, les exigences et les contraintes et sont donc les plus à même de comparer les différentes parties prenantes et donc de coter et hiérarchiser leurs attentes, exigences et contraintes. Ils peuvent également s'appuyer sur des ressources documentaires.

Pour les sources dites objectives, généralement des rapports, on trouve par exemple :

- Les rapports de l'Agence Internationale de l'Energie (*International Energy Agency* – IEA) ;
- Les rapports du Fonds Monétaire International (FMI) ;

- Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;
- Les rapports spécifiques sur les activités minières ;
- Les rapports de durabilité des acteurs de la chaîne de valeur ;
- Les rapports d'organismes financiers tels que les assureurs.

Pour les enjeux spécifiques au Groupe, on trouve par exemple :

- Les missions en filiale de la Direction RSE et des experts métiers, et les nombreuses interactions avec les filiales ;
- Les risques décrits dans le Document d'Enregistrement Universel ;
- Les rencontres avec les différentes parties prenantes (organisation de points dédiés, participation à des forums ou des organisations professionnels, relations courantes liées à l'exercice des fonctions...) ;
- Les attentes exprimées par les parties prenantes dans leurs questionnaires ESG (Ecovadis, questionnaires soumis par les prêteurs, questionnaires des clients, demandes dans les appels d'offres...) ou via d'autres canaux tels que le baromètre social interne ;
- D'autres référentiels de standards ou normes sectoriels (GRI Mining, *draft* de l'EFRAG sur *Quarrying & Mining*, norme IRMA).

B.4.3.2 Principes d'évaluation

1 Impacts positifs et négatifs : matérialité d'impact

Les impacts positifs et les impacts négatifs sont décrits pour chaque sous-thème ou sous-sous-thème puis sont évalués selon deux critères :

- Leur gravité : pour les impacts négatifs, la notation de la gravité prend en compte l'ampleur, l'étendue et le caractère irrémédiable de l'impact ; pour les impacts positifs, la notation de la gravité prend en compte l'ampleur et l'étendue de l'impact ;
- Leur probabilité, qui est évaluée selon des critères déterminés en interne et conformes aux indications méthodologiques des ESRS. Il est à noter que pour les impacts réels et récurrents, la probabilité est notée au niveau le plus élevé.

Les impacts peuvent avoir ou non des incidences financières. Les impacts sont positifs ou négatifs, réels ou potentiels, à court, moyen ou long terme. Ils sont ceux des activités propres de l'entreprise ou ceux de sa chaîne de valeur amont et aval (y compris par l'intermédiaire des produits/services ou des relations d'affaires). Le score de matérialité d'impact correspond à la somme des scores de la matérialité des impacts positifs et de la matérialité des impacts négatifs.

2 Risques et opportunités : matérialité financière

Les risques et opportunités sont décrits pour chaque sous-thème ou sous-sous-thème puis sont évalués selon deux critères :

- Leur ampleur ;
- Leur probabilité : pour les effets réels et récurrents, la probabilité est notée au niveau le plus élevé.

Les risques et opportunités désignent les incidences financières liées aux impacts de l'entreprise et/ou aux dépendances de l'entreprise à son environnement et à la population. Les incidences financières sont des influences directes ou indirectes sur la position financière, les performances financières, les flux de trésorerie, l'accès au financement, le coût du capital, le développement de l'entreprise. Comme pour les impacts positifs et négatifs, les risques et opportunités concernent les activités propres de l'entreprise (sa stratégie, sa volonté) mais également les activités des relations d'affaires. L'évaluation de matérialité des risques et opportunités s'assure de prendre en compte la matérialité pour les utilisateurs d'informations financières.

Le score de matérialité financière est la somme des scores de la matérialité des risques et de la matérialité des opportunités.

3 Lien entre matérialité d'impact et matérialité financière

Comme rappelé dans l'ESRS 1 (notamment ESRS 1, § 38), la matérialité d'impact et la matérialité financière sont parfois interdépendantes : les impacts de l'entreprise peuvent avoir des incidences financières (risques ou opportunités). Dans ce cas, un enjeu sera matériel à la fois du point de vue de l'impact et du point de vue financier.

Les seuils quantitatifs et qualitatifs utilisés pour l'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités sont décrits plus précisément en annexe de cet état de durabilité.

4 Renommage des enjeux spécifiques à EPC

Soucieux de maintenir le meilleur niveau de lisibilité et, par la même de transparence, à l'égard des parties prenantes non spécialistes de la terminologie propre aux ESRS, le Groupe a fait le choix de regrouper et renommer les enjeux spécifiques à EPC avec des termes clairs et connus de ses secteurs d'activité. Pour les besoins de la revue par les experts internes, et toujours dans l'optique de faciliter leur compréhension le Groupe classe donc les enjeux de durabilité de l'ESRS 1 en « enjeux propres à EPC ».

Cela permet notamment au Groupe de proposer à ses parties prenantes internes comme externes la représentation graphique simplifiée des résultats de l'analyse de double matérialité, présentée dans la partie précédente.

Un tableau présentant la table de correspondance entre les thèmes et sous-thèmes des ESRS et les « enjeux propres à EPC » est disponible en annexe de cet état de durabilité.

B.4.3.3 Revue par les experts internes et prise en compte des parties prenantes

1 Experts internes

Les experts internes sont des Directeurs fonctionnels ou de Zone qui ont été interrogés, en 2024, sur les enjeux matériels qui relèvent de leur expertise, tels que reformulés par le Groupe (les « enjeux propres à EPC » décrits précédemment). En effet, les « enjeux propres à EPC » permettent un découpage plus proche des domaines d'expertise. Par exemple, il est possible d'isoler la sécurité des travailleurs, alors que cet enjeu fait partie d'un thème plus large sur le personnel de l'entreprise.

En 2025, une revue a été organisée avec un Directeur de Zone supplémentaire pour assurer la prise en compte des enjeux propres à l'acquisition de Pirobrás par le Groupe.

2 Organisation d'ateliers avec les experts internes

En 2024, neuf ateliers ont été organisés pour affiner et valider l'identification des impacts, risques et opportunités et leurs évaluations. La cartographie des parties prenantes a été revue lors de ces ateliers. Ceux-ci permettent aussi d'identifier des enjeux locaux, qui peuvent être peu matériels à l'échelle du Groupe au sens des ESRS, mais qui méritent des actions de suivi en local, conformément aux engagements RSE du Groupe. Les ateliers ont également un but :

- De sensibilisation et de formation : il est important que les experts internes soient sensibilisés puis formés à l'exercice de double matérialité ;
- D'information : à terme, l'ensemble des IRO ont vocation à être présentés à la Direction du Groupe, y compris les enjeux de durabilité qui n'ont pas de liens directs avec leur fonction.

Lorsque cela est pertinent, un même enjeu peut être revu avec plusieurs experts internes. De même, les commentaires lors des entretiens qui sont relatifs à d'autres enjeux que ceux qui devaient être initialement revus sont également intégrés.

B.4 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité

3 Lien entre parties prenantes et experts internes

Les intérêts et points de vue des parties prenantes sont par ailleurs pris en considération dans l'évaluation de double matérialité d'EPC :

- La Direction RSE et les experts métiers ont une connaissance approfondie des enjeux des parties prenantes par leur participation à des forums et associations professionnels, leur veille réglementaire et stratégique (sur l'ESG et sur le secteur d'activité), les missions en filiales, etc.
- Les experts internes sont en dialogue constant avec les parties prenantes affectées et/ou leurs représentants. Par exemple, l'implication des Directeurs de Zone permet de prendre en compte les intérêts des fournisseurs, employés et clients locaux, etc.

B.4.3.4 Détermination des informations à publier

EPC a établi un seuil de matérialité pour déterminer les informations matérielles à publier dans son état de durabilité. La matérialité est considérée, sur la base des impacts, risques et opportunités matériels identifiés, au niveau des sous-thèmes ou, le cas échéant, des sous-sous-thèmes, d'après le tableau des enjeux de durabilité de l'AR 16 de l'ESRS 1.

La liste des sous-thèmes, ou, le cas échéant, des sous-sous-thèmes matériels pour le Groupe est détaillée en annexe de cet état de durabilité.

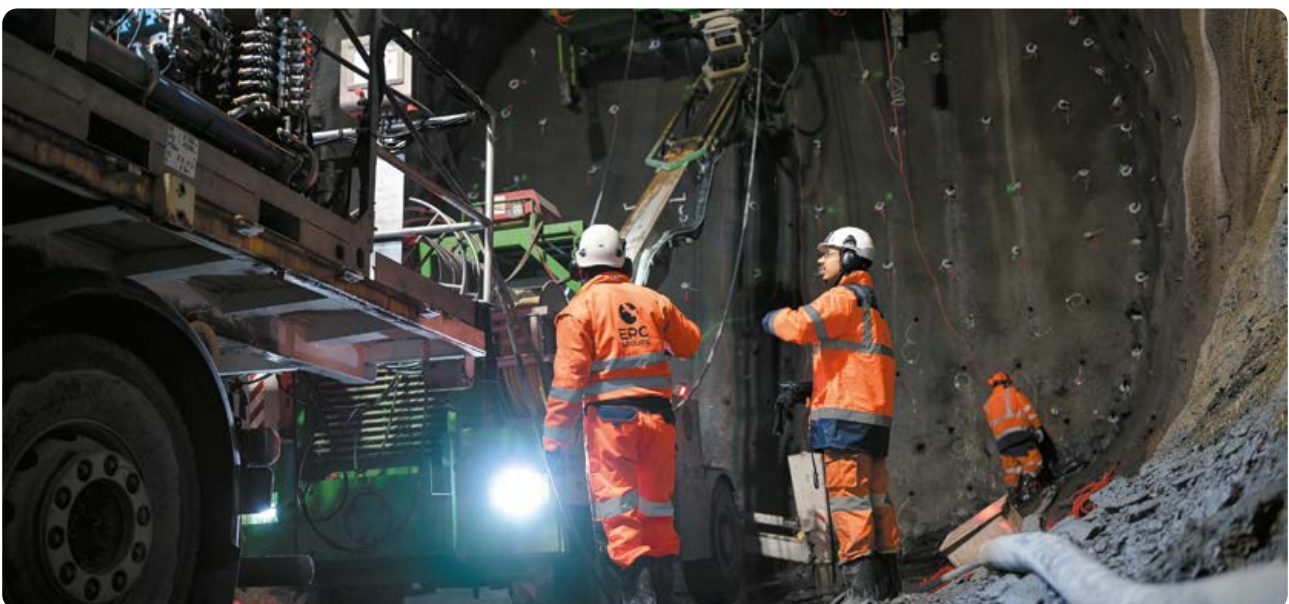
Pour les thèmes qui comprennent des enjeux matériels, EPC publie les informations relatives à la gestion des impacts, risques et opportunités en respectant les

exigences de publication minimale sur les politiques et actions (ESRS 2 MDR-P et MDR-A). Pour les exigences de publication relatives aux indicateurs et cibles, EPC utilise les principes de la matérialité d'information (ESRS 1, Appendice E) pour déterminer les points de données matériels, et notamment lorsque les informations sont conditionnelles.

Un certain nombre d'informations matérielles ne seront pas disponibles dans ce deuxième état de durabilité. Compte-tenu du volume très significatif d'information à publier pour se conformer aux normes ESRS et les évolutions annoncées en 2026 de ces normes, le Groupe EPC n'est pas en mesure s'engager sur une échéance pour chacun des indicateurs. Ces informations seront progressivement intégrées dans les prochains états de durabilité.

Conformément au § 132 d'ESRS 1 sur la disposition transitoire concernant le chapitre 5 « Chaîne de valeur », sont détaillés dans les parties de ce rapport concernées les canaux de communication existants entre le Groupe EPC et les acteurs de sa chaîne de valeur. Les efforts déployés et les ressources consacrées se concentrent en premier lieu sur les indicateurs relatifs aux activités propres à EPC. Conformément au § 133 d'ESRS 1, le Groupe EPC n'est pas tenu pendant les trois premières années de l'état de durabilité, lorsqu'il publie les indicateurs qu'il utilise, d'inclure des informations relatives à la chaîne de valeur en amont et en aval, à l'exception des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE, tels qu'énumérés dans l'appendice B d'ESRS 2.

En application de la directive Omnibus, EPC est autorisé à continuer à appliquer les dispositions transitoires prévues dans les ESRS.



Opérateurs sur le chantier du TELT, France

B.5 Politique RSE

La stratégie du Groupe EPC vise à conjuguer performance économique, éthique et environnementale, en accélérant la transformation de ses activités vers des modèles toujours plus soutenables sur le plan environnemental et plus acceptables sur le plan sociétal. Cette ambition, profondément ancrée dans l'histoire et les métiers du Groupe, répond aux valeurs et convictions portées par ses collaborateurs, ses dirigeants et ses actionnaires. Fort de plus de 130 ans d'expertise, EPC Groupe se trouve à un moment clé de son développement, lui permettant de créer une valeur à la fois économique et responsable, notamment par sa contribution à rendre plus responsable la chaîne de valeur de l'extraction des ressources minérales.

Les enjeux portés par les chaînes de valeur du Groupe – Explosifs et forage-minage et Mine Urbaine – sont intrinsèquement liés aux questions de durabilité et d'acceptabilité sociétale. Ils font écho aux évolutions réglementaires, aux attentes des clients, des communautés et des territoires, ainsi qu'aux aspirations exprimées par les nouvelles générations de collaborateurs.

En 2024, le Groupe EPC a formalisé sa politique RSE, traduite dans les principales langues du Groupe, afin de partager et diffuser ses engagements. Ce document cadre, accessible à tous sur le site internet du Groupe, s'applique à l'ensemble des filiales et constitue un référentiel commun. À ce titre, la politique RSE a été traduite en 2025 en portugais brésilien et fera l'objet d'une présentation et d'une diffusion spécifiques auprès des équipes de la filiale Pirobrás.

La politique RSE s'appuie sur des documents, procédures et processus du Groupe qui en assurent sa mise en œuvre, sa diffusion et son évaluation. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous.

B.5.1 Documentation spécifique en matière d'éthique des affaires et de Santé, Sécurité, Environnement

La politique RSE appliquée dans le Groupe s'appuie sur le système de gouvernance en place ainsi que les autres politiques dédiées à des thèmes spécifiques et s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, notamment :

- Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires du Groupe EPC, qui définit les standards en matière d'éthique, de respect des droits humains, de pratiques responsables et de protection de l'environnement, et constitue un pilier essentiel du dispositif de conformité du Groupe, en lien avec le Code Anticorruption et la Charte Achats responsables.
- La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE) du Groupe, qui établit un cadre structurant visant à garantir des conditions de travail sûres et responsables sur l'ensemble des sites et activités. Elle repose sur une ambition forte de zéro accident, l'adoption des référentiels ISO 14001 et ISO 45001 (pour lesquels certaines filiales sont certifiées), ainsi que sur une démarche d'amélioration continue intégrant la prévention des risques, la protection de l'environnement et la responsabilisation de chaque collaborateur.



Convention du Groupe EPC, en 2025 sur le thème « Enabling Mineral Sustainability »

B.5.2 Développer une culture RSE grâce à la sensibilisation et la formation des collaborateurs

Le déploiement de la politique RSE repose largement sur la montée en compétences et la sensibilisation des collaborateurs. Depuis 2024, le Groupe EPC continue de renforcer ses actions de formation aux enjeux RSE, afin de permettre à chacun de mieux comprendre les concepts clés, les enjeux sectoriels et l'ambition du Groupe en matière de durabilité pour aboutir à des plans d'action au sein des filiales.

Depuis le lancement de la démarche, près d'une trentaine de formations ont été organisées à destination des collaborateurs des filiales, mobilisant près de 400 participants. Elles ont été majoritairement animées à l'aide de dispositifs pédagogiques participatifs, notamment des Fresques de la RSE, favorisant les échanges et le travail collectif autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) prioritaires pour le Groupe. En complément, des actions de sensibilisation ponctuelles ont été réalisées, afin de diffuser une culture commune de la durabilité et de renforcer l'engagement individuel et collectif. La Direction RSE intervient notamment annuellement lors de la Convention du Groupe et participe régulièrement aux séminaires métiers et Zones.

B.5.3 La communication interne, un vecteur d'engagement au service des engagements RSE du Groupe

Dans un contexte de croissance, et afin de soutenir la dynamique collective et de promouvoir une communication plus inclusive et fédératrice, le Groupe a lancé en 2025 une émission de télévision interne, EPC TV, accessible à l'ensemble de ses collaborateurs. Ce support innovant est diffusé dans l'ensemble du Groupe et disponible dans les principales langues du Groupe afin de garantir un accès aisé aux équipes, quels que soient leur localisation, leur métier ou leur langue de travail.

EPC TV met en lumière les activités du Groupe, ses innovations, ses initiatives internes et externes, ainsi que les femmes et les hommes qui les font vivre au quotidien. En valorisant les collaborateurs, leurs expertises et leurs réussites, EPC TV contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté de faire partie du Groupe.

Véritable levier de dialogue et d'engagement, ce canal de diffusion favorise le partage d'une culture commune, soutient la diffusion des valeurs du Groupe et participe activement au développement du lien social. Ainsi, EPC TV s'inscrit pleinement dans la politique RSE en permettant l'inclusion et l'implication durable des collaborateurs.



Interview du Président-Directeur Général du Groupe pour EPC TV

B.5.4 Un accompagnement des filiales adapté à leurs enjeux spécifiques et besoins

Certaines filiales sont accompagnées pour la formalisation d'un rapport RSE dédié, s'appuyant sur l'état de durabilité et adapté aux enjeux spécifiques. Ces rapports permettent de faciliter la communication et l'appropriation au sein de chaque filiale des politiques, enjeux, actions et objectifs.

En 2025, des éléments relatifs à la politique RSE et actions ESG ont été spécifiquement inclus au sein du processus de revue budgétaire des filiales, afin de conjuguer approche financière et extra-financière. Il est prévu en 2026 d'initier et animer un réseau de pilotes RSE, avec un représentant de chaque filiale opérationnelle, pour améliorer le partage des bonnes pratiques et renforcer davantage encore la formation.

B.5.5 Projet Ecoforce – structurer l'écoconception et le pilotage environnemental

Lancé en 2025, le projet Ecoforce vise à structurer et généraliser l'intégration de l'écoconception au sein des activités du Groupe EPC. Déployé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la Transition écologique des organisations (AMI TORGA) et cofinancé par l'ADEME, il s'appuie sur les équipes d'EPC 2i, filiale spécialisée dans les activités de Recherche & Développement. Ecoforce repose sur une approche méthodologique fondée sur l'analyse de cycle de vie (ACV) des produits, services et de l'organisation (ACVO), afin d'objectiver les impacts environnementaux, d'orienter les décisions industrielles et de piloter la performance environnementale. Le projet se déploie selon un phasage pluriannuel combinant diagnostic, définition d'une stratégie d'écoconception, mise en œuvre opérationnelle et capitalisation, avec un objectif d'amélioration continu de nos procédés et pratiques.

B.5.6 Reconnaissance externe de la démarche RSE

En 2024, EPC Groupe a obtenu une médaille d'argent Ecovadis avec un score de 72/100, le positionnant dans le top 15% des entreprises évaluées à l'échelle mondiale. En 2025, cette dynamique de progrès s'est confirmée avec l'obtention d'une nouvelle médaille d'argent, assortie d'un score renforcé de 76/100, permettant au Groupe de se classer désormais dans le top 10% des entreprises évaluées.

Cette progression reflète l'engagement constant du Groupe en matière de responsabilité sociétale et l'amélioration continue de la qualité de son reporting ESG. EPC Groupe se distingue notamment par sa gestion de la décarbonation, reconnue à un niveau « avancé » par Ecovadis, attestant de la mise en place d'un système structuré, d'engagements clairs, de mesures opérationnelles concrètes et de capacités robustes de suivi et de reporting.



LA RSE, S'ENGAGER POUR NOTRE AVENIR



EPC fournit les matériaux pour les infrastructures durables de demain.



EPC s'engage pour une transition énergétique qui accélère sa croissance et sa transformation durable.



EPC réduit ses consommations et développe l'économie circulaire pour limiter ses impacts.



EPC s'implique pour protéger la biodiversité.



EPC est attentif à l'épanouissement de ses collaborateurs et priorise leur sécurité.



EPC innove pour une sobriété efficace de la conception à la mise en œuvre.



EPC adopte une gouvernance responsable pour une pratique éthique des affaires.



EPC soutient la diversité qui fait sa force depuis 130 ans et s'engage pour l'égalité.



Restauration du Phare du Petit Minou, Plouzané, France

C. Informations environnementales



C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique	50
C.2 Prévenir et lutter contre la pollution	62
C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques	68
C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes	72
C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets	76
C.6 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie verte européenne)	80



C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

La lutte contre le changement climatique est au cœur des orientations stratégiques d'EPC Groupe. Cette partie fait le lien avec la description du modèle d'affaires du Groupe (B.3.1) et la description des principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe (B.3.2).

C.1.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Les tableaux suivants synthétisent les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Adaptation au changement climatique

Impacts positifs matériels	<p>Participation à des projets d'infrastructures pour l'adaptation au changement climatique (barrages, réservoirs, travaux de confortement, infrastructures de transport)</p> <p>C M L EFM CDVAv RÉEL</p> <p>Intégration dans la chaîne de valeur de l'extraction de matières premières primaires et secondaires essentielles à la construction de bâtiments et infrastructures résilients et adaptés à la transition écologique</p> <p>C M L EPC CDVAv RÉEL</p>
Impacts négatifs matériels	<p>Impact indirect en raison des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, ce qui participe à la hausse de la fréquence et de l'intensité des risques physiques liés au changement climatique</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>
Risques matériels	<p>Exposition aux risques physiques liés au changement climatique : phénomènes naturels liés à la température, au vent, à l'eau et à la masse solide. Les risques sont variables en fonction des périls, de la localisation et des activités exercées sur les sites. Les événements peuvent entraîner des dommages matériels et humains significatifs, chez EPC ou dans sa chaîne de valeur.</p> <p>C M L CDVAm EPC CDVAv RÉEL</p>
Opportunités matérielles	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour l'adaptation au changement climatique</p> <p>C M L EPC CDVAv RÉEL</p> <p>Opportunités liées à la démolition d'anciens bâtiments/infrastructures pour laisser place à des bâtiments/infrastructures plus résilients</p> <p>C M L MU RÉEL</p> <p>Projets de R&D prenant en compte les risques physiques liés au changement climatique pour améliorer la résilience des installations industrielles.</p> <p>M L EFM POTENTIEL</p>



Opérateurs EPC Mineex, Sénégal

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

Atténuation du changement climatique

Impacts positifs matériels	<p>Intégration dans la chaîne de valeur de l'extraction de matières premières primaires et secondaires essentielles à la transition énergétique (métaux critiques)</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p> <p>Mise sur le marché de matières premières secondaires, à l'impact carbone plus faible que les matières premières primaires</p> <p>C M L MU CDVAV RÉEL</p>
Impacts négatifs matériels	<p>Émissions de gaz à effet de serre du Groupe, contribuant au réchauffement climatique</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>
Risques matériels	<p>Exposition aux risques de transition : fiscalité carbone (hausse des prix), obligations de reporting, investissements pour des équipements à faibles émissions, prix plus important des matières premières bas carbone...</p> <p>C M L CDVAm EPC CDVAV RÉEL</p>
Opportunités matérielles	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour l'atténuation du changement climatique</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p> <p>Valorisation de la gestion avancée du carbone par EPC auprès des clients</p> <p>M L EPC CDVAV POTENTIEL</p>

Efficacité énergétique

Impacts négatifs matériels	<p>Consommations d'énergie pour les activités du Groupe, encore principalement issue de combustibles fossiles</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>
Risques matériels	<p>Exposition à des risques en lien avec les risques de transition : pénurie, hausse des prix de l'énergie, coûts d'adaptation des équipements et des procédés, prix plus important de l'énergie verte</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>
Opportunités matérielles	<p>Opportunités liées aux besoins en matières premières primaires et secondaires pour la transition énergétique et aux besoins de bâtiments et infrastructures plus efficaces</p> <p>C M L EPC CDVAV RÉEL</p>

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC identifie le changement climatique comme un enjeu majeur de son modèle d'affaires, dans ses activités propres et dans sa chaîne de valeur. L'intégration du Groupe dans les chaînes de valeur d'extraction de matières premières primaires et secondaires, essentielles pour répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, est développée dans la partie B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur. L'expertise du Groupe mobilisée à différentes étapes des projets d'infrastructures de transport ou énergétiques constitue à la fois un levier d'impacts positifs et une source d'opportunités commerciales. Les filiales Explosifs et forage-minage participent ainsi à des projets comme des barrages,

des réservoirs, des travaux de confortement, la construction d'infrastructures de transports ferroviaires ou d'infrastructures d'énergie renouvelable. De plus, les activités de forage et minage permettent l'extraction des métaux et minéraux indispensables à la transition énergétique. À titre d'exemple, on estime que la construction et l'installation d'une seule éolienne de 3,6 MW requiert 400 tonnes de métaux et 1000 tonnes de béton, donc de ciment et de granulats, des produits pour lesquels l'extraction primaire nécessite l'utilisation d'explosifs civils.

La transition énergétique requiert des volumes sans précédents de minéraux, ce qui soutient la demande pour l'extraction de matières premières primaires (issues de la mine naturelle) et secondaires (issues de la Mine Urbaine). Les matières premières secondaires ont un impact carbone plus faible, ce qui participe à réduire les émissions dans la chaîne de valeur aval du Groupe. Les travaux de déconstruction, dépollution et démolition sont autant d'étapes nécessaires pour laisser la place à des bâtiments et infrastructures plus efficaces et plus résilients.

Le changement climatique engendre des risques pouvant être classés en deux catégories : les risques physiques et les risques de transition (dont les risques de transition découlant de l'adaptation nécessaire aux aléas liés au changement climatique).

L'ensemble des activités du Groupe EPC génère des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment lors la production des matières premières qu'il utilise. Le Groupe est ainsi exposé aux risques de transition, notamment le risque légal et réputationnel engendré en cas d'absence de mesure ou de réduction de ses émissions de GES, ou encore des risques financiers spécifiques tels que l'introduction d'instruments réglementaires comme le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), les marchés carbone (en Europe le marché EU-ETS) ou la corrélation des taux d'intérêt de financement ou les taux assurantiels avec la performance ESG, dont les émissions de GES. La gestion des risques liés à la fiscalité carbone sur les produits achetés par le Groupe est développée dans la partie E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables. Afin de prioriser et mettre en œuvre les actions qui permettent de réduire de la manière la plus significative ses émissions, une mesure complète et fiable du bilan des émissions de GES du Groupe est essentielle. La gestion avancée du carbone par le Groupe est un avantage compétitif face à ses concurrents.

La réduction des émissions de GES du Groupe EPC est étroitement liée à la réduction des émissions lors de la production des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium, nécessaires à la production des explosifs civils.

• FOCUS

Les risques physiques liés au changement climatique/travailler sur la résilience des installations industrielles

Enjeux

La hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes naturels liés à la température (changement de température, stress thermique, variabilité de la température, dégel du pergélisol/permafrost), au vent (modification des vents, cyclones, ouragans, typhons, tempêtes, tornades), à l'eau (sécheresse, fortes précipitations, inondation, débordement de lac glaciaire), à la masse solide (érosion côtière, dégradation des sols, érosion des sols, solifluxion, avalanche, glissement de terrain, affaissement) peuvent entraîner des dégâts matériels importants. Les besoins d'adaptation vers des infrastructures et des produits plus sobres et résilients pourraient représenter un coût significatif. La prise en compte des risques physiques liés au changement climatique améliore la résilience des installations industrielles, notamment lorsque ceux-ci sont pris en compte dès le début des projets industriels.

Engagements

Des travaux ont été initiés en 2025 afin d'analyser en détail les risques physiques des aléas climatiques sur chacun des sites du Groupe. L'étude se fonde sur des données scientifiques du GIEC et de Munich Re, qui sont disponibles pour différents scénarios climatiques et plusieurs horizons de temps jusque 2100. L'étude d'EPC se concentre sur le scénario SSP5 – 8.5, conformément aux recommandations des ESRS d'envisager au minimum un scénario climatique à émissions élevées. À partir de ces données liées au niveau d'exposition à chaque risque physique, reçues en juillet 2025, EPC développe une méthodologie pour étudier ses risques bruts, ses risques nets, et ses risques nets résiduels.

Cette étude des risques physiques liés au changement climatique, initiée en 2025, permettra progressivement de construire le plan d'adaptation du Groupe.

Gouvernance

La résilience face aux risques physiques du changement climatique implique des transformations qui peuvent être d'ordre industriel, opérationnel, financier et concerne donc plusieurs fonctions du Groupe. Un groupe de travail transverse a été créé par le Secrétariat Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires avec la Direction Industrielle Groupe, la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe et la Direction Administrative et Financière Groupe. Ce groupe de travail a pour mission de développer la méthodologie de l'analyse, de la déployer auprès des filiales, puis de la consolider au niveau du Groupe.

Actions

En 2025, EPC a d'abord consolidé la liste de toutes ses implantations dans le monde : sites de production, dépôts, centres de tri et d'enfouissement de la Mine Urbaine et bureaux. Des données d'exposition à différents dangers physiques ont été fournies pour chacun de ces sites via la plateforme du partenaire spécialisé, qui réunit des données du GIEC et de Munich Re. Le groupe de travail transverse a commencé à développer une méthodologie permettant d'analyser et d'interpréter ces données scientifiques. Cette méthodologie implique notamment la prise en compte à la fois de l'exposition des sites (qui dépend de leur localisation, et du scénario climatique de référence retenu) et de leur sensibilité (qui dépend des activités qui sont menées sur les sites) pour déterminer un risque « brut » sur chacun des sites.

En raison de la diversité géographique des implantations, le Groupe sait faire face à une grande diversité de risques physiques. Le partage des bonnes pratiques au sein du Groupe permettra aux filiales de mieux anticiper les nouveaux dangers auxquelles elles seront exposées.

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

Un travail de recherche et développement important et de modernisation des installations est engagé par les principaux fournisseurs de nitrate d'ammonium afin de réduire significativement les émissions de CO2 (dioxyde de carbone) et de N2O (protoxyde d'azote) lors de sa production. La réduction des émissions de GES est également alignée avec les enjeux d'efficacité énergétique : moins consommer et moins émettre pour réduire les coûts, s'aligner avec les objectifs de la COP28 et prévenir des risques de pénurie. La priorisation de l'émulsion en vrac, le changement de certaines matières premières et le recours à l'énergie verte sont autant d'opportunités pour réduire

les consommations énergétiques de la production d'explosifs.

Le changement climatique a des incidences sur l'environnement, par exemple sur l'état de la biodiversité et sur la disponibilité et la qualité de l'eau. Ces enjeux sont traités dans des parties spécifiques de l'état de durabilité.

C.1.2 Engagements

1 Formation des collaborateurs

Le Groupe considère que la réduction de ses émissions est l'affaire de tous : il est essentiel d'inclure et promouvoir l'engagement de l'ensemble du Groupe dans cette démarche.

• FOCUS

Les catégories d'émissions de gaz à effet de serre

Un bilan des émissions de GES est une évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise (ou captée) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation. Les émissions de l'entité sont ordonnées selon des catégories prédéfinies appelées « postes d'émission ». À la différence du bilan comptable, le bilan des émissions de GES comptabilise les émissions liées à la chaîne de valeur de l'entreprise, qui inclut donc l'amont et aval, et notamment (dans la méthode ADEME) :

Intrants et emballages	Fret	Déplacements et engins	Énergie (chauffage, production...)	Utilisation des produits	Déchets et recyclage
Scope 3	Scope 1 Scope 3	Scope 1 Scope 2 Scope 3	Scope 1 Scope 2 Scope 3	Scope 3	Scope 3

Les émissions sont classées en trois « scopes » ou périmètres d'émission (dans la méthode GHG Protocol) :

Scope 1 : Émissions directes de gaz à effet de serre. Les émissions liées à la combustion de carburant pour les bâtiments, machines, engins et véhicules opérés par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie. Les émissions liées à la consommation d'électricité ou de vapeur, de chaleur et de froid (ou plus précisément, les émissions liées à la production de l'électricité, vapeur, chaleur ou froid consommés).

Scope 3 : Émissions indirectes. Les émissions liées à la chaîne de valeur de l'entreprise : achats de biens et services, fret et transports non opérés, utilisation des produits, déchets, investissements. On distingue habituellement les émissions liées à la chaîne de valeur amont (scope 3 amont), et celles liées à la chaîne de valeur aval (scope 3 aval).

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

Cela s'articule autour de plusieurs principes : la formation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et de transition écologique, la formulation de principes directeurs, et le partage des bonnes pratiques. Les formations dispensées auprès des filiales ont pour objectifs d'améliorer la compréhension des méthodes de calcul, de renforcer la fiabilité des données primaires servant au calcul du bilan des émissions de GES et de maîtriser les concepts fondamentaux permettant une revue critique et le déploiement d'un plan d'action.

2 Mise à jour annuelle du bilan des émissions GES

Le Groupe a calculé son bilan des émissions GES pour la première fois en 2022 sur les scopes (ou « périmètres d'émissions de GES ») 1, 2 et 3 amont et aval. Il a été décidé d'internaliser le processus afin de maîtriser pleinement la méthodologie de collecte et de calcul, et ainsi pérenniser la mise à jour annuelle du bilan des émissions de GES. Chaque année sont mis à jour la totalité des scopes 1 et 2 et les postes significatifs (95%) du scope 3 amont et aval. Un outil en ligne a été déployé en 2025 pour la collecte de données, le calcul et la consolidation du bilan des émissions GES du Groupe.

3 Trajectoire et plan d'actions

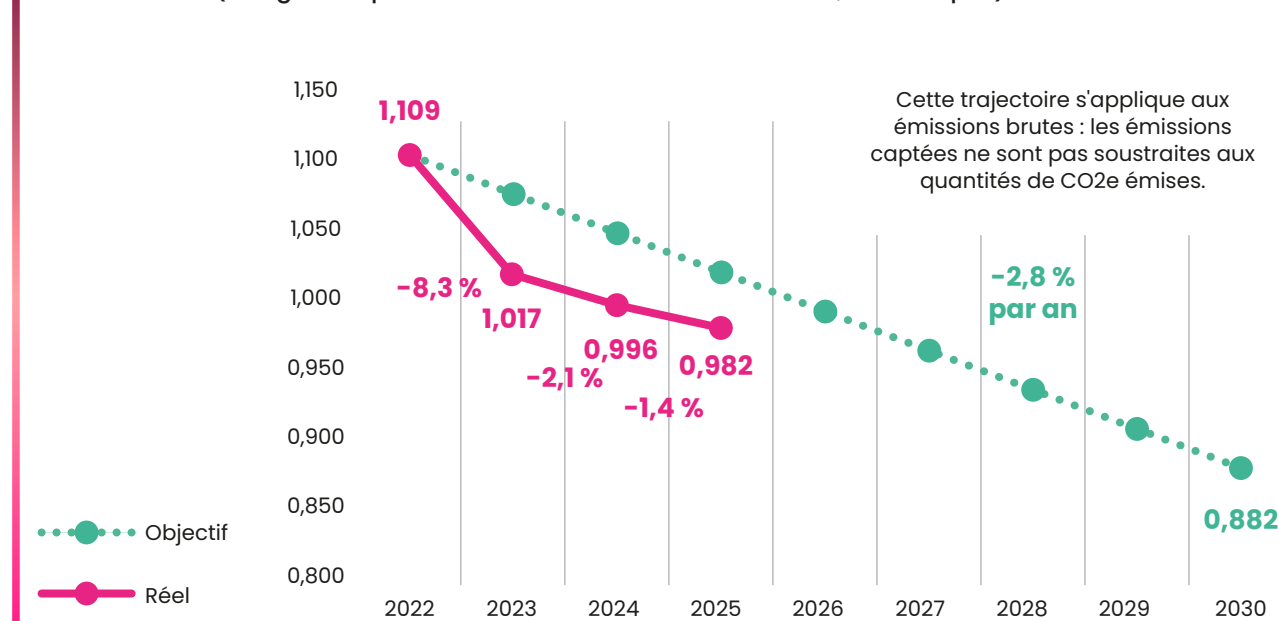
Cette partie décrit les éléments essentiels relatifs aux engagements du Groupe en matière de réduction des émissions de GES :

- Le Groupe s'engage sur une cible de réduction de ses émissions de GES en ratio d'intensité ;

- Le Groupe identifie les leviers de décarbonation qui permettront d'atteindre la cible fixée en matière de réduction des émissions de GES ;
- Le Groupe a rejoint en 2024 la quatrième promotion de l'Accélérateur Décarbonation, programme d'accompagnement de Bpifrance, qui permettra d'affiner la cible de réduction d'émissions de GES ;
- Le Groupe analyse ses émissions de GES verrouillées et n'en a pas identifié liées à ses principaux produits et actifs. À noter toutefois que les procédés actuels de production du nitrate d'ammonium par les fournisseurs d'EPC sont pour la plupart d'entre eux émetteurs de N₂O (protoxyde d'azote), qui est un gaz à effet de serre. Le développement de la production de nitrate bas carbone fabriqué à partir d'hydrogène est décrit au paragraphe C.1.4.3.b ;
- Le Groupe publie dans la section C.6 de ce rapport les informations sur l'éligibilité et l'alignement de ses activités avec le règlement sur la taxonomie verte européenne.

EPC SA a signé en juillet 2022 un accord de financement senior de 50 M€ prévoyant des critères ESG ambitieux sur une tranche d'un montant de 20 M€. En 2024, les critères ESG ont été étendus à l'ensemble de la convention de crédit, en intégrant un critère supplémentaire lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe EPC suivant la trajectoire présentée ci-dessous. Cette évolution traduit l'engagement du Groupe en matière de RSE.

42 3 5 Ratio d'intensité carbone et objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à horizon 2030 (en kg CO₂e par euro de chiffre d'affaires consolidé, tous scopes)



C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

Le Groupe EPC a formalisé ses objectifs de réduction de GES, en ratio d'intensité. L'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre est appliqué au niveau du Groupe et donc à l'ensemble de ses filiales, dont celles qui sont situées hors UE. Généraliser le périmètre et appliquer les objectifs à l'ensemble des filiales du Groupe est la preuve de la volonté du Groupe de réduire son impact dans son ensemble. Afin de tenir compte de l'évolution du volume d'activité du Groupe EPC qui est en croissance, l'indicateur correspond au niveau d'émission de gaz à effet de serre (émissions brutes sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, en kgCO₂e) calculé conformément à la méthode de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), rapporté au chiffre d'affaires du Groupe en euros¹.

4 S'engager pour les enjeux d'adaptation et d'atténuation dans la chaîne de valeur aval

Le Groupe développe des méthodes et solutions digitales pour réduire les émissions de GES de ses activités et de la chaîne de valeur de l'extraction des métaux et minéraux. Ces méthodes et solutions, qui forment l'écosystème digital d'EPC Groupe, ont pour objectifs d'aider à la conception des tirs et au choix des produits pour réduire l'impact carbone des clients, du tir jusqu'à la mise sur le marché des métaux et minéraux.

Dans sa chaîne de valeur, le Groupe met son expertise au service de travaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en continuant à déployer son savoir-faire en forage et minage pour des projets complexes comme les tunnels, barrages ou réservoirs.

C.1.3 Gouvernance

Les sujets relatifs au suivi des émissions de gaz à effet de serre sont principalement traités par la Direction RSE Groupe, avec des ressources spécifiquement allouées au suivi et à la mise à jour de ces données. La Direction RSE récupère annuellement les données volumétriques permettant le calcul du bilan des émissions de GES, les contrôle et les consolide au niveau du Groupe. Les données sont remontées par les filiales, sous la supervision des Directions de Zone. Le Conseil d'Administration, par la voix du Comité RSSE qui a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité, est informé régulièrement de ces éléments.

Les filiales mettent en œuvre des actions diverses pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, avec le soutien du Groupe. Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui

couvre tous les défis environnementaux, dont les défis climatiques. La division *Global Technical Solutions* (GTS) a la charge de développer les outils digitaux qui permettent de suivre au plus près du terrain l'impact carbone des opérations.

C.1.4 Actions

1 Formation des collaborateurs

En 2025, la Direction RSE a continué le déploiement dans plusieurs filiales en France et à l'étranger d'une Fresque de la RSE et d'une formation à la politique RSE du Groupe, notamment en vue de les sensibiliser aux impacts du changement climatique. Par ailleurs, des formations spécifiques au bilan des émissions de GES ont également été dispensées durant l'année 2025. Les formations portent, en fonction des interlocuteurs, sur les enjeux de la collecte et du calcul ou sur l'interprétation du bilan des émissions de GES, et ce, afin de préparer des plans d'actions de réduction des émissions. Ces formations permettent de mieux définir le rôle que peut jouer chaque acteur pour contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre de la procédure état de durabilité et de la présentation de la méthode de collecte des informations nécessaires au calcul des émissions de GES, une sensibilisation aux enjeux climatiques et aux enjeux de la collecte et du calcul d'un bilan des émissions de GES a été dispensée à l'ensemble des référents « carbone » des filiales industrielles et/ou commerciales.

La Direction RSE participe également aux séminaires du Groupe pour des actions de sensibilisation. En juin 2025, la Direction RSE a présenté lors de la Convention Groupe annuelle, dont le thème était « *Enabling Mineral Sustainability* », le début de ses travaux sur l'analyse des risques physiques liés au changement climatique. Cette présentation a été faite conjointement avec le Directeur Santé, Sécurité et Environnement Groupe et le Directeur Industriel Groupe. L'avancée des travaux a ensuite été présentée au Séminaire Finance en octobre 2025.

EPC 2i, filiale en charge des activités de recherche et développement, a suivi en 2024 l'accompagnement Diag'Ecoconception, un programme Bpifrance qui comprend notamment la réalisation d'une Analyse Cycle de Vie (ACV) simplifiée et deux jours de formation sur les principes de l'écoconception. En 2025, dans la continuité de ce programme, le Groupe a lancé le projet Ecoforce pour développer une démarche globale de calcul et de communication d'ACV pour ses principaux produits et services.

¹ Chiffre d'affaires tel que publié en annexe des états financiers annuels consolidés (section 18.1.6 du DEU)

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique



Ce projet regroupe des collaborateurs EPC 2i et des collaborateurs du Groupe, et permet de monter en compétence sur les enjeux climatiques ainsi que le calcul des impacts environnementaux à l'échelle des produits et services, dont les impacts GES.

2 Mise à jour annuelle du bilan des émissions de GES

a. Méthode

Le bilan des émissions de GES du Groupe est calculé annuellement par la Direction RSE d'EPC, pour les scopes (ou « périmètres d'émissions de GES ») 1, 2, 3 amont et aval. Le périmètre retenu est celui de la consolidation financière (intégration globale).

Le Groupe EPC publie ses émissions selon le GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS. Comme mentionné précédemment, le Groupe EPC suit également ses émissions de GES en publiant un ratio d'intensité carbone, égal au rapport entre les émissions de GES du Groupe, calculées selon la méthode du BEGES réglementaire, et le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le calcul du premier bilan des émissions GES complet, publié dans la DPEF 2022, a permis d'identifier les postes d'émissions les plus significatifs. Ainsi, depuis 2023, la collecte des données volumétriques se concentre sur la mise à jour des scopes 1 et 2 et des principaux postes d'émissions du scope 3 amont et aval (pour le Groupe, les intrants et l'utilisation des produits vendus représentent respectivement 61% et 16% des émissions GES en 2025). La collecte de données 2025 inclut de nouvelles demandes par rapport au modèle de collecte 2024, avec notamment une identification plus précise des achats et ventes intragroupes. Les autres données, qui représentent moins de 10% des émissions de GES du Groupe, sont également prises en compte en étant mises à jour à l'aide des données volumétriques ou par extrapolation, en y associant le taux d'incertitude requis par la méthodologie.

Pour harmoniser la collecte, préserver l'auditabilité de la démarche et s'assurer que les objectifs cités précédemment soient remplis, le Groupe a déployé en 2025 l'outil en ligne Toovalu. Cet outil permet de calculer le bilan des émissions de GES en privilégiant la saisie de données primaires, c'est-à-dire des données physiques directement issues des factures ou compteurs. Les émissions de GES sont calculées conformément à la méthode Bilan Carbone et à la méthode GHG Protocol. L'outil de collecte comprend un suivi de l'incertitude associée aux données communiquées. Le déploiement de l'outil permet de simplifier le processus de collecte et calcul par rapport au fonctionnement des années précédentes. En effet, grâce au paramétrage préalable de l'outil, les émissions de GES sont calculées instantanément lorsque les filiales reportent leurs données primaires.

De plus, les données de l'année 2024 ont été importées pour permettre la comparaison avec les données historiques. L'outil répond ainsi à plusieurs objectifs du Groupe : améliorer la fiabilité des données, proposer des outils pédagogiques aux filiales et simplifier les contrôles de cohérence par les fonctions centrales.

Les facteurs d'émissions utilisés pour transformer les données primaires en quantités d'émissions de GES sont principalement ceux de la Base Carbone® de l'ADEME, ou ceux récupérés auprès d'autres sources de données (fournisseurs, analyses cycle de vie, autres bases de données, etc.). Le déploiement de l'outil Toovalu a notamment permis l'accès à de nouvelles bases de données, comme la base Ecoinvent, par exemple pour des produits chimiques. Le Groupe souhaite assurer une cohérence de la base utilisée pour chaque facteur d'émission, année par année.

Le scope 3 (amont et aval) représente plus de 90% du Bilan Carbone du Groupe, la précision des facteurs d'émission des fournisseurs est donc une préoccupation majeure. Pour s'assurer de la fiabilité des facteurs d'émissions de ses intrants, la Direction Achats du Groupe collabore avec ses fournisseurs pour récolter des facteurs d'émissions spécifiques. En 2025, le Groupe a collecté de nombreux nouveaux facteurs d'émissions auprès de ses fournisseurs.

L'ensemble du processus et des arbitrages est documenté dans une note technique interne.

b. Calcul des émissions des gaz à effet de serre des opérations

Le Groupe a créé un outil prévisionnel de calcul des émissions de gaz à effet de serre pour les chantiers des activités de la Mine Urbaine. Ce fichier utilise les facteurs d'émission de la Base Carbone® de l'ADEME et des moyennes de consommation des engins. Cet outil permet de fournir aux clients une estimation des émissions de scope 1 d'EPC pour les prestations proposées.

En 2025, GTS a commencé une mise à jour de son outil EEblast. Initialement développé en 2008, celui-ci s'intègre à la plateforme de suivi des tirs EXPLORE™, dans l'écosystème digital EPC Groupe. La mise à jour des méthodes de calcul et des facteurs d'émission permettra de simuler les émissions GES du tir et du ramassage, en mine et en carrière, avant le tir. La modélisation de données permet d'orienter les choix de conception de tir (design, produits) des opérateurs, directement sur le terrain. L'objectif est de rendre systématique le suivi de l'impact carbone des opérations de forage et minage, et notamment de suivre les réductions d'émissions GES que permettent les méthodes et solutions digitales du Groupe pour les clients.

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique



c. Variations : périmètre et couverture

Les données de la filiale Pirobrás ont été collectées pour l'année 2025 complète. Les émissions de GES sont comptabilisées au prorata temporis entre la date d'acquisition par le Groupe et le 31/12/2025, afin d'aligner le périmètre du calcul des émissions consolidées de GES avec celui du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le déploiement d'un outil en ligne pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre du Groupe a permis d'améliorer l'exhaustivité et la précision de la collecte.

D'une part, le paramétrage de l'outil et la formation des collaborateurs en filiale ont permis une granulométrie plus fine qui a permis d'identifier quelques nouveaux flux d'émissions. D'autre part, la collaboration avec les fournisseurs et l'accès à de nouvelles bases de facteurs d'émission ont permis d'obtenir des facteurs d'émission pour de nouvelles données qui jusqu'alors n'étaient pas comptabilisées. Cela représente une augmentation de plus de 8 000 TCO2e dans le bilan des émissions GES de 2025.

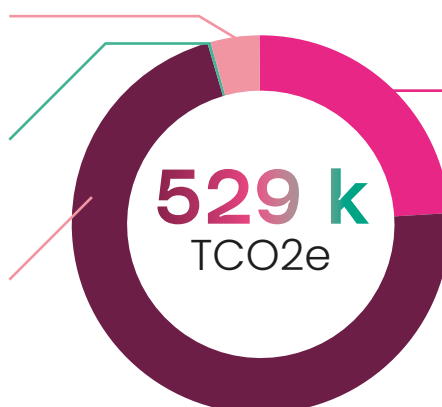
42 3 1 Émissions totales de GES (GHG Protocol)	2024	2025	VARIATION
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1			
Émissions brutes de GES du scope 1 (en TCO2e)	20 080	26 040	+ 30 %
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0 %	0 %	
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2			
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (en TCO2e)	810	1 190	+ 47 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (en TCO2e)	Non calculé	Non calculé	
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3			
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (en TCO2e)	456 860	502 120	+ 10 %
1) Biens et services achetés	300 750	323 720	
2) Biens d'investissement	560	11 690	
3) Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	4 920	6 460	
4) Transport et distribution en amont	34 030	31 040	
5) Déchets produits lors de l'exploitation	440	650	
6) Voyages d'affaires	720	60	
7) Déplacements domicile-travail des salariés	0	0	
8) Actifs loués en amont	0	0	
9) Acheminement en aval	6 260	5 010	
10) Transformation des produits vendus	0	0	
11) Utilisation des produits vendus	75 070	84 900	
12) Traitement en fin de vie des produits vendus	34 110	34 720	
13) Actifs loués en aval	0	0	
14) Franchises	0	0	
15) Investissements	0	0	
ÉMISSIONS TOTALES DE GES			
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) (en TCO2e)	477 750	529 350	
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) (en TCO2e)	Non calculé	Non calculé	

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GHG Protocol)

42 3 2 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 1. 26 k TCO2e – **4,9%** du bilan total

42 3 3 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 2. 1 k TCO2e – **0,2%** du bilan total

42 3 4 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 (amont). 377 k TCO2e – **71,3%** du bilan total



42 3 4 Bilan des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 (aval). 125 k TCO2e – **23,5%** du bilan total



3 Trajectoire et plan d'actions

La formalisation des leviers de décarbonation, qui sont développés ci-dessous, sera approfondie à mesure du déploiement des formations de la Direction RSE, qui comprennent un module pour élaborer un plan d'actions de réduction des émissions de GES. De plus, la Direction RSE a rejoint en 2024 la quatrième promotion de l'Accélérateur Décarbonation, un programme d'accompagnement de Bpifrance sur deux ans, qui comprend des missions de conseil pour travailler sur la formalisation de la trajectoire et du plan de transition du Groupe.

a. Scopes 1 et 2

Les scopes 1 et 2 représentent respectivement 4,9% et 0,2% des émissions du Groupe. Les filiales mettent en œuvre des actions pour réduire leurs scopes 1 et 2 :

- En incluant dans leur parc de véhicules, lorsque cela est pertinent en tenant compte des usages et du mix énergétique du pays, des véhicules électriques. C'est le cas par exemple chez EPC France, qui a installé des bornes de recharges pour les véhicules électriques sur le site industriel de Saint-Martin-de-Crau ainsi

que dans certains dépôts. De même, EPC Demosten et EPC Sverige renouvellent leurs flottes de véhicules en achetant des modèles électriques, et ont installé des bornes de recharge ;

- En ayant recours au biocarburant, qui est également un moyen de diminuer le scope 1 et d'anticiper les évolutions méthodologiques à venir fondées sur la distinction entre le CO2f (fossile) et le CO2b (biogénique). En 2025, EPC France a continué à inclure des camions au biocarburant dans sa flotte ;
- En mettant en place des actions liées à la sobriété des usages. Par exemple, un audit énergétique a été mené à la fin de l'année 2024 sur l'usine d'EPC France pour identifier les leviers de réduction des consommations d'énergie. Les mesures identifiées comprennent, par exemple, la récupération de l'énergie liée au processus de refroidissement en optimisant le processus de production, et une première estimation en grande masse des investissements nécessaires à la mise en place des actions a été réalisée. Des actions seront déployées prochainement, notamment pour les équipements de refroidissement ;

42 4 1 Consommation d'énergie et mix énergétique

	2024	2025
1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0	0
2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	93 900	105 200
3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	2 800	3 500
4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	0	0
5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	2 000	2 800
6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	98 700	111 500
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	95%	96%
7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	3 700	3 200
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	4%	3%
8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	100	500
9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	1 200	1 200
10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0	0
11) Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	1 300	1 700
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	1%	1%
Consommation totale d'énergie (en MWh)	103 700	116 400

Note : Les chiffres ont été estimés à partir des données récoltées dans le cadre du calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ils comportent donc un taux d'incertitude élevé mais permettent d'avoir des ordres de grandeur. Ces indicateurs sont publiés en considérant que l'ensemble du Groupe est actif dans des secteurs à fort impact climatique. Les consommations énergétiques comptabilisées sont alignées avec le périmètre des émissions de GES de scopes 1 et 2 : bâtiments et moyens de production, véhicules et camions opérés, engins. Les consommations de combustibles comme matière première sont exclues.



C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

- EPC Demosten et EPC Colibri rationalisent leurs déplacements et ont effectué des travaux pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. EPC Demosten développe une charte de mobilité pour limiter les déplacements en avion, privilégier les transports doux comme le train, et inciter au covoiturage ;
- En faisant le choix d'acquérir des engins éco-performants lors du renouvellement de leur parc matériel, comme l'a fait EPC Maroc en 2024 ;
- En souscrivant exclusivement des contrats d'électricité verte, comme c'est le cas pour EPC Sverige ;
- En produisant de l'électricité verte sur site à l'aide de panneaux solaires, comme c'est le cas par exemple pour EPC Mineex et EPC Guinée ;
- La Tour Initiale, dans laquelle sont situés les bureaux des sociétés Adex et GTS, a défini une politique environnementale qui comprend notamment des engagements et objectifs en matière de gestion et de consommation d'énergie.

42 4 1 Consommation d'énergie

116 400 MWh

42 6 1 Ratio d'intensité énergétique (intensité énergétique par chiffre d'affaires net¹)

Consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique (en MWh/€)

2024 0,21

2025 0,22 (+ 5 %)

42 4 2 Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement

7 200 MWh, dont 17% issue de sources renouvelables

2 800 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources fossiles

3 200 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement provenant de sources nucléaires

1 200 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables

42 4 3 Consommation d'énergie fossile

111 500 MWh

105 200 MWh

Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers

Consommation de combustible provenant du gaz naturel

2 800 MWh

3 500 MWh

Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles

¹ Chiffre d'affaires tel que publié en annexe des états financiers annuels consolidés (section 18.1.6 du DEU)

C.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

42 4 4 **Nombre de filiales qui produisent de l'énergie renouvelable**

42 4 5 **Nombre de filiales qui achètent de l'énergie renouvelable**

42 5 1 **Nombre de filiales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie**



b. Scope 3 amont

Le scope 3 concerne de fait la chaîne de valeur des activités de l'entreprise et comprend des postes d'émissions multiples. Concernant les principaux postes pour le Groupe EPC :

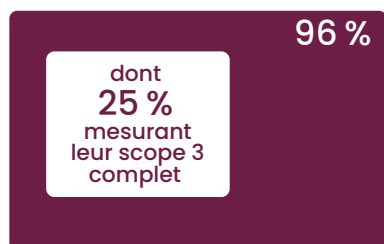
- Concernant les intrants, la diminution sera progressive sur l'activité Explosifs et forage-minage, notamment grâce au déploiement des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) dans les usines de fabrication de nitrate d'ammonium, qui permettent de diminuer significativement les émissions de gaz à effet de serre liées au processus de production, notamment grâce à l'abattement catalytique du N2O (protoxyde d'azote). La prise en compte de ces nouvelles techniques de production par nos fournisseurs a ainsi un impact direct sur le scope 3 du Groupe EPC. En effet, avec des approvisionnements en nitrate d'ammonium issu d'usines européennes modernisées et dont les facteurs d'émission ont été mis à jour en conséquence dans les bases internationales (par exemple dans la base Empreinte de l'ADEME), les émissions dues aux intrants ont augmenté seulement de 5% en 2025 par rapport à 2022, malgré des volumes d'achat en forte croissance. Des technologies sont

également en cours de déploiement pour produire du nitrate d'ammonium moins carboné (« vert » à partir d'hydrogène fabriqué avec des énergies renouvelables, « jaune » à partir d'hydrogène fabriqué avec de l'énergie nucléaire, « bleu » avec séquestration de carbone). La croissance de ces nouveaux modes de production permet à EPC de ne pas comptabiliser d'émissions verrouillées en lien avec les approvisionnements en nitrate d'ammonium.

- Concernant le fret, les sources d'approvisionnement les plus proches et les moyens de transport les moins carbonés sont privilégiés. Par exemple, une partie croissante du fret entrant d'EPC Canada se fait par voie ferroviaire, moyen de transport moins carboné que le transport routier. Toutes les livraisons de nitrate d'ammonium pour EPC Sverige sont effectuées avec des camions fonctionnant au HVO (biocarburant seconde génération). À noter que dans certains cas, il peut s'avérer préférable en matière d'impact GES de s'approvisionner plus loin auprès d'un fournisseur qui a une production moins carbonée.
- D'autres actions au cas par cas sont mises en place selon les spécificités et caractéristiques des filiales.

12 3 2 **D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone**

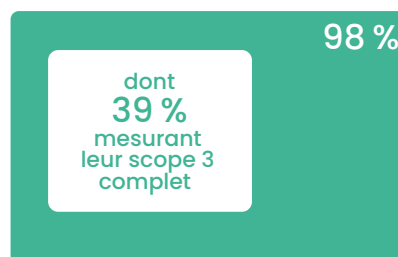
2023



2024



2025





c. Scope 3 aval

Le scope 3 aval du Groupe EPC est composé principalement des émissions liées à l'utilisation des produits explosifs, et des émissions liées au traitement des déchets des travaux de déconstruction et dépollution des filiales de la Mine Urbaine :

- La détonation des produits explosifs produits, vendus et/ou mis en œuvre par le Groupe, entraîne des émissions dans l'air de gaz, dont des gaz à effet de serre (CO₂ principalement). Une partie significative de ces émissions est liée aux hydrocarbures présents dans les produits. Les méthodes de calcul des émissions de GES distinguent les émissions de CO₂ fossiles (CO₂f), qui sont comptabilisées dans le bilan des émissions GES, et les émissions de CO₂ biogéniques (CO₂b), qui sont comptabilisées à part du bilan des émissions de GES. Lorsque le carburant est d'origine fossile, les émissions liées à la combustion sont des émissions de CO₂f. En revanche, lorsque le carburant est biosourcé de manière responsable, les émissions liées à la combustion sont exclusivement des émissions de CO₂b, qui ne participent donc pas à augmenter le bilan des émissions GES. Le recours au biocarburant dans les recettes des produits explosifs est ainsi un levier pour réduire les émissions du scope 3 aval du Groupe liées à la détonation.
- Les méthodes et solutions de l'écosystème digital EPC Groupe permettent d'optimiser la quantité d'explosifs nécessaire pour une même performance, et ainsi de réduire les émissions liées à la détonation, pour un même résultat opérationnel pour le client.
- EPC Groupe comptabilise dans son scope 3 aval les émissions liées au traitement des déchets des travaux de déconstruction et dépollution des filiales de la Mine Urbaine. Paradoxalement, le recyclage et la valorisation des déchets en matières premières secondaires participent à augmenter les émissions de GES du Groupe, puisque ces processus sont généralement plus énergivores que les autres traitements comme le stockage ou l'incinération. Néanmoins, dans la chaîne de valeur aval, l'achat de produits issus de matières premières secondaires ont un impact carbone moindre par rapport aux produits neufs.

4 S'engager pour les enjeux d'adaptation et d'atténuation dans la chaîne de valeur aval

Les activités du Groupe EPC participent à éviter des émissions chez le client grâce à ses méthodes et solutions digitales. L'écosystème digital développé par GTS, filiale du Groupe EPC, permet de digitaliser et d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage pour la conception des plans

de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. L'optimisation des tirs grâce aux travaux d'études et ingénierie permet d'améliorer la fragmentation de la roche, réduisant ainsi le concassage mécanique par l'opérateur minier, processus fortement consommateur en énergie plus ou moins carbonée selon le mix énergétique de la mine. De plus, les travaux de simulation permettent d'optimiser la forme et l'étalement des tas à la suite du tir, en fonction des caractéristiques des engins utilisés pour le ramassage. Cela permet de réduire le temps de pelletage, de chargement et donc de transport interne sur le site d'extraction et ainsi d'optimiser la chaîne logistique pour diminuer les consommations de carburant. Les solutions de gestion de la dilution, qui sont notamment déployées dans les mines d'or et de cuivre, réduisent le mélange entre les roches stériles et le minerai. Les usines de raffinage traitent donc moins de stériles, ce qui réduit les consommations énergétiques pour une même quantité de métal produit.

Pour les activités de la Mine Urbaine, le développement des filières de recyclage sur site permet de développer le « minage urbain » et promouvoir ainsi l'utilisation des ressources disponibles en circuit court, réduisant l'impact carbone lié au déplacement des matériaux. À titre d'exemple, le facteur d'émission pour une tonne d'aluminium neuf s'élève à 7,8 T de CO₂e, tandis que le facteur d'émission pour une tonne d'aluminium recyclé s'élève à 0,5 T de CO₂e (soit plus de 10 fois moins d'émissions de GES¹). Le tri des matériaux à la source et l'acheminement dans les filières de recyclage appropriées permettent ainsi d'éviter des émissions dans la chaîne de valeur aval des activités de la Mine Urbaine.

Le Groupe se positionne sur des marchés portés par les besoins d'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique. Par exemple, au Royaume-Uni et en France, les filiales EPC-UK et EPC France interviennent sur des opérations de forage pour des installations d'énergie renouvelable, comme des parcs éoliens ou photovoltaïques. EPC France intervient également sur le chantier du Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT), dont l'objectif est de construire une liaison ferroviaire transfrontalière comprenant au total plus de 115 kilomètres de tunnel. La filiale suédoise EPC Sverige participe à de nombreux travaux de tunnel et d'infrastructure dans les villes. La filiale EPC Mineex (Sénégal) offre des solutions de forage et minage pour des travaux spéciaux comme des barrages.

1 Facteurs d'émissions issus de la Base Carbone® (v23.9) de l'ADEME



C.2 Prévenir et lutter contre la pollution

C.2.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Les tableaux suivants synthétisent les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Activités de dépollution et de décontamination

Impacts positifs matériels	Activités de dépollution (désamiantage, déplombage, substances chimiques et autres déchets) qui permettent de dépolluer des espaces de vie et les fonciers C M L MU CDVAv RÉEL
Impacts négatifs matériels	Poussières et nuisances dues aux activités de la Mine Urbaine C M L MU RÉEL Pollution de l'air à l'amiante en cas de mauvaise gestion des opérations de désamiantage C M L MU POTENTIEL
Risques matériels	Risques financiers, réputationnels, sanitaires en cas de mauvaise gestion des opérations impliquant des matières dangereuses, dont les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes : amiante, plomb, hydrocarbures C M L MU POTENTIEL
Opportunités matérielles	Opportunités liées aux besoins de dépollution de bâtiments avec de l'amiante ou du plomb et des sols pollués par des substances chimiques (métaux, hydrocarbures...) ou des déchets (dépôts sauvages, anciennes décharges) : marché encore important C M MU RÉEL Opportunités liées à de nouvelles matières déclarées dangereuses (silice, PFAS...) M L MU POTENTIEL

Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses

Impacts négatifs matériels	Risques de déversement et de pollution en lien avec la présence de substances dangereuses (dont substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes) sur les sites de stockage et de production : risques pour l'environnement et pour les travailleurs C M L EFM RÉEL
Risques matériels	Risques réputationnels, juridiques, financiers en cas de pollution C M L EFM RÉEL Coûts liés à des modifications sur les équipements pour réduire les impacts potentiels C M L EFM RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

La pollution peut générer des impacts négatifs sur les personnes, qu'il s'agisse des travailleurs ou des communautés autour des sites, ainsi que sur l'environnement et les milieux : eaux de surface et souterraines, sols, sous-sols, air, faune, flore, etc.

Les activités de la Mine Urbaine incluent dans leur cœur de métier la dépollution de sites appartenant à des clients (décontamination, désamiantage, déplombage, dépollution des sols). Les activités de dépollution du Groupe ont donc un impact positif pour les usagers de ces sites et la valorisation d'anciennes friches industrielles. Elles permettent de retirer des substances classées « extrêmement préoccupantes » comme l'amiante et le plomb. De plus, les travaux d'adaptation des bâtiments au changement climatique et la maîtrise de l'artificialisation des sols par la valorisation d'anciennes friches industrielles représentent une opportunité financière pour le Groupe EPC car ils nécessitent au préalable de conduire des travaux de dépollution. Cependant, la maîtrise des impacts sur l'environnement et les personnes liés à ces activités de dépollution est un enjeu majeur. Opérationnellement, on parle de « risque » de pollution pour couvrir à la fois les impacts négatifs potentiels sur l'environnement ou les personnes et les risques financiers qui peuvent en résulter.

Les activités de la déconstruction et de recyclage des déchets issus de ces opérations, qui sont l'autre cœur de métier de la Mine Urbaine, peuvent produire des poussières et des nuisances sonores (pollution de l'air). Les enjeux visent principalement les riverains et sont développés dans la partie D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales.

Dans le cadre de leurs activités, les filiales de production d'explosifs et de forage-minage manipulent et mettent en œuvre des produits contenant des substances chimiques. Il existe alors un risque de pollution accidentelle des



sols (déversement de substances chimiques, perte de confinement, combustion incomplète) pouvant contaminer l'eau au contact d'une nappe phréatique avec un risque d'infiltration dans le sol. Ce risque est géré en permanence lors des opérations de stockage, de transport, de production voire d'utilisation soit sur les sites d'EPC, sur la route ou chez le client lors de la mise en œuvre des produits sur leurs sites. Par ailleurs, la détonation d'explosifs peut engendrer des gaz polluants, notamment des oxydes d'azote (NOx) et du monoxyde de carbone (CO). Les émissions de gaz polluants sont principalement surveillées en milieu urbain et pour les activités en sous-terrain. Les risques de pollution sont accentués par les tirs non idéaux : la conception des tirs (au moyen des solutions logicielles développées par la division GTS d'EPC Groupe) est donc un levier important pour réduire les risques de pollution.

Comme pour toute activité nécessitant l'usage d'engins, que ce soit pour l'activité de forage-minage ou les activités de la Mine Urbaine, il existe un risque de pollution accidentelle au sol, notamment par des hydrocarbures, principalement sur les sites des clients sur lesquels le Groupe intervient. Au-delà des risques pour l'image du Groupe, les travaux de dépollution peuvent entraîner des coûts importants, sujet traité aux paragraphes 3.3.11, 3.3.12 et 6.13.1 des annexes aux comptes consolidés.

Le sujet des traitements des déchets, dont les déchets dangereux, est évoqué en détail dans la partie C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets.

C.2.2 Engagements

Comme précisé dans la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, celui-ci œuvre à minimiser son impact sur l'environnement et la santé humaine en utilisant les ressources naturelles de manière durable et en plaçant au centre de ses préoccupations la prévention des pollutions. En particulier, le Standard Technique S « Préservation de l'environnement » du manuel SSE Groupe comprend des exigences et mesures spécifiques pour prévenir et contrôler les pollutions de l'air, du sol et de l'eau, et pour répondre aux situations d'urgence (déversements accidentels, etc.) pour protéger l'environnement, la santé humaine et les ressources naturelles.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC et de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux,

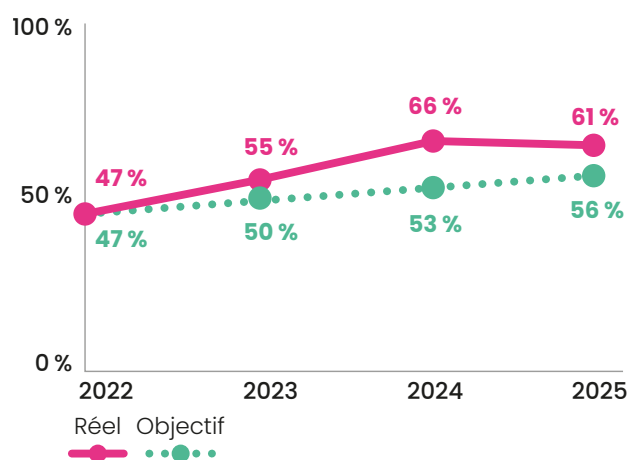
dont la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Chaque filiale est notamment tenue :

- D'identifier les substances dangereuses présentant des risques de déversement ;
- D'étiqueter de manière claire et visible chacune des substances dangereuses ;
- De mettre à disposition des kits de lutte contre les déversements aux endroits stratégiques ;
- De former ses collaborateurs aux risques de déversement et aux procédures à suivre ;
- De déclarer tout incident de déversement.

Ces exigences s'appliquent tant à l'existant qu'aux nouveaux projets et sont régulièrement auditées par le Groupe.

Les activités de dépollution sont de plus encadrées par des certifications métiers, telles que les certifications Qualibat et MASE, qui imposent des protocoles stricts de sécurité.

41 2 1 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



C.2.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la pollution sont principalement suivis par la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe.

Les filiales, à partir de leur évaluation des risques, mènent les actions concrètes nécessaires à la prévention des risques de pollution, incluant la formation de leurs salariés lors de l'embauche mais surtout à leurs postes de travail, et la mise à disposition des moyens matériels adaptés. Elles suivent les indicateurs pertinents.

Du fait de leur cœur de métier, les filiales de la Mine Urbaine disposent d'équipes opérationnelles dédiées à ces sujets.

C.2.4 Actions

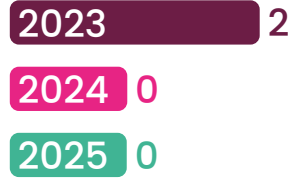
Le Standard Technique S « Préservation de l'environnement », qui a été mis à jour en 2025, a fait l'objet d'une présentation dédiée à l'ensemble du réseau des « correspondants SSE » lors du séminaire annuel de la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. L'ensemble des risques précédemment cités font l'objet de nombreuses mesures de prévention et maîtrise des pollutions dans les filiales, conformément au Standard Technique S, aux règles métiers appliquées ainsi qu'à la norme ISO 14001, comme la mise en place de bacs de rétention, la récupération et le traitement des polluants, etc.

Concernant l'activité Explosifs et forage-minage, les sites du Groupe EPC classés « Seveso seuil haut », conformément à la directive européenne, sont tenus d'inclure dans leur système de Gestion de la Sécurité la déclaration régulière et la surveillance annuelle des principaux polluants rejetés dans l'atmosphère, l'eau, les sols, etc. Cela est également le cas pour les autres sites du Groupe, avec des réglementations spécifiques d'un pays à un autre. Les actions relatives à la gestion des tirs de mine et aux contrôles qualité sont détaillés dans la partie D.6 Garantir des produits et services de qualité dans la durée.

Concernant les activités de la Mine Urbaine, les filiales EPC Demosten et EPC Colibri sont des acteurs majeurs historiques, spécialisés dans les métiers de la décontamination, de la dépollution, du désamiantage et du déplombage en France. Elles accompagnent leurs clients dans tous leurs projets de dépollution en sites occupés ou non, sur sites industriels et en zone urbaine, dans le cadre de travaux de réhabilitation et de déconstruction. EPC Demosten peut également intervenir dans des monuments historiques comme le Château de Versailles, où des opérations de déplombage ont été menées en 2025. Elles respectent les règles métiers applicables et disposent de certifications qui couvrent le volet environnemental.

Le Groupe EPC a mis en place un système de management de la continuité d'activité, certifié selon la norme ISO 22301, avec la formalisation de plans de gestion de crise pour les scénarios critiques et la réalisation d'exercices réguliers. Cela permet notamment, en cas de survenance d'une situation d'urgence, telle qu'une pollution majeure, de contrôler et limiter son impact sur la population et l'environnement.

41 61 **Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles**



Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E2-4_02 ; E2-4_03 ; E2-4_04 ; E2-4_05 ; E2-4_08 ; E2-4_09 ; E2-4_10.

C.2.5 Objectifs

Zéro perte de confinement de plus de 1m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents).

Zéro amende environnementale.



Opérateur désamiantage, EPC Demosten, France

• FOCUS

Les substances préoccupantes dans les activités Explosifs et forage-minage

Enjeux

Rappel des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAV Chaîne de valeur aval

Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses

Impacts négatifs matériels	Risques de déversement et de pollution en lien avec la présence de substances dangereuses (dont substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes) sur les sites de stockage et de production : risques pour l'environnement et pour les travailleurs
----------------------------	---

C M L EFM **RÉEL**

Description des impacts, risques et opportunités

Les substances préoccupantes désignent, d'après les normes ESRS :

- Les substances extrêmement préoccupantes, qui sont identifiées dans l'annexe XIV du règlement REACH ;
- Certaines substances dangereuses de l'annexe VI du CLP, notamment celles présentant un danger pour la santé humaine ou l'environnement ;
- Les substances qui affectent négativement la réutilisation et le recyclage des matériaux dans les produits dans lesquels elles sont présentes.

Dans le cadre de leurs activités, les filiales des activités Explosifs et forage-minage produisent, achètent, manipulent et mettent en œuvre certaines de ces substances préoccupantes (ou des produits contenant des substances préoccupantes).



Cartouches d'explosifs



• FOCUS BIS

SUBSTANCES UTILISÉES	CONTEXTE	CLASSIFICATION	QUANTITÉ
Azoture de plomb	Matériau énergétique produit par le Groupe pour la production d'explosifs d'amorçage	Substances dangereuses	Environ 3 tonnes
Plomb et ses composants	Peuvent être présents dans les détonateurs produits, achetés et mis en œuvre par le Groupe	Substances extrêmement préoccupantes	Environ 2 tonnes
Nickel en poudre	Peut être présent dans les retards des détonateurs produits, achetés et mis en œuvre par le Groupe	Substances dangereuses	Moins de 100 kg
Esters nitrés	Présent dans les dynamites achetées et mises en œuvre par le Groupe	Substances dangereuses	Environ 600 tonnes
TNT	Peut être un composant des boosters	Substances dangereuses	Environ 400 tonnes
Thiocyanate de sodium	Peut être un composant des émulsions en tant que réactif de sensibilisation	Substances dangereuses	Environ 200 tonnes
Hydrocarbures	Utilisés en tant que matières premières des ANFO et émulsions, utilisés comme carburant pour les usines, véhicules et engins	Substances dangereuses	Environ 16 500 tonnes

Note : Les chiffres ont été estimés à partir des données récoltées dans le cadre du calcul du bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ils comportent donc un taux d'incertitude élevé mais permettent d'avoir des ordres de grandeur. Les produits étant mis en œuvre sur les sites des clients, il est considéré que les quantités mises en œuvre (c'est-à-dire quittant les sites du Groupe) sont les mêmes que les quantités achetées ou produites (selon les cas). À noter que la donnée pour la TNT avait été sous-évaluée en 2024.

De plus, le Groupe utilise d'autres substances dangereuses qui ne sont pas visées par les ESRS, et notamment des substances dangereuses qui appartiennent aux classes de dangers physiques.

Le Groupe choisit de fournir également des informations sur les principales substances et leur maîtrise.

SUBSTANCES UTILISÉES	CONTEXTE	CLASSIFICATION
Nitrate d'ammonium	Principale matière première des produits du Groupe	Substances dangereuses (hors ESRS)
PETN, RDX, HMX, poudre noire	Matériaux énergétiques pour la production d'explosifs d'amorçage	Substances dangereuses (hors ESRS)

Issus de réglementations préexistantes et visés par des normes différentes de la directive CSRD et des normes ESRS associées (REACH, CLP principalement), les contrôles externes diligentés par les administrations des différents pays de ces substances dans les industries à risques s'ajoutent aux contrôles du Groupe. C'est notamment le cas dans le cadre de l'application de la directive SEVESO 3. L'utilisation des substances préoccupantes et dangereuses présente des risques de pollution,

notamment du sol et de l'eau. Les engagements et actions de prévention décrits plus haut s'appliquent à la manipulation et mise en œuvre des substances préoccupantes telles que définies dans les ESRS et des autres substances dangereuses citées. Les risques et mesures spécifiques à la classe de danger physique sont développés dans la partie D.5 Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés.

Engagements

Le règlement REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals*) est une obligation légale qui s'applique aux substances chimiques fabriquées, importées ou mises sur le marché européen.

Le Groupe EPC est concerné par le règlement REACH en tant qu'utilisateur aval de substances chimiques, et en tant que fournisseur (fabricant) de substances chimiques (principalement des mélanges). Les substances concernées sont enregistrées auprès de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Chronologiquement les substances importées ou fabriquées ont fait l'objet d'une phase de préenregistrement en 2008. Puis l'obligation d'enregistrement est entrée en vigueur selon les quantités en 2010 (quantités supérieures à 1 000 tonnes par an), en 2013 (quantités supérieures à 100 tonnes par an) et enfin en 2018 (quantités supérieures à 1 tonne par an). Depuis 2018, toutes les substances nouvellement importées ou fabriquées à plus d'une tonne par an sont soumises à enregistrement. Le Groupe EPC n'a donc pas d'enregistrement de substances à renouveler ou à refaire, sauf nouvelles substances, depuis 2018.

EPC Groupe développe ses propres formulations dans sa filiale de recherche et développement EPC 2i, qui est engagée dans une démarche d'écoconception qui conduit à limiter, supprimer ou trouver des alternatives aux substances préoccupantes.

Gouvernance

Les sujets relatifs au respect du règlement REACH sont principalement suivis par la Direction Santé, Sécurité et Environnement avec l'appui de la Direction Conformité du Groupe EPC.

Les filiales sont tenues de mener toutes les actions nécessaires à la bonne maîtrise des substances préoccupantes et à la bonne information des utilisateurs finaux.

Actions

Les filiales européennes du Groupe EPC qui achètent des substances chimiques visées par le règlement REACH, comme le nitrate d'ammonium, reçoivent de leurs fournisseurs des Fiches de Données Sécurité (FDS) où figurent notamment une partie des éléments de preuve de la conformité du fournisseur avec la réglementation REACH (N° CAS, CE, d'enregistrement REACH, etc.).

Le questionnaire RSE dédié aux fournisseurs stratégiques comprend des questions relatives à REACH afin de vérifier leur conformité. Par ailleurs, des clauses spécifiques sont intégrées aux principaux contrats fournisseurs.

Les filiales fournissent elles-mêmes systématiquement des FDS à leurs clients. À l'aide des FDS, le Groupe communique donc à l'utilisateur sur la présence éventuelle de substances préoccupantes, le cas échéant, mais aussi sur les dangers physiques et les mesures de sécurité adaptées.

Soucieux de diffuser à ses clients une information réglementaire conforme et de qualité, le Groupe EPC édite ses FDS avec un format et un contenu harmonisé dans le respect du règlement REACH en tenant compte des spécificités des différents pays d'implantation. Depuis novembre 2025, la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe et la Direction Conformité Groupe utilisent un nouveau logiciel qui a permis de mettre en place un fonctionnement interne plus centralisé, assurant l'homogénéisation des FDS dans le Groupe. Ce logiciel centralise les FDS tout en permettant une gestion multi-langue.

Objectifs

2026 Formation d'une demi-journée sur les FDS pour l'ensemble du réseau des « correspondants SSE », lors du séminaire annuel organisé par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe.



C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques

C.3.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Ressources hydriques

Impacts négatifs matériels	Consommation d'eau pour les opérations du Groupe et pour la production des matières premières achetées par le Groupe C M L CDVAm EFM RÉEL
Risques matériels	Risques de pénurie ou hausse des prix pour EPC ou dans sa chaîne de valeur amont M L CDVAm EFM POTENTIEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

L'eau douce est une ressource qui peut intervenir dans les processus des activités du Groupe EPC. Pour l'activité Explosifs et forage-minage, celle-ci est consommée comme intrant pour la dissolution du nitrate d'ammonium et des réactifs, mais également utilisée comme liquide caloporteur dans le processus de fabrication de cartouches, pour le refroidissement des matrices ou pour celui des pompes. En fonction des sites de production et de la réglementation applicable, elle peut également être stockée pour assurer le bon fonctionnement du système de sécurité incendie et pour la production de vapeur. L'eau est utilisée comme lubrifiant lors de la fabrication de matrice dans les MEMUs. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour le nettoyage des camions. Certains sites de production recyclent une grande partie des eaux, voire mettent en place des

systèmes de collecte et stockage des eaux de pluie en vue de leur réutilisation.

Une étude interne a été menée par la Direction RSE pour analyser les volumes de consommation d'eau dans les usines de fabrication d'explosifs, les dépôts de stockage d'explosifs et les bureaux. Des données, basées sur les factures ou des estimations, ont été collectées auprès de différentes filiales et consolidées. Cette étude a permis d'identifier des tendances, qui peuvent évidemment différer en fonction des spécificités de chaque site (volume d'activité, type de production, modernité des installations, obligations réglementaires, conditions climatiques, etc.). Il ressort de cette première analyse que les usines sont les sites les plus consommateurs d'eau, principalement en raison des systèmes de sécurité incendie et de l'utilisation d'eau pour le refroidissement des pompes ou des lignes de production des cartouches d'explosifs. Les dépôts présentent des consommations plus faibles, bien qu'elles ne soient pas négligeables lorsqu'agrégées. Enfin, les bureaux représentent les consommations d'eau les plus faibles.

Pour les activités de la Mine Urbaine, de l'eau est projetée pour l'abattage des poussières lors de la déconstruction d'une structure, mais est également utilisée pour nettoyer le matériel ou consommée dans les douches de décontamination, afin d'assurer la sécurité et préserver la santé des collaborateurs.

Le stress hydrique, situation critique qui surgit lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande, pourrait impacter les activités de certaines usines. Ainsi, les ressources hydriques, notamment dans les zones à stress hydrique élevé, peuvent être négativement impactées par les activités du Groupe du fait de leur utilisation. Par ailleurs, un manque de disponibilité locale en eau pourrait entraîner un arrêt d'usine ou la mise en place d'un système d'approvisionnement alternatif plus onéreux et représente donc un risque financier. Le changement climatique et la pression démographique accroissent ce phénomène dans diverses zones géographiques.

Les sites sur lesquels le Groupe EPC opère sont très inégalement affectés par le risque de stress hydrique, selon leur activité, leur localisation et éventuellement la période de l'année. L'analyse d'exposition au stress hydrique a été mise à jour en 2025 dans le cadre des travaux sur les risques physiques liés au changement climatique. Pour les niveaux de risque actuels, l'étude se fonde sur des données scientifiques de Munich Re, qui s'appuie sur la base de données *Aqueduct Water Risk Atlas* du WRI (*World Resources Institute*) pour le risque de stress hydrique. EPC se concentre d'abord sur ses sites de production afin de se focaliser sur les principales consommations.



Trois sites de production sont implantés dans une zone à stress hydrique élevé ou zone aride, dont deux sites qui n'utilisent pas d'eau dans leur processus de production. En effet, ces sites, qui sont situés en Espagne et au Sénégal, produisent de l'ANFO (*Ammonium Nitrate/Fuel Oil*) qui ne nécessite pas d'apport en eau. Le troisième site est situé en Belgique. À noter que d'après cet outil, l'usine d'EPC France est située dans une zone à niveau de stress hydrique bas, en bordure d'une zone à niveau élevé. Le site de production de Pirobrás au Brésil a été intégré à l'analyse. Ce site se trouve dans une zone à stress hydrique faible.

4311 Niveau d'exposition des sites de production au stress hydrique

19%

En raison de la manipulation de matières dangereuses (dont le carburant) et/ou de produits chimiques, les rejets dans les eaux nécessitent une attention particulière. Les risques de pollution dans les eaux sont également traités dans la partie dédiée à la pollution.

C.3.2 Engagements

Afin de contribuer à la préservation des ressources en eau, le Groupe EPC s'engage à améliorer sa gestion de l'eau, ce qui implique également de veiller à ne pas causer de pollution dans l'eau. Ces engagements couvrent l'ensemble des ressources hydriques, dont les océans et les mers.

Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation des ressources naturelles qui sont nécessaires aux opérations. En particulier, le Standard Technique S « Préservation de l'environnement » du manuel SSE Groupe comprend des exigences et mesures spécifiques pour la gestion durable et responsable des ressources naturelles, dont l'eau. Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC et de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre les sujets relatifs à la gestion de l'eau. Une attention particulière est portée aux sites les plus consommateurs d'eau du fait de la nature de leur activité, et situés en zone de stress hydrique élevé.

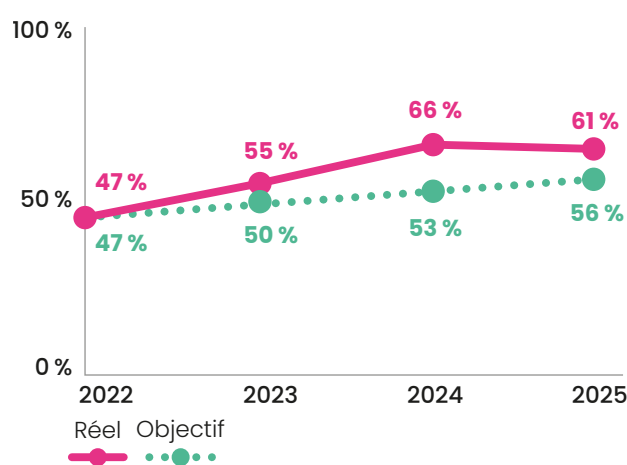
Chaque filiale est notamment tenue :

- Afin d'utiliser de manière responsable et durable les ressources naturelles, dont l'eau, de tracer et suivre les indicateurs pertinents (consommations et rejets) ;
- Afin de veiller à ne pas causer de pollution dans l'eau, d'analyser les zones sensibles autour de ses sites (cours d'eau, zones perméables...) et de mettre en place un processus de collecte et traitement des eaux de rejets.

Ces exigences s'appliquent tant aux installations existantes qu'aux nouveaux projets et sont régulièrement auditées par le Groupe.

Notamment dans le cadre du projet Ecoforce et de la démarche d'écoconception mise en place par EPC 2i, le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour évaluer et optimiser l'utilisation de l'eau sur les installations.

4121 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



C.3.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la gestion de l'eau sont principalement suivis par la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière de reporting et d'analyse à ce sujet. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion de l'eau, et de suivre les indicateurs pertinents (consommation d'eau, tests des eaux rejetées, etc.).

Des bonnes pratiques peuvent être identifiées et remontées lors d'audits d'inspection Groupe à l'occasion des visites de terrain.

C.3.4 Actions

La procédure budgétaire du Groupe a intégré en 2025 une présentation formalisée de la performance ESG et RSE. Lors de la présentation des budgets, il est demandé à chaque filiale de présenter des informations sur ses actions RSE et ESG en cours et prévues, ainsi que des informations sur un thème spécifique choisi par la Direction RSE. En 2025, des informations sur la gestion de l'eau ont ainsi été présentées par les filiales du Groupe. En fonction de leurs enjeux et de leurs besoins opérationnels, les filiales peuvent par exemple mettre en place des actions visant à prévenir la pollution, des actions de sobriété des usages, ou encore des mesures de réutilisation de l'eau dans les processus de production.

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées industrie à risque ou Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière de

gestion de l'eau (consommations et rejets) ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des mises en demeure ou des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.

L'usine de production d'EPC Canada au Lac Bloom (Minerai de Fer Québec) a par exemple été construite avec un circuit fermé pour la gestion des eaux. En effet, les eaux de lavage, de neige ainsi que les eaux de rejet sont directement versées dans les caniveaux au sol, qui sont par la suite filtrées et réutilisées dans la production. Ces eaux usées recyclées sont utilisées dans les camions de production afin de fournir le système de lubrification (*water ring*). Ce processus permet de réutiliser en moyenne plus de 500 000 litres d'eau chaque année.

Certaines exigences spécifiques, recensées dans le Standard Technique F « Prévention Légionnelle » du Groupe EPC, visent à s'assurer, par des mesures préventives, de l'absence de légionnelle, bactérie dangereuse qui peut proliférer dans certaines conditions, notamment dans des parties d'installations susceptibles de contenir de l'eau stagnante et de générer des gouttelettes sous forme d'aérosol.

43 31 Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau

77%



MEMU (Mobile Explosives Manufacturing Unit) ou UMFE (Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs)

En 2024, EPC France a fait appel à un cabinet expert pour réaliser un audit hydrique sur son usine de Saint-Martin-de-Crau (solution SCREEN, offre d'audit global du cycle de l'eau primée lors du Challenge Innovation du Carrefour de l'eau 2024). Cet audit, dont le rapport a été émis au T1 2025, inclut des évaluations techniques et opérationnelles, ainsi que des évaluations managériales et un plan d'action visant à réduire les prélèvements d'eau. Des axes de progrès ont été identifiés à l'issue de l'audit, à la fois pour cartographier les consommations et les optimiser. Par exemple, des solutions de réutilisation des eaux de nettoyage et des eaux de refroidissement ont été proposées. Le plan d'action adresse tous les thèmes de la gestion des ressources hydriques, à savoir : connaître, réduire, réutiliser, manager et valoriser. Les actions pourront être partagées avec les autres filiales du Groupe pour le déploiement des bonnes pratiques.

Dans le cadre du projet Ecoforce et des analyses de cycle de vie, une attention particulière est portée sur l'utilisation de l'eau et l'identification des solutions d'optimisation sur les installations (consommations, recyclage, réutilisation). À la suite de la première analyse de cycle de vie du Groupe, menée en 2024 et 2025 dans le cadre du Diag' Ecoconception, EPC 2i a identifié des pistes pour réduire l'utilisation de l'eau dans les processus de production.

En 2025, le Groupe a approfondi son analyse sur son exposition au stress hydrique dans le cadre de l'analyse des risques physiques liés au changement climatique (qui est développée en partie C.1 Mesurer

et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique). Cette analyse concerne tous les sites du Groupe et comprend des projections à court terme, moyen terme et long terme selon différents scénarios climatiques du GIEC. Les projections sont issues de la base de données *Aqueduct Water Risk Atlas* pour la vision actuelle, et de données de Munich Re pour la vision prospective. Le plan de résilience du Groupe comprendra donc un volet sur l'adaptation des installations industrielles face aux conséquences du changement climatique sur la demande et les ressources en eau.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E3-4_01 ; E3-4_02 ; E3-4_03 ; E3-4_04 ; E3-4_05 ; E3-4_06 ; E3-4_07 ; E3-4_08.

C.3.5 Objectifs

L'analyse d'exposition au stress hydrique sera affinée dans les années à venir, afin de pouvoir mettre en place des actions impactantes, en priorisant celles sur les sites les plus consommateurs d'eau et avec un niveau de stress hydrique élevé, et en prenant en compte les niveaux de risque à moyen et long terme selon différents scénarios climatiques.



Production de cartouches, Pirobrás, Brésil

C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

C.4.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAV Chaîne de valeur avd

Biodiversité et services écosystémiques

Impacts positifs matériels	Proportion importante de terrains naturels dans le foncier du Groupe, permettant la préservation de l'étendue et l'état des écosystèmes C M L EFM RÉEL
Risques matériels	Nouvelles réglementations qui pourraient imposer davantage de contraintes sur les sites des filiales et des clients, notamment le ralentissement de la délivrance des permis d'exploitation (zones de stockage, ouverture de mines) C M L EPC CDVAV RÉEL
Opportunités matérielles	Opportunités liées aux objectifs de zéro artificialisation nette, qui encouragent la rénovation d'espaces construits et inutilisés C M L MU RÉEL



Pépinière chez EPC Côte d'Ivoire

2 Description des impacts, risques et opportunités

Si la biodiversité n'est pas directement exploitée par le Groupe EPC, ce sujet est considéré comme important, étant donné que ses activités peuvent affecter l'environnement dans lequel il opère, que ce soit sur les sites lui appartenant, loués, ou appartenant à un client. Certains sites du Groupe EPC sont situés dans des zones sensibles en matière de biodiversité, ce qui justifie l'attention toute particulière du Groupe pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Par exemple, le site de Pirobrás, au Brésil, est entouré d'une forêt humide. La préservation de la biodiversité est également un enjeu important et émergent pour les clients d'EPC, notamment pour les carrières et les mines, avec une réglementation qui évolue pour tenir davantage compte des impacts réels et potentiels sur la biodiversité pour obtenir ou conserver les autorisations nécessaires à l'exploitation d'un site.

4111 Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées

15

Le Groupe EPC est propriétaire d'importants terrains autour de ses sites de production et de stockage. La maîtrise de ces périmètres lui permet d'opérer en sécurité. Une étude préliminaire sur un échantillon de dépôts en France évalue à moins de 2% les surfaces bâties (bâtiments, voiries, parkings) par rapport à la surface totale de ces terrains. Les terrains non artificialisés constituent donc des réserves pour la biodiversité et les écosystèmes. En France, les forêts dont le Groupe est propriétaire sont gérées durablement, pour répondre aux contraintes écologiques et enjeux des populations riveraines, tout en prenant en compte les besoins opérationnels.

4151 Nombre d'hectares de forêt (en France)

414 ha

Une analyse détaillée a été menée pour identifier le niveau de matérialité des impacts et risques liés à la biodiversité sur les sites du Groupe. Cette analyse a pour objectif, dans un premier temps, d'examiner les activités de fabrication et stockage d'explosifs et matières dangereuses du Groupe, qui représentent environ 80% de son chiffre d'affaires et la grande majorité de ses sites opérationnels. Dans un second temps, l'étude pourra être élargie à l'activité de Mine Urbaine, présente uniquement en France.



EPC Groupe a conduit son analyse à l'aide du *Biodiversity Risk Filter*, un outil conçu par l'ONG spécialisée *World Wildlife Fund (WWF)*. Cet outil évalue les risques liés à la biodiversité en analysant à la fois les impacts et les dépendances des activités, en s'appuyant sur une vaste base de données. L'évaluation intègre des informations clés sur les espèces, les écosystèmes, les zones protégées, ainsi que sur divers facteurs de pression tels que la déforestation, la destruction des habitats naturels et la pollution. Une base de données internationale enrichie par plusieurs institutions soutient cet outil. À partir du secteur d'activité et de la localisation détaillée des sites d'exploitation, l'outil permet d'évaluer les risques bruts et impacts potentiels liés à la biodiversité. L'analyse prend en compte deux types de risques : d'une part, le risque physique, qui correspond à l'impact de l'entreprise sur la biodiversité et à sa dépendance à celle-ci, et d'autre part, le risque réputationnel, qui évalue la perception des parties prenantes concernant la biodiversité pour ce secteur d'activité. À noter que le secteur d'activité sélectionné pour l'analyse, des sites de fabrication et de stockage de produits explosifs et matières dangereuses est celui de la « production de produits chimiques ». Cette catégorie englobe des industries beaucoup plus importantes en termes de taille d'installation ou présentant des risques bien plus importants (pétrochimie par exemple) ; il convient donc de garder à l'esprit que ce choix de catégorie d'industrie correspond donc à une approche conservatrice.

L'analyse montre que les risques globaux (moyenne des risques physiques et réputationnels) restent faibles ou modérés pour les sites de production, le principal impact potentiel sur la biodiversité étant lié à la pollution. Quelques dépôts dans des régions particulièrement exposées médiatiquement sont plus à risque en termes réputationnels. Les mesures mises en place pour prévenir et lutter contre la pollution font l'objet d'une partie dédiée de ce rapport.

Enfin, la protection de la biodiversité peut être une opportunité. Les objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) de la loi Climat et résilience encouragent la rénovation d'espaces construits et inutilisés, qui nécessitent des travaux de démantèlement, de déconstruction ou de dépollution des sols, cœur de l'activité des filiales de la Mine Urbaine.

C.4.2 Engagements

Chaque collaborateur peut s'appuyer sur la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe et est tenu de comprendre le rôle qu'il joue dans la préservation de l'environnement dans lequel il travaille. Chacun

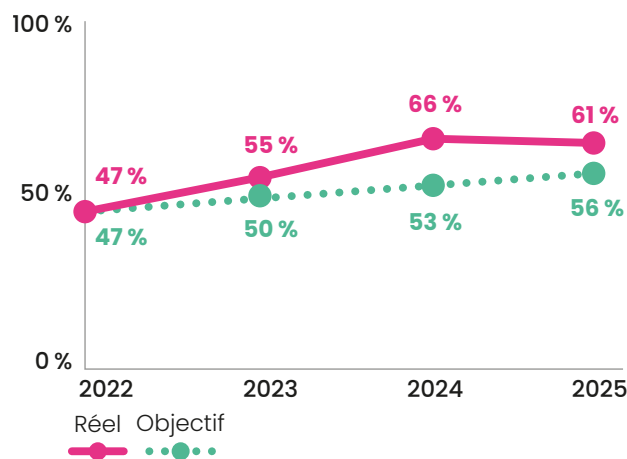
est encouragé à prendre en compte les risques environnementaux dans ses décisions et à partager toute information permettant de les prévenir. Par ailleurs, le Groupe est sensible aux aspects environnementaux dans ses activités et met en place une démarche d'amélioration continue à laquelle chaque collaborateur est invité à adhérer. Le Groupe EPC a pour politique d'égaliser ou de dépasser les exigences légales applicables localement en matière d'environnement. En particulier, le Standard Technique S « Préservation de l'environnement » du manuel SSE Groupe comprend des exigences et mesures spécifiques pour la préservation de la biodiversité.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC et de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre la biodiversité et les services écosystémiques. Afin d'atténuer les impacts négatifs et de promouvoir la préservation des écosystèmes locaux sur ses sites, chaque filiale est notamment tenue :

- De privilégier les substances chimiques qui ne présentent pas de danger pour l'environnement ;
- De réduire ou supprimer le désherbage chimique ;
- De favoriser la pollinisation par des démarches naturelles ;
- De protéger la faune et la flore autour de ses sites d'exploitation ;
- De soutenir les communautés locales dans leurs initiatives de protection de l'environnement.

Ces exigences s'appliquent tant à l'existant qu'aux nouveaux projets et sont régulièrement auditées.

41 21 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale (en taux de chiffre d'affaires)



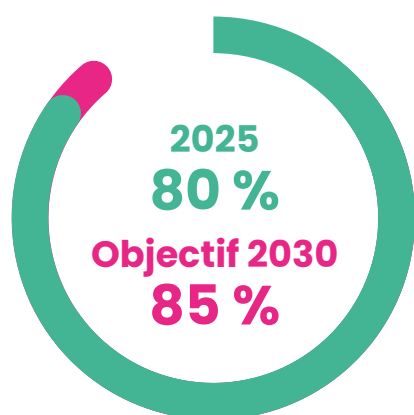
C.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes

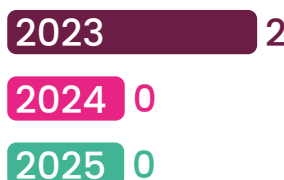
En France, le Groupe est propriétaire de forêts gérées par des gestionnaires forestiers (experts forestiers ou coopératives forestières), avec qui sont établis des documents de gestion durable. Ces documents définissent les interventions pour les 10 à 15 prochaines années en fonction des objectifs de sylviculture. Ainsi, le Groupe assure un développement pérenne de la forêt, en harmonie avec les autres utilisateurs de la forêt, tout en maîtrisant les contraintes opérationnelles des activités. La gestion durable permet de développer la faune et la flore avec des travaux forestiers qui préservent l'équilibre écologique.

des impacts potentiels sur l'environnement et s'inscrire dans un cadre réglementaire spécifique. Ainsi, des actions sont menées par les filiales pour veiller à respecter la réglementation qui leur est applicable en matière de protection de la biodiversité ; cela est indispensable pour conserver les permis d'exploitation nécessaires à la conduite des activités. Des audits ou inspections sont menés par les autorités compétentes pour vérifier la conformité des installations et des mises en demeure ainsi que des amendes peuvent être appliquées en cas de manquement constaté.

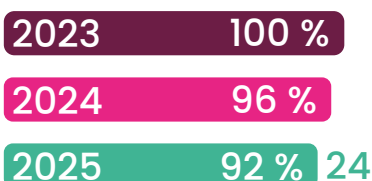
41 5 2 Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)



41 6 1 Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m³ sur les installations industrielles



41 2 2 Nombre de filiales sans amende pour infraction à la protection de l'environnement



C.4.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à la biodiversité sont principalement suivis par la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. La Direction RSE apporte son expertise en matière d'évaluation et de cartographie du risque brut et de reporting à ce sujet. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

En ce qui concerne les forêts dont le Groupe est propriétaire, la Direction Immobilière définit les directives de gestion forestière.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité et les écosystèmes, et de suivre les indicateurs pertinents.

La politique du Groupe EPC en matière d'environnement est partagée avec les collaborateurs dès leur arrivée dans l'entreprise via le *Handbook*. Par ailleurs, le manuel SSE Groupe met en avant dans le Standard Technique S (Préservation de l'environnement) des exigences permettant de mieux préserver la biodiversité. Ce standard encadre la mise en place d'actions spécifiques qui sont menées pour la préservation de la biodiversité sur les sites du Groupe EPC, par exemple :

- Le Groupe EPC s'engage dans une démarche d'agrément en France des documents de gestion, pour chaque massif forestier, par les services de l'État. Cet agrément est une garantie de gestion durable de nos forêts. En parallèle, une démarche de certification de gestion durable de ces espaces par un label indépendant (type PEFC) est mise en œuvre, pour garantir l'utilisation de règles de gestion qui visent à préserver la forêt tout en permettant la production de bois. Ces règles de gestion permettent d'assurer l'équilibre écologique, tout en prenant en compte les contraintes opérationnelles de nos activités.

C.4.4 Actions

En fonction des réglementations applicables à chaque pays d'implantation et des activités, les installations du Groupe EPC peuvent être classées comme ayant

C.4 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes



- EPC Colibri a réalisé des études faunes et flores sur ses installations d'enfouissement des déchets d'amiante afin de maîtriser son impact sur la biodiversité. Celles-ci comprennent notamment une expertise terrain (liste d'espèces, cartographie des habitats, identification des zones humides, etc.) et une évaluation des enjeux écologiques avec la proposition de mesures pour limiter les impacts résiduels.
- Sur certains de ses chantiers, EPC Demosten fait intervenir un écologue en amont et pendant ses opérations dans un objectif de préservation de la biodiversité. Par exemple, des abris ont été installés pour reloger les chauves-souris lors d'un chantier à Rouen.
- Au Brésil, le site de Pirobrás se situe dans une forêt humide qui abrite de nombreuses espèces sensibles. Les autorités procèdent à des vérifications régulières sur la gestion environnementale, dont l'état des espèces. La présence sur le site d'espèces comme le « jacu », qui est particulièrement sensible à la pollution, montre la bonne gestion des risques de pollution par la filiale.
- Chaque année, EPC Belgique autorise l'accès à son site d'exploitation pour l'inventorisation des papillons de nuit.
- En 2025, EPC Andina a réalisé une étude pendant trois mois pour évaluer les impacts des tirs de mine sur la faune locale. Des mesures du bruit et des vibrations ont ainsi été effectuées dans l'habitat de la vizcacha, espèce locale sensible au bruit, pour s'assurer du respect des seuils de bruit et de vibrations.
- Les filiales peuvent mettre en place des tontes raisonnées pour favoriser le développement de la biodiversité sur leurs sites. C'est par exemple le cas pour EPC Demosten.

41 3 1 Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes

11

À noter que plutôt que de s'appuyer sur des mesures de compensation de la perte de biodiversité, le Groupe EPC travaille en amont de ses projets afin d'éviter d'impacter les zones à fort enjeu environnemental (zone humide, aire d'habitat d'espèce protégée).

41 4 1 Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale

54

41 4 2 Taux de sites dans des zones sensibles ou protégées ayant fait l'objet d'une étude environnementale

100%

C.4.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci peuvent définir leurs propres objectifs, sans seuil écologique appliqué à l'échelle du Groupe.

2030 taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France) : **85%**

2030 taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France) : **80%**

Zéro perte de confinement de plus de 1m³ sur les installations industrielles (en nombre d'incidents).

Zéro amende environnementale.



C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets

Le développement de l'économie circulaire et la valorisation des déchets sont au cœur des orientations stratégiques d'EPC Groupe. Cette partie est en lien avec la description du modèle d'affaires du Groupe (B.3.1) et la description des principaux objectifs de durabilité auxquels participent directement les métiers du Groupe (B.3.2).

C.5.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Valorisation des déchets et économie circulaire

Impacts positifs matériels	Transformation des déchets en ressources qui est au cœur des activités de la Mine Urbaine : tri à la source des déchets des bâtiments et infrastructures déconstruits, activité dédiée à l'économie circulaire et la valorisation des ressources secondaires C M L MU RÉEL
Opportunités matérielles	Opportunités liées au durcissement des réglementations sur la production de déchets, qui encouragent leur transformation en ressources secondaires C M L MU RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC s'efforce de travailler à la fois sur les flux de ressources entrants et sortants en cherchant à valoriser les déchets de ses clients ainsi que ceux qu'il produit. La notion de déchet est paradoxale étant donné que la plupart des déchets, qui sont une source potentielle de pollution (des eaux, des sols ou de l'air), représentent, par ailleurs, une ressource qui peut et doit être valorisée en respectant les principes de l'économie circulaire.

Les activités de la Mine Urbaine comportent dans leur cœur de métier la gestion des déchets, incluant leur collecte, leur préparation et leur valorisation dans des centres de tri spécialisés. Conformément à la pyramide inversée des déchets, ces filiales ont pour objectif de réduire les quantités de déchets ultimes (éviter les déchets avec le réemploi et valoriser les déchets inévitables, en matière ou en énergie). La valorisation des déchets peut représenter ainsi une opportunité financière significative car leur vente permet de réduire le coût des services proposés ou de générer une source de revenus, comme c'est le cas par exemple pour la ferraille ou le verre récupérés sur les chantiers de déconstruction. L'enjeu financier est pour une catégorie de ressource donnée, de parvenir à collecter, préparer et trier, un volume minimum qui permette une rentabilité financière de l'opération, tout en respectant le cahier des charges des collecteurs de flux (centres de tri, installations de transit, clients industriels, etc.).

4411 Taux du chiffre d'affaires attribuable aux activités de la Mine Urbaine

22%

Pour l'activité Explosifs et forage-minage, l'enjeu consiste à privilégier le recyclage des produits hors spécifications afin d'éviter que la production de déchets – explosifs ou non en fonction du stade du processus donnant lieu à une production de déchets – ne représente pas un impact négatif sur la santé et/ou l'environnement lors de leur traitement en tant que déchet, en interne ou à travers une filière spécialisée. Le recyclage, lorsqu'il est possible, est un impératif pour réduire les flux de ressources entrants et ainsi optimiser le processus industriel. Par ailleurs, la vente de matrice en vrac, qui est transportée, mise en œuvre et sensibilisée sur site dans les MEMUs permet de réduire l'utilisation d'emballages par rapport à l'utilisation de cartouches. L'achat de produits issus de matières recyclées, notamment pour les emballages et conditionnements, permet de réduire la quantité de déchets et la pression sur les ressources.

42 21 Tonnes de matières premières achetées

2023

123 000 T

2024

157 000 T

2025

176 000 T

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux flux de ressources entrants et sortants des activités du Groupe EPC.

	FLUX DE RESSOURCES ENTRANTS	FLUX DE RESSOURCES SORTANTS
Fabrication d'explosifs	<ul style="list-style-type: none"> Nitrate d'ammonium Huiles minérales et hydrocarbures Eau Emballages Autres produits chimiques Accessoires de tir (détonateurs, cordeaux détonants, boosters, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Explosifs (émulsion ou gel), dont la fin de vie correspond à leur utilisation Produits hors spécifications et emballages, en priorité recyclés lorsque cela est possible selon les réglementations locales
Mine Urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Produits, matières ou matériaux, déchets, contaminés ou non, provenant des chantiers des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Objets destinés au réemploi (ex : mobilier ou équipement récupéré sur chantier) Déchets valorisés en matière (ex : béton concassé, ferraille, plâtre, laine de verre) Déchets valorisés en énergie (ex : certains types de bois ou de plastique) Déchets non valorisables (ex : déchets dangereux). À noter qu'il existe des déchets pour lesquels il n'y a aujourd'hui aucune filière ou technique de valorisation (par exemple, certains plastiques).

Les enjeux liés aux ressources entrantes et aux achats responsables sont traités plus précisément dans la partie E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables.

C.5.2 Engagements

Comme précisé dans la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, celui-ci cherche à minimiser son impact sur l'environnement en utilisant les ressources naturelles de manière durable. Le Groupe place au centre de ses préoccupations le développement de l'économie circulaire, la fourniture de matières premières secondaires et la bonne gestion des déchets.

Chaque filiale est tenue de mener ses activités selon les principes de la norme ISO 14001 sur le système de management environnemental, qui couvre tous les défis environnementaux.

Le Groupe EPC s'engage à intégrer une démarche d'écoconception dans le cadre de ses activités de recherche et développement, notamment au travers de sa filiale EPC 2i. Cela reflète la volonté de fabriquer à la fois des outils de production et des produits qui permettent lorsque cela est économiquement viable, de favoriser la circularité, augmenter le taux d'utilisation circulaire des matières et réduire le recours matières premières primaires.

C.5.3 Gouvernance

Les sujets relatifs à l'économie circulaire ainsi qu'au traitement approprié des déchets et produits hors spécifications, sont principalement suivis par la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe EPC, notamment avec l'aide du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Les filiales sont tenues de mener les actions nécessaires à la bonne gestion des déchets, et de suivre les indicateurs pertinents.

Du fait de leur cœur de métier, les filiales de la Mine Urbaine ont des équipes dédiées et suivent attentivement ces sujets.

C.5.4 Actions

Pour l'activité Explosifs et forage-minage, les principaux déchets sont essentiellement les emballages souillés.



Les produits hors spécifications sont en priorité recyclés dans le processus de production en veillant à ne pas impacter la qualité des produits finaux. Autrement, ils sont traités par des prestataires spécialisés avec la mise en place d'un suivi pour s'assurer de leur traitement dans la chaîne de valeur aval. Dans certains cas, notamment pour respecter les réglementations locales, le traitement de produits hors spécifications peut exiger un brûlage, qui sera effectué en respectant les consignes de sécurité du Groupe.

ses collaborateurs depuis 2024 des bombonnes d'eau potable afin d'éliminer la consommation de bouteilles d'eau jetables.

- EPC España achète des sacs pour leur production d'ANFO qui contiennent entre 30% et 60% de plastique PCR (recyclé post-consommation).
- Pirobrás récupère des produits et matières comme les caisses, les sachets ou les déchets plastiques puis collabore avec ses fournisseurs pour acheter des produits issus de ces matières recyclées, créant ainsi une boucle d'économie circulaire.

44 41 Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe

2023 770 T

2024 840 T

2025 700 T

44 51 Nombre de filiales de production qui recyclent les produits hors spécification

5

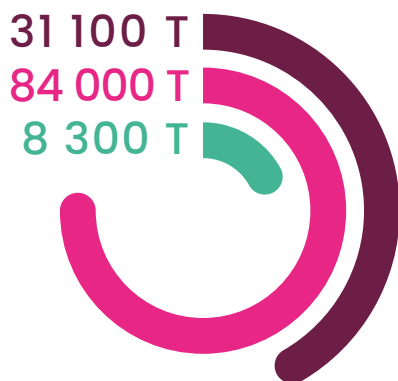
EPC 2i, filiale en charge des activités de recherche et développement pour l'activité Explosifs et forage-minage, a suivi en 2024 l'accompagnement Diag'Ecoconception, un programme Bpifrance qui comprend notamment la réalisation d'une Analyse Cycle de Vie (ACV) simplifiée et deux jours de formation sur les principes de l'éco-conception pour adopter une approche circulaire.

Des actions sont également menées par les filiales pour réduire la quantité de déchets générés et favoriser le recyclage de ceux-ci, par exemple :

- L'agence Travaux Spéciaux d'EPC France, labellisée RSE TP Niveau Performant par la Fédération Nationale des Travaux Publics, met à disposition de

Concernant les activités de la Mine Urbaine, les filiales EPC Demosten et EPC Colibri agissent chez les clients pour favoriser la valorisation des déchets récupérés. Elles assurent un rôle de sensibilisation en présentant les solutions possibles pour prévenir et valoriser les déchets. Dans le cadre de leurs activités et conformément à la réglementation française, elles suivent rigoureusement la traçabilité déchets (Trackdechets pour les déchets dangereux et tenue du registre déchets pour le reste des flux) et la séparation des typologies de déchets (tri de 9 flux à partir de janvier 2025), qui sont revalorisés. EPC Demosten crée et utilise pour ses clients des livrets ressources et des méthodologies de dépose qui favorisent le réemploi et garantissent ainsi une seconde vie au maximum de produits, équipements et matériaux issus de la déconstruction. Ces produits, équipements et matériaux peuvent notamment être transférés entre différents chantiers pour assurer une réutilisation optimale des ressources disponibles. Sur ses chantiers, EPC Demosten travaille en collaboration avec les gestionnaires de déchets et les éco-organismes (notamment des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs : PMCB, DEA et DEEE) pour la massification et la valorisation des déchets de la construction, d'ameublement ou électriques et électroniques. La filiale est également adhérente de Cyneo, plateforme digitale et physique spécialisée dans le réemploi, pour favoriser la rencontre de l'offre (chantier de

Indicateurs spécifiques à EPC Demosten sur la fin de vie des déchets du bâtiment



Indicateurs propres à EPC Demosten

44 21 Tonnes de ferraille recyclées par EPC Demosten

44 22 Tonnes de déchets valorisables extraits par EPC Demosten

44 32 Tonnes de déchets amiantés traités par EPC Demosten



déconstruction) et de la demande (chantier de construction).

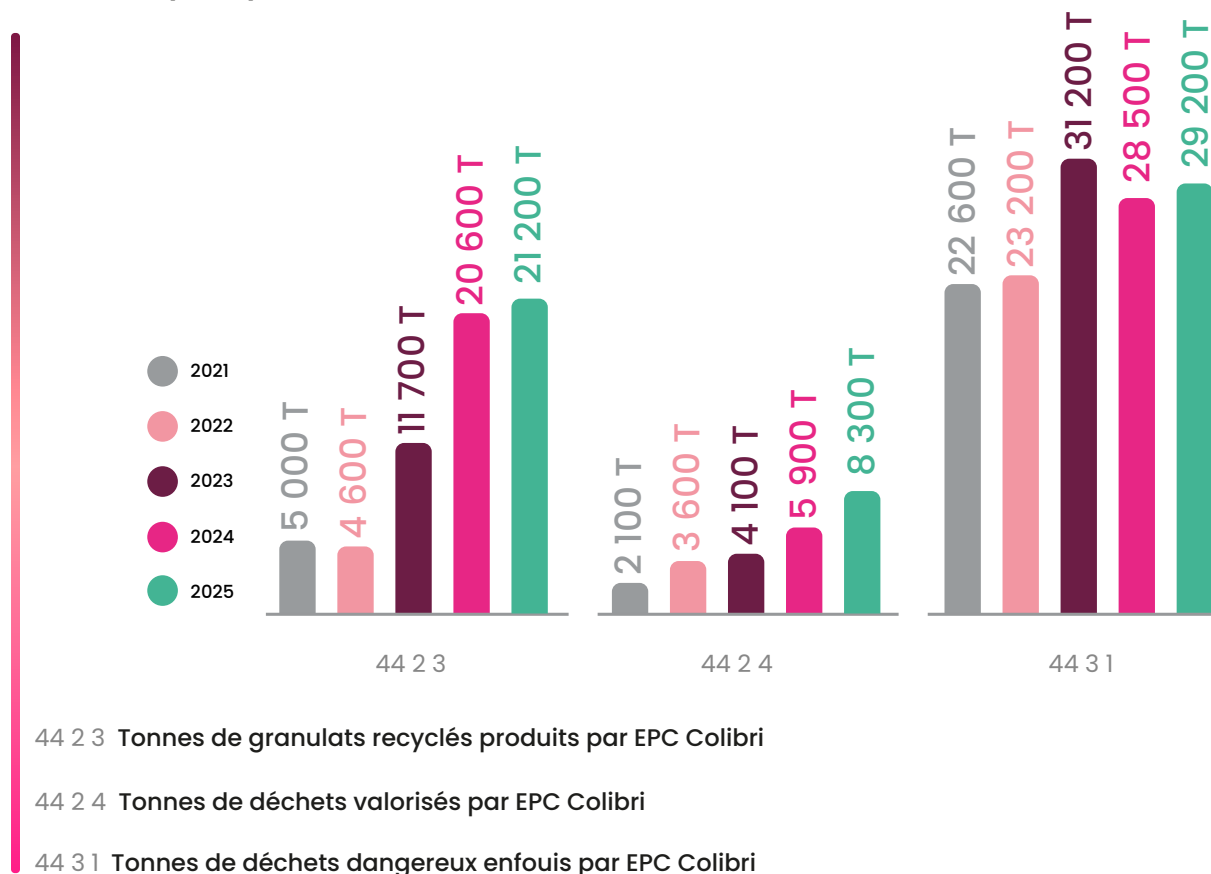
Ces activités permettent donc le réemploi, en réduisant fortement l'impact carbone, et la préparation et transformation en nouvelles matières premières, pour réduire l'exploitation des ressources naturelles et participer aux mesures d'atténuation du changement climatique.

La filiale EPC Colibri propose à ses clients une offre de service globale dans quatre domaines d'activités principaux :

- Gestion des déchets amiantés : exploitation de deux centres dédiés à la collecte et la gestion des déchets issus du désamiantage ;

- Gestion des terres polluées : conseil et assistance technique, analyse des matériaux impactés, travaux de dépollution, transport et traitement sur ou hors sites des matériaux impactés ;
- Gestion des déchets des travaux de BTP : collecte et valorisation des déchets du bâtiment, avec une labellisation entre autres pour les déchets du bois et du plâtre, et un centre de tri dédié ;
- Concassage mobile : les bétons issus des bâtiments, des poteaux électriques, des traverses de chemin de fer sont soit recyclés, soit mis à disposition pour des remblaiements telles que des sous-couches routières, participant ainsi au « minage urbain ».

Indicateurs spécifiques à EPC Colibri sur la fin de vie des déchets du bâtiment



Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : E5-4_02 ; E5-4_03 ; E5-4_04 ; E5-4_05.

C.5.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci définissent leurs propres objectifs en tenant compte des engagements du Groupe EPC.

C.6 Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie verte européenne)

C.6.1 Contexte

Les informations ci-dessous sont requises pour les entreprises non financières par l'article 2 du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 modifié, et sont présentées sous forme de tableaux établis selon les modèles figurant à son Annexe II.

La taxonomie verte européenne désigne, principalement, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables dont l'article 9 fixe six objectifs environnementaux que sont :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023¹ définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement aux quatre autres objectifs :

- L'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines (art. 1^{er}) ;
- La transition vers une économie circulaire (art. 2) ;
- La prévention et réduction de la pollution (art. 3) ;
- La protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (art. 4).

Et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.

Le règlement délégué portant les simplifications de la taxonomie verte européenne a été voté le 17 décembre 2025 par le Parlement européen et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 8 janvier 2026. Tel que défini à l'article 4 du règlement délégué (UE) 2026/73 de la Commission du 4 juillet 2025, le Groupe a choisi de continuer à appliquer les règlements délégués (UE) 2021/2178, (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486, tels qu'ils sont applicables le 31 décembre 2025 pour l'exercice 2025.

C.6.2 Évaluation et méthodologie

C.6.2.1 Approche pour identifier les activités éligibles et calculer les indicateurs clés de performance

À noter que la première analyse d'éligibilité sur l'ensemble des objectifs a été réalisée sur l'exercice 2023 et publiée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023. Celle-ci a été mise à jour sur l'exercice 2024, avec une publication dans l'état de durabilité 2024.

À l'issue de l'analyse menée par le Groupe EPC au niveau du Siège pour identifier l'éligibilité de ses activités aux quatre objectifs précédemment cités, il résulte que :

- Ni les actes délégués publiés à partir du 4 juin 2021 par la commission, ni les travaux du groupe d'experts (*Technical Experts Group*) désigné par la commission ne permettent à ce stade de rattacher directement et indiscutablement les activités d'EPC Groupe aux activités contribuant de façon substantielle aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Une partie de l'activité économique de la Mine Urbaine (déconstruction-dépollution et économie circulaire) est éligible aux objectifs de transition vers une économie circulaire ou de prévention et réduction de la pollution. Cela concerne les filiales EPC Demosten et EPC Colibri et a fait l'objet d'une analyse approfondie afin de calculer les indicateurs d'éligibilité, comme cela avait déjà été fait pour la préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 et de l'état de durabilité 2024.

¹ du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques



Ainsi, les activités économiques identifiées en lien avec les équipes opérationnelles concernées sont les suivantes :

OBJECTIF TEL QUE DÉFINI PAR LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	FILIALE DU GROUPE	
		EPC DEMOSTEN	EPC COLIBRI
Prévention et réduction de la pollution	Dépollution de sites et zones contaminés, en particulier : La décontamination et dépollution des sols La réduction matérielle de substances ou de produits dangereux tels que l'amiante ou les peintures à base de plomb <i>§2.4 de l'annexe 3 du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>	X	X
	Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux <i>§2.3 de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>		X
	Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux, en particulier le concassage de béton et d'enrobés routiers <i>§2.7 de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>		X
Transition vers une économie circulaire	Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures <i>§3.3 de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023</i>	X	

Les informations financières utilisées pour l'établissement des indicateurs d'éligibilité et d'alignement sont issues des systèmes d'information des filiales à la clôture de l'exercice 2025. Elles ont été analysées et vérifiées conjointement par les équipes locales et centrales, afin de s'assurer de leur cohérence avec le chiffre d'affaires et les CAPEX consolidés de l'exercice 2025 et d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs clés de performance.

1 Indicateur clé de performance relatif au chiffre d'affaires (ICP du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires pris en compte pour les indicateurs clé de performance de la taxonomie verte européenne fait l'objet de divers retraitements, concernant notamment les éventuelles refacturations intragroupes et les retraitements en norme IFRS15 liés à l'achat-revente de ferraille. Il est constitué de :

- La vente de prestations catégorisées par article et la facturation liée au transport/transfert de matériel pour les métiers de concassage et gestion des déchets,
- La facturation client et la variation factures à établir (FAE) et/ou produits à recevoir (PCA) pour les métiers de dépollution et démolition.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe EPC qui constitue le dénominateur des indicateurs clé de performance de la taxonomie verte européenne s'élève à 539,2 millions d'euros (voir compte de résultat de l'annexe des comptes consolidés) et les métiers éligibles représentent 19% de ce chiffre d'affaires.

2 Indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement (ICP des CAPEX)

Conformément au règlement taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend l'entrée en actif des immobilisations corporelles et incorporelles et l'acquisition des

droits d'utilisation (norme IFRS16). En 2025, le montant du dénominateur s'élève à 39,5 millions d'euros (voir paragraphe 6.3 de l'annexe des comptes consolidés). Les CAPEX éligibles au règlement taxonomie correspondent aux CAPEX rattachables aux activités éligibles présentées plus haut et représentent 4% de l'ICP CAPEX. Pour les actifs utilisables par plusieurs activités éligibles et qui ne seraient pas directement imputables à l'une d'entre elles, il a été décidé d'affecter la valeur d'entrée de l'immobilisation au prorata du chiffre d'affaires des activités éligibles concernées. Comme cela avait été le cas en 2023 puis en 2024, les efforts ont été concentrés sur l'analyse des investissements les plus significatifs relatifs aux cœurs de métier des activités économiques du Groupe EPC.

3 Indicateur Clé de Performance relatif aux dépenses d'exploitation (ICP des OpEx)

Le dénominateur de l'ICP des OpEx, tel que défini au point 1.1.3 de l'annexe I du règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, s'élève à 27,8 millions d'euros pour l'année 2025, soit 6% des charges d'exploitation du Groupe (474 millions d'euros). Ainsi, les dépenses opérationnelles telles que définies dans le règlement ne revêtent pas d'importance significative pour le modèle de l'entreprise. L'entreprise est donc exemptée de l'obligation de calculer le numérateur de l'ICP des OpEx, conformément au point 1.1.3.2, et publie un numérateur égal à zéro.

C.6.2.2 Approche pour identifier les activités alignées et calculer les indicateurs clés de performance

À noter que cette analyse d'alignement, réalisée sur l'exercice 2025 et publiée dans ce document, est la deuxième réalisée par le Groupe.



1 Critères d'examen technique

Les critères d'examen technique ont fait l'objet d'une revue approfondie en lien avec les Directions opérationnelles et financières des filiales concernées avec une attention particulière aux contrats à l'avancement. En effet, des rendez-vous semestriels sont organisés entre la Direction financière Groupe et les filiales concernées afin de réaliser une revue analytique sur une sélection desdits contrats et notamment sur les aspects de factures à établir (FAE) et/ou produits à recevoir (PCA). Une extraction des contrats restants est fournie par les filiales concernées dans l'optique de justifier le chiffre d'affaires global.

Au regard du nombre de chantiers et de la diversité des contrats, l'analyse de l'alignement a été concentrée sur les principaux chantiers générant les chiffres d'affaires les plus significatifs pour les métiers 3.3 « Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures » et 2.4 « Dépollution de sites et zones contaminés ».

Pour les métiers 2.7 « Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux » et 2.3 « Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux » ont été exclus de l'analyse les contrats de courtage pour lesquels EPC Groupe ne dispose pas de la documentation complète permettant de justifier leur alignement sur chacun des critères.

Au terme de ce travail, il ressort que 14% du chiffre d'affaires du Groupe EPC est aligné aux critères d'examen technique.

Les critères d'alignement des CAPEX ont été basés sur les pourcentages d'alignement du chiffre d'affaires des métiers et des filiales correspondants.

EPC Groupe affiche un alignement des CAPEX de 3%.

2 Critères DNSH (« Ne pas causer de préjudice important »)

Une analyse détaillée des critères DNSH a été réalisée et formalisée en collaboration avec les Directions opérationnelles et la Direction RSE du Groupe pour chaque activité économique concernée. Cette revue s'est notamment appuyée sur le fait qu'EPC Demosten et EPC Colibri mènent leurs activités opérationnelles en conformité avec :

- Un cadre réglementaire français strict et contrôlé,
- Des systèmes de management, dont certains sont certifiés et encadrés par les normes ISO (9001, 14001) ou MASE,
- Des certifications métiers spécifiques à leurs activités (QualiRecycle, Qualibat).

Les critères DNSH, spécifiques à chaque activité éligible, ont principalement concerné :

- L'atténuation du changement climatique,

- Absence de dégradation de terres présentant un important stock de carbone,
- Calcul du bilan carbone et objectifs de réduction en matière d'émissions de GES,
- Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les réglementations européennes en vigueur.
- L'adaptation au changement climatique :
 - Revue des risques réalisée avec les experts métiers en 2024, qui sera approfondie par la suite,
 - Risques potentiels identifiés non considérés comme importants pour l'exercice de l'activité économique, notamment en raison du fait que les chantiers, réalisés sur des sites de tiers, ont une durée limitée qui dépasse très rarement un an.
- L'utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines :
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés à l'utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines,
 - Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences/filiales.
- La prévention et réduction de la pollution :
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés à la prévention et la réduction de la pollution,
 - Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences/filiales,
 - Autres sujets spécifiques, par exemple pour l'activité Tri et valorisation des matériaux des déchets non dangereux, l'existence de valeurs limites d'émission fixées au sein des arrêtés d'autorisation d'exploiter de manière garantir que les émissions n'excèdent pas les NEA-MTD.
- L'économie circulaire :
 - Cadre réglementaire strict pour une activité située uniquement en France et très contrôlée, qui couvre les sujets liés au tri et à la valorisation des déchets, une des spécialités du métier Mine Urbaine du Groupe EPC,
 - Existence d'un système de management environnemental et qualité, certifié pour certaines agences/filiales.

3 Garanties minimales

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 18 du règlement



taxonomie, les activités économiques qui contribuent substantiellement à l'un des objectifs climatiques et respectent les critères DNSH génériques et spécifiques pertinents doivent également démontrer leur respect des garanties minimales. Ces garanties impliquent la mise en œuvre de procédures alignées sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (y compris les principes et droits établis par les huit conventions fondamentales mentionnées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que par la Charte internationale des droits de l'Homme).

Les activités économiques d'EPC Demosten et EPC Colibri sont menées en conformité avec les principes énoncés dans cet état de durabilité et les autres parties du Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'avec la réglementation française applicable,

couvrant les garanties minimales relatives aux droits humains (paragraphe D.8 de l'état de durabilité), la lutte contre la corruption (paragraphe E.1 de l'état de durabilité et indicateur 13 4 1 de l'annexe F.1), la fiscalité (note 5.10 de l'annexe aux états financiers consolidés) et l'éthique des affaires (paragraphe E.1 de l'état de durabilité).

C.6.3 Résultats

Les tableaux récapitulatifs par ICP correspondant au degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/2486 de la commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852, sont présentés ci-dessous.

PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES/ CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	10%	13%
PPC (Pollution)	4%	6%
BIO (Biodiversité)	0%	0%

PART DES CAPEX/TOTAL DES CAPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	3%	4%
PPC (Pollution)	0%	0%
BIO (Biodiversité)	0%	0%

PART DES OPEX/TOTAL DES OPEX

	ALIGNÉE SUR LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF	ÉLIGIBLE À LA TAXONOMIE PAR OBJECTIF
CCM (Atténuation du changement climatique)	0%	0%
CCA (Adaptation au changement climatique)	0%	0%
WTR (Eau)	0%	0%
CE (Économie circulaire)	0%	0%
PPC (Pollution)	0%	0%
BIO (Biodiversité)	0%	0%

Les résultats détaillés en appliquant les tableaux réglementaires sont présentés en annexe F.5 de cet état de durabilité.



Point sécurité avant le lancement des opérations - EPC Mineex, Sénégal

D. Informations sociales



D.1	Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail	86
D.2	Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion	91
D.3	Développer les compétences et l'engagement	95
D.4	Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs	98
D.5	Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés	103
D.6	Garantir des produits et services de qualité dans la durée	106
D.7	Dialoguer et agir en faveur des communautés locales	110
D.8	Assurer le respect des droits de l'Homme	114



D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail

D.1.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
 M Moyen-terme (1 à 5 ans)
 L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
CDVAm Chaîne de valeur amont
CDVAv Chaîne de valeur aval

Formation et engagement

Impacts positifs matériels Accords collectifs volontaires dans certaines filiales

C M L EPC RÉEL

Impacts négatifs matériels Absence de salaires minimums dans certaines géographies demandant des analyses détaillées pour s'assurer de ne pas avoir d'impacts négatifs

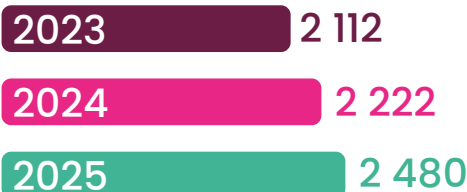
C M EPC POTENTIEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Les 2 480 collaborateurs, qui partagent et incarnent les valeurs du Groupe EPC, constituent la force motrice du Groupe dans plus d'une vingtaine de pays. Conformément à ses valeurs, le Groupe prend en compte les attentes des collaborateurs eu égard aux exigences des métiers (équilibre vie professionnelle et vie privée, temps de travail, déplacements longs, métiers physiques), leur assure un niveau élevé de qualité au travail et instaure un dialogue permettant d'identifier les actions qui puissent répondre à leurs besoins. Ce dialogue repose sur le principe de consultation des collaborateurs qui passe notamment par les comités d'entreprises ou leurs équivalents en fonction du droit vernaculaire. Ces initiatives sont essentielles pour maintenir l'engagement et la motivation des employés et ainsi éviter un risque lié

à l'accroissement d'un taux de rotation du personnel mal anticipé, qui pourrait entraîner une perte de compétences.

2111 Nombre de salariés (effectifs au 31/12/2025)¹



Effectif salarié dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés représentant au moins 10% de son nombre total de salariés

France 1 013

Maroc 275

Selon les spécificités des besoins des filiales, les collaborateurs peuvent bénéficier de contrats permanents ou temporaires, à temps plein ou à temps partiel. Certaines filiales, principalement dans la Zone Afrique, peuvent faire appel à des travailleurs indépendants ou de travailleurs disposant de contrats avec des agences d'intérim ou de placement de personnel, selon la réglementation locale applicable. Ce sont ces travailleurs qui sont désignées par le terme « non-salariés ».

La diversité des modèles contractuels et des réglementations en matière de droit du travail dans les différents pays d'implantation du Groupe peut représenter à la fois un risque financier et un impact négatif potentiel pour EPC, raison pour laquelle le Groupe s'appuie sur des ressources locales qualifiées pour la gestion du personnel.

2112 Nombre de non-salariés

479

Le paiement de salaires décents est par ailleurs également un enjeu pour le Groupe, notamment en raison de la diversité géographique de ses implantations et des types et niveaux de protection sociale de chacun de pays.

Les actions qui sont menées et décrites dans cette partie ont pour objectifs d'atténuer les impacts négatifs matériels, réels ou potentiels, et d'obtenir des impacts positifs pour les collaborateurs.

¹ Nombre de salariés hors co-entreprises, tel que publié dans la section 15.1 du DEU

D.1.2 Engagements

L'engagement du Groupe EPC est d'offrir à ses collaborateurs des parcours de carrière variés et évolutifs dans un environnement où la qualité de vie au travail est indispensable. C'est cette conviction qui anime la vision de l'avenir du Groupe EPC.

EPC crée un environnement de confiance, conformément aux valeurs du Groupe, qui favorise le travail en équipe tout en permettant de valoriser les contributions et initiatives individuelles. C'est pourquoi EPC souhaite attirer de nouveaux collaborateurs, développer leurs compétences et les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les échanges et la transmission des connaissances sont favorisés en développant la mobilité internationale.

Comme précisé dans le guide des bonnes pratiques des affaires, applicable à chacune des filiales, le Groupe EPC reconnaît et respecte le droit pour ses collaborateurs d'établir ou d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix. Il reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations et conventions collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leurs syndicats.

D.1.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC.

Les filiales sont tenues d'instaurer un dialogue social entre leur Direction Générale, le service des Ressources Humaines et les collaborateurs, permettant la remontée des préoccupations et besoins des parties prenantes internes. La Direction Générale de chaque filiale doit s'assurer que les canaux de communication permettant la remontée des préoccupations et des besoins sont connus et utilisés. En fonction de la taille des filiales, de leur organisation et des réglementations spécifiques applicables, les échanges peuvent être centralisés par le service Ressources Humaines en lien avec des représentants du personnel, syndicats ou comités d'entreprise présents. Les sujets sont traités par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines des filiales concernées.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe échange régulièrement avec son réseau de correspondants, notamment lors de réunions périodiques et du séminaire annuel dédié aux

ressources humaines. Ces temps permettent de partager les actualités et informations clés de chaque filiale, d'échanger sur les bonnes pratiques, de mettre en place des plans d'actions sur diverses thématiques et de s'assurer de la pertinence des objectifs fixés, à la fois pour les filiales et pour le Groupe.

Pour l'identification de la matérialité de l'ensemble des enjeux (impacts positifs, impacts négatifs, risques et opportunités), la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC s'appuie notamment sur les remontées du réseau de correspondants Ressources Humaines en filiale qu'elle anime, sur les résultats du baromètre social mené sur l'année 2024, et sur les échanges en direct avec les parties prenantes lors de visites terrain ou d'échanges lors des différents événements organisés par le Groupe.

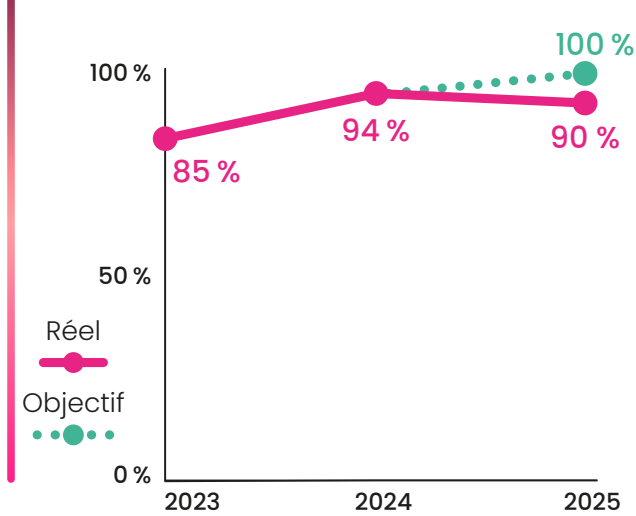
Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la Direction des Ressources Humaines Groupe, matérialisés dans un reporting semestriel, ainsi que de la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe. Le Conseil d'Administration, par la voix de son Comité RSSE, a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

D.1.4 Actions

Un reporting mensuel des collaborateurs a été mis en place au niveau du Groupe en 2025. Un système d'information interne a été développé pour continuer à améliorer le suivi des collaborateurs et la fiabilité du reporting annuel. Cet outil permet de faciliter l'intégration des collaborateurs et le déploiement d'actions de formation et de sensibilisation.

Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le *Handbook*. Ce guide permet de retracer l'histoire du Groupe, de présenter et expliquer ses valeurs, son organisation et ses principes (Ressources Humaines, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Santé, Sécurité et Environnement). Le *Handbook* est signé par le collaborateur à la suite de la présentation qui est faite par son manager ou le service des Ressources Humaines. Celui-ci inclut la présentation du dispositif de système d'alerte du Groupe EPC, accessible sur le site internet du Groupe.

22 8 2 Taux de collaborateurs ayant signé le Handbook



Le Groupe met en place des dispositifs pour améliorer la qualité de vie au travail :

- En fonction des filiales et de leurs besoins opérationnels, les collaborateurs dont la fonction est compatible peuvent avoir recours au télétravail ;
- Les collaborateurs des filiales françaises bénéficient du programme de prévention AXA et ceux d'EPC-UK et d'EPC Canada peuvent accéder à Stimulus Care Services, deux programmes d'aide et de soutien personnalisés pour aider à gérer au mieux les difficultés du quotidien (soit au total une couverture de plus de 50% des effectifs du Groupe) ;

- En 2025, un collaborateur d'EPC Demosten a bénéficié de jours de congé aidant, c'est-à-dire un congé pour les travailleurs afin d'apporter des soins personnels ou une aide personnelle à un membre de la famille ou à une personne qui nécessite des soins ou une aide pour raison médicale grave.
- Depuis 2019, en partenariat avec Mental Health First Aid England, EPC-UK a formé plus de 70 personnes aux premiers secours pour la santé mentale. Plus de 30 collaborateurs EPC-UK présents en 2025 sont ainsi formés pour accompagner des personnes susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale.

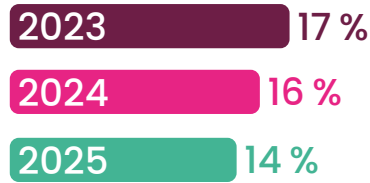
Les filiales de l'activité Mine Urbaine adoptent une démarche proactive de prévention pour réduire les risques professionnels et la pénibilité :

- Au travers des retours d'expérience et du recueil des suggestions et propositions des collaborateurs sur le terrain, EPC Demosten développe et investit dans des outils d'aide à la manutention, des matériels réduisant les TMS (troubles musculosquelettiques) et des dispositifs réduisant l'empoussièrement ;
- EPC Colibri a fait preuve d'innovation en développant la SR2B, machine pour la mise en sac automatisée des terres polluées. Celle-ci a été approuvée par la commission d'évaluation des innovations techniques dans le domaine de la détection et du traitement de l'amiante dans le bâtiment (CEVALIA). Développée pour les déchets contenant de l'amiante, la SR2B permet également le conditionnement en big-bag de matériaux ou déchets de toute nature (gravats plomb, terres polluées, enrobés HAP, déchets dangereux...). Elle permet de réduire la pénibilité pour les opérateurs ainsi que l'exposition aux déchets dangereux.



Action pour Octobre Rose chez EPC Desmoten, France

21 2 1 Taux de rotation des salariés (turnover)



21 2 2 Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise pendant l'année

488

21 3 1 Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur

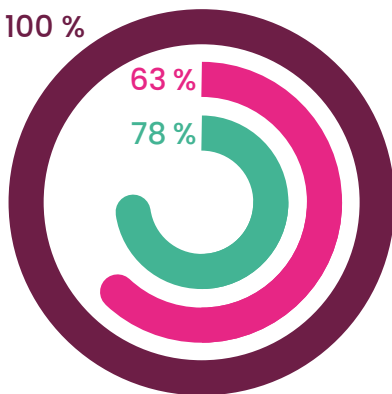
22

21 7 1 Taux d'absentéisme



Taux de salariés

100 %



21 3 2 Taux de salariés couverts par des négociations collectives

21 4 1 Taux de salariés représentés par des représentants du personnel

21 6 1 Taux de salariés couverts par au moins une catégorie de protection sociale

NIVEAU DE COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DIALOGUE SOCIAL

COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Taux de couverture

Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)

Salariés – non EEE (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)

DIALOGUE SOCIAL

Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)

0-19 %

20-39 %

40-59 %

60-79 %

80-100 %

France

Afrique

France

COUVERTURE PAR UNE PROTECTION SOCIALE CONTRE LES PERTES DE REVENUS DUES À DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE LA VIE

PAYS	MALADIE	CHÔMAGE À PARTIR DU MOMENT OÙ LE TRAVAILLEUR COMMENCE À TRAVAILLER POUR L'ENTREPRISE	ACCIDENT DU TRAVAIL ET HANDICAP ACQUIS	CONGÉ PARENTAL*	DÉPART À LA RETRAITE
Australie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Belgique	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Bénin	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Brésil	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Burkina Faso	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Cameroun	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Canada	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Côte d'Ivoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Emirats Arabes Unis	Oui	Partielle	Oui	Oui	Partielle
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
France	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Gabon	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Guinée	Oui	Non	Partielle	Partielle	Oui
Italie	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Japon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Maroc	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Pérou	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sénégal	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Singapour	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Suède	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

* Congé maternité et/ou paternité et/ou parental

Les filiales mènent des actions localement pour la santé et le bien-être des collaborateurs. De nombreuses filiales organisent par exemple des événements de sensibilisation au cancer du sein dans le cadre d'Octobre Rose. Les filiales organisent également des événements sportifs pour les collaborateurs et leurs familles.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granulométrie exigés par les normes ESRS : S1-10_03 ; S1-16_02.

D.1.5 Objectifs

2026 Création d'un parcours en ligne pour l'accueil de chaque nouveau collaborateur du Groupe (objectif reporté à 2026).

2026 Déploiement de standards RH à l'échelle du Groupe, pour coordonner les pratiques et actions dans le Groupe.

D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion

D.2.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Diversité, égalité et inclusion

Impacts négatifs matériels Métiers historiquement masculins et proportion encore faible de femmes dans les effectifs

C M EPC RÉEL

Opportunités matérielles Diversité des profils et égalité des chances comme éléments clés de l'attractivité du Groupe, de l'engagement des équipes et permettant une meilleure compréhension des besoins des différents marchés

C M L EPC RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC est convaincu que la diversité des profils et des parcours professionnels, l'égalité des chances et la qualité de l'expérience des collaborateurs sont des éléments clés de la créativité, de la performance, de la responsabilité et de l'attractivité du Groupe, qui représentent une véritable opportunité. La diversité des équipes dans le monde permet également une meilleure compréhension des besoins des différents marchés.

Des mesures concrètes, décrites plus en détail ci-dessous, sont prises pour construire une culture d'entreprise ouverte, inclusive et respectueuse des différences visibles et invisibles qui font la valeur unique de chaque individu. EPC s'efforce d'avoir un impact positif et de se montrer exemplaire en promouvant cette culture au sein de l'entreprise par des actions de sensibilisation et de formations régulières.

2111 Nombre de salariés

2 480


371
femmes


2 109
hommes

22 31 Taux de femmes dans l'entreprise

2023 15 %

2024 15 %

2025 15 %

22 21 Nombre de nationalités dans le Groupe

+50

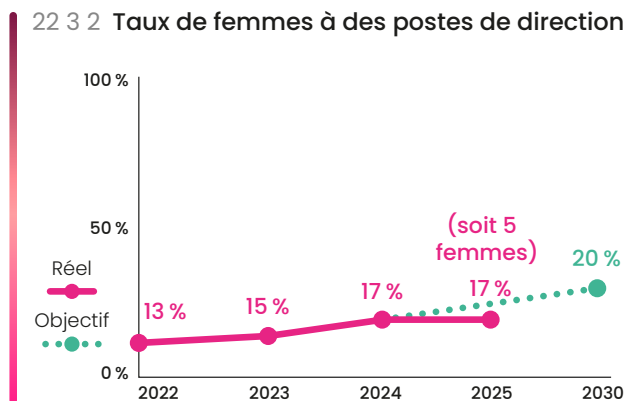
22 41 Nombre de salariés en situation de handicap

38

SALARIÉS PAR TYPE DE CONTRAT, VENTILÉS PAR SEXE (effectifs au 31/12/2025)

	Femme	Homme	Total
Nombre de salariés (effectif)	371	2 109	2 480
Nombre de salariés permanents (effectif)	327	1 821	2 148
Nombre de salariés temporaires (effectif)	44	286	330
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanti (effectif)	0	2	2

22 3 2 Taux de femmes à des postes de direction



22 3 3 Taux de femmes dans le Conseil d'Administration : 5 femmes sur 9 membres

56%

22 3 4 Écart de rémunération femmes-hommes

-5%



Campagne de communication interne pour la promotion de la diversité, égalité et inclusion

D.2.2 Engagements

Le Groupe EPC s'engage à traiter les collaborateurs de manière équitable et à promouvoir la diversité. Construire une entreprise dynamique, volontaire, moderne, dans le respect des personnes et des valeurs cardinales que sont la diversité, l'inclusion, le respect de chacun et de tous. Le Groupe EPC fait de la lutte contre les discriminations de tous ordres une de ses priorités. Ainsi, les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au maintien en fonction, à la formation, au perfectionnement et à la rémunération doivent être basées exclusivement sur les aptitudes, les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

Le Groupe EPC promeut une culture d'entreprise ouverte et inclusive, qui reconnaît et célèbre la diversité sous toutes ses formes : l'origine raciale et ethnique, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la religion, les opinions politiques, la nationalité ou encore l'origine sociale.

Le Groupe EPC s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail sain qui protège la dignité de tous. Ne sont en aucun cas tolérés les faits de harcèlement de toute forme et les pratiques discriminatoires, à l'encontre des collaborateurs mais également des fournisseurs, consultants, clients et d'autres personnes avec lesquelles le Groupe entretient des relations d'affaires.

D.2.3 Gouvernance

Un Comité Diversité Égalité et Inclusion (DE&I) a été nommé. Celui-ci est présidé par le Président-Directeur Général du Groupe et se réunit 3 fois par an. Son rôle est d'assurer le respect des engagements et des actions qui ont été décidées à l'échelle du Groupe. Il s'assure également de la pertinence et de la progression favorable des indicateurs mis en place. Le Conseil d'Administration est tenu informé par la voix de son Comité RSSE, qui a pour mission d'examiner ces travaux notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité et de la préparation de l'approbation par le Conseil d'Administration de la politique Diversité, Égalité et Inclusion du Groupe EPC.

Pour être au plus près des enjeux locaux et géographiques, le Comité DE&I est composé d'un représentant opérationnel de chaque Zone ou Pôle d'activités. Chaque représentant est également identifié comme référent DE&I de la Zone afin d'être au plus près des enjeux du terrain en matière de Diversité, Égalité et Inclusion.

D.2.4 Actions

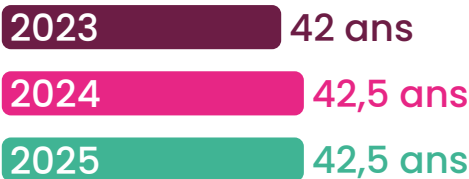
Une politique Diversité, Égalité et Inclusion a été présentée aux équipes dirigeantes des filiales du Groupe EPC en mai 2023. Celle-ci définit des objectifs chiffrés et a pour vocation d'être déployée dans l'ensemble des filiales du Groupe. Des référents en filiale viennent en appui pour permettre le déploiement de la politique DE&I et la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des collaborateurs. Leur rôle est également de remonter les enjeux terrains sur les thématiques de diversité, d'égalité et d'inclusion à partir d'échanges avec les collaborateurs. Une campagne de communication a été réalisée en décembre 2024 et portait sur les engagements du Groupe en matière de DE&I. En 2025, une formation spécifique a été déployée sur la *EPC Digital Academy* (dispositif interne de formation en ligne). Cette formation s'adresse à tous les collaborateurs. Au total, 47 référents Diversité, Égalité et Inclusion ont été nommés au sein des filiales et des Zones. Les formations des référents du Groupe EPC sont en cours de réalisation. Les référents de chaque Zone mettront en place des réunions périodiques avec les référents pays pour tenir compte de leurs enjeux et les remonter au niveau du Groupe.

22 11 Nombre de référents Diversité, Égalité et Inclusion

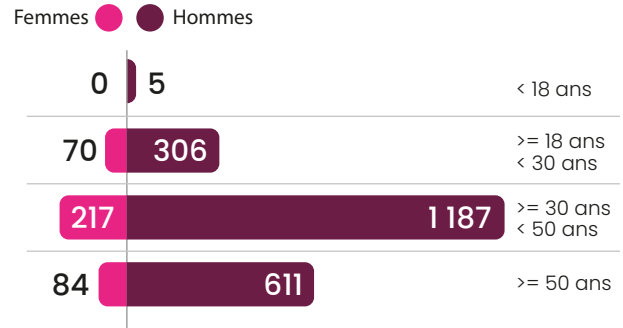
47

La diversité de nos géographies et filiales permet de créer des opportunités pour de jeunes talents et de renforcer le partage de compétences. C'est pourquoi des collaborateurs en contrat de VIE (Volontariat International en Entreprise) rejoignent chaque année les équipes du Groupe EPC dans le monde, pour des contrats d'une durée généralement comprise entre 12 et 24 mois.

22 51 Âge moyen



Pyramide des âges des salariés (effectifs au 31/12/2024)



Les filiales opérationnelles françaises (EPC France, EPC Colibri et EPC Demosten) contribuent à l'inclusion sociale de demandeurs d'emploi et de personnes éloignées de l'emploi, à l'aide de contrats d'insertion professionnelle. Cela permet notamment à ces personnes de développer leurs compétences et accroître leurs chances de trouver un emploi, au sein du Groupe EPC ou d'une autre entreprise. Par exemple, l'agence Travaux Spéciaux d'EPC France s'est engagée dans une démarche avec le GEIQ BTP 13 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), association collaborant avec la FNTP, pour sélectionner des candidats en montant un projet d'une durée de 11 à 13 mois avec la proposition de formations métiers diplômantes (cordiste, CACES, etc.). Une cordiste a notamment été embauchée en CDI à l'issue de son projet. En reconnaissance de son engagement en faveur de l'insertion et de la mixité, EPC France a reçu en 2025 le Prix Mixité aux Trophées GEIQ Me Up.

22 71 Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)

+43 000 heures

Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe, disponible sur son site internet et ouvert à tous, permet le signalement de comportements contraires aux législations en vigueur et aux valeurs éthiques du Groupe. Son existence est rappelée dans le *Handbook* distribué aux salariés à leur arrivée dans le Groupe. Le fonctionnement de ce dispositif est détaillé dans la partie E.1 Assurer une pratique éthique des affaires. En 2025, une page dédiée à la politique Diversité, Égalité et Inclusion a été créée sur le site internet du Groupe EPC, permettant une lisibilité complète des engagements du Groupe. Cette page rappelle également l'existence du dispositif d'alerte professionnelle du Groupe, que

chacun peut notamment utiliser pour signaler des incidents de discrimination, dont le harcèlement.

22 8 1 Taux de salariés ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle

100%

22 9 1 Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement

6

22 9 2 Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination

0 €

22 9 3 Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement

10

Le Groupe EPC calcule et publie annuellement dans la section 13.3 du Document d'Enregistrement Universel un ratio d'équité comparant les rémunérations des dirigeants mandataires et celles des salariés (pour un périmètre restreint : 100% de la masse salariale en France).

D.2.5 Objectifs

2026 création d'un parcours de formation en ligne à destination des managers sur les questions de discrimination, afin d'encourager le recrutement inclusif, la créativité et la diversité des équipes (objectif reporté à 2026).

2030 : 20% des postes de direction occupés par des femmes.



Opérateurs EPC Mineex, Sénégal

D.3 Développer les compétences et l'engagement

D.3.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Formation et engagement

Impacts positifs matériels	Embauche sur des métiers techniques : engagements du Groupe pour le développement de compétences
----------------------------	--

C M L EPC RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

La compétence peut être décrite comme la combinaison de la formation, des aptitudes, de l'expérience et des connaissances d'une personne et sa capacité à les appliquer pour effectuer une tâche en toute sécurité. Le niveau de compétence peut exiger de former les collaborateurs pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle et d'accomplir leurs tâches dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement, mais également de préserver leur engagement. Maintenir l'engagement et la motivation des employés est essentiel pour la conduite des activités du Groupe, un taux de rotation du personnel élevé pouvant entraîner un risque de pertes de compétences. Pour s'adapter à un monde en constante évolution et relever tous les défis de demain, le Groupe EPC a besoin de femmes et d'hommes de confiance compétents et engagés, à qui sont donnés les moyens d'agir et de se dépasser.

22 6 1 Ancienneté moyenne



Le Groupe EPC est présent sur des métiers souvent qualifiés de niche. Les compétences très spécialisées nécessaires à la conduite de ces activités ne sont quasiment pas directement accessibles dans l'offre de la formation initiale des pays d'implantation du Groupe EPC, et ce, quel que soit le niveau d'étude. Il existe un risque d'avoir des collaborateurs et travailleurs de la chaîne de valeur insuffisamment formés aux spécificités et exigences des métiers du Groupe, ce qui pourrait avant tout avoir des conséquences graves en matière de sécurité, mais également sur la qualité des services proposés. Les personnels du Groupe EPC sont donc formés par les filiales aux métiers qui sont les leurs. L'expérience acquise, à la fois avant leur recrutement et tout au long de leur durée de présence dans les effectifs du Groupe EPC, est primordiale.

Enfin, le Groupe EPC dispose d'une activité spécialisée de formation à des tiers externes, dont l'équipe de formateurs est composée de collaborateurs du Groupe, tous spécialistes dans leur domaine (forage, exploitation minière, contrôles, sécurité, minage, etc.). Forts de longues carrières dans l'industrie et de nombreuses heures de formation, ils offrent une approche pédagogique solide combinant vision théorique et expérience terrain. Le développement de cette activité représente une opportunité financière pour le Groupe et permet de former et développer les compétences des travailleurs de la chaîne de valeur.

D.3.2 Engagements

L'innovation, la collaboration et les opportunités de progresser sont valorisées en développant une organisation agile promouvant la formation. Le Groupe EPC souhaite préserver l'engagement de ses collaborateurs et s'engage ainsi à leur offrir des parcours variés et évolutifs, et à les soutenir tout au long de leur vie professionnelle. Il souhaite préparer la relève de demain et travailler sur un enjeu fondamental pour ses expertises techniques : la transmission des savoirs.

La diversité des cultures et des carrières est une source d'enrichissement individuel et collectif. Promouvoir la mobilité contribue à décloisonner les organisations et à faire émerger de nouvelles passerelles d'évolutions. Elle doit être anticipée et encouragée si elle correspond à la fois aux besoins du Groupe et aux aspirations professionnelles du collaborateur. La mobilité interne, à la fois source de développement de compétences et d'engagement, doit concourir à créer des opportunités au sein des filiales ou entre les filiales, ce qui enrichit la transmission des savoirs. Par la capitalisation des expériences, elle participe significativement à la construction d'une employabilité durable et d'une fidélisation des collaborateurs. Ainsi, le Groupe EPC veille à l'engagement de ses collaborateurs et les accompagne dans le développement de leurs compétences et talents dans le cadre de programmes de mobilités et de formation.

D.3.3 Gouvernance

Le pilotage opérationnel se fait au niveau des filiales ou de la Zone, dans le cadre d'une politique générale coordonnée au niveau Groupe par la Direction des Ressources Humaines du Groupe EPC. Les éléments de suivi et de pilotage du champ social sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de la Direction des Ressources Humaines Groupe, ainsi que de la Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

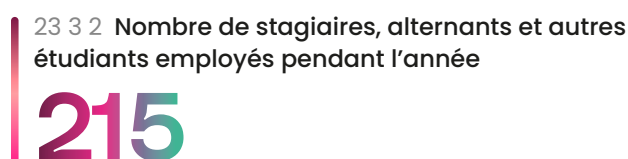
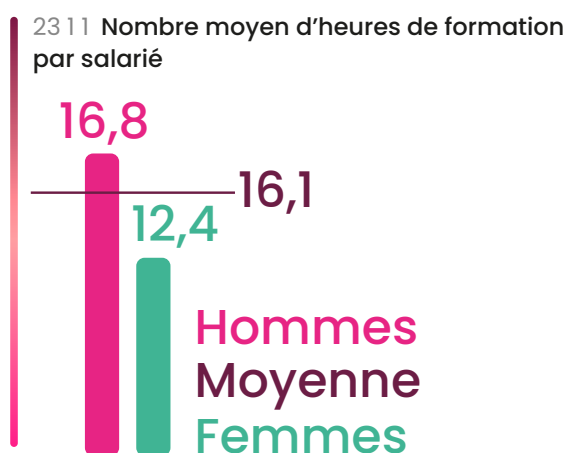
D.3.4 Actions

Les filiales recueillent les besoins de formation des collaborateurs en les priorisant afin de déployer des plans de formation et développement de compétences.

Les campagnes d'entretiens annuels d'évaluation menées par les filiales du Groupe permettent d'assurer un temps d'échange entre le collaborateur et son manager. Ils ont notamment pour objectifs de réaliser un bilan de l'année écoulée et évaluer la performance, fixer des objectifs pour l'année à venir, aborder la question de l'organisation du travail et de la charge sur la fonction occupée et échanger sur les souhaits de développement ainsi que les formations réalisées. L'objectif est de permettre d'instaurer un dialogue avec les collaborateurs du Groupe. À ce stade, les données sur le taux d'évaluation de la performance et du développement des collaborateurs ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées, en raison notamment des spécificités liées aux réglementations locales qui doivent être prises en compte.

Au sein de *EPC Digital Academy* (dispositif informatique de formation en ligne du Groupe EPC), des formations ont été déployées sur une plateforme spécifique pour gérer, administrer, faciliter la formation et le développement des employés au sein du Groupe EPC. Cet outil digital vise à optimiser le processus d'apprentissage, à améliorer le suivi et la gestion du contenu, et à soutenir le développement des compétences des employés, contribuant ainsi à la croissance et à la réussite de l'organisation. La plateforme prend en charge des méthodes d'apprentissage innovantes et engageantes au travers de contenus riches et ludiques offrant une nouvelle vision de la formation. Une revue des talents est menée chaque année par la Direction des Ressources Humaines du Groupe afin d'identifier les compétences clés ainsi que les collaborateurs à haut potentiel. C'est également l'occasion pour les filiales et les Zones de travailler sur des plans de succession pour les postes clés du Groupe. Des programmes de formation adaptés sont par la suite mis en place afin d'accompagner leur montée en compétence et préparer les plans de succession des fonctions clés du Groupe.

Le programme *Emerging Talents* prévoit le recrutement chaque année de jeunes professionnels dans le cadre du dispositif Volontariat International en Entreprise (VIE). Ce contrat spécifique permet à ces collaborateurs de vivre une expérience professionnelle à l'étranger tout en s'imprégnant de la culture d'entreprise dans des métiers aussi divers que la sécurité, la finance ou la communication. Il permet de préparer et anticiper la relève de demain.



Début 2024, le Groupe EPC a adopté une Charte de la mobilité interne, applicable à l'ensemble des filiales, pour promouvoir la mobilité et ainsi contribuer à décroïsonner les organisations. Elle permet aux collaborateurs de comprendre les engagements et les règles de fonctionnement pour garantir un processus de mobilité fluide et transparent. Une plateforme en ligne dédiée, *Career@EPC* a été déployée pour la publication des offres de poste et accompagner les processus de candidatures.

Des partenariats sont signés par les filiales avec des établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser la découverte des métiers du Groupe ainsi que le recrutement de stagiaires et alternants.

23 31 Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur

33 partenariats dans 16 filiales

En juin 2024, le Groupe EPC a réalisé son premier baromètre social, sur la base d'un questionnaire de 40 questions administré par l'Institut Ipsos, avec

un taux de participation d'environ 70%. Les résultats révèlent à la fois un engagement remarquable des collaborateurs (89% se déclarent pleinement investis dans leur travail) et un haut niveau de satisfaction des collaborateurs (87% recommandent EPC en tant qu'employeur). Ces résultats sont supérieurs au *benchmark* de l'industrie. En 2025, des plans d'actions ont été mis en place, pilotés au niveau des filiales et des Zones, et suivis par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

En parallèle, plusieurs actions de communication ont été réalisées par la Direction des Ressources Humaines Groupe : création d'une newsletter RH pour l'ensemble des collaborateurs sur les initiatives RH du Groupe, création et diffusion de trois portraits de collaborateurs de différentes Zones sur leurs parcours et métiers, communication sur la plateforme de mobilité interne *Career@EPC*...

D.3.5 Objectifs

2026 mise en place d'un système de mentorat pour les jeunes collaborateurs travaillant dans des domaines d'expertise afin de promouvoir un échange intergénérationnel et le partage d'expérience.



TechWeek, évènement interne réunissant une centaine de techniciens du Groupe



D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

D.4.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C** Court-terme (< 1 an)
- M** Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L** Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC** Activités propres EPC
- MU** Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM** Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm** Chaîne de valeur amont
- CDVAv** Chaîne de valeur aval

Sécurité des travailleurs

Impacts négatifs matériels	Risques pour les collaborateurs exposés en lien avec les opérations du Groupe, dont la production, le stockage, le transport et l'utilisation d'explosifs civils primaires et secondaires, les opérations de forage-minage, et les opérations sur les chantiers de démolition et de désamiantage	C M L EPC RÉEL
Risques matériels	Risques financiers, réputationnels, juridiques en cas de maladies professionnelles ou d'accidents du travail	C M L EPC RÉEL
Opportunités matérielles	Maîtrise et expertise historiques en termes de santé et sécurité qui sont un avantage compétitif du Groupe	C M L EPC RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Les femmes et hommes qui travaillent chaque jour au développement du Groupe EPC sont une ressource essentielle, dont la sécurité est au cœur des activités depuis 130 ans. La santé et la sécurité sont indissociables de toutes les activités du Groupe et ce dans tous les territoires. Cela couvre à la fois la prévention des accidents et des blessures, le bien-être au travail, la préservation de la santé physique et la préservation de la santé mentale de ses collaborateurs.

La prise en compte de la santé et de la sécurité des salariés est notamment critique dans les environnements les plus exposés, par exemple :

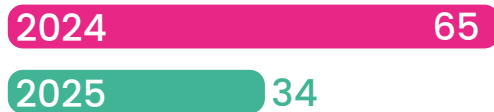
- Pour les métiers Explosifs et forage-minage, les opérateurs sont particulièrement exposés lors des travaux souterrains (mine souterraine, tunnel) ;
- Pour les métiers de la Mine Urbaine, les opérations impliquent souvent des travaux en hauteur, de la coactivité et l'exposition à des substances dangereuses, comme l'amiante (dans le cadre des travaux de dépollution).

Il incombe aux salariés du Groupe de faire preuve de discipline et de respecter strictement les normes de sécurité les plus élevées au sein de chacune des filiales, partout dans le monde. La diffusion de la culture sécurité du Groupe et la formation sont les points fondamentaux à adresser pour se prémunir de tout accident grave, qui impacte les collaborateurs et représente un risque financier significatif pour le Groupe. En tant qu'opérateur mondial dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive, il est attendu de tous les acteurs au sein du Groupe EPC qu'ils démontrent leur leadership par un comportement exemplaire en matière de sécurité.

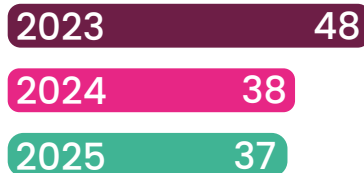
La gestion des risques, les standards et les procédures sont indispensables pour répondre aux cahiers des charges exigeants des clients et renforcer l'avantage compétitif du Groupe, notamment lors des réponses aux appels d'offres.

Indicateurs sur les salariés

31 3 7 Nombre d'accidents du travail sans arrêt



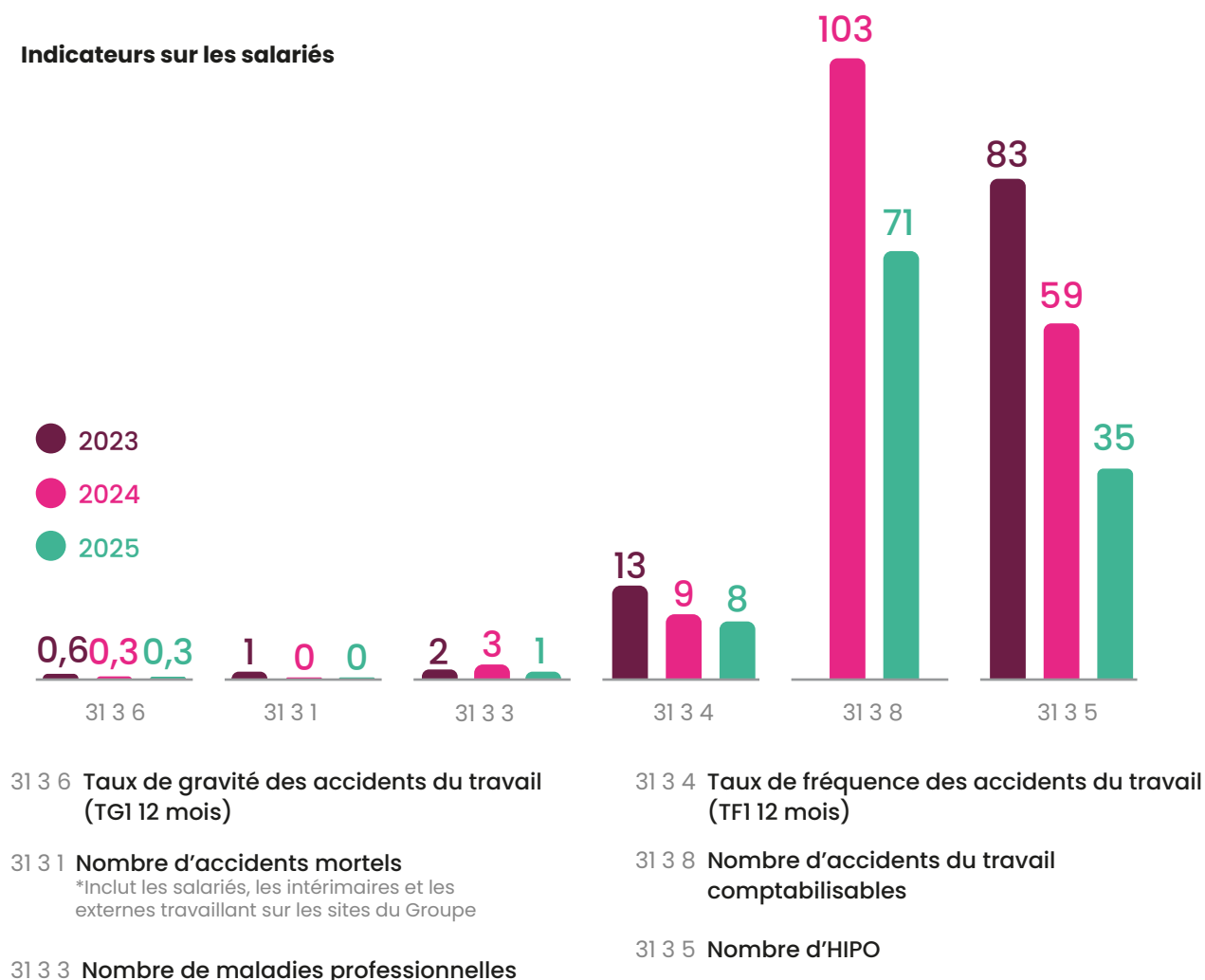
31 3 2 Nombre d'accidents du travail avec arrêt



31 3 9 Nombre de jours perdus en raison d'accidents et maladies professionnels ou de décès dus à des accidents et maladies professionnels

Environ **16 500**

Indicateurs sur les salariés



Indicateurs sur les non-salariés

31 3 4 Taux de fréquence des accidents du travail (TFI 12 mois)

16

31 3 7 Nombre d'accidents du travail sans arrêt

20

31 3 8 Nombre d'accidents du travail comptabilisables

39

31 3 2 Nombre d'accidents du travail avec arrêt

19

D.4.2 Engagements

Dans toutes les configurations qui présentent des risques, des standards et des procédures Santé Sécurité adaptés sont mis en place et revus régulièrement pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

Les règles relatives à la sécurité et à la santé sur les lieux de travail s'appliquent à toutes les entités du Groupe. Elles doivent être partagées et imposées aux fournisseurs et sous-traitants intervenant sur les sites du Groupe. Garantir à ses travailleurs, clients et sous-traitants un environnement sûr et sain est la priorité absolue du Groupe EPC. En plus de se conformer aux exigences légales locales relatives à la santé et à la sécurité, qui peuvent varier d'un pays à un

D.4 INFORMATIONS SOCIALES

Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

autre, les filiales du Groupe EPC s'appuient sur un socle commun au travers d'un système de management propre à EPC de la Santé, Sécurité, Environnement, applicable à l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, 100% du personnel du Groupe est couvert par le système de gestion Santé Sécurité. Ce système de gestion adopte les principes des normes ISO 45001 (santé et sécurité au travail), ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement). Celui-ci est détaillé dans le Manuel Santé, Sécurité, Environnement du Groupe EPC, disponible dans les principales langues du Groupe, qui repose sur les 4 piliers suivants :

- 1. Les règles d'or :** une règle d'or correspond à une règle fondamentale que chaque collaborateur du Groupe EPC doit impérativement respecter. Chaque collaborateur doit connaître l'existence et le contenu des règles d'or EPC, qui doivent être strictement respectées. Leur non-respect expose le contrevenant à des sanctions disciplinaires.
- 2. Les règles métiers :** spécifiques à certains métiers tels que le forage-minage, le stockage des produits chimiques et le travail en hauteur.
- 3. Les standards généraux :** amenés à être déclinés par des obligations s'imposant aux filiales. Il s'agit principalement de standards de gestion.
- 4. Les standards techniques :** composés d'exigences ou de recommandations, contenant des prescriptions techniques s'appliquant à certaines activités ou dans certains cas. Quelques exemples parmi les 21 standards techniques : la sécurité des pompes, la prévention du risque routier ou encore la revue de sécurité préalable au démarrage.

31 2 2 Taux de salariés des filiales industrielles et/ou commerciales travaillant dans une filiale certifiée Santé, Sécurité

69%

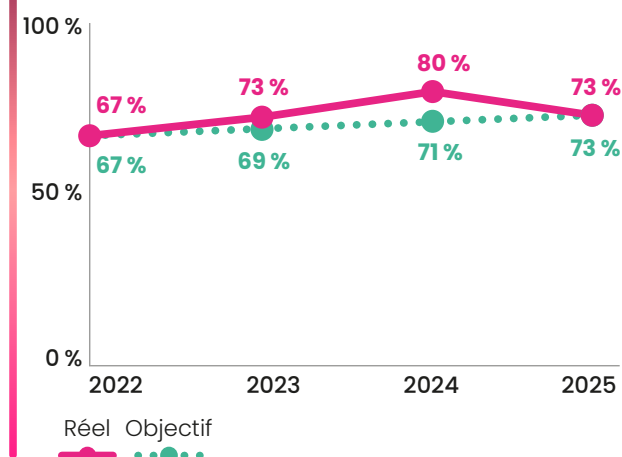
La politique du Groupe en matière de Santé, Sécurité est affichée et communiquée aux collaborateurs du Groupe EPC. Le contenu de l'ensemble du système de gestion Santé, Sécurité, Environnement du Groupe est régulièrement revu, et a été mis à jour en août 2025. Il est accessible par le réseau informatique sécurisé du Groupe dédié aux aspects Santé, Sécurité et Environnement, auquel chaque fonctionnel SSE du Groupe a accès. Cette politique formalise une des valeurs du Groupe, « Opérer en sécurité » et permet d'assurer la sûreté des salariés avec une liste mise à disposition et régulièrement mise à jour des pays dans lesquels il est interdit de se déplacer.

D.4.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE) Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trois fois par an. Il a vocation à définir des objectifs Groupe et de suivre dans le temps des indicateurs de performance ;
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la Direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent plusieurs fois par an pour échanger et faire un bilan et une fois par an en présentiel lors d'un séminaire dédié.

31 2 1 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification Santé, Sécurité (en taux de chiffre d'affaires)



Le Conseil d'Administration est informé par la voix du Comité RSSE, qui a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe est responsable de mettre à jour le système de gestion Santé, Sécurité, Environnement ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. Ces derniers sont garants de les mettre en œuvre. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zones qui animent eux-mêmes un réseau de fonctionnels filiales.

Les Directeurs de filiales sont responsables de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans la filiale.

D.4.4 Actions

1 Certifications

De nombreuses filiales du Groupe EPC sont certifiées en matière de Santé, Sécurité, démontrant leur engagement envers la santé et la sécurité au travail, selon deux principaux référentiels en fonction des activités :

- D'une part, la certification ISO 45001, norme internationale qui établit un cadre pour améliorer continuellement les systèmes de management de la santé et de la sécurité, en mettant l'accent sur la prévention des blessures et des maladies professionnelles ;
- D'autre part, la certification MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) référentiel français utilisé par le métier Mine Urbaine, qui vise à promouvoir des pratiques sûres et durables en identifiant et en gérant les risques spécifiques à chaque entreprise.

Les filiales de la Mine Urbaine proposent des services de désamiantage, qui sont soumis à des certifications et habilitations spécifiques, comme la certification Qualibat 1552 Traitement de l'amiante. Des équipes dédiées s'assurent de la mise en place d'évaluations des risques appropriées et de méthodologies de travail pour protéger les collaborateurs, notamment en fournissant à chacun les EPI adaptés. Les certifications et habilitations font l'objet d'audits réguliers par les autorités compétentes.

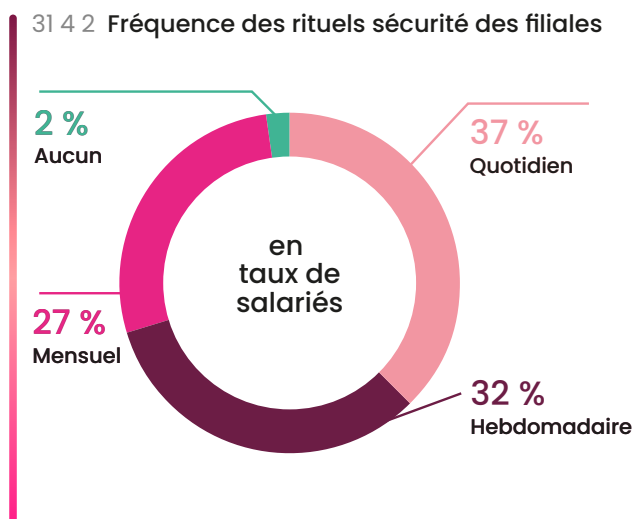
2 Causeries sécurité

Chaque collaborateur participe régulièrement à des pauses sécurité, à des réunions de sensibilisation et à des causeries sécurité organisées soit à l'initiative de

la filiale, soit à l'initiative du Groupe. D'autre part, les dirigeants du Groupe et des filiales participent à des pauses Santé, Sécurité, Environnement, des réunions de sensibilisation ou des causeries. Ainsi, l'engagement des Directions tant au niveau du Groupe qu'au niveau des filiales se manifeste par une exemplarité mais également des visites régulières de chantiers, d'usines ou de sites afin d'instaurer un dialogue ouvert avec le personnel et une culture sécurité basée sur la prévention et l'attention aux détails.

Avant d'agir, les collaborateurs sont encouragés à prendre le temps de réfléchir sur les conditions de sécurité dans lesquelles se déroulent leurs activités. Les différents thèmes composant la Politique Santé, Sécurité, Environnement du Groupe leur sont présentés dans le *Handbook* lorsqu'ils rejoignent le Groupe EPC. Il y est explicitement mentionné l'engagement d'EPC de « donner la possibilité à tous les collaborateurs de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité, de santé et de bien-être, sans s'exposer à des reproches ».

Tous les collaborateurs ont le pouvoir d'interrompre des activités qui présentent un risque pour leurs collègues ou eux-mêmes concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail (carte STOP, signée par le Président-Directeur Général). Aucun collaborateur, ni aucune personne travaillant au nom du Groupe EPC, ne doit être amené à effectuer une tâche représentant un risque inacceptable pour lui-même ou pour toute autre personne. Ce pouvoir d'arrêt des travaux est rappelé dans le *Handbook* : « Le pouvoir d'interrompre des travaux comprend le droit de refuser de travailler pour des raisons de santé et de sécurité, sans qu'aucune mesure disciplinaire ne soit prise et sans que cela n'affecte, de quelque manière que ce soit, leurs perspectives d'avenir au sein de l'entreprise ».

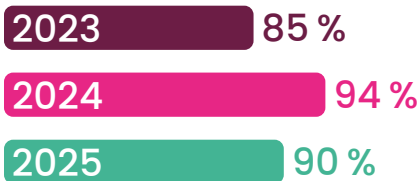


L'un des espaces de prévention d'EPC Demosten, France

D.4 INFORMATIONS SOCIALES

Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs

3111 Taux de salariés formellement informés de leur droit de retrait



3 Communication et partage des bonnes pratiques

Le contenu de l'ensemble du système de gestion Santé, Sécurité, Environnement a été mis à jour en août 2025. Une newsletter SSE, réalisée dans un format vidéo, regroupe à la fois des indicateurs et un partage de bonnes pratiques. Elle est mise à jour et communiquée mensuellement à l'échelle du Groupe. Celle-ci a pour vocation de suivre la performance du Groupe en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

Les bonnes pratiques Santé, Sécurité sont également remontées et consolidées chaque année dans un document dédié, qui est partagé avec l'ensemble des référents SSE des filiales et présenté lors du séminaire annuel dédié à la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Cela permet de privilégier le partage d'informations et capitaliser sur les expériences diverses au sein du Groupe. Ce document est traduit en plusieurs langues afin d'encourager sa diffusion.

L'amélioration des performances en matière de santé et de sécurité repose sur la transparence des communications et la nécessité des retours d'expérience. Ainsi, tous les presque-accidents et « HIPO » (pour « *High Potential Events* » en anglais) doivent être déclarés, évalués et communiqués pour la mise en place d'actions correctives. Les HIPO sont définis comme des événements à haut potentiel de gravité, qui auraient pu conduire dans d'autres circonstances à des conséquences très graves.

En 2025, une démarche d'appropriation par tous les collaborateurs du Groupe des huit principaux standards techniques du Groupe a été lancée. En particulier, le Standard Technique sur la prévention du risque routier a fait l'objet d'une animation vidéo, présentée par le Directeur Général d'EPC Demosten, dans l'infolettre SSE de mars 2025. Cette animation a permis de rappeler les points clés à respecter, pour tous les collaborateurs du Groupe, lors des déplacements sur la route.

4 Évaluation des risques et formations

Des formations sont assurées, principalement par les filiales à leurs salariés, pour leur permettre d'être compétents et ainsi de remplir leur rôle dans les meilleures conditions en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

En outre, le Groupe a mis en place depuis fin 2023 une plateforme de formation en ligne appelée *EPC Digital Academy*, pour mettre à disposition des modules de formations sur des sujets spécifiques liés à la sécurité. Les fonctionnels SSE d'EPC Demosten ont créé dans leurs locaux des « espaces prévention », qui sont des salles avec des mises en scènes concrètes des risques liés aux métiers de la filiale. Ces salles permettent notamment de sensibiliser les nouveaux arrivants.

5 Autres mesures de prévention des risques

Les filiales, sur la base d'une évaluation des risques adaptée aux conditions terrain, s'assurent de déployer les moyens nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de leurs collaborateurs, dont la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI).

3123 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales qui fournissent des EPI à leurs salariés



Les méthodes et outils de l'écosystème digital EPC Groupe ont pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et de minimiser les situations dangereuses telles que les projections, les déplacements de falaise, ou encore le recours aux opérations de pétardage par la réduction des gros blocs de roche à l'issue des tirs. Par ailleurs, la modélisation du tir facilite l'identification de la localisation précise en cas de raté de tir.

Les collaborateurs qui se déplacent à l'étranger bénéficient d'outils de sensibilisation aux risques spécifiques à chaque pays. Cela leur permet de préparer et anticiper au mieux leurs déplacements, avec une prise en charge en cas de difficulté lié à leur santé ou à des aspects de sûreté.

D.4.5 Objectifs

Zéro accident.

D.5 Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés

D.5.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAV Chaîne de valeur aval

Sécurité des procédés

Impacts négatifs matériels	Risque d'accidents majeurs liés à la production, au stockage, au transport et l'utilisation d'explosifs civils primaires, secondaires et de matières dangereuses, ayant des impacts sur les humains et sur l'environnement C M L EFM RÉEL
Risques matériels	Risques liés à des événements climatiques extrêmes qui impacteraient les mesures de prévention en place M L EFM POTENTIEL Conséquences financières, juridiques et réputationnelles en cas d'accident majeur C M L EFM POTENTIEL
Opportunités matérielles	Dialogue avec les communautés locales et les autorités qui participe à la prévention des risques et à l'acceptabilité sociale des activités C M L EFM RÉEL Exemplarité en matière de sécurité des procédés qui renforce la notoriété du Groupe, y compris auprès des collaborateurs C M L EFM RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Un accident majeur est un événement accidentel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

La prévention des risques d'accidents majeurs concerne toute activité ou combinaison d'activités

impliquant des matières dangereuses qui pourraient conduire à la survenance d'un accident majeur. Elle est indispensable pour garantir la sécurité des opérations, l'exemplarité auprès des parties prenantes (dont le respect des communautés locales), la préservation des milieux naturels et des installations industrielles et assurer la continuité des activités en préservant l'ensemble des autorisations nécessaires.

La prévention des risques d'accidents majeurs s'appuie sur la mise en place d'approches basées sur la sécurité des procédés (conception et maintenance du process industriel) et sur la sécurité de fonctionnement (application des consignes par les opérateurs). Elle couvre l'ensemble des procédés de lignes de production y compris le stockage de matières dangereuses ou explosives, leur transport et leur utilisation.

Ainsi, la sécurité des procédés a pour objectifs de :

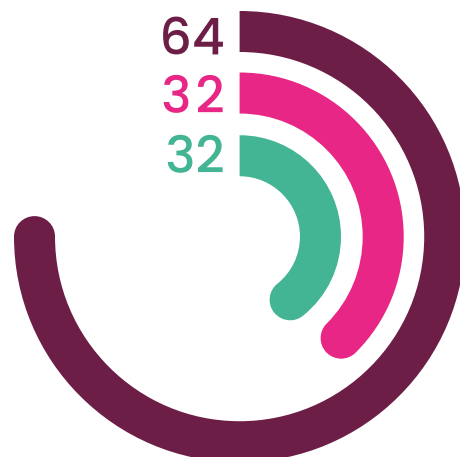
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents majeurs impliquant des matières dangereuses ou explosives lors des opérations de stockage, de production, de transport et de mise en œuvre ;
- Limiter les conséquences de tout accident majeur sur les personnes et l'environnement.

Du fait de leurs activités impliquant des matières dangereuses, les sites industriels du métier Explosifs et forage-minage sont exposés au risque d'accident majeur, pouvant à la fois avoir des impacts négatifs sur l'environnement et les populations, et représenter un risque financier pour le Groupe.

32 2 1 Nombre de sites à risque

32 2 2 Dont nombre de sites SEVESO

32 2 3 Dont nombre de sites à risque hors SEVESO



D.5.2 Engagements

Tous les collaborateurs doivent lire et comprendre la politique, la vision, les objectifs et les principes du Groupe et se conformer aux règles d'or et aux exigences du Groupe.

Le Groupe est engagé dans une démarche de prévention des accidents majeurs s'appuyant sur la mise en place d'une culture sécurité des procédés. Un système de management de la sécurité des procédés s'applique à chaque filiale concernée par ce risque. Celui-ci décrit les dispositions nécessaires à la prévention des accidents majeurs liés aux risques générés par le procédé de fabrication, le stockage de matières dangereuses et explosives, leur manipulation et leur utilisation. Pour ce faire, des méthodes d'analyse et de réduction des risques spécifiques sont appliquées, et toute unité de production, de stockage, de transport, d'utilisation de matières dangereuses et explosives fait l'objet de mesures préventives garantissant la sécurité de ces opérations. En particulier, le Standard Technique M « Étude de sécurité d'un projet » définit les étapes à suivre pour prendre en compte les enjeux de sécurité tout au long de la procédure de projet industriel, définie par ailleurs. De plus, il est attendu de chaque filiale concernée de développer un plan d'urgence qui comprend notamment les points suivants :

- Comment porter assistance (évacuation, etc.) ;
- Lister et afficher l'équipe de secours ;
- Afficher les instructions de sécurité à connaître ;
- Comment réagir en cas de feu, d'explosion, de fuite de produits chimiques ;
- Afficher le point de rassemblement ;
- Afficher les numéros de téléphone nécessaires.

Enfin, un exercice de gestion de crise doit être fait une fois par an pour tester les procédures incluant la communication de crise.

D.5.3 Gouvernance

La gouvernance en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE) Groupe s'appuie sur :

- Un Comité de Direction SSE Groupe, qui se réunit trois fois par an. Il a vocation à définir des objectifs et de suivre dans le temps des indicateurs de performance ;
- Un réseau de fonctionnels SSE intervenant directement pour chacune des filiales et rapportant à la Direction de la filiale. Ces fonctionnels se réunissent physiquement une fois par an lors d'un séminaire dédié.

Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction Santé, Sécurité et Environnement Groupe a la responsabilité de mettre à jour le système de gestion Santé, Sécurité, Environnement ainsi que les règles métiers, les standards, et de communiquer les exigences du Groupe à tous les Directeurs de Zone. Ces derniers sont garants de leur mise en œuvre. La Direction SSE Groupe s'appuie sur des fonctionnels Zone qui animent eux-mêmes un réseau de fonctionnels dans leur périmètre de responsabilité. Les Directeurs de filiales ont la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs SSE du Groupe et de mettre en application les exigences des standards SSE dans leur filiale.

D.5.4 Actions

Tout projet nouveau ou d'amélioration sur des installations existantes s'inscrit dans un processus de gestion de projet. Les aspects sécurité, santé, qualité, environnement, performance industrielle sont intégrés dès la conception.

Le Manuel SSE regroupe des standards généraux qui couvrent la prévention des principaux risques d'accidents majeurs, tels que la maîtrise des situations d'urgence et la gestion de crise. Ces standards généraux sont complétés par des standards techniques tels que la revue de sécurité préalable au démarrage industriel, la prévention du risque d'explosion de particules en suspension, la prévention du risque feu de bâtiments à panneau Sandwich, la prévention du Risque Feu sur un MEMU ou le mélange à sec.

Conformément au Standard Technique M, des études de sécurité de type HAZID (*HAZard IDentification*, i.e. identification des dangers) et HAZOP (*HAZard and OPerability analysis*, i.e. analyse de risques et de sécurité de fonctionnement) sont réalisées pour toute nouvelle installation dès la conception pour la fabrication d'explosifs. Ces études doivent également être effectuées pour toute modification notable apportée à une ligne de production existante. Les Unités Mobiles de Fabrication d'Explosifs doivent faire l'objet d'une étude de sécurité appropriée conforme aux exigences locales. Les études peuvent aussi inclure des sections LOPA (*Layer of Protection Analysis*) qui évaluent la contribution des barrières de sécurité dans les scénarios d'accident ou FMEA (*Failure Modes and Effect Analysis*) qui analysent les modes de défaillance et leur criticité.

D.5 INFORMATIONS SOCIALES

Prévenir les accidents majeurs par la sécurité des procédés

32 4 4 Nombre d'HAZID

6

32 4 5 Nombre d'HAZOP

7

Tout incident, minime ou important, doit être traité avec la même rigueur de façon à pouvoir identifier les causes à l'origine, et empêcher la répétition dans la filiale concernée mais aussi dans les autres filiales du Groupe grâce au partage d'expérience. Cela inclut notamment les presqu'accidents et les HIPO, événements à haut potentiel de gravité, qui auraient pu conduire dans d'autres circonstances à des conséquences très graves, tels que définis au paragraphe D.4.4.

32 4 1 Nombre d'HIPO à connotation sécurité des procédés

2023 9

2024 8

2025 9

32 4 2 Nombre d'incidents ayant entraîné plus de 24h d'arrêt d'usine

2023 1

2024 0

2025 0

La campagne de formation IMPACT a été lancée en 2024, avec pour objectifs de développer la sécurité proactive et sensibiliser à la prévention des accidents majeurs. Le module en ligne de niveau 1 a été déployé en 7 langues sur la plateforme *EPC Digital Academy* et/ou en format présentiel afin de développer une culture commune de la sécurité des procédés. Cette formation est obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Taux de salariés formés au module IMPACT niveau 1 (culture sécurité des procédés)

environ 100%

Formule de calcul : nombre total de salariés ayant finalisé le module de formation IMPACT niveau 1 / nombre total de salariés*

* Étant donné que la formation a été déployée de manière séquentielle, la liste des salariés de chaque filiale a été progressivement formalisée et figée à différentes dates en 2024 puis au cours du premier semestre 2025.

La première partie de la formation de niveau 2 a été déployée dans plusieurs langues et progressivement dans l'ensemble des Zones du Groupe, à partir de mai 2025. Le premier module s'adresse aux managers et aux chefs d'équipe concernés par la production, le stockage, le transport et l'utilisation des matières dangereuses et des produits explosifs. En décembre 2025, parmi les 322 salariés concernés, 168 avaient suivi la formation (soit plus de 50%). En parallèle, un deuxième module destiné aux opérateurs concernés par la production, le stockage, le transport et l'utilisation des matières dangereuses et des produits explosifs est en cours d'élaboration, afin de les sensibiliser de manière concrète à leur environnement de travail et à la prévention des accidents majeurs.

D.5.5 Objectifs

Zéro accident majeur.

Zéro événement pour lesquels il y a eu plus de 24h d'arrêt d'une usine suite à un incident.

100% des salariés ont finalisé le module de sécurité des procédés niveau 1 dans le cadre de la campagne IMPACT.

100% des salariés concernés ont finalisé le module de sécurité des procédés niveau 2 qui s'adresse aux managers et chefs d'équipe, dans le cadre de la campagne IMPACT.

D.6 Garantir des produits et services de qualité dans la durée

D.6.1 Enjeux

Le savoir-faire du Groupe est indissociable de son modèle d'affaires et de sa stratégie. Cette partie se lit en lien avec la description du modèle d'affaires du Groupe (B.3.1) et la description de la place du Groupe dans la chaîne de valeur de l'extraction de métaux et minéraux (B.3.3).

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAV Chaîne de valeur aval

Relations client et qualité/sécurité des produits

Impacts négatifs matériels	<p>Mise en œuvre de produits explosifs civils dont la manipulation doit être encadrée</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p> <p>Problèmes de qualité qui pourraient mettre en danger les opérateurs</p> <p>C M L EFM CDVAV POTENTIEL</p>
Risques matériels	<p>Risques financiers, réputationnels, juridiques en cas de mauvaise qualité ou de mauvaise communication sur la manipulation des produits explosifs</p> <p>C M L EFM CDVAV POTENTIEL</p>
Opportunités matérielles	<p>Mise en œuvre des produits explosifs civils par les filiales du Groupe, assurant la qualité et la sécurité des opérations</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p> <p>Opportunités en lien avec le développement des services QA/QC, qui permettent notamment une meilleure information au client sur la performance et les impacts dans sa chaîne de valeur</p> <p>C M L EFM CDVAV RÉEL</p>

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC est conscient que sa pérennité suppose des clients satisfaits et convaincus, c'est pourquoi il met tout en œuvre pour innover et fournir à ses clients des produits performants et des services associés de qualité optimale, adaptés à leurs besoins et spécificités. Garantir des produits et services de qualité dans la durée représente ainsi une opportunité financière pour développer l'activité du Groupe et fidéliser ses clients.

L'enjeu de fournir aux clients des services et produits de qualité dans la durée a toujours été une priorité, étroitement liée aux autres valeurs du Groupe EPC. En effet, c'est grâce à des collaborateurs engagés, compétents, formés et habilités que l'ensemble des filiales est en mesure de proposer des services et produits de qualité, en opérant en sécurité et en veillant au respect de l'environnement.

Rendre des services de qualité nécessite de s'assurer de disposer :

- De moyens de production de qualité maintenus, contrôlés et conformes à la fois aux besoins et attentes des clients mais également à leurs spécifications techniques ;
- De produits dont la qualité est constante et dont les caractéristiques techniques de performance demeurent stables malgré des spécificités locales telles que les différentes sources d'approvisionnement en matières premières ou des facteurs externes comme les conditions climatiques ;
- D'outils et de méthodes d'assurance et de contrôle de la qualité (QA/QC), qui s'appuient sur l'écosystème digital d'EPC Groupe ;
- De compétences et de méthodologies de Recherche et Développement éprouvées, centralisées au sein de deux centres de recherche, et en lien constant avec les besoins opérationnels des filiales et des clients ;
- D'une politique de propriété intellectuelle active.

La spécificité des moyens de production, des produits et de leur mise en œuvre soutient le développement d'une offre complète de produits et de services pour les clients. Les outils et méthodes de l'offre de QA/QC permettent une meilleure communication avec le client sur l'amélioration de la performance et la maîtrise des impacts environnementaux.

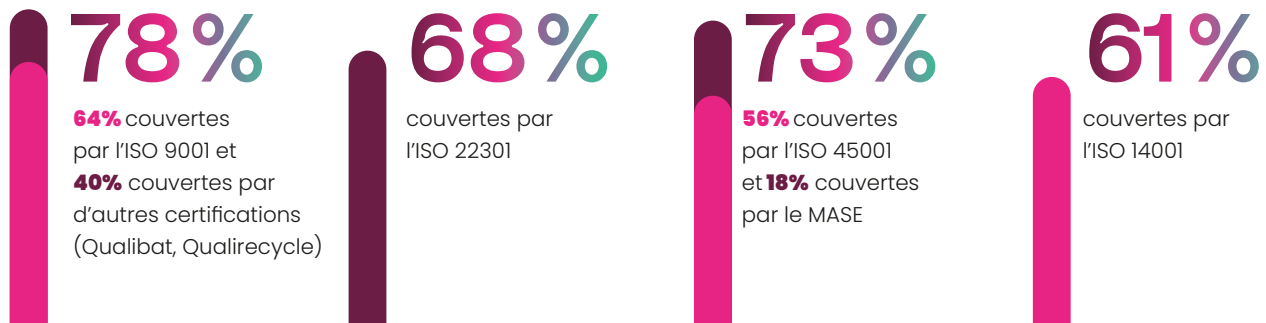
Les enjeux liés à la sécurité des produits sont développés dans la partie dédiée à la pollution et aux substances dangereuses (C.2), ainsi que dans les parties dédiées à la sécurité des travailleurs et des procédés (D.4 et D.5).

D.6 INFORMATIONS SOCIALES

Garantir des produits et services de qualité dans la durée



Taux des filiales industrielles et/ou commerciales certifiées (en taux de chiffre d'affaires)



11 11 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité

11 21 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification continuité d'activité

31 21 Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé / sécurité

41 21 Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale

D.6.2 Engagements

L'innovation fait partie de l'ADN du Groupe EPC depuis sa création en 1893. Le Groupe mène une activité de Recherche et Développement soutenue pour la formulation et l'optimisation de ses produits explosifs. Le Groupe EPC invente, conçoit et fabrique ses propres gammes de produits (dont matrice et explosifs encartouchés, détonateurs, boosters, ANFO) et l'essentiel de ses moyens de production (camions MEMU¹ et usines dites « EMP² »). Il dispose ainsi d'une expertise sur la qualité et la sécurité des produits vendus ainsi que sur la maintenance de ses moyens de production, renforçant sa capacité à sécuriser un approvisionnement fiable à ses clients. Pour ce faire, il s'appuie par ailleurs sur sa maîtrise de la chaîne logistique (achats et qualification des produits chimiques entrant dans la composition des explosifs, transport, stockage et distribution de matières dangereuses) et des réglementations applicables dans chacun des pays d'implantation et d'exportation. Le Groupe EPC invente, conçoit et développe également son écosystème digital pour fournir des solutions technologiques à ses clients miniers et carriers. La conception de plans de tir, le chargement des explosifs, le profilage des fronts, la mesure de vibrations ou le service d'abattage global au mètre cube sont autant de prestations mises en œuvre quotidiennement par les équipes de techniciens, d'ingénieurs et d'opérateurs expérimentés, dotées des outils et technologies de pointe. En effet, au-delà de la qualité du produit explosif, c'est la maîtrise

des différentes composantes de l'abattage dans la mise en œuvre qui conditionne son efficacité et la rentabilité de l'exploitation. Les services de mise en œuvre des produits explosifs et les services de QA/QC améliorent ainsi la performance dans toute la chaîne de valeur aval de l'extraction et permettent une meilleure maîtrise des impacts sur l'environnement.

D.6.3 Gouvernance

Le Groupe EPC dispose d'une organisation mixte dont la dimension décentralisée permet une meilleure proximité avec le client, avec son territoire, son modèle économique et ses contraintes d'exploitation. C'est un levier essentiel pour proposer au client le produit le plus performant et le plus adapté.

Les filiales de l'activité Explosifs et forage-minage disposent d'équipes techniques en interne ou au niveau de la Zone. Celles-ci sont présentes en support pour répondre aux besoins des clients et s'assurer de la qualité des services et produits proposés. Dans le cas de grands projets miniers ou d'infrastructures, des équipes dédiées peuvent être mises en place. Elles bénéficient notamment du soutien en interne des filiales :

- EPC 2i, dédiée au pilotage des activités de Recherche et Développement pour le Groupe EPC (produits et procédés) et la construction des moyens de production. En septembre 2023, le département Qualité et Conformité Industrielle a été créé au sein d'EPC 2i avec pour missions au niveau du Groupe d'harmoniser

¹ MEMU : *Mobile Explosive Manufacturing Unit*, ou, en français UMFE pour Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs.

² EMP : *Euro Modular Plant*, qui sont des unités modulaires de production d'émulsion, explosive ou non.

• FOCUS

Les enjeux des filiales de la Mine Urbaine

Enjeux

Les activités de la Mine Urbaine sont des services qui s'intègrent dans des chaînes de valeur complexes.

Engagements

Les filiales de la Mine Urbaine s'appuient sur une politique RSE reprenant les valeurs du Groupe, une vision et des objectifs. Cette politique est déclinée auprès des différents services, y compris les fonctions support intégrées (administratif et financier, QSE, achats, technique, exploitation, commercial, bureau d'étude). Convaincues que des relations durables sont essentielles à la pérennité des activités, les filiales de la Mine Urbaine ont inscrit dans leur politique RSE la démarche de satisfaction du client à long terme.

Actions

EPC Demosten, filiale de déconstruction et de dépollution, est un partenaire spécialisé des chantiers industriels, des monuments historiques ou encore des projets des grandes métropoles. Ces activités s'insèrent dans une chaîne de valeur spécifique et la filiale mène ses projets en contact

avec l'ensemble des parties prenantes pour assurer la compréhension et la satisfaction des besoins et intérêts de tous. L'ensemble des agences d'EPC Demosten est certifié Qualibat (certification 1552 Traitement de l'amiante).

EPC Colibri, filiale de traitement de déchets et d'économie circulaire, a obtenu en 2023 le label Qualirecycle BTP pour deux de ses sites. Ce label certifie la qualité des prestations et le respect des normes les plus exigeantes dans la collecte, le tri et le traitement des déchets du BTP.



Travaux de dépollution et démolition sur le site de Villers-Cotterêts, France

les contrôles, créer un réseau de laboratoires satellites qualifiés, animer cette communauté de laboratoires, et centraliser les données de contrôle, incarnant ainsi la composante centralisée de contrôle, audit et soutien aux filiales du modèle d'organisation mixte d'EPC Groupe. Le service Performance assure le lien avec les filiales, qui sont l'interface entre la Recherche et Développement et les besoins opérationnels des clients ;

- La division GTS est en charge du développement de l'écosystème digital d'EPC Groupe. Il s'agit d'outils digitaux dont l'objectif est d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage, depuis la conception des plans de tir et la mise en œuvre des explosifs, jusqu'à l'analyse des données,

ainsi que dans les opérations de contrôle. Ces outils permettent notamment d'automatiser des rapports d'opérations. Ces opérations sont des services proposés par certaines filiales du Groupe.

D.6.4 Actions

Afin de minimiser les risques liés à une situation de crise et ainsi pouvoir sécuriser l'approvisionnement de ses clients, le Groupe EPC a mis en place un système de management de la continuité d'activité, certifié selon la norme ISO 22301. De plus, des plans de gestion de crise sont formalisés pour les scénarios critiques avec la réalisation d'exercices et de tests réguliers.

D.6 INFORMATIONS SOCIALES

Garantir des produits et services de qualité dans la durée



Cette année encore, un séminaire a été organisé pour réunir les principales équipes techniques des filiales du Groupe EPC, partager les bonnes pratiques et échanger sur des sujets liés aux produits explosifs, aux nouvelles technologies pour les mines à ciel ouvert et souterraines et les mesures de vibrations.

EPC 2i a inauguré en mars 2023 son nouveau Polygone de Développement et d'Essais (PDE), qui constitue un ensemble à la pointe de la technologie pour inventer, tester et évaluer de nouveaux procédés et produits chimiques. Il assure notamment la qualification des matières premières, des formulations ainsi que des équipements. Il témoigne de l'engagement du Groupe EPC pour l'innovation, permettant de proposer des produits et services durables en lien avec l'évolution du métier. Ce PDE a vocation à se développer pour intégrer de nouveaux moyens d'essais en fonction des projets de recherche et développement du Groupe. Chaque nouveau projet ou projet d'amélioration s'inscrit dans un processus de gestion adapté : les aspects liés à la sécurité, à la santé, à la qualité, à l'environnement et aux performances industrielles sont pris en compte dès le lancement du projet et tout au long de son cycle de vie. En 2025, EPC 2i et GTS ont travaillé sur 35 projets, et ont validé 18 nouveaux projets de Recherche et Développement. Parmi ces 53 projets en cours, près de 65% visent à répondre à des enjeux en lien avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Par exemple, EPC 2i travaille sur une nouvelle génération d'EMP, avec des objectifs de performance opérationnelle, d'efficacité énergétique, d'amélioration de la modularité des équipements, ou encore d'optimisation de la maintenance. Des projets d'automatisation sont

en cours pour réduire l'exposition des travailleurs, notamment dans des milieux exigeants comme les mines souterraines. EPC 2i travaille également sur la mise à jour de son logiciel Détéocalc pour s'aligner sur les données scientifiques les plus récentes et les méthodes de calcul moderne. Cette nouvelle version du logiciel pourra permettre de faire appel à de nouvelles matières premières pour de futures formulations. De son côté, GTS a commencé en 2025 la mise à jour de son outil EEblast pour la simulation et le calcul des émissions de gaz à effet de serre d'un tir, en mine ou en carrière.

11 41 Nombre de projets R&D en cours et proportion des projets répondant à des besoins en lien avec les critères ESG



Depuis 2025, et dans le cadre du projet Ecoforce, les équipes d'EPC 2i sont engagées dans une démarche de formalisation de méthodes d'écoconception dans les activités de Recherche et Développement. S'appuyant sur des analyses de cycle de vie (ACV), Ecoforce vise à prendre en compte les impacts environnementaux afin d'orienter les décisions industrielles, dès le lancement des projets de recherche et développement.



TechWeek, évènement interne réunissant une centaine de techniciens du Groupe

D.6.5 Objectifs

Décision de créer un réseau de laboratoires satellites de différents niveaux en 2024 :

Niveau 1 contrôle qualité de production sur les sites de production,

Niveau 2 qualification de matière première,

Niveau 3 laboratoire de EPC 2i, certifié ISO 17025 d'ici 2027.

D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales

D.7.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Relations avec les communautés locales

Impacts positifs matériels	Contribution au développement des communautés locales lors de l'implantation des filiales dans des zones rurales C M L EFM RÉEL
Impacts négatifs matériels	Nuisances pour les communautés locales et riverains C M L EPC RÉEL Impacts de la chaîne de valeur (notamment aval), sur lesquels EPC a peu d'influence C M L CDVAv RÉEL
Risques matériels	Absence de mécanismes de remontée des plaintes et controverses : risques pour maintenir les permis d'exploitation C M L EFM POTENTIEL
Opportunités matérielles	Satisfaction des communautés locales essentielle pour le développement des activités (dont recrutement de collaborateurs issus des communautés touchées) et l'acceptabilité sociale des mines C M L EFM CDVAv RÉEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC considère essentiel, dans le cadre de ses engagements et pour assurer la pérennité de ses activités, de dialoguer avec les riverains et d'agir en faveur des communautés locales, qu'elles soient situées à proximité immédiate de ses activités ou non, et que le site soit détenu en propre par le Groupe EPC ou non. L'ancrage local des filiales du

Groupe EPC constitue une véritable force pour le développement de ses activités. À noter que les enjeux concernent à la fois les communautés locales implantées autour des sites qui appartiennent au Groupe EPC, tels que les usines et les dépôts, et celles implantées autour des sites des clients, comme les carrières ou les mines.

Concernant le métier Explosifs et forage-minage, le Groupe EPC veille au respect des réglementations applicables ainsi qu'aux règles de sûreté et de sécurité en maîtrisant quasi systématiquement les terrains à proximité immédiate de ses installations, tels que les dépôts et les usines. Cette maîtrise foncière permet de limiter les nuisances potentielles pour les communautés environnantes. Néanmoins, au-delà de ce périmètre et dans le respect des réglementations applicables, il arrive que des communautés soient implantées et puissent être impactées par les activités de la filiale. Par ailleurs, les filiales du Groupe EPC peuvent s'implanter temporairement et intervenir sur des sites détenus par des acteurs de sa chaîne de valeur aval, notamment les clients opérant les carrières, les mines et le génie civil, avec des impacts potentiels (bruits, vibrations, poussières...). En fonction des sites, des communautés peuvent être implantées à proximité plus ou moins proche. La qualité des relations maintenues avec les communautés locales, dont certaines peuvent être autochtones au sens de la Convention 169 de l'OIT, est un maillon essentiel pour préserver l'acceptabilité sociale des activités extractives.

Pour les activités de la Mine Urbaine, des potentielles nuisances telles que les bruits, les poussières et les vibrations peuvent être générées, que ce soit à proximité des sites permanents comme les ateliers, ou sur les chantiers des clients selon leur localisation. Il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte ces impacts auprès des riverains, pour les réduire autant que possible.

L'acceptabilité sociale des opérations d'EPC est un enjeu central à la fois pour le Groupe et pour ses chaînes de valeurs. En effet, le Groupe EPC intervient indirectement pour ses clients en tant que fournisseur, ou directement en tant que sous-traitant (comme c'est le cas par exemple dans son rôle d'opérateur paraminier). L'acceptabilité des activités Explosifs et forage-minage est indissociable de l'acceptabilité d'une mine, d'une carrière ou d'un chantier de travaux publics, tout comme l'acceptabilité des activités de Mine Urbaine est indissociable d'un projet de déconstruction porté par le donneur d'ordre. Cette acceptabilité sociale repose sur le respect des droits des peuples autochtones, des droits civils et politiques des communautés et des droits économiques, sociaux et culturels des communautés. Le dialogue avec les communautés locales au sens large, tel que présenté ici, est donc une composante majeure de

l'acceptabilité, sans laquelle le développement et la continuité des activités pourraient être remises en question et ainsi représenter un risque financier.

- Instaurer un climat de confiance avec un canal d'échange permanent entre EPC et les communautés locales.

D.7.2 Engagements

Le Groupe EPC applique les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. C'est grâce à ses engagements sur l'ensemble des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance, détaillés dans ce rapport, que le Groupe EPC s'assure du respect des communautés locales. De plus, le Groupe EPC s'engage dans les enjeux d'intérêt général et souhaite contribuer à la création de valeur dans les territoires où il est implanté. C'est la raison pour laquelle il cherche à mettre en place des actions à impact positif au profit des communautés locales, en tenant compte de leurs besoins.

Pour ce faire, le Groupe EPC favorise le dialogue avec les communautés locales, lui permettant d'identifier les actions les plus pertinentes pour contribuer au développement socio-économique local. Il s'engage à respecter les droits de l'ensemble des communautés et s'efforce de minimiser les éventuels impacts négatifs de ses activités.

Les filiales contribuent à la formation et au renforcement des compétences locales en recrutant des collaborateurs et intérimaires issus des communautés locales, permettant de :

- Développer localement des compétences souvent rares sur des métiers spécialisés ;
- Favoriser le développement économique des communautés ;

Les opérations en faveur des communautés locales, dont quelques exemples sont présentés dans ce rapport, sont diverses et peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins. L'installation d'infrastructures qui permettent d'améliorer durablement la qualité de vie des personnes est privilégiée, tels que le financement de forages pour accéder à l'eau potable ou favoriser l'agriculture, la plantation d'arbres permettant de créer des zones d'ombre et lutter contre l'érosion des sols, la construction de bâtiments essentiels au développement comme des marchés ou des écoles, le remblayage ou la réfection de routes en mauvais état facilitant la mobilité des personnes, etc.

D'autres actions sont menées en parallèle pour encourager le développement des communautés locales. Celles-ci peuvent se matérialiser par des actions de mécénat et de sponsoring à des associations ou événements organisés par les communautés locales. Certaines filiales produisent un rapport RSE à leur niveau, recensant les principales actions menées pendant l'année.

D.7.3 Gouvernance

Les filiales sont responsables d'identifier l'ensemble de leurs parties prenantes, y compris les différentes communautés locales, et d'instaurer un dialogue avec elles. Cela est généralement fait par le Responsable de



Rénovation de l'école Malibé 2 par EPC Gabon

site de la filiale, en collaboration avec les travailleurs issus des communautés locales, ou les représentants de ces communautés tels que les maires, les membres d'associations locales ou les chefs de villages et chefs de Premières Nations.

En fonction des pays, des activités, de la nature et de l'étendue des impacts réels ou ressentis, la fréquence des échanges est adaptée et vont de la revue annuelle aux réunions hebdomadaires. Des visites et rencontres des communautés locales sont organisées avec, dans certains cas, des réunions conjointes avec le client qui opère le site ; c'est le cas par exemple sur les mines en Côte d'Ivoire.

Les demandes sont ensuite priorisées puis sélectionnées en fonction de leur pertinence par les Directeurs Généraux de filiale et les Directeurs de Zone, qui sont décisionnaires pour leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration est informé par la voix du Comité RSSE qui a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Sur certains sites, notamment les exploitations minières, l'opérateur minier centralise les échanges avec les communautés locales pour améliorer la coordination. Dans ce cas, les filiales mettent en œuvre des actions qui s'inscrivent dans un plan de développement piloté par la Direction RSE – ou équivalent – du client.

D.7.4 Actions

Les filiales du Groupe EPC concernées contribuent financièrement à des projets à destination des

communautés locales, tels que l'installation de forages d'eau ou l'achat de matériel participant à leur développement (ordinateurs...). Par exemple, en 2025, la filiale EPC Burkina Faso a fait un don de ciment destiné à appuyer les actions sociales menées au bénéfice des populations. Au Gabon, la filiale EPC Gabon a financé la rénovation de l'école primaire de Malibé II, participant ainsi à l'amélioration du cadre éducatif.

45 21 Contribution financière à des projets à destination des communautés touchées

+100 000 €

EPC Côte d'Ivoire a organisé en 2025 la quatrième édition du tournoi de football intervillages « Anouanzè », qui regroupe des équipes féminines et masculines de chacun des 6 villages situés autour de son usine d'Okoko. Cet événement fédérateur, qui rassemble plusieurs milliers de personnes autour d'une pratique sportive, permet de renforcer la cohésion et les liens entre les villages. En parallèle de l'organisation de cet événement, EPC Côte d'Ivoire a construit une maison pour les enseignants de l'école primaire de Duokro, afin d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Au cours des années précédentes, EPC Côte d'Ivoire avait déjà financé la rénovation de la toiture d'une école primaire et la réhabilitation d'un forage d'eau. Les filiales du Groupe EPC, notamment sur le continent africain, emploient des membres des communautés locales, en tant que salariés ou intérimaires, leur permettant de se former et de monter en



Construction d'une maison pour des enseignants par EPC Côte d'Ivoire

compétence sur des métiers qualifiés. Les achats auprès de fournisseurs locaux permettent également d'améliorer la performance en matière de contenu local. Enfin, les filiales participent à divers événements sportifs collectifs, ancrés localement, organisés par leurs partenaires, comme les Jeux Miniers Sportifs au Burkina Faso et les *Mining Olympiades* en Côte d'Ivoire. EPC Canada et son partenaire Hy2gen maintiennent leurs relations avec le Conseil des Innus de Pessamit pour échanger sur leur écosystème de production de nitrate d'ammonium décarboné à partir d'hydrogène renouvelable à Baie-Comeau.

Dans le cadre d'un nouveau contrat minier avec IAMGOLD, EPC Canada soutient deux groupes de Premières Nations dans l'est canadien, et contribue au soutien des programmes sportifs et récréatifs, comme le tournoi de golf annuel de la Première Nation de Mattagami. EPC a embauché et formé trois salariés issus des Premières Nations pour travailler sur ce site. Tous les collaborateurs d'EPC Canada travaillant sur ce site ont également suivi une sensibilisation sur les communautés autochtones.

Dès lors qu'il est prévu qu'EPC Canada construise une usine fixe ou modulaire sur les sites miniers, les appels d'offres comprennent de nombreux critères relatifs au développement des communautés autochtones. Ces aspects sont principalement gérés par les exploitants de la mine, qui établissent des accords spécifiques avec les Premières Nations, puis font suivre leurs attentes à leurs fournisseurs et sous-traitants. Les clients encouragent notamment l'embauche de collaborateurs issus des Premières Nations et les approvisionnements locaux.

Chaque installation de production ou de stockage d'explosifs du Groupe EPC est, en fonction des réglementations nationales ou régionales, classée à risque industriel. En Europe, ces installations relèvent d'un classement dit SEVESO dans le cadre de la directive éponyme. Conformément à la réglementation, ces installations disposent d'un organe type « Commission de Suivi de Site ». Ces commissions sont composées de représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés. Elles se réunissent au moins une fois par an et permettent de promouvoir l'information à destination du public, et notamment de traiter les éventuelles plaintes des communautés locales. Les installations du Groupe EPC classées SEVESO, conformément à la directive européenne, sont tenues d'établir et contrôler un rapport de sécurité qui comprend une description des procédés, notamment les modes opératoires, en tenant compte, le cas échéant, des informations disponibles sur les meilleures pratiques et des nuisances occasionnées (dont les nuisances sonores, visuelles, olfactives, etc.). La Direction Immobilière du Groupe mène des travaux de sensibilisation auprès des populations locales,

notamment en France, pour assurer l'acceptabilité sociale. Des représentants locaux peuvent par exemple être invités à visiter des dépôts en France pour mieux comprendre les métiers du Groupe. De plus, pour les sites comprenant des parcelles forestières, des actions peuvent être menées avec les communes dans le cadre des travaux sylvicoles. Par exemple, EPC a fait un don de sapins dans une commune du Calvados en décembre 2025.

Conformément aux principes de leurs politiques RSE et à leurs obligations réglementaires, les filiales des activités de la Mine Urbaine mesurent leurs impacts (pollutions dans l'air, pollution sonore) et échangent avec les riverains et autres parties prenantes.

Chaque filiale met en place des actions pour développer son ancrage local. Les filiales soutiennent notamment des associations (sport, recherche, insertion professionnelle...) et participent à des challenges sportifs. Par exemple, EPC Demosten a soutenu en 2025 une association aidant à passer le permis de conduire et donc facilitant l'accès à l'emploi. Des collaborateurs ont fait du bénévolat pour former à la conduite.

L'écosystème digital EPC Groupe développé par la division GTS, a pour objectif d'accompagner les opérateurs dans leurs opérations de forage-minage, pour la conception des plans de tir, la mise en œuvre des explosifs, l'analyse des données, et le contrôle ainsi que l'automatisation des rapports d'opérations. La prise en compte de l'ensemble des paramètres techniques de la conception à la réalisation du tir permet d'optimiser les résultats d'un point de vue opérationnel et minimiser les nuisances telles que le bruit ou les vibrations, qui pourraient affecter les communautés locales.

D.7.5 Objectifs

Compte-tenu des spécificités de chacune des filiales, celles-ci peuvent définir leurs propres objectifs, en fonction des attentes remontées par les communautés locales et de leurs besoins.

46 11 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme

0

46 12 Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme

0 €

D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme

D.8.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Les tableaux suivants synthétisent les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :



Court-terme
(< 1 an)



Moyen-terme
(1 à 5 ans)



Long-terme
(> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

EPC Activités propres EPC

MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine

EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage

CDVAm Chaîne de valeur amont

CDVAv Chaîne de valeur aval

Éthique des affaires et droits fondamentaux

Risques matériels Association à des entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme entraînant des risques juridiques et réputationnels pour le Groupe

C M L CDVAm CDVAv POTENTIEL

Travailleurs de la chaîne de valeur

Risques matériels Association à des entreprises ne respectant pas les droits de l'Homme, les principes d'éthique des affaires ou encore les mesures de sécurité appropriées, entraînant des risques juridiques et réputationnels pour le Groupe

C M L CDVAm CDVAv POTENTIEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC emploie des collaborateurs répartis sur les cinq continents, et fait appel à des sous-traitants et fournisseurs dans le cadre de ses activités.

En tant qu'employeur responsable, le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, la traite des êtres humains et le recours au travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage.

De plus, le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs

le travail des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Quelle que soit la réglementation applicable, l'âge minimal ne peut bien entendu être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail.

Tout manquement à ces standards pourrait impacter négativement les personnes concernées et représenter un risque pour le Groupe.

D.8.2 Engagements

Le Groupe EPC a défini sept droits essentiels des collaborateurs, détaillés dans son Code de Bonnes Pratiques des Affaires, disponible sur le site internet du Groupe. Ceux-ci sont inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

- Prohibition du travail des enfants ;
- Prohibition du travail forcé ;
- Santé et sécurité ;
- Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence ;
- Prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral ;
- Liberté syndicale et droit à la négociation collective ;
- Protection des données personnelles.

Le Groupe EPC suit les conventions de l'OIT suivantes :

- Convention N° 29 sur le travail forcé : Adoptée en 1930, elle interdit le travail forcé ou obligatoire ;
- Convention N° 87 sur la liberté syndicale et le droit d'organisation : Adoptée en 1948, elle garantit la liberté d'association et le droit de former des syndicats ;
- Convention N° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : Adoptée en 1949, elle reconnaît le droit d'organisation et le droit à la négociation collective ;
- Convention N° 100 sur l'égalité de rémunération : Adoptée en 1951, elle vise à éliminer la discrimination en matière de rémunération entre les travailleurs masculins et féminins pour un travail de valeur égale ;
- Convention N° 105 sur l'abolition du travail forcé : Adoptée en 1957, elle vise à éliminer le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes ;
- Convention N° 111 concernant la discrimination (emploi et profession) : Adoptée en 1958, elle vise à éliminer la discrimination sous toutes ses formes et à promouvoir l'égalité des chances ;

- Convention N° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi : Adoptée en 1973, elle fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans, ou 14 ans dans certains cas spécifiques ;
- Convention N° 155 sur la sécurité et la santé des travailleurs : Adoptée en 1981, elle vise à promouvoir un cadre de sécurité au travail et à renforcer la culture de la prévention des risques ;
- Convention N° 182 sur les pires formes de travail des enfants : Adoptée en 1999, elle vise à éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris l'esclavage, la traite des enfants, et l'utilisation d'enfants dans des travaux dangereux ;
- Convention N° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail : Adoptée en 2006, elle vise à promouvoir et renforcer continuellement une culture de prévention en matière de sécurité et de santé au travail.
- L'obligation des entreprises de respecter les droits de l'Homme : Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'Homme dans l'ensemble de leurs activités. Cela signifie qu'elles doivent éviter de causer ou de contribuer à des atteintes aux droits de l'Homme et de s'efforcer de prévenir ou de minimiser ces impacts négatifs. Les entreprises doivent également remédier aux violations dont elles sont responsables ou auxquelles elles contribuent ;
- L'accès à un recours effectif : Les États doivent veiller à ce que les victimes d'atteintes aux droits de l'Homme liées aux activités des entreprises aient accès à des mécanismes de recours effectifs. Les entreprises ont la responsabilité de fournir ou de participer à des mécanismes de recours en cas de violations des droits de l'Homme liées à leurs activités.

Le Groupe EPC suit les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme :

- Le devoir de l'État de protéger les droits de l'Homme : Les États ont la responsabilité de protéger les droits de l'Homme contre les atteintes par des tiers, y compris les entreprises. Cela implique d'adopter des lois et des politiques adéquates, d'assurer leur application effective, et de remédier aux violations des droits de l'Homme ;

Le Groupe EPC suit les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE, qui indique que les entreprises devraient tenir pleinement compte des politiques établies des pays dans lesquels elles exercent leurs activités et prendre en considération les points de vue des autres acteurs. À cet égard, les entreprises devraient :

- Contribuer aux progrès économiques, sociaux et environnementaux en vue de réaliser un développement durable ;



Opérateur EPC Demosten, France

- Respecter les droits de l'Homme des personnes affectées par leurs activités, en conformité avec les obligations et les engagements internationaux du gouvernement du pays d'accueil ;
- Encourager la création de capacités locales en coopérant étroitement avec la communauté locale, y compris les milieux d'affaires locaux, tout en développant les activités de l'entreprise sur le marché intérieur et sur les marchés extérieurs d'une manière compatible avec de saines pratiques commerciales ;
- Encourager la formation de capital humain, en particulier en créant des possibilités d'emploi et en facilitant la formation des salariés ;
- S'abstenir de rechercher ou d'accepter des exemptions non prévues dans le dispositif législatif ou réglementaire concernant l'environnement, la santé, la sécurité, le travail, la fiscalité, les incitations financières ou d'autres domaines ;
- Appuyer et faire observer des principes de bon gouvernement d'entreprise et mettre au point et appliquer de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise ;
- Élaborer et appliquer des pratiques d'autodiscipline et des systèmes de gestion efficaces qui favorisent une relation de confiance mutuelle entre les entreprises et les sociétés dans lesquelles elles exercent leurs activités ;
- Faire en sorte que leurs salariés soient bien au fait des politiques de l'entreprise et s'y conforment, en les diffusant comme il convient, notamment par des programmes de formation ;
- S'abstenir d'engager des actions discriminatoires ou disciplinaires à l'encontre de salariés qui auraient fait des rapports de bonne foi à la direction ou, le cas échéant, aux autorités publiques compétentes, concernant des pratiques contraires à la loi, aux principes directeurs ou aux politiques de l'entreprise ;
- Encourager, dans la mesure du possible, leurs partenaires commerciaux, y compris leurs fournisseurs et leurs sous-traitants, à appliquer des principes de conduite des affaires conformes aux principes directeurs ;
- S'abstenir de toute ingérence indue dans les activités politiques locales.

D.8.3 Gouvernance

Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets relatifs au respect des droits de l'Homme. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

La Direction générale, au premier rang de laquelle le Président-Directeur Général du Groupe EPC, est destinataire de différents éléments de synthèse couvrant le champ des préoccupations droits de l'Homme visées par la RSE.

Ces éléments proviennent de la Direction Santé, Sécurité et Environnement du Groupe EPC et des différents Directeurs de Zone ou de Pôle du Groupe EPC ainsi que du réseau des « correspondants SSE » mis en place dans les filiales par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement du Groupe.

Les éléments de suivi et de pilotage du sujet respect des droits de l'Homme sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort de quatre Directions :

- La Direction Santé, Sécurité et Environnement ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ;
- La Direction des Achats.

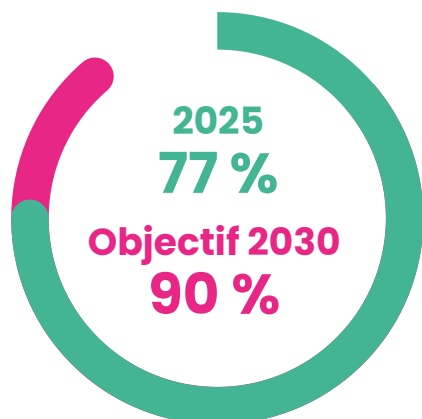
Le Comité Éthique recueille et traite les alertes adressées via le système d'alerte du Groupe, dont les alertes relatives aux atteintes aux droits de l'Homme. La composition, le fonctionnement et les responsabilités du Comité Éthique sont détaillées dans la partie E.1 Assurer une pratique éthique des affaires.

D.8.4 Actions

La Charte Achats responsables du Groupe EPC est disponible sur son site internet et a été explicitement partagée auprès de ses fournisseurs stratégiques. La Charte Achats responsables comprend notamment un volet social avec des engagements contre le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne. Les fournisseurs sont tenus de respecter les conventions de l'OIT et de soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion.

46 | 3 D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE : taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte

95%



13 2 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables (qui comprend des engagements contre le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage moderne)

Le dispositif d'alerte professionnelle du Groupe EPC, disponible sur son site internet et donc ouvert à tous les tiers, permet le signalement d'agissements qui seraient liés à un non-respect des droits de l'Homme (dont des alertes relatives au travail des enfants, au travail forcé et à l'esclavage moderne). Le fonctionnement du dispositif d'alerte professionnelle (signalements confidentiels, protection des lanceurs d'alerte, communication du canal aux parties prenantes internes et externes) est détaillé dans la partie E.1 Assurer une pratique éthique des affaires.

46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme

0

46 1 2 Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'Homme

0 €

46 1 4 Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme

0

Le dispositif d'Audit Interne est opéré par la Direction de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par le Président-Directeur Général du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. D'une part, est auditée lors de ces missions la conformité avec la législation applicable en matière de droit du travail et d'autre part, une attention particulière est portée au respect des droits essentiels détaillés dans le code de bonne pratique des affaires.

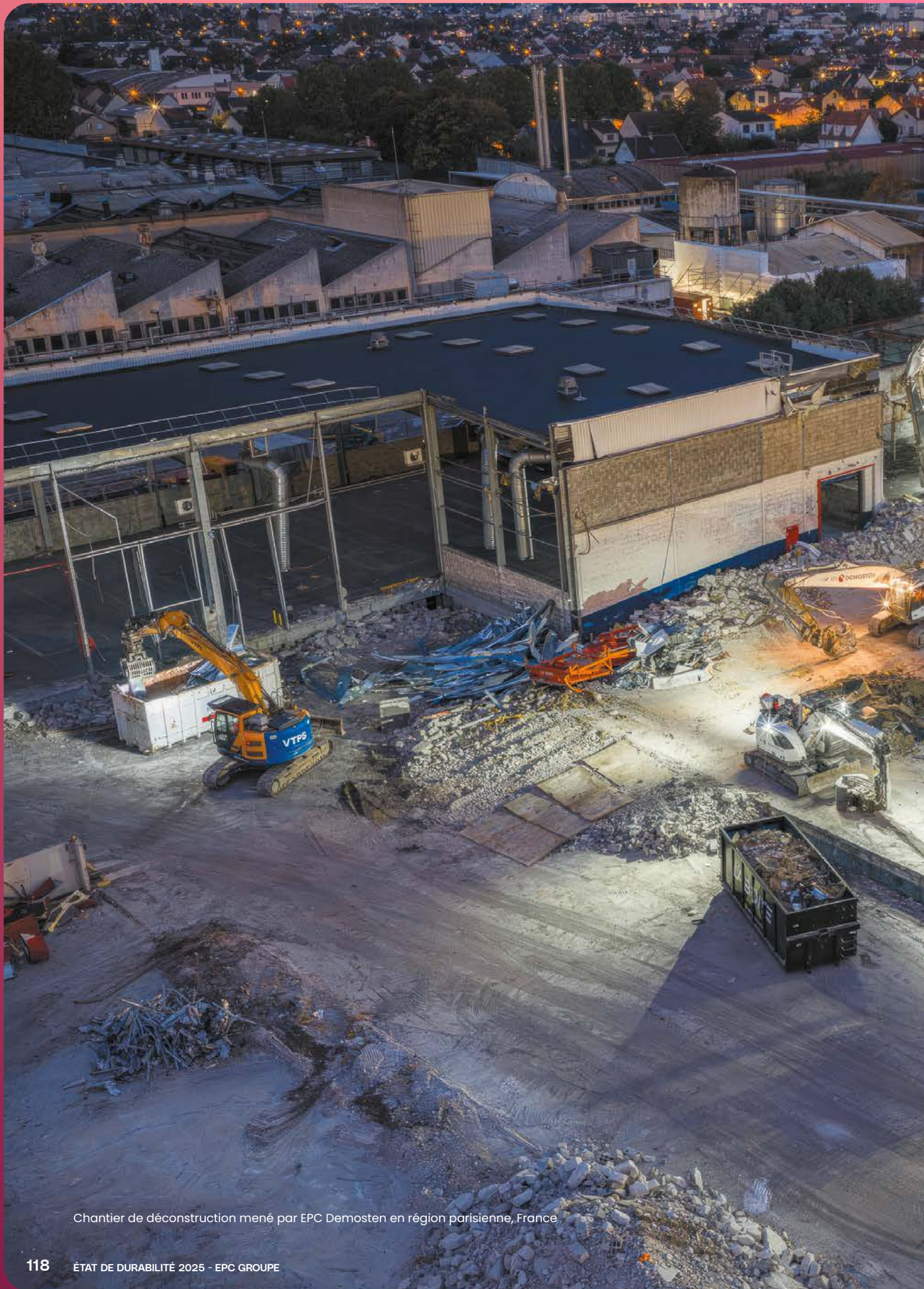
Les filiales peuvent mettre en place des procédures en fonction de leurs enjeux relatifs aux droits de l'Homme. Par exemple, les filiales de la Zone Afrique vérifient systématiquement l'âge des conducteurs de poids lourds des transporteurs auxquels ils font appel pour s'assurer du respect de l'âge minimum pour travailler.

D.8.5 Objectifs

Zéro incident grave relevé en matière de droits de l'Homme.



Opérateur Pirobrás, Brésil



Chantier de déconstruction mené par EPC Demosten en région parisienne, France

E. Informations en matière de gouvernance



E.1	Assurer une pratique éthique des affaires	120
E.2	Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables	128



E.1 Assurer une pratique éthique des affaires

E.1.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Les tableaux suivants synthétisent les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAV Chaîne de valeur aval

Éthique des affaires et droits fondamentaux

Impacts négatifs matériels	Incidents et cas de corruption C M L CDVAm EPC CDVAV POTENTIEL
Risques matériels	Cas de corruption entraînant des risques juridiques, réputationnels et financiers C M L EPC POTENTIEL
Opportunités matérielles	Pratique éthique des affaires qui préserve la notoriété du Groupe et ses relations d'affaires C M L EPC POTENTIEL

Travailleurs de la chaîne de valeur

Risques matériels	Association à des entreprises ne respectant pas les principes d'éthique des affaires, entraînant des risques juridiques et réputationnels pour le Groupe C M L CDVAm CDVAV POTENTIEL
-------------------	--

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC est implanté sur les cinq continents, dans des pays plus ou moins exposés aux risques de corruption. En phase avec ses valeurs, le Groupe s'engage à viser les plus hauts standards en matière d'éthique et d'intégrité des affaires, avec pour objectif d'assurer la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur dans ses activités et chez ses relations d'affaires. Cela permet de préserver la confiance de l'ensemble des parties prenantes et d'éviter la destruction de valeur. Tout manquement à ces standards pourrait ainsi représenter un risque financier pour le Groupe et peut potentiellement contribuer à entraver le développement des communautés locales.

Les attentes des clients en matière d'éthique des affaires sont de plus en plus importantes lors des appels d'offres et des renouvellements de contrats, qui peuvent prévoir des ruptures contractuelles unilatérales en cas de manquements. La capacité du Groupe à faire preuve de transparence et à démontrer l'effectivité et la mise en œuvre de ses engagements en matière d'éthique des affaires est essentielle pour préserver les relations avec les clients, qui sont eux-mêmes assujettis à un devoir de vigilance exigeant.

E.1.2 Engagements

Les règles de conduite relatives aux sujets de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, applicables à l'ensemble des filiales, ont été formalisées dans un Code Anticorruption et une Politique Cadeaux et Invitations, disponibles sur le site internet public du Groupe EPC. Chaque collaborateur qui rejoint le Groupe EPC assiste, dans le cadre de son intégration, à une présentation de l'ADN du Groupe EPC, matérialisée dans le *Handbook* et qui comporte un volet sur l'éthique des affaires. Ce document est signé par chaque nouveau collaborateur.

Les différentes actions mises en œuvre qui découlent de ces politiques permettent de répondre aux piliers du dispositif anticorruption Sapin II : l'engagement de l'instance dirigeante, la connaissance des risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence auxquels l'entité est exposée et la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence pour permettre une gestion des risques.

Enfin, comme précisé dans le Code Anticorruption du Groupe EPC à propos du dispositif d'alerte et selon les termes prévus par la loi, tout collaborateur (dont les représentants du personnel) qui rendrait compte de bonne foi et de manière désintéressée, c'est-à-dire

en étant sincèrement persuadé que sa déclaration est exacte, d'une violation ou d'un risque de violation du Code à sa hiérarchie ou au référent sera protégé contre toute forme de représailles.

E.1.3 Gouvernance

Les éléments de pilotage et de suivi du dispositif de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence sont, au niveau des Directions centrales du Groupe EPC, principalement du ressort du Secrétariat Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires, appuyée par la fonction centrale Audit Interne Groupe. Le Conseil d'Administration est attentif à ce point et est tenu informé par le Comité RSSE qui a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité. En 2020, à la demande du Président-Directeur Général du Groupe EPC, un Comité Éthique a été créé, dont la charte est disponible sur le site internet public du Groupe. Celui-ci a pour rôle de recueillir et de traiter les alertes qui remontent via le dispositif d'alerte professionnelle, également accessible depuis le site internet public du Groupe, ou via tout autre canal. Le Comité Éthique traite les alertes, y compris les signalements anonymes, sur tous les sujets législatifs et réglementaires, dont l'éthique des affaires (fraude et corruption, atteinte au droit de la concurrence, conflit d'intérêts, etc.) et l'atteinte aux droits de l'Homme (cas de discrimination et de harcèlement, non-respect des règles de santé et de sécurité, etc.). Le Comité Éthique peut librement choisir les modalités d'étude des différentes alertes qu'il doit traiter. Soit les membres travaillent tous ensemble, soit ils peuvent organiser un mode d'instruction de l'alerte en deux temps. Par exemple :

- Instruire les dossiers à deux et les soumettre au troisième pour une décision finale collégiale ;
- Prévoir que si, au cours de l'instruction, un membre du Comex est concerné, le dossier remonte au Président du Conseil d'Administration ou à la personne désignée par celui-ci.

Il appartient au Groupe de prendre toutes les dispositions pour fixer le cadre des missions du Comité Éthique et lui donner les moyens de les exercer pleinement. Le Président-Directeur Général peut également, lorsqu'il le juge nécessaire, saisir le Comité Éthique pour recueillir son avis. Le Conseil d'Administration du Groupe s'attache à prendre en considération l'ensemble des sujets, dont les sujets traités par le Comité Éthique, les sujets de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

E.1.4 Actions

En 2025, EPC Groupe a poursuivi ses efforts pour renforcer son dispositif d'éthique des affaires, conformément aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques internationales. Les initiatives mises en œuvre visent à clarifier, structurer et améliorer les processus existants tout en renforçant la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs et partenaires.

1 Anticorruption

Le Code Anticorruption établit les règles et les procédures qui permettent de guider les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités et de s'assurer que les engagements éthiques et légaux du Groupe EPC sont respectés. Ces règles s'appliquent à tous les collaborateurs et responsables du Groupe, partout où ils mènent leurs activités. Tout collaborateur qui rejoint le Groupe reçoit ce code, s'engage à en prendre connaissance et à l'appliquer. Les contrats de distribution et de représentation pour le compte des filiales du Groupe intègrent des clauses engageant les parties à respecter le Code Anticorruption du Groupe et les lois relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, dont la loi Sapin II.

13 31 Taux de salariés ayant reçu le Code Anticorruption

90%

Objectif 2025 :
100% des salariés

Une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été réalisée à l'échelle du Groupe et est mise à jour pour intégrer l'activité des nouvelles filiales. Elle permet au Groupe d'évaluer les risques d'exposition à ces risques, d'évaluer la maîtrise de ces risques et l'impact négatif sur le Groupe en cas de survenance.

Grâce à cette démarche, l'entreprise s'engage à maintenir une gestion proactive et anticipative des risques, en tenant compte des menaces nouvelles ou évolutives. Cette méthodologie constitue un pilier essentiel pour assurer la résilience et la durabilité des opérations, tout en alignant les pratiques sur les standards les plus exigeants en matière de gestion des risques.

• FOCUS

Affaires institutionnelles

Enjeux

Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C** Court-terme (< 1 an)
- M** Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L** Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC** Activités propres EPC
- MU** Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM** Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm** Chaîne de valeur amont
- CDVAv** Chaîne de valeur aval

Éthique des affaires et droits fondamentaux

Impacts négatifs matériels	<p>Interventions en tant qu'expert auprès de la sphère publique pour sensibiliser aux activités du Groupe et promouvoir les plus hauts niveaux de standards et normes</p> <p>C M L EPC RÉEL</p>
Opportunités matérielles	<p>Influence sur les travaux de normalisation des activités de production, stockage et utilisation des explosifs pour assurer la prise en compte des réalités techniques et la valorisation des bonnes pratiques du Groupe</p> <p>C M L EFM RÉEL</p> <p>Lobbying auprès des acteurs aval des chaînes de valeur des métaux et minéraux pour une meilleure connaissance des métiers du Groupe et des impacts des explosifs sur leurs activités et leur bilan GES</p> <p>C M L EFM CDVAv RÉEL</p>

Description des impacts, risques et opportunités

EPC Groupe est membre de divers syndicats et associations professionnelles dans plusieurs pays et/ou impliqués dans leurs groupes de travail (Middlenext, A3M, OFREMI, ICMM, Copper Mark, SFEPA, FNTP/Synduex). Les filiales de la Mine Urbaine sont des membres actifs du syndicat professionnel SEDDRé (Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage). Les activités de représentation d'intérêts, directes ou via des syndicats et associations professionnels, sont soumises à un encadrement juridique et associatif strict.

Les activités de représentation d'intérêts du Groupe se limitent à la sphère publique, où EPC Groupe intervient notamment en tant qu'« expert » sur des sujets techniques liés aux explosifs et au forage-minage (production de notes, réponses à des sollicitations, participation à des forums et conférences). En raison de l'importance du cadre réglementaire entourant ses activités, le Groupe collabore avec les autorités publiques pour contribuer à l'élaboration et la revue des normes et réglementations. Par ailleurs, le Groupe organise des actions de formation et sensibilisation des autorités dans différents pays, afin de leur présenter ses métiers. Le Groupe promeut ainsi les plus hauts niveaux de standards et normes.

Engagements

Le Groupe n'est pas engagé politiquement. Il n'y a pas de représentation d'intérêts impliquant de contributions politiques financières ou en nature, directes ou indirectes. D'ailleurs, ceci est inscrit dans le paragraphe 2.3 du Code Anticorruption d'EPC Groupe, qui précise que : «L'entreprise n'accepte pas les versements à des organisations politiques sauf motifs impérieux (santé, sécurité d'un collaborateur...)».

Gouvernance

Les activités de lobbying du Groupe EPC sont supervisées par le Secrétariat Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires.

Actions

EPC Groupe intervient en tant qu'expert auprès de la sphère publique, notamment sur la réglementation en lien avec les règles d'aménagement des sites de production et de stockage des explosifs, et sur la réglementation en lien avec la mise en place du

Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), qui cible l'importation de la principale matière première du Groupe (nitrate d'ammonium).

Le Groupe EPC est enregistré dans des registres de transparence de l'Union Européenne et de ses États membres :

- Registre de Transparence de l'Union Européenne (numéro d'identification : 048030953098-10) ;
- Registre Agora de la HATVP (France) (numéro d'identification : 323267575).



Site de Pirobrás, Brésil

Des actions de sensibilisation aux risques de corruption et de trafic d'influence sont menées auprès des collaborateurs, notamment lorsqu'ils rejoignent le Groupe. D'autres actions sont menées ponctuellement lors de séminaires, conventions, etc. Des formations sont par ailleurs organisées à destination des collaborateurs les plus exposés. Le dispositif de formation en présentiel a été adapté pour tenir compte de la cartographie des risques de corruption. En 2023, celui-ci a ainsi été testé auprès des acheteurs de 10 filiales et auprès du Comité de Direction, puis déployé courant 2024 au sein de plusieurs filiales. Une analyse a été conduite afin de mieux encadrer les actions de sensibilisation (niveau 1) et de formation (niveau 2) relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

En 2025, des modules *e-learning* personnalisés de sensibilisation de niveau 1 ont été déployés via *EPC Digital Academy*, la plateforme en ligne de formation EPC Groupe. Ces modules, destinés à l'ensemble des collaborateurs, visent à diffuser les principes fondamentaux de l'éthique des affaires, les règles anticorruption et le fonctionnement du dispositif d'alerte interne. En assurant un socle commun de connaissances à tous les collaborateurs, cette démarche contribue à homogénéiser et renforcer la culture conformité au sein du Groupe, tout en garantissant une meilleure compréhension des enjeux liés à l'intégrité et à la conformité dans les activités professionnelles. Les formations de niveau 2 déployées depuis fin 2023 ont couvert 14 filiales qui représentent 57% du chiffre d'affaires consolidé 2025.

La Politique Cadeaux et Invitations s'applique à tous les collaborateurs des filiales du Groupe et à toute personne agissant au nom d'EPC (consultant, intermédiaire...). Elle définit les règles en matière de cadeaux et d'invitations reçus et donnés.

Une note sur le risque de blanchiment est établie annuellement par le Groupe. Des tests sont réalisés sur les opérations des filiales implantées dans des pays figurant sur la liste grise du GAFI (« juridictions sous surveillance »).

EPC Groupe est membre du Cercle Éthique des Affaires (CEA). La Direction Conformité participe aux événements du CEA (formations, ateliers pratiques, conférences) pour parvenir aux plus hauts niveaux de standards.

2 Dispositif d'alerte

L'auteur d'un signalement dispose, conformément à la législation applicable, de plusieurs canaux pour émettre son signalement, dont les canaux internes que sont la plateforme de signalement en ligne et les canaux classiques de signalement (ligne hiérarchique, syndicats, Direction Conformité, Direction Ressources Humaines, etc.).

Les parties prenantes internes et externes peuvent signaler tout comportement qui leur semblerait contraire aux législations en vigueur et aux valeurs éthiques du Groupe au moyen d'un dispositif d'alerte déployé à l'échelle du Groupe et disponible publiquement sur le site internet du Groupe EPC. Il peut s'agir notamment de corruption, fraude, pratiques discriminatoires, harcèlement sexuel ou moral. Son existence est rappelée dans le *Handbook* distribué aux salariés à leur arrivée dans le Groupe. Le canal de signalement est fourni par un partenaire externe spécialisé, afin de pouvoir préserver la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte s'il le souhaite. Dans le cadre de l'amélioration continue de l'accessibilité à son dispositif d'alerte, la nouvelle version du site internet a permis de renforcer la visibilité et l'accessibilité de la plateforme de signalement en ligne. L'essentiel des informations relatives à l'utilisation du dispositif et à la garantie de confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement ont été synthétisés sur la page dédiée, garantissant ainsi une meilleure compréhension par l'ensemble des parties prenantes.

3 Conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques liés aux conflits d'intérêts, de les identifier et d'assurer une revue régulière de la situation, un formulaire de déclaration des conflits d'intérêts doit être rempli une fois par an à l'occasion de l'entretien annuel par les dirigeants, les chefs de service et tous les collaborateurs des services achats. Par ailleurs, dès qu'un conflit d'intérêts réel ou potentiel risque d'influencer ses actes ou décisions dans le cadre de son activité professionnelle, tout salarié du Groupe est tenu de révéler les faits se rapportant à une telle situation et demander l'avis de sa hiérarchie.

4 Dispositif d'audit interne

Le dispositif d'audit interne est opéré par la Direction de l'Audit Interne, qui formalise un plan d'intervention, validé par le Président-Directeur Général du Groupe. Les missions d'audit interne périodiques visent à s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences de l'organisation, efficacement mis en œuvre, et tenu à jour. Elles s'appuient sur des entretiens, des visites terrains, des revues documentaires et des contrôles sur les systèmes d'informations. Est auditée lors de ces missions la conformité sur les enjeux d'éthique des affaires, qui comportent notamment les risques de corruption (fraude, conflits d'intérêts, blanchiment d'argent...) et de pratiques anticoncurrentielles.

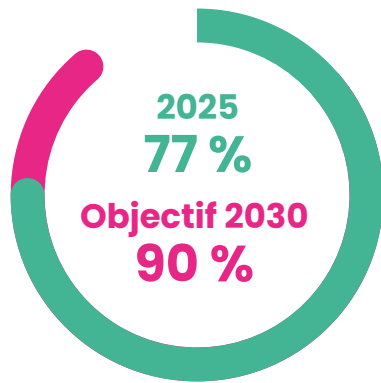
5 Évaluation des tiers

L'évaluation des tiers (clients, fournisseurs, intermédiaires, sous-traitants, partenaires...), qui consiste à apprécier le risque que fait courir au

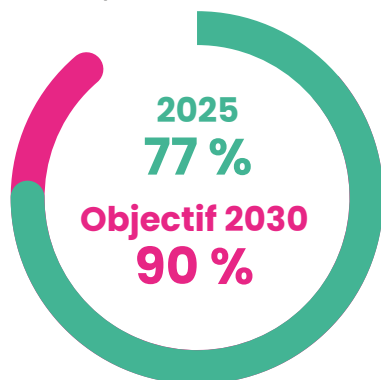
Groupe sa relation avec un tiers, est pilotée par le Siège pour les filiales, avec l'aide d'un prestataire spécialisé. En fonction du risque évalué, une enquête plus approfondie peut être réalisée. Les rapports d'évaluation approfondie des tiers comprennent notamment des sections spécifiques relatives aux risques liés à la corruption, aux atteintes aux droits de l'Homme et à l'environnement. Ces évaluations permettent notamment d'apprécier l'opportunité d'entrer ou demeurer en relation avec un tiers, et de mettre en place des mesures de vigilance adaptées si cela est nécessaire.

Le Groupe attend des fournisseurs qu'ils respectent les standards énoncés dans sa Charte Achats responsables et agissent de façon éthique et responsable. Celle-ci comporte notamment un volet sur la responsabilité et l'intégrité dans la conduite des affaires, dont l'anticorruption ainsi que le respect d'une gouvernance saine et d'une concurrence loyale (respect des pratiques concurrentielles, respect des sanctions économiques, conflits d'intérêt, blanchiment d'argent).

13 2 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables



13 2 2 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption



6 Données personnelles

L'année 2025 a été marquée par une structuration renforcée de nos mesures de protection des données personnelles. Conscient des enjeux liés à la gestion des informations personnelles, le Groupe EPC poursuit ses efforts en matière de conformité réglementaire et de sécurité des systèmes d'information, en particulier :

- Afin d'encadrer la gestion des données personnelles, une Politique de Protection des Données Personnelles est en cours de revue. Cette politique définit les principes appliqués en matière de collecte, de traitement et de conservation des données. Elle vise à assurer la transparence auprès des parties prenantes et à garantir la conformité aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- Conformément au RGPD, le registre des traitements des activités de la filiale ADEX a fait l'objet d'une révision avec les opérationnels de l'ensemble des Directions. En parallèle, des travaux sont menés sur la procédure de traitement des demandes d'exercice des droits afin d'optimiser le traitement des demandes d'accès, de rectification et de suppression des données. Enfin, une campagne de sensibilisation des cadres du Siège aux exigences du RGPD a été menée afin de renforcer encore davantage la protection de nos données personnelles ;
- Un accompagnement spécifique en matière de conformité a démarré auprès de la filiale EPC France.

E.1.5 Objectifs

2026 Déploiement de modules de e-learning sur l'utilisation responsable et sécurisée des outils d'intelligence artificielle.

2026 Poursuite du renforcement de l'accompagnement des filiales françaises du Groupe en matière de RGPD.

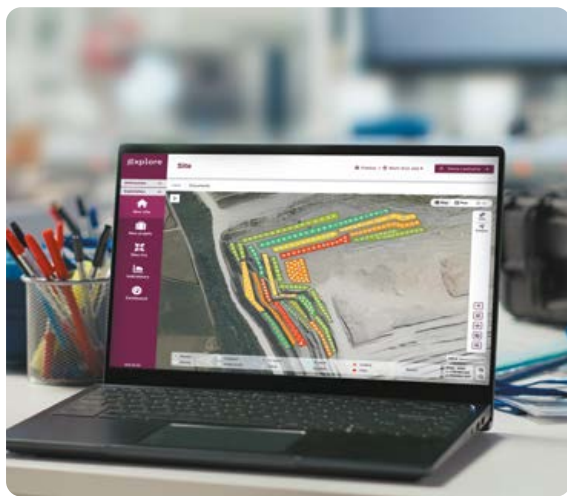
2026 Création d'un réseau de référents Conformité.

• FOCUS

Sécurité de l'information

Engagements

La Procédure de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du Groupe définit un référentiel de principes et règles afin de garantir la protection des données des collaborateurs et du Groupe. Chaque collaborateur est tenu d'appliquer ce référentiel dans le but d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations tout en respectant les exigences légales, réglementaires et contractuelles. Cette procédure s'appuie sur les pratiques de la norme ISO/IEC 27002:2022. La procédure est revue annuellement ou en cas de changements majeurs dans l'organisation ou le contexte réglementaire. La bonne mise en œuvre de la PSSI du Groupe doit faire l'objet d'un contrôle régulier interne et/ou externe. Ces contrôles peuvent porter aussi bien sur des aspects techniques que sur des aspects organisationnels de la PSSI du Groupe, dont les annexes de chaque société du Groupe EPC. Au cours des réunions du comité de coordination RSSI Groupe, il doit être établi un bilan des incidents relevés ainsi que des actions correctives mises en œuvre. Si nécessaire, des amendements à la procédure de sécurité des systèmes d'information peuvent être soumis au comité de pilotage Groupe.



Logiciel EXPLORE™

Gouvernance

Les sujets relatifs à la sécurité de l'information sont supervisés par la Direction de la Stratégie Data et Systèmes d'Information Groupe.

Actions

En 2025, le Président-Directeur Général a souhaité une réorganisation interne pour créer la Direction de la Stratégie Data et Systèmes d'Information Groupe. En octobre 2025, la Directrice de la Stratégie Data et Systèmes d'Information Groupe a déployé en interne la Procédure de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) afin de structurer sa stratégie de cybersécurité et de protection des actifs informationnels.

Cette procédure repose sur la mise en place de mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des informations. Elle détermine la responsabilité du RSSI de définir et mettre à jour régulièrement la cartographie des risques de sécurité majeurs liés à la sécurité de l'information. Le RSSI définit le plan d'action sécurité conforme à la procédure et adapté au contexte du Groupe EPC, en lien avec la cartographie des risques.

La procédure définit la gestion des risques liés à la sécurité des systèmes d'informations. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Système de Management de la Continuité d'Activité, le Groupe EPC a mené une évaluation des risques, consignée dans le « Risk Register », qui a permis d'identifier et de quantifier les risques. En complément de ce travail, le Groupe EPC conduit une analyse des risques cyber, à partir de la méthodologie EBIOS Risk Manager. Les objectifs de cette gestion des risques sont notamment de surveiller, évaluer et approuver des niveaux de risque de sécurité de l'information, en mettant à jour les contrôles, les procédures et les plans de traitement en conséquence.

Plusieurs actions ont été menées en 2025 pour sensibiliser les collaborateurs à la cybersécurité :

- Une formation Cybersécurité a été déployée sur le système de *e-learning EPC Digital Academy* au début de l'année 2025, pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe. En décembre 2025, 90% des collaborateurs concernés avaient participé à la formation, soit plus de 500 collaborateurs. Cette formation a également été déployée dans la Zone Asie Pacifique à la fin de l'année 2025. Cette formation devra être renouvelée tous les deux ans.
- Une campagne de sensibilisation pour la prévention des cybermenaces a touché plus de 700 collaborateurs disposant d'une adresse e-mail professionnelle, en octobre 2025. Cette campagne a rappelé les pratiques essentielles

à adopter au quotidien pour protéger les données personnelles et du Groupe : gestion des mots de passe, vigilance face aux tentatives de *phishing*, sécurisation des équipements, etc.

- En décembre 2025, une campagne de test *phishing* a été réalisée par le Groupe. Les collaborateurs ayant échoué au test ont été invités à suivre une formation de sensibilisation spécifique.

Objectifs

2026 Déploiement de la formation Intelligence Artificielle sur *EPC Digital Academy*.

2026 Poursuite de la formation Cybersécurité en Europe et en Afrique.



Chantier du TELT, France

E.2 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

E.2.1 Enjeux

1 Synthèse des impacts, risques et opportunités

Le tableau suivant synthétise les conclusions de l'analyse de double matérialité du Groupe en lien avec cette partie thématique. L'analyse de double matérialité est présentée dans la partie B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC. Les éléments de méthodologie sont décrits dans la partie B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité.

Effet attendu à :

- C Court-terme (< 1 an)
- M Moyen-terme (1 à 5 ans)
- L Long-terme (> 5 ans)

Place dans la chaîne de valeur :

- EPC Activités propres EPC
- MU Uniquement dans l'activité Mine Urbaine
- EFM Uniquement dans l'activité Explosifs et forage-minage
- CDVAm Chaîne de valeur amont
- CDVAv Chaîne de valeur aval

Achats responsables

Risques matériels Risques de réglementations plus strictes sur les produits achetés par le Groupe, entraînant des pénuries ou hausses des prix

M L CDVAm EFM POTENTIEL

2 Description des impacts, risques et opportunités

Le Groupe EPC mène une stratégie d'achats associant performance opérationnelle et démarche responsable, créatrice de valeur pour les parties prenantes. La chaîne de valeur amont du Groupe EPC est principalement prise en compte dans cette partie. S'appuyer sur des fournisseurs responsables permet de sécuriser une chaîne d'approvisionnement et une chaîne de valeur amont responsables, au-delà des fournisseurs directs du Groupe.

Les achats sont au cœur des activités du Groupe, qu'il s'agisse de matières premières, de produits de négoce, d'achats de sous-traitance ou de frais généraux. Renforcer les relations avec les fournisseurs permet d'accroître la visibilité sur la chaîne de valeur amont et ainsi d'identifier des leviers d'action mutuellement bénéfiques sur l'ensemble des questions de durabilité qui peuvent avoir un impact positif sur l'environnement et les communautés.

Développer et maintenir de bonnes relations avec nos fournisseurs permet de faciliter la sécurisation des approvisionnements et garantir une continuité de l'activité, dimension de plus en plus valorisée par les clients dans les appels d'offres. Inversement, des relations dégradées avec les fournisseurs, qui pourraient être causées par de mauvaises pratiques en matière de paiement, peuvent augmenter les coûts pour l'entreprise et impacter la qualité des services proposés aux clients.

Les réglementations et taxes liées aux émissions de gaz à effet de serre sur certains produits qu'achète le Groupe représentent un risque de surcoût significatif. Dans l'Union Européenne, EPC est concerné par le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) directement et indirectement : EPC peut devoir payer directement une taxe (lorsqu'il importe du nitrate d'ammonium dans l'Union Européenne) ou se voir répercuter la taxe par ses fournisseurs (lorsque les fournisseurs européens importent de l'ammoniac dans l'Union Européenne pour y produire du nitrate d'ammonium). Le montant de cette taxe est corrélé au cours du carbone et est donc par définition volatile. Malgré l'entrée en vigueur du MACF le 1^{er} janvier 2026, des discussions sont encore en cours au niveau de l'Union Européenne pour suspendre la taxe carbone sur certains produits. Les implications pour le Groupe à long terme restent incertaines. Le règlement MACF a été négocié conjointement à la révision de la directive ETS, qui encadre le marché carbone européen. La disparition progressive des quotas gratuits sera répercutée sur EPC par ses fournisseurs. Ces réglementations et taxes devraient orienter à l'avenir les achats de nitrate d'ammonium vers des produits moins carbonés.

E.2.2 Engagements

La Direction des Achats Groupe favorise la collaboration avec des fournisseurs qui sont alignés avec les valeurs du Groupe, notamment sur les questions de durabilité. Pour cela, la Direction des Achats Groupe s'appuie sur trois piliers :

- Sa Charte Achats responsables, qui agit comme un Code de Conduite RSE pour les fournisseurs ;



Minage à l'explosif sur une mine au Sénégal

E.2 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables



- L'évaluation régulière des pratiques et engagements des fournisseurs stratégiques en matière sociale, environnementale et éthique, avec un questionnaire d'autoévaluation, des visites et des audits ;
- La formation et l'engagement des collaborateurs, et en premier plan les acheteurs du Groupe, sur les questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. La Direction des Achats Groupe, avec l'aide du Secrétariat Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires, étudie également les évolutions des réglementations sur les produits achetés par le Groupe, et notamment les réglementations relatives à la fiscalité Carbone et leurs implications pour EPC et pour les utilisateurs finaux.

E.2.3 Gouvernance

Les achats stratégiques sont négociés par la Direction des Achats Groupe à travers des contrats cadres structurants pour la performance globale du Groupe. Ces contrats cadre comprennent des clauses RSE et

des clauses relatives aux réglementations carbone en vigueur, lorsque cela est pertinent.

Les Directions Achats et RSE du Groupe définissent la Charte Achats responsables. La Direction Achats Groupe veille également à son application lors des négociations de contrats cadres.

Les approvisionnements sont initiés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La Direction Achats Groupe coordonne et encadre cette fonction. Ses principales missions sont de mettre en œuvre les orientations stratégiques du Groupe, négocier des contrats cadre pour les achats stratégiques, coordonner les relations avec les fournisseurs, et fixer les règles et procédures. Le Comité RSSE a pour mission d'examiner ces travaux, notamment dans le cadre de la revue de l'état de durabilité.

Par ailleurs, la Direction Achats Groupe :

- Anime des réunions mensuelles avec les acheteurs des filiales du groupe ;
- Organise des formations spécifiques sur les achats responsables lors de son séminaire annuel ;
- Visite régulièrement les fournisseurs.

• FOCUS

Les enjeux des filiales de la Mine Urbaine

Enjeux

La structure des achats est différente pour les filiales de la Mine Urbaine, qui achètent davantage de services : locations de matériel, recours à la sous-traitance, prestation de transport des engins ou des déchets du bâtiment. Les fournisseurs sont plus petits et plus dispersés.



Chantier EPC Demosten, France

Actions

En fonction des chantiers et des faisabilités techniques, les filiales :

- Travaillent en partenariat avec des entreprises sociales et solidaires en accueillant des personnes en insertion sur les opérations ;
- Travaillent en partenariat avec des recycleries et des entreprises de réemploi pour mettre à disposition des matières premières secondaires, issues de la déconstruction ;
- Utilisent des engins électriques pour les opérations ;
- Travaillent avec leurs principaux fournisseurs (locataires, agences d'intérim), au niveau national, sur des dimensions RSE comme l'innovation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en développant des contrats cadres et des clauses RSE.

E.2.4 Actions

1 Charte Achats responsables

La Charte Achats responsables du Groupe EPC, adoptée en 2023, définit les standards que doivent adopter les fournisseurs du Groupe, à la fois en matière sociale, environnementale et d'éthique :

- Sur le volet social, la Charte détaille les exigences en matière de conditions de travail et de droits de l'Homme. Les fournisseurs doivent garantir le respect des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion ;
- Sur le volet environnemental, la Charte détaille les exigences en matière de gestion des ressources et de logistique ;
- Sur le volet éthique, la Charte détaille les exigences en matière de conduite des affaires, notamment sur les thèmes de l'anticorruption, de la sécurité de l'information et de la gouvernance.

2 Évaluation des fournisseurs

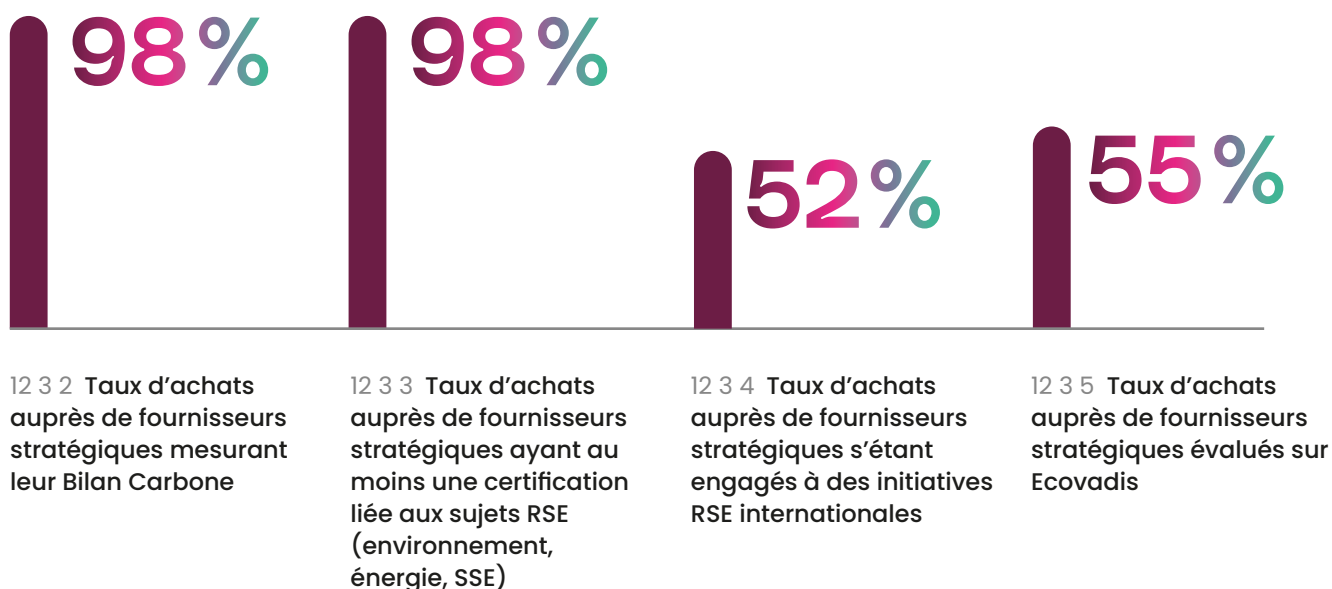
Le Groupe EPC met en place des mesures de contrôle de la bonne conformité des fournisseurs.

Un questionnaire RSE est envoyé aux fournisseurs stratégiques pour recenser leurs pratiques et

engagements environnementaux et sociaux. Ce questionnaire est mis à jour régulièrement pour assurer la pertinence de son contenu étant donné les engagements stratégiques du Groupe et prendre en compte l'évolution des fournisseurs stratégiques. En 2025, les achats auprès de fournisseurs stratégiques couvrent plus de 90% des achats stratégiques du Groupe (i.e., les achats de matières premières et de produits explosifs de négoce). Parmi les 20 fournisseurs stratégiques, 16 ont répondu au questionnaire d'autoévaluation révisé et transmis par le Groupe EPC en octobre 2025. Les 16 fournisseurs ayant répondu représentent 77% des achats auprès de fournisseurs stratégiques. Ce questionnaire est un exemple de la collaboration entre le Groupe et ses fournisseurs stratégiques pour améliorer la transparence et donc la visibilité des impacts sociaux et environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement. Les réponses aux questionnaires sont partagées avec les acheteurs des filiales, ce qui leur permet par exemple de répondre à des sollicitations de leurs clients.

En 2025, la Direction Achats Groupe a également sollicité les fournisseurs des principales matières premières pour récolter leurs facteurs d'émission carbone spécifiques. Cela permet d'évaluer la maturité des fournisseurs et participe à la démarche d'amélioration continue du calcul des émissions de gaz à effet de serre du Groupe.

D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE :

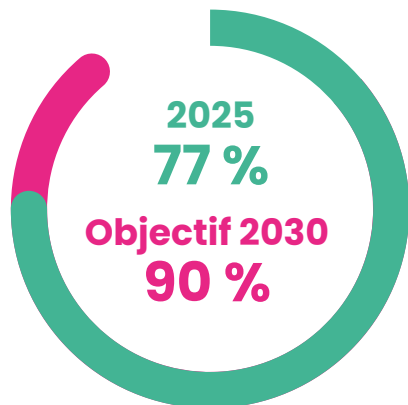


E.2 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables

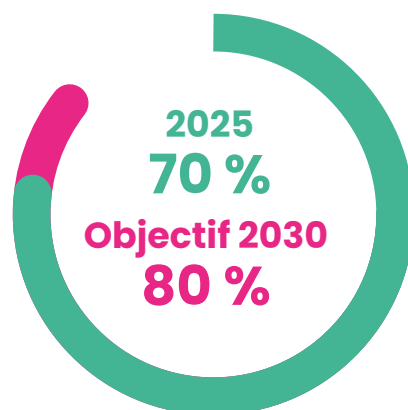


12 3 1 Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation



De plus, la Direction Achats Groupe et les acheteurs des filiales rendent visite et audient régulièrement leurs principaux fournisseurs, y compris sous l'angle des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

12 4 1 Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années (par la Direction Achats et par les acheteurs locaux)



3 Formation des acheteurs

Le Groupe est convaincu que les acheteurs doivent être sensibilisés aux questions de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

- Les questions de durabilité sont constitutives de la culture du Groupe du fait de sa large implantation géographique et de l'emprise foncière nécessaire à son activité, pouvant comporter des communautés affectées. Les acheteurs des différentes filiales sont particulièrement attentifs aux enjeux et aux réglementations de leur pays et sont encouragés à se fournir localement dans la mesure du possible ;
- Une première formalisation de cette politique a été mise en place avec la rédaction et la diffusion du Code de bonnes pratiques des affaires, mis à jour en 2019, qui encourage l'ensemble des collaborateurs à évaluer l'offre des fournisseurs et sous-traitants destinés à travailler avec le Groupe d'un point de vue environnemental, chaque fois que cela est pertinent.

Lors du séminaire Achats en septembre 2024, 14 acheteurs des filiales du Groupe EPC avaient été formés aux pratiques d'achats responsables par une société de conseil spécialisée, leur permettant notamment de :

- Identifier les principaux risques RSE associés à la chaîne d'approvisionnement ;
- S'approprier les principaux outils d'intégration de RSE dans les achats ;
- Mieux comprendre combien représentent les achats dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe ;
- Être en mesure de déployer des bonnes pratiques pour acheter plus responsable.

En 2025, la Direction Achats Groupe et les acheteurs des filiales concernées se sont formés aux implications de l'entrée en vigueur du MACF dans l'Union Européenne, avec l'appui du Secrétariat Général aux Politiques de Durabilité, aux Affaires Publiques et Réglementaires.

Les informations relatives aux indicateurs suivants ne sont pas disponibles avec le formalisme, les conditions de précision et la granularité exigés par les normes ESRS : G1-3_03 ; G1-3_07, G1-3_08, G1-6_01 ; G1-6_03 ; G1-6_04.

E.2.5 Objectifs

2026 intégrer systématiquement des critères RSE dans les principaux appels d'offres.

F. Annexes

F.1

Liste des indicateurs

À noter que les indicateurs Santé, Sécurité n'incluent pas les données de Pirobrás, qui seront intégrées au reporting SSE Groupe à partir de janvier 2026 (indicateurs 21 7 1, 31 3 1, 31 3 2, 31 3 3, 31 3 4, 31 3 5, 31 3 6, 31 3 7, 31 3 8, 31 3 9).

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
11 11	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification qualité	74%	84%	78% ISO 9001: 64% Autres (Qualibat, Qualire- cycle): 40%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification qualité/CA consolidé du Groupe
11 21	Taux de filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification continuité d'activité	71%	73%	68% ISO 22301: 68%			CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification PCA/CA consolidé du Groupe
11 41	Nombre de projets de R&D en cours			53			Nombre de projets REDDOT en cours chez EPC 2i ou GTS
12 31	Taux de fournisseurs stratégiques ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation	66%	76%	77%	70%	90%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire d'autoévaluation (en 2025)/ Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques de l'année n
12 3 2	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE: taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques mesurant leur Bilan Carbone	96% (25% mesurent le scope 3 complet)	99% (21% mesurent le scope 3 complet)	98% (39% mesurent le scope 3 complet)			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs calculant leur BEGES/Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur a été adressé en 2025
12 3 3	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE: taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant au moins une certification liée aux sujets RSE (environnement, énergie, SSE)	92%	98%	98%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec une certification RSE/Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur a été adressé en 2025
12 3 4	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE: taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques s'étant engagés à des initiatives RSE internationales	72%	79%	52%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec engagements à une initiative RSE internationale/Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur a été adressé en 2025
12 3 5	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE: taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques évalués sur Ecovadis	49%	64%	55%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs évalués sur Ecovadis /Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire qui leur a été adressé en 2025
12 41	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques audités au cours des 5 dernières années	48%	43%	70%	60%	80%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs audités au cours des 5 dernières années/Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
13 2 1	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables	66%	76%	77%	75%	90%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant pris connaissance de la Charte Achats responsables, d'après le questionnaire d'autoévaluation/ Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques
13 2 2	Taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant pris connaissance du Code Anticorruption	66%	76%	77%	75%	90%	Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant pris connaissance du Code Anticorruption, d'après le questionnaire d'autoévaluation/ Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs stratégiques
13 3 1	Taux de salariés ayant reçu le Code Anticorruption	85%	94%	90%	100%	100%	Salariés présents au 31/12/n ayant signé le <i>Handbook</i> / Salariés du Groupe présents au 31/12/n
13 4 1	Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0	0	0	0	
13 4 2	Montant total des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0	0	0	0	
21 1 1	Nombre de salariés	2 112	2 222	2 480			Nombre de salariés du Groupe présents dans les effectifs au 31/12/n, qui comprend les salariés permanents (contrats à durée indéterminée, contrats à durée indéterminée de chantier ou d'opération), les salariés temporaires (contrats à durée déterminée, alternants) et les salariés au nombre d'heures non garanti
21 1 2	Nombre de non-salariés	317	414	479			Nombre d'intérimaires présents au 31/12/n
21 2 1	Taux de rotation des salariés (turnover)	17%	16%	14%			Nombre total de salariés qui ont quitté leur emploi volontairement ou en raison d'un licenciement, d'un départ à la retraite ou d'un décès en cours d'emploi pendant l'année/ Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n Inclut les motifs de sortie suivants: Démission, Licenciement, Licenciement économique, Retraite, Fin de période d'essai, Décès. Un changement de formule a été appliqué en 2024, conformément à la méthodologie préconisée par les normes ESRS, pour exclure les fins de contrats temporaires. À noter que les données 2023 incluent dans leur calcul les fins de contrats temporaires.
21 2 2	Nombre total de salariés qui ont quitté l'entreprise pendant l'année		471	488			Total du nombre de salariés qui ont quitté le Groupe pendant l'année n. Tous les motifs de départ sont pris en compte.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
21 3 1	Nombre de filiales avec une ou plusieurs négociations collectives en vigueur	8	20	22			<p>Nombre de filiales ayant au moins une négociation collective (y compris les conventions collectives) en vigueur au 31/12/n</p> <p>Les données de 2023 ne tenaient pas compte de l'ensemble des conventions collectives, qui sont une forme de négociation collective.</p>
21 3 2	Taux de salariés couverts par des négociations collectives	39%	76%	78%			<p>somme (% de salariés couverts par des négociations collectives (y compris les conventions collectives) x salariés de la filiale)/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n</p> <p>À noter que les données de 2023 ne tenaient pas compte de l'ensemble des conventions collectives, qui sont une forme de négociation collective.</p>
21 4 1	Taux de salariés représentés par des représentants des travailleurs	64%	64%	63%			<p>Nombre de salariés au 31/12/n représentés par des représentants du personnel/ Nombre total de salariés du Groupe au 31/12/n</p> <p>Les représentants du personnel sont des représentants syndicaux (nommés ou élus), des représentants librement élus par les salariés de l'entreprise et qui ne sont pas sous l'emprise ou le contrôle de l'employeur (par exemple: CSE, syndicats, et tout autre représentant du personnel auprès de l'employeur).</p>
21 6 1	Taux de salariés couverts par au moins une catégorie de protection sociale	96%	100%	100%			<p>Nombre de salariés au 31/12/n couverts par au moins une catégorie de protection sociale (Chômage, Maladie, Accidents du travail et handicap acquis, Congé parental ou Départ à la retraite)/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n</p>
21 7 1	Taux d'absentéisme	3%	3%	3%			<p>Nombre de jours perdus à la suite d'un accident du travail avec arrêt, causes personnelles, conditions de travail, motivation, arrêts maladie/(Nombre de salariés x Nombre de jours travaillés)</p>
22 1 1	Nombre de référents Diversité, Egalité et Inclusion	2	47	47	1 par filiale		<p>Nombre de référents Egalité, Diversité et Inclusion dans le Groupe</p>
22 2 1	Nombre de nationalités dans le Groupe	Plus de 50	Plus de 50	Plus de 50			<p>Nombre de nationalités différentes dans le Groupe</p>
22 3 1	Taux de femmes dans l'entreprise	15%	15%	15%			<p>Nombre de femmes salariées du Groupe au 31/12/n/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n</p>

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
22 3 2	Taux de femmes à des postes de direction	15%	17%	17%		20%	Nombre de femmes directrices de Zone ou directrices de filiale au 31/12/n/Nombre total de directeurs de Zone ou de filiale au 31/12/n
22 3 3	Taux de femmes dans le Conseil d'Administration	43%	57%	56%			Nombre de femmes siégeant au Conseil d'Administration d'EPC SA/Nombre de personnes siégeant au Conseil d'Administration d'EPC SA
22 3 4	Écart de rémunération femmes-hommes	-4%	-3%	-5%			(Rémunération totale des femmes/ETP femmes)/ (Rémunération totale des hommes/ETP hommes) Le chiffre pour l'année 2024 a été recalculé
22 4 1	Nombre de salariés en situation de handicap	30 (soit 1,4% des salariés)	34 (soit 1,5% des salariés)	38 (soit 1,5% des salariés)			Nombre de salariés en situation de handicap dans le Groupe au 31/12/n
22 5 1	Pyramide des âges et âge moyen	42	42,5	42,5			Âge moyen et répartition par tranches d'âges des salariés du Groupe présents au 31/12/n
22 6 1	Ancienneté moyenne	8	8	7			Ancienneté moyenne en années des salariés du Groupe au 31/12/n
22 7 1	Nombre d'heures travaillées en contrats d'insertion (France uniquement)	Plus de 22 000	Plus de 22 000	Plus de 43 000			Nombre d'heures travaillées sur l'année n dans le cadre des clauses d'insertion sociale (insertion dans la vie sociale/insertion professionnelle, clauses sociales d'insertion)
22 8 1	Taux de salariés ayant accès au dispositif d'alerte professionnelle	100%	100%	100%	100%	100%	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant accès au dispositif de lanceur d'alerte/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
22 8 2	Taux de salariés ayant signé le Handbook	85%	94%	90%	100%	100%	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant signé le Handbook/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
22 9 1	Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement	1	0	6	0	0	Nombre d'incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement durant l'année n
22 9 2	Montant des amendes résultant des incidents avérés de discrimination	0	0	0	0	0	Durant l'année n, montant total des amendes, des pénalités et de l'indemnisation des dommages résultant des incidents et plaintes pour discrimination, y compris le harcèlement
22 9 3	Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement	0	1	10	0	0	Nombre total d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement, signalés durant l'année n
23 1 1	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	15,9 (Femmes: 14,7/ Hommes: 16,2)	15,1 (Femmes: 9,1/ Hommes: 16,2)	16,1 (Femmes: 12,4/ Hommes: 16,8)			Total des heures de formation reçues par les salariés durant l'année n/Nombre de salariés du Groupe au 31/12/n
23 3 1	Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur	19 partenariats dans 10 filiales	15 partenariats dans 10 filiales	33 partenariats dans 16 filiales			Nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur: écoles, universités

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
23 3 2	Nombre de stagiaires, alternants et autres étudiants employés pendant l'année	115	213	215			Nombre d'étudiants ayant travaillé pour le Groupe dans l'année, dans le cadre d'un stage, d'une alternance ou d'un autre dispositif
31 1 1	Taux de salariés formellement informés de leur droit de retrait	85%	94%	90%	100%	100%	Nombre de salariés présents au 31/12/n ayant signé le <i>Handbook</i> (qui comprend une note d'information sur le droit de retrait et la carte Stop)/Nombre de salariés du Groupe présents au 31/12/n
31 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification Santé Sécurité	73%	80%	73% ISO 45001: 56% MASE: 18%	73%		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification sécurité/CA consolidé du Groupe
31 2 2	Taux de salariés travaillant dans une filiale certifiée santé et sécurité	70%	73%	69%			Nombre de salariés au 31/12/n des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification santé et sécurité/Nombre de salariés au 31/12/n des filiales industrielles et/ou commerciales En cas de couverture partielle d'une filiale, par exemple pour certaines agences, une estimation est faite sur le nombre de salariés couverts.
31 2 3	Taux de filiales qui fournissent des EPI à leurs salariés (taux CA)	100%	100%	100%	100%	100%	CA des filiales industrielles et/ou commerciales qui fournissent des EPI à leurs salariés/CA des filiales industrielles et/ou commerciales du Groupe
31 3 1	Nombre d'accidents mortels	1	0	0	0	0	Nombre d'accidents mortels survenus dans les filiales (inclut les salariés, les intérimaires et les externes travaillant sur les sites du Groupe). À noter que les données sur les externes ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 3 2	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Salariés: 48	Salariés: 38	Salariés: 37 Intérimaires: 19 Total: 56	0	0	Nombre d'accidents du travail avec arrêt (salariés et intérimaires). Un accident du travail avec arrêt est un fait accidentel qui aboutit à l'impossibilité de travailler le jour qui suit de l'incident et ce quelle que soit la nature du jour qui suit l'évènement (jour de repos, jour de congé, jour férié ou jour après la cessation de l'emploi). À noter que les données sur les intérimaires ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 3 3	Nombre de maladies professionnelles	2	3	1	0	0	Nombre de salariés avec une maladie résultant des conditions de travail dans lesquels ils exercent leurs activités professionnelles (salariés uniquement)

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
31 3 4	Taux de fréquence des accidents du travail (TFI 12 mois)	Salariés: 13	Salariés: 9	Salariés: 8 Intérimaires: 16 Total: 10			Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenus/nombre d'heures d'exposition aux risques pour les salariés x 10 ⁶ (inclut salariés et intérimaires). À noter que les données sur les intérimaires ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 3 5	Nombre d'HIPO	83	59	35			Un HIPO est un événement à haut potentiel de gravité. Il s'agit d'un événement qui aurait pu conduire à des conséquences très graves
31 3 6	Taux de gravité des accidents du travail (TGI 12 mois)	0,6	0,3	0,3			Nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail avec arrêt/Nombre d'heures d'exposition aux risques pour les salariés x 10 ³ (salariés uniquement)
31 3 7	Nombre d'accidents du travail sans arrêt		Salariés: 65	Salariés: 34 Intérimaires: 20 Total: 54	0	0	Nombre d'accidents du travail sans arrêt (salariés et intérimaires). Un accident du travail sans arrêt est un fait accidentel nécessitant l'évacuation de la victime pour subir des examens ou des soins médicaux n'entraînant pas d'arrêt de travail. À noter que les données sur les intérimaires ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 3 8	Nombre d'accidents du travail comptabilisables		Salariés: 103	Salariés: 71 Intérimaires: 39 Total: 110	0	0	Somme des accidents du travail avec arrêt, dont accidents mortels, et des accidents du travail sans arrêt (salariés et intérimaires). À noter que les données sur les intérimaires ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 3 9	Nombre de jours perdus en raison d'accidents et maladies professionnels ou de décès dus à des accidents et maladies professionnels			Environ 16 500			Nombre de jours perdus en raison d'accidents et maladies professionnels ou de décès dus à des accidents et maladies professionnels (salariés uniquement). À noter que les données ne sont pas disponibles pour 2023 et 2024.
31 4 2	Fréquence des rituels sécurité des filiales (taux de salariés)	Quotidien: 19% Hebdo.: 49% Mensuel: 30% Annuel: 2%	Quotidien: 18% Hebdo.: 50% Mensuel: 30% Annuel: 2%	Quotidien: 37% Hebdo.: 32% Mensuel: 27% Annuel: 0%			Salariés des filiales industrielles et/ou commerciales ayant des réunions sécurité quotidiennes ou hebdomadaires ou mensuelles ou annuelles/ Salariés des filiales industrielles et/ou commerciales
32 21	Nombre de sites à risque	62	63	64			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (+) Nombre de sites considérés à risque industriel par les réglementations locales hors UE Le chiffre publié pour 2023 avait été corrigé.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
32 2 2	Dont nombre de sites SEVESO	31	31	32			Nombre de sites Seveso soumis à autorisation, seuil haut ou seuil bas (ICPE et sites soumis à déclaration exclus) Le chiffre publié pour 2023 avait été corrigé.
32 2 3	Dont nombre de sites à risque hors SEVESO	31	32	32			Nombre de sites considérés à risque industriel par la réglementation locale (hors Seveso) Le chiffre publié pour 2023 avait été corrigé.
32 4 1	Nombre d'HIPO à connotation sécurité des procédés	9	8	9			Un HIPO est un événement à haut potentiel de gravité. Il s'agit d'un événement qui aurait pu conduire à des conséquences très graves/dramatiques.
32 4 2	Nombre d'incidents ayant entraîné plus de 24h d'arrêt d'usine	1	0	0	0	0	
32 4 4	Nombre d'HAZID	5	2	6			Les HAZID (HAZard IDentification) sont des analyses de risques pour identifier les dangers d'une installation. Cette étude est réalisée dans la phase de conception d'un projet.
32 4 5	Nombre d'HAZOP	5	6	7			Les HAZOP ((HAZard and OPerability studies) sont des études permettant d'analyser les risques potentiels associés à l'exploitation d'une installation. Cette étude est plus complète que l'HAZID.
41 1 1	Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées	14	15	15			Nombre de sites situés dans des zones désignées comme sensibles ou protégées par les réglementations locales Le chiffre publié pour 2024 a été corrigé.
41 2 1	Taux des filiales industrielles et/ou commerciales ayant une certification environnementale	55%	66%	61%	56%		CA des filiales industrielles et/ou commerciales avec une certification environnementale/CA consolidé du Groupe
41 2 2	Nombre de filiales sans amendes pour infraction à la protection de l'environnement	24 (100%)	24 (96%)	24 (92%)	1		Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales (-) Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant reçu des amendes pour infraction à la protection de l'environnement
41 3 1	Nombre de filiales ayant mis en place des programmes de préservation de la biodiversité et des écosystèmes	12	9	11			Nombre de filiales ayant mis en place un programme de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes
41 4 1	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une étude environnementale	40	52	54			Nombre de sites ayant déjà fait l'objet d'une étude environnementale, réglementaire ou volontaire. Cela inclut les études internes mises à jour dans le cadre de la norme ISO 14001.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
41 4 2	Taux de sites à risque en matière de biodiversité ayant fait l'objet d'une étude environnementale			100%	100%	100%	Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées ayant déjà fait l'objet d'une étude environnementale, réglementaire ou volontaire/ Nombre de sites dans des zones sensibles ou protégées
41 5 1	Nombre d'hectares de forêt (en France)	414	414	414			Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 5 2	Taux d'hectares de forêt avec un document de gestion durable (en France)	55%	55%	80%		85%	Nombre d'hectares de forêt qui disposent d'un document de gestion durable/Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 5 3	Taux d'hectares de forêt avec un label de gestion durable (en France)	0%	0%	0%		80%	Nombre d'hectares de forêt qui disposent d'un label de gestion durable/Nombre d'hectares de forêt dont le Groupe est propriétaire, en France
41 6 1	Nombre de pertes de confinement de plus de 1 m ³ sur les installations industrielles	2	0	0	0	0	
42 2 1	Tonnes de matières premières achetées	123 000 T	157 000 T	176 000 T			Achats de nitrate d'ammonium, NASC, NMA, dynamite, acide nitrique, nitrite de sodium, soude, acide acétique, nitrate de calcium, nitrate de sodium, génamine, aluminium, microsphères de verre...
42 3 1	BEGES total	482 000 TCO2e	478 000 TCO2e	529 000 TCO2e			Les chiffres publiés sont calculés d'après la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 3 2	BEGES Scope 1	24 000 TCO2e	20 000 TCO2e	26 000 TCO2e			Les chiffres publiés sont calculés d'après la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 3 3	BEGES Scope 2	1 100 TCO2e	800 TCO2e	1 200 TCO2e			Les chiffres publiés sont calculés d'après la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 3 4	BEGES Scope 3	456 000 TCO2e	457 000 TCO2e	502 000 TCO2e			Les chiffres publiés sont calculés d'après la méthode GHG Protocol, conformément aux exigences des ESRS.
42 3 5	Ratio d'intensité carbone	1,017	0,996	0,982		0,882	Emissions de GES en kgCO2e (méthode ADEME)/chiffre d'affaires consolidé en euros
42 4 1	Consommation d'énergie et mix énergétique		103 700 MWh	116 400 MWh			Part de chaque type d'énergie, d'après les classifications des ESRS Le chiffre publié dans la DPEF 2023 n'a pas été repris car estimé insuffisamment fiable.
42 4 2	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement et part de renouvelable	7 900 MWh, dont 16% de sources renouvelables	6 800 MWh, dont 18% issue de sources renouvelables	7 200 MWh, dont 17% issue de sources renouvelables			Consommations propres d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement dans le cadre des activités. Consommations issues de sources renouvelables/ Consommation totale.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
42 4 3	Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles		98 700 MWh	111 500 MWh			Consommations d'énergie fossile dans le cadre des activités (bâtiments et moyens de production, véhicules et camions opérés, engins)
42 4 4	Nombre de filiales qui produisent de l'énergie renouvelable	6	7	8			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui produisent de l'énergie renouvelable
42 4 5	Nombre de filiales qui achètent de l'énergie renouvelable	7	5	6			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales qui achètent de l'énergie renouvelable, y compris les contrats avec des parts de renouvelable garanties
42 4 6	Nombre de filiales ayant réalisé au moins un audit énergétique pendant l'année	2	2	0			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant fait réaliser au moins un audit énergétique pendant l'année n
42 5 1	Nombre de filiales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie	14	16	16			Nombre de filiales industrielles et/ou commerciales ayant mis en place des initiatives pour réduire leurs consommations d'énergie
42 6 1	Ratio d'intensité énergétique		0,21	0,22			Consommation totale d'énergie (en MWh)/Chiffre d'affaires consolidé (en k-euros)
43 1 1	Niveau d'exposition au stress hydrique (usines)	20% (3 sites de production sur 15)	20% (3 sites de production sur 15)	19% (3 sites de production sur 16)			Nombre de sites de production fixes en zone de stress hydrique (high ou extremely high ou arid)/ Nombre de sites de production fixes (usine et EMP)
43 3 1	Taux de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau	42%	75%	77%			Nombre de filiales de production ayant mis en place des actions pour la gestion de l'eau/Nombre de filiales de production
44 1 1	Taux du CA attribuable aux activités de la Mine Urbaine, comprenant la déconstruction et l'économie circulaire	21%	22%	22%			Voir chapitre sur la taxonomie verte européenne et tableaux réglementaires
44 2 1	Tonnes de ferraille recyclées par EPC Demosten	33 700	28 000	31 100			Tonnes de ferraille vendues par EPC Demosten
44 2 2	Tonnes de déchets valorisables extraits par EPC Demosten	97 700	70 000	84 000			Tonnes de déchets triés par EPC Demosten, hors déchets dangereux Le chiffre publié pour 2024 a été corrigé.
44 2 3	Tonnes de granulats recyclés produits par EPC Colibri	11 700	20 600	21 200			Concassage par EPC Colibri (hors concassage mobile)
44 2 4	Tonnes de déchets valorisés par EPC Colibri	4 100	5 900	8 300			Valorisation de déchets par EPC Colibri
44 3 1	Tonnes de déchets dangereux enfouis par EPC Colibri	31 200	28 500	29 200			Enfouissement par EPC Colibri
44 3 2	Tonnes de déchets amiantés traités par EPC Demosten	11 200	10 500	8 300			Tonnes de déchets amiantés apportées en centres de traitement par EPC Demosten Le chiffre publié pour 2024 a été corrigé.

RÉFÉRENCE		RÉSULTATS			OBJECTIFS		MÉTHODE
#	INTITULÉ	2023	2024	2025	2025	2030	DÉFINITION ET CALCUL
44 4 1	Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe	770	840	700			Tonnes de déchets dangereux générés par les activités des filiales Explosifs et forage-minage (emballages souillés, produits hors spécification)
44 5 1	Nombre de filiales de production qui recyclent les produits hors spécification	6	4	5			<p>Nombre de filiales de production d'explosifs qui recyclent les produits hors spécification (démarrages de production, produits périmés...)</p> <p>D'une année à l'autre, certaines filiales peuvent arrêter le recyclage car leur volume de produits hors spécification est négligeable.</p>
45 2 1	Contribution financière à des projets à destination des communautés touchées	60k€	54k€	100k€			Montants versés pour des projets communautaires, par exemple forages de puits, réfection de routes, dons, financement d'une école...
46 1 1	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0	0	0	0	0	Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise durant l'année n
46 1 2	Montant des amendes résultant des incidents graves en matière de droits de l'homme	0	0	0	0	0	Montant des amendes, sanctions et indemnités résultant des incidents graves constatés en matière de droits de l'homme
46 1 3	D'après les réponses au questionnaire d'autoévaluation RSE: taux d'achats auprès de fournisseurs stratégiques ayant une procédure interne et anonyme d'alerte	100%	100%	95%			Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs avec une procédure d'alerte interne et anonyme/Volume d'achats durant l'année n auprès de fournisseurs ayant répondu au questionnaire
46 1 4	Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme	0	0	0	0	0	Nombre de signalements d'incidents en matière de droits de l'Homme

F.2 ANNEXES

Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

Le tableau ci-après présente la liste des exigences de publication des ESRS auxquelles EPC s'est conformé et indique la correspondance avec les éléments d'information des normes GRI. La correspondance

entre les exigences de publication des ESRS et les éléments d'informations des normes GRI se fonde sur l'index d'interopérabilité GRI-ESRS mis à disposition par l'EFRAG et le GRI en novembre 2024.

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
2	BP-1 (GRI 2-1, 2-2, 2-3, 3-1)	Base générale pour la préparation des états de durabilité	B.1.1 L'état de durabilité
2	BP-2 (GRI 2-4, 3-2, 3-3)	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	B.1.1 L'état de durabilité
2	GOV-1 (GRI 2-9, 2-12, 2-13, 2-14, 2-17, 405-1)	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	B.2.2 Gouvernance (dont renvoi au Document d'Enregistrement Universel)
2	GOV-2 (GRI 2-12, 2-13, 2-16, 2-24)	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	B.2.2 Gouvernance (dont renvoi au Document d'Enregistrement Universel)
2	GOV-3 (GRI 2-19, 2-20)	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	B.2.2 Gouvernance (dont renvoi au Document d'Enregistrement Universel)
2	GOV-4 (GRI 2-23)	Déclaration sur la vigilance raisonnable	Non disponible
2	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	B.1.3 Processus de mise à jour des informations en matière de durabilité B.2.2 Gouvernance
2	SBM-1 (GRI 2-6, 2-7, 2-22, 3-3, 101-1, 201-1)	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	B.3 Modèle d'affaires et chaîne de valeur (dont renvoi au Document d'Enregistrement Universel)
2	SBM-2 (GRI 2-12)	Intérêts et points de vue des parties prenantes	B.3.4 Cartographie des parties prenantes
2	SBM-3 (GRI 3-2, 3-3, 101-5, 101-6, 101-8, 201-2, 303-1, 306-1, 308-2, 413-2, 414-2)	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	B.3.5 Impacts, risques et opportunités matériels du Groupe EPC Paragraphe Enjeux de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	IRO-1 (GRI 2-14, 3-1, 101-2, 101-4, 101-5, 101-6, 101-7, 101-8)	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	B.4 Informations sur le processus d'évaluation de la matérialité F.3 Évaluation de double matérialité
2	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	F.2 Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé
2	MDR-P (GRI 2-23, 2-24, 3-3, 101-1)	Politiques adoptées pour gérer les enjeux de durabilité matériels	Paragraphe Engagements de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	MDR-A (GRI 3-3)	Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	Paragraphe Actions de chacune des sous-parties de l'état de durabilité
2	MDR-M (GRI 3-3)	Indicateurs relatifs aux enjeux de durabilité matériels	Indicateurs dans chacune des sous-parties de l'état de durabilité F.1 Liste des indicateurs
2	MDR-T (GRI 3-3, 303-1)	Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	Objectifs dans chacune des sous-parties de l'état de durabilité F.1 Liste des indicateurs
EI	EI-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

F.2

ANNEXES

Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
E1	E1-2 (GRI 3-3, 305 1.2)	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
E1	E1-3 (GRI 3-3, 305 1.2, 305-5, 201-2)	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
E1	E1-4 (GRI 3-3, 305 1.2, 305-1, 305-2, 305-3, 305-5)	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
E1	E1-5 (GRI 302-1, 302-3)	Consommation d'énergie et mix énergétique	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
E1	E1-6 (GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4)	Emissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique
E1	E1-7 (GRI 3-3, 305 1.2, 305-5)	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	Non disponible
E1	E1-8	Tarifification interne du carbone	Non disponible
E1	E1-9 (GRI 201-2)	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Non disponible (application des dispositions transitoires)
E2	E2-1 (GRI 305 1.2)	Politiques en matière de pollution	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-2 (GRI 3-3, 101-2, 305 1.2)	Actions et ressources relatives à la pollution	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-3 (GRI 3-3, 303-2, 305 1.2)	Cibles en matière de pollution	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-4 (GRI 2-27, 101-6, 305-7)	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non disponible
E2	E2-5 (GRI 305-6)	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	C.2 Prévenir et lutter contre la pollution
E2	E2-6	Effets financiers attendus de risques et opportunités liés à la pollution	Non disponible (application des dispositions transitoires)
E3	E3-1 (GRI 3-3)	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
E3	E3-2 (GRI 3-3, 303-1, 101-2)	Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
E3	E3-3 (GRI 3-3, 303-1)	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	Non disponible
E3	E3-4 (GRI 101-6, 303-3, 303-4, 303-5)	Consommation d'eau	Non disponible
E3	E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Non disponible (application des dispositions transitoires)
E4	E4-1 (GRI 3-3, 101-1, 101-2)	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-2 (GRI 3-3, 101-1, 101-2, 101-3)	Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-3 (GRI 3-3, 101-2, 304-3)	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-4 (GRI 3-3, 101-1, 304-3)	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
E4	E4-5 (GRI 101-5, 101-6, 101-7, 304-1, 304-2, 304-4)	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	Non disponible

F.2

ANNEXES

Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
E4	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Non disponible (application des dispositions transitoires)
E5	E5-1 (GRI 3-3)	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
E5	E5-2 (GRI 3-3, 306-2)	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
E5	E5-3 (GRI 3-3)	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
E5	E5-4 (GRI 301-1, 301-2, 306-1)	Flux de ressources entrants	En partie dans C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets Certaines données ne sont pas disponibles (application de ESRS 1 §106)
E5	E5-5 (GRI 306-2, 306-3, 306-4, 306-5)	Flux de ressources sortants	C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets
E5	E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Non disponible (application des dispositions transitoires)
S1	S1-1 (GRI 2-23, 2-25, 3-3, 403-1, 403-3, 404-2, 408-1, 409-1)	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	D. Informations sociales
S1	S1-2 (GRI 2-29, 3-3)	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-3 (GRI 2-25, 2-26, 403-2)	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail D.3 Développer les compétences et l'engagement
S1	S1-4 (GRI 2-24, 3-3, 203-2, 403-9, 403-10)	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et l'efficacité de ces actions	D. Informations sociales
S1	S1-5 (GRI 3-3)	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	D. Informations sociales
S1	S1-6 (GRI 2-7, 401-1, 405-1)	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-7 (GRI 2-8)	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-8 (GRI 2-30)	Couverture des négociations collectives et dialogue social	D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail
S1	S1-9 (GRI 405-1)	Indicateurs de diversité	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
S1	S1-10 (GRI 202-1)	Salaires décents	Non disponible

F.2

ANNEXES

Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
S1	S1-11 (GRI 401-2)	Protection sociale	En partie dans D.1 Accompagner les collaborateurs et améliorer la qualité de vie au travail Certaines données ne sont pas disponibles (application des dispositions transitoires)
S1	S1-12 (GRI 405-1)	Personnes handicapées	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion
S1	S1-13 (GRI 404-1, 404-3)	Indicateurs de formation et du développement des compétences	En partie dans D.3 Développer les compétences et l'engagement Certaines données ne sont pas disponibles (application des dispositions transitoires)
S1	S1-14 (GRI 403-8, 403-9, 403-10)	Indicateurs de santé et de sécurité	D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs
S1	S1-15 (GRI 401-3)	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non disponible (application des dispositions transitoires)
S1	S1-16 (GRI 2-21, 405-2)	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion (dont renvoi au Document d'Enregistrement Universel)
S1	S1-17 (GRI 2-27, 3-3, 406-1)	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme	D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S2	S2-1 (GRI 2-23, 2-25, 2-29, 3-3, 408-1, 409-1)	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S2	S2-2 (GRI 2-29, 3-3)	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S2	S2-3 (GRI 2-25, 2-26)	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S2	S2-4 (GRI 2-24, 2-25, 3-3, 203-2, 403-7)	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et l'efficacité de ces actions	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
S2	S2-5 (GRI 3-3)	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
S3	S3-1 (GRI 2-23, 2-25, 2-29, 3-3, 411-1)	Politiques relatives aux communautés affectées	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
S3	S3-2 (GRI 2-29, 3-3, 413-1)	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les communautés touchées	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-3 (GRI 2-25, 2-26, 413-1)	Processus visant à remédier aux impacts matériels et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-4 (GRI 2-24, 2-25, 3-3, 101-2, 203-1, 203-2, 411-1, 413-1)	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et l'efficacité de ces actions	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S3	S3-5 (GRI 3-3)	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	D.7 Dialoguer et agir en faveur des communautés locales
S4	S4-1 (GRI 2-23, 2-25, 2-29, 3-3)	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Non matériel

F.2 ANNEXES

Liste des exigences de publication auxquelles EPC s'est conformé et correspondance avec les normes GRI

ESRS	EXIGENCE DE PUBLICATION	TITRE DE L'EXIGENCE DE PUBLICATION	PARTIE DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ
S4	S4-2 (GRI 2-29, 3-3)	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	Non matériel
S4	S4-3 (GRI 2-25, 2-26, 418-1)	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	Non matériel
S4	S4-4 (GRI 2-24, 2-25, 3-3, 203-2, 416-2, 417-2, 417-3, 418-1)	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et l'efficacité de ces actions et approches	Non matériel
S4	S4-5 (GRI 3-3)	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	Non matériel
G1	G1-1 (GRI 2-16, 2-23, 2-24, 2-26, 3-3)	Politique en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
G1	G1-2 (GRI 3-3, 308-1, 414-1)	Gestion des relations avec les fournisseurs	E.2 Développer nos relations avec nos fournisseurs en encourageant des pratiques d'achats responsables
G1	G1-3 (GRI 2-13, 2-16, 2-26, 3-3, 205-1, 205-2)	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
G1	G1-4 (GRI 2-27, 3-3, 205-3)	Cas de corruption ou de versements de pots-de-vin	F.1 Liste des indicateurs
G1	G1-5 (GRI 415-1)	Influence politique et activités de lobbying	E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
G1	G1-6	Pratiques en matière de paiement	Non disponible

F.3 Évaluation de double matérialité

Pour assurer une transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, le Groupe EPC fait le choix de publier en annexe de son état de durabilité les principes et approches internes relatifs à la conduite de l'analyse de double matérialité.

F.3.1 Principe de cotation des enjeux

Comme précisé dans le guide de l'ANC, l'utilisation de seuils quantitatifs n'est pas obligatoire mais peut être utile, notamment pour les grandes entreprises. EPC a donc défini des grilles d'évaluation pour exclure de façon objective les enjeux qui seraient non matériels. La gravité, l'ampleur et la probabilité sont notés 0, 1, 4, 7 ou 10.

- Les scores de matérialité des impacts positifs et des impacts négatifs sont le produit de la gravité et de la probabilité.
- Les scores de matérialité des risques et des opportunités sont le produit de l'ampleur et de la probabilité.

0 renvoie toujours à un enjeu non applicable au Groupe (par exemple, il n'y a pas d'impacts, risques ou

opportunités liés à l'extraction de ressources marines étant donnée la nature des activités du Groupe).

L'amplitude de la notation entre 1 et 10 permet de creuser les écarts-types et de faire ressortir les enjeux les plus matériels, notamment pour la consolidation et la représentation graphique. Étant donné la multitude de sujets et de sources d'information, le choix entre 4 notes permet d'identifier les grandes tendances en gardant un système de notation simple.

a. Probabilité

La probabilité est évaluée pour les impacts positifs, les impacts négatifs, les risques et les opportunités.

Pour simplifier la grille d'évaluation, les effets réels et potentiels sont référencés au même endroit, et la probabilité est évaluée à 10 (note maximum) lorsque les effets sont déjà réels et récurrents :

- 1 renvoie à un effet possible mais très improbable ;
- 4 renvoie à un effet plutôt probable ;
- 7 renvoie à un effet probable ou très probable ;
- 10 renvoie à un effet déjà réel et récurrent.

b. Gravité des impacts positifs

La gravité est notée 1, 4, 7 ou 10.

L'étendue et l'ampleur sont évalués qualitativement pour obtenir une note de gravité de l'impact positif. Ainsi, la note de gravité est appréciée globalement, en tenant compte des niveaux suivants :

NIVEAU DE GRAVITÉ	ÉTENDUE	AMPLEUR
1	Très limitée à limitée	Très limitée à limitée
4	Limitée Moyenne	Moyenne Limitée
7	Moyenne Grande	Grande Moyenne
10	Grande	Grande

c. Gravité des impacts négatifs

La gravité est notée 1, 4, 7 ou 10.

L'étendue, l'ampleur et le caractère irrémédiable sont évalués qualitativement pour obtenir une note de

gravité de l'impact négatif. Ainsi, la note de gravité est appréciée globalement, en tenant compte des niveaux suivants :

NIVEAU DE GRAVITÉ	ÉTENDUE	AMPLEUR	CARACTÈRE IRRÉMÉDIABLE
1	Très limitée à limitée	Très limitée à limitée	Non
4	Limitée Moyenne	Moyenne Limitée	Non
7	Moyenne Grande	Grande Moyenne	Oui
10	Grande	Grande	Oui

Comme rappelé dans l'IG 1 –118 de l'EFRAG (*"Any of the three characteristics of severity can make an impact severe, but often the characteristics are interdependent. Irremediable character could impact severity by increasing its scale. In turn, it is often the case that the greater the scale or the wider the scope of an impact, the harder it is to remediate, albeit a case-by-case assessment is to be performed in order to conclude if any of the three characteristics can make the impact severe."*), les trois facteurs sont souvent interdépendants, raison pour laquelle ceux-ci ne sont pas évalués individuellement.

Dans le cas des impacts négatifs potentiels sur les droits de l'Homme, les normes ESRS précisent que « la gravité de l'impact l'emporte sur sa probabilité » (ESRS 1 §45). Ainsi, conformément aux principes énoncés, il est considéré que le score de gravité sera nécessairement supérieur ou égal au score de probabilité.

Les ESRS ne définissent pas explicitement l'étendue du périmètre relatif aux droits humains mais se réfèrent à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. EPC considère ainsi notamment les droits de l'Homme dans les sous-thèmes suivants :

- Protection des lanceurs d'alerte (G1)
- Certains sous-sous-thèmes des sous-thèmes Conditions de travail, Égalité de traitement et égalité des chances pour tous, et Autres droits liés au travail (S1, S2) (par exemple Travail forcé, Travail des enfants, Salaires décentés...)
- Droits économiques, sociaux et culturels des communautés (S3)
- Droits civils et politiques des communautés (S3)
- Droits des peuples autochtones (S3)

À noter que les impacts, risques et opportunités décrits dans ces sous-thèmes et sous-sous-thèmes ne sont pas nécessairement tous directement relatifs aux droits humains. Dans ce cas, la règle citée précédemment ne s'applique pas.

d. Ampleur des risques et opportunités

L'ampleur est évaluée conformément aux règles établies pour l'évaluation des risques dans le système de gestion de la continuité d'activité (PCA) :

- 1 renvoie à un impact financier (c'est-à-dire, un effet sur le chiffre d'affaires) entre 25k € et 250k €
- 4 renvoie à un impact financier entre 250k € et 1m €
- 7 renvoie à un impact financier entre 1m € et 5m €
- 10 renvoie à un impact financier supérieur à 5m €

e. Autres dimensions

Conformément à ESRS 1 §77, les intervalles de temps suivants sont adoptés à compter de la fin de la période de reporting :

- Par court-terme, on entend un effet attendu dans moins d'un an.
- Par moyen-terme, on entend un effet attendu dans 1 à 5 ans.
- Par long-terme, on entend un effet attendu dans plus de 5 ans.

F.3.2 Hypothèses clés de la méthodologie

EPC Groupe pose un certain nombre d'hypothèses, en suivant les principes des ESRS et les Guidances de l'EFRAG. EPC fait notamment les choix suivants :

- EPC Groupe a cherché à faire ressortir ses sujets spécifiques dans les enjeux de durabilité de l'AR 16 de l'ESRS 1, notamment en organisant les enjeux en « enjeux propres à EPC », au lieu de rajouter des lignes à la matrice d'évaluation. Cette approche facilite les revues par les experts internes (puisque'elle s'adapte à leurs expertises et domaines d'autorité).
- EPC fait le choix de partir des enjeux de durabilité et non directement des chaînes de valeur et des activités de l'entreprise. En effet, le Groupe considère que les experts métiers sont plus familiers avec les activités de l'entreprise et sa chaîne de valeur qu'avec la diversité des enjeux de durabilité. En partant de la liste de l'AR 16, le Groupe s'assure de n'omettre aucun des enjeux de durabilité dans son évaluation, sans pour autant risquer d'omettre des activités du Groupe.
- L'évaluation de double matérialité, qui se veut objective, comporte toujours une part de subjectivité. En effet, il n'est pas toujours possible d'apporter une documentation exhaustive ; les cotations reposent sur l'expertise et l'expérience des experts internes. Une explication claire de la méthodologie, pilotée par la Direction RSE/ESG, permet d'assurer une homogénéité des réponses.
- Le concept de double matérialité, le vocabulaire associé et l'outil utilisé pour l'évaluation nécessitent de former de manière approfondie les experts afin que les revues soient pertinentes.
- La granularité différente entre les enjeux de durabilité que doit évaluer le Groupe (tableau de l'AR 16 de l'ESRS 1) et les point de données des ESRS thématiques complexifie la réconciliation pour le gap analysis. La notion de matérialité d'information devient nécessairement essentielle.

F.3.3 Liste des enjeux de durabilité évalués

EPC s'évalue sur l'ensemble des thèmes, sous-thèmes et sous-sous-thèmes de l'AR 16 de l'ESRS 1 (enjeux de durabilité). L'évaluation est menée pour chacune des principales activités : d'une part pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage, et d'autre part pour la chaîne de valeur Mine Urbaine.

Pour les besoins de la revue par les experts internes, faciliter leur compréhension et leur intégration dans la représentation graphique, le Groupe classe ensuite les enjeux de durabilité de l'ESRS 1 en « enjeux propres à EPC ». Cela permet notamment au Groupe de proposer à ses parties prenantes internes comme externes une représentation graphique simplifiée des résultats de l'analyse de double matérialité. Les cas de figure sont les suivants :

- S'il n'y a pas d'enjeu spécifique à EPC dans le thème, l'enjeu EPC porte un nom identique ou similaire à celui de l'ESRS correspondant :
 - Biodiversité et services écosystémiques (E4) ;
 - Consommateurs et utilisateurs finaux (S4) ;
 - Relations avec les communautés locales (S3) ;
 - Ressources hydriques (E3) ;
 - Travailleurs de la chaîne de valeur (S2).
- Si le thème contient des sous-thèmes ou sous-sous-thèmes particulièrement importants pour le Groupe, alors ils sont isolés et parfois nommés plus spécifiquement :
 - Adaptation au changement climatique (sous-thème, E1) ;
 - Atténuation du changement climatique (sous-thème, E1) ;
 - Diversité, égalité et inclusion (sous-thème, S1) ;
 - Efficacité énergétique (sous-thème, E1) ;

- Formation et engagement (sélection de sous-sous-thèmes, S1) ;
 - Relations client et qualité/sécurité des produits (sélection de sous-sous-thèmes, S4) – spécifique à la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage ;
 - Sécurité des procédés (sous-sous-thème, S3) – spécifique à la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage ;
 - Sécurité des travailleurs (sous-sous-thème, S1) ;
 - Valorisation des déchets et économie circulaire (sous-thèmes, E5).
- Si, dans les opérations d'EPC, des sous-thèmes et sous-sous-thèmes issus de différents thèmes sont traités de façon commune, ils peuvent être regroupés dans un enjeu spécifique :
 - Achats responsables : comprend un sous-thème E5 et un sous-thème de G1 ;
 - Éthique des affaires et droits fondamentaux : comprend des sous-thèmes de G1, S1 et S2.
 - Enfin, si le thème est très important pour le Groupe mais pour des raisons différentes pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage et la chaîne de valeur Mine Urbaine, le thème est divisé en deux enjeux :
 - Activités de dépollution et décontamination (thème E2, pour la chaîne de valeur Mine Urbaine) : renvoie principalement aux activités de dépollution et décontamination des filiales de la Mine Urbaine ;
 - Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses (thème E2, pour la chaîne de valeur Explosifs et forage-minage) : renvoie aux pollutions que pourraient causer les activités propres des filiales Explosifs et forage-minage.

F.3.4 Liste des enjeux matériels

Le tableau ci-après détaille les regroupements ainsi que le résultat de l'analyse de double matérialité pour chacun des enjeux de durabilité.

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC	
Changement climatique	Adaptation au changement climatique		Matériel	Adaptation au changement climatique	
		Atténuation du changement climatique	Matériel	Atténuation du changement climatique	
			Matériel	Efficacité énergétique	
Pollution	Pollution de l'air	Pollution des eaux	Matériel	Explosifs et forage-minage : Maîtrise des pollutions et des substances dangereuses	
		Pollution des sols	Matériel		
		Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires	Non matériel		
		Substances préoccupantes	Matériel	Mine Urbaine : Activités de dépollution et décontamination	
			Substances extrêmement préoccupantes		Matériel
			Microplastiques		Non matériel
Ressources hydriques et marines	Eau	Consommation d'eau	Matériel	Ressources hydriques	
		Prélèvements d'eau	Matériel		
		Rejet des eaux	Matériel		
		Rejet des eaux dans les océans	Non matériel		
	Ressources marines	Extraction et utilisation des ressources marines	Non matériel		
Biodiversité et écosystèmes	Vecteurs directs de perte de biodiversité	Changement climatique	Non matériel	Biodiversité et services écosystémiques	
		Changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers	Matériel		
		Exploitation directe	Non matériel		
		Espèces exotiques envahissantes	Non matériel		
		Pollution	Non matériel		
		Autres	Non matériel		
		Impacts sur l'état des espèces	Taille des populations d'espèces		Non matériel
	Risque d'extinction mondiale des espèces		Non matériel		
	Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes		Dégradation des sols		Matériel
		Désertification	Non matériel		
		Imperméabilisation des sols	Non matériel		
	Impacts et dépendances sur les services écosystémiques		Non matériel		

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC
Économie circulaire	Flux de ressources sortants liées aux produits et services	Déchets	Matériel	Valorisation des déchets et économie circulaire
		Flux de ressources entrants, y compris l'utilisation des ressources	Matériel	Achats responsables
			Matériel	
Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Santé et sécurité	Matériel	Sécurité des travailleurs
		Sécurité de l'emploi	Matériel	Formation et engagement
		Temps de travail	Non matériel	
		Salaires décents	Matériel	
		Dialogue social	Non matériel	
		Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation	Non matériel	
		Négociation collective, y compris la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives	Matériel	
		Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Non matériel	
		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Matériel
	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale		Matériel	Diversité, égalité et inclusion
	Emploi et inclusion des personnes handicapées		Non matériel	
	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail		Non matériel	
	Autres droits liés au travail	Diversité	Matériel	
		Travail des enfants	Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux
		Travail forcé	Non matériel	
Logement adéquat		Non matériel		
		Protection de la vie privée	Non matériel	

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC	
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail	Sécurité de l'emploi	Non matériel	Travailleurs de la chaîne de valeur	
		Temps de travail	Non matériel		
		Salaires décents	Non matériel		
		Dialogue social	Non matériel		
		Liberté d'association, existence de comités d'entreprise	Matériel		
		Négociation collective	Non matériel		
		Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Matériel		
		Santé et sécurité	Matériel		
		Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale		Non matériel
	Formation et développement des compétences		Non matériel		
	Emploi et inclusion des personnes handicapées		Non matériel		
	Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail		Non matériel		
	Autres droits liés au travail		Diversité	Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux
			Travail des enfants	Matériel	
		Travail forcé	Matériel		
Logement adéquat		Non matériel			
Communautés affectées	Droits des peuples autochtones	Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause	Matériel	Relations avec les communautés locales	
		Auto-détermination	Matériel		
		Droits culturels	Matériel		
	Droits civils et politiques des communautés	Liberté d'expression	Matériel		
		Liberté de réunion	Matériel		
		Impacts sur les défenseurs des droits de l'Homme	Non matériel		
	Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Logement adéquat	Matériel		
		Alimentation adéquate	Matériel		
		Eau et assainissement	Matériel		
		Impacts liés à la terre	Matériel		
		Impacts liés à la sécurité	Matériel	Explosifs et forage-minage : Sécurité des procédés	
				Mine Urbaine : Relations avec les communautés locales	

F.3 ANNEXES

Évaluation de double matérialité

THÈME	SOUS-THÈME	SOUS-SOUS-THÈME	MATÉRIALITÉ	ENJEU PROPRE À EPC		
Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Protection de la vie privée	Non matériel	Consommateurs et utilisateurs finaux		
		Liberté d'expression	Non matériel			
		Accès à l'information (de qualité)	Matériel		Explosifs et forage-minage : Relations client et qualité/ sécurité des produits	
	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé et sécurité	Matériel	Mine Urbaine : Consommateurs et utilisateurs finaux		
			Sécurité de la personne		Non matériel	Consommateurs et utilisateurs finaux
			Protection des enfants		Non matériel	
			Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux		Non-discrimination	
		Accès aux produits et services	Non matériel			
			Pratiques de commercialisation responsables		Non matériel	
		Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement		Non matériel	Achats responsables
Culture d'entreprise			Non matériel	Éthique des affaires et droits fondamentaux		
Protection des lanceurs d'alerte			Non matériel			
Bien-être animal			Non matériel			
Dialogue politique et activités de lobbying			Matériel			
Corruption et versement de pots-de-vin	Prévention et détection, y compris les formations		Matériel			
	Incidents/Cas	Matériel				

F.3.5 Représentation graphique simplifiée de l'évaluation de double matérialité

À l'issue de l'évaluation pour l'activité Explosifs et forage-minage et l'activité Mine Urbaine, EPC calcule des moyennes pour présenter une matrice simplifiée. Les scores de matérialité de chacun des enjeux propres à EPC sont pondérés par la part que représente chaque activité dans le chiffre d'affaires du Groupe, afin d'obtenir des scores de matérialité pour le Groupe. Ces scores donnent la position des points dans la matrice de double matérialité.

Chaque point de la matrice est coloré en fonction de la contribution des opportunités dans le score de matérialité financière, c'est-à-dire la part du score de matérialité des opportunités dans le total du score de matérialité financière. La contribution est considérée comme basse si la part des opportunités est strictement inférieure à 40%, équilibrée si la part est comprise entre 40% et 60%, et élevée si la part est supérieure à 60%.

Par exemple, pour l'enjeu Relations avec les communautés locales, le score de matérialité des opportunités représente 77% du score de matérialité financière.

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

F.4 Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur N° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		B.2.2 Gouvernance Indicateur 22 3 3 Taux de femmes dans le Conseil d'Administration
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		B.2.2 Gouvernance
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur N° 10, tableau 3, annexe I				Non disponible
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur N° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) N° 575/2013; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur N° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur N° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non applicable
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II		Non applicable
ESRS EI-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	En partie dans C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS EI-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» paragraphe 16, point g)		Article 449 bis règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non applicable
ESRS EI-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur N° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateur 42 3 5 Ratio d'intensité carbone
ESRS EI-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur N° 5, tableau 1, et indicateur N° 5, tableau 2, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateur 42 4 3 Consommation d'énergies fossiles et mix de combustibles fossiles
ESRS EI-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur N° 5, tableau 1, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateur 42 4 1 Consommation d'énergie et mix énergétique
ESRS EI-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur N° 6, tableau 1, annexe I				C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateur 42 6 1 Ratio d'intensité énergétique

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS EI-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs N° 1 et N° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateurs 42 3 1, 42 3 2, 42 3 3, 42 3 4
ESRS EI-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur N° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		C.1 Mesurer et réduire nos émissions de gaz à effet de serre et développer la résilience face au changement climatique Indicateur 42 3 5 Ratio d'intensité carbone
ESRS EI-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non disponible
ESRS EI-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non disponible
ESRS EI-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS EI-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique			Non disponible
ESRS EI-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) N° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			Non disponible

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non disponible
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur N° 8, tableau 1, annexe I; indicateur N° 2, tableau 2, annexe I, indicateur N° 1, tableau 2, annexe I; indicateur N° 3, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur N° 7, tableau 2, annexe I				C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur N° 8, tableau 2, annexe I				C.3 Améliorer la gestion des ressources hydriques
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur N° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur N° 6.2, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur N° 6.1, tableau 2, annexe I				Non disponible
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur N° 7, tableau 1, annexe I				C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur N° 10, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- SBM 3 – E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur N° 14, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur N° 11, tableau 2, annexe I				C.4 S'engager pour préserver la biodiversité et les écosystèmes
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur N° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur N° 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point a)	Indicateur N° 13, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur N° 9, tableau 1, annexe I				C.5 Favoriser l'économie circulaire et la valorisation des déchets Indicateur 44 4 1 Tonnes de déchets dangereux générés par les activités du Groupe
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur N° 13, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur N° 12, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur N° 9, tableau 3, et indicateur N° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur N° 11, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur N° 1, tableau 3, annexe I				D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur N° 5, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur N° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Indicateurs 33 3 1, 31 3 2, 31 3 4, 31 3 7, 31 3 8

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur N° 3, tableau 3, annexe I				D.4 Veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs Indicateur 31 3 9 Nombre de jours perdus en raison d'accidents et maladies professionnels ou de décès dus à des accidents et maladies professionnels
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur N° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion Indicateur 22 3 4 Écart de rémunération femmes-hommes
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur N° 8, tableau 3, annexe I				D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion, par renvoi au Document d'Enregistrement Universel
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur N° 7, tableau 3, annexe I				D.2 Promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion Indicateur 22 9 1 Incidents avérés de discrimination, dont le harcèlement et 22 9 3 Nombre de signalements d'incidents de discrimination, dont le harcèlement
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur N° 10, tableau 1, et indicateur N° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs N° 12 et N° 13, Tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur N° 9, tableau 3, et indicateur N° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs N° 11 et N° 4, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur N° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur N° 14, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur N° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur N° 11, tableau 1, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur N° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur N° 14, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 1 1 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur N° 9, tableau 3, et indicateur N° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel

F.4

ANNEXES

Liste des points de données prévus dans les normes transversales et thématiques qui sont requis par d'autres actes législatifs de l'Union

EXIGENCE DE PUBLICATION ET POINT DE DONNÉES Y RELATIF	RÉFÉRENCE SFDR	RÉFÉRENCE PILIER 3	RÉFÉRENCE RÈGLEMENT SUR LES INDICES DE RÉFÉRENCE	UE LOI EUROPÉENNE SUR LE CLIMAT	RÉFÉRENCE ÉTAT DE DURABILITÉ
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur N° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur N° 14, tableau 3, annexe I				D.8 Assurer le respect des droits de l'Homme Indicateur 46 11 Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'Homme
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur N° 15, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur N° 6, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur N° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		E.1 Assurer une pratique éthique des affaires Indicateurs 13 4 1 et 13 4 2
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur N° 16, tableau 3, annexe I				E.1 Assurer une pratique éthique des affaires

F.5 Tableaux réglementaires liés à la taxonomie verte européenne

Publication des informations visées à l'article 8, paragraphes 6 et 7, conformément à l'annexe III du règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission du 9 mars 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie et le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques.

LIGNE ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

OUI/NON

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON

ACTIVITÉS LIÉES AU GAZ FOSSILE

OUI/NON

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON



Part des Dépenses Capex issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie Informations pour l'année 2025

EXERCICE N 2025 CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE CRITÈRES D'ABSENCE DE PRÉJUDICE IMPORTANT («CRITÈRES DNSH»)

Activités économiques (1)	Code (2)	Capex (3) (en M€)	Part des Capex, année N (4) %	Atténuation du changement climatique (5) OUI; NOU; N/EL	Adaptation au changement climatique (6) OUI; NOU; N/EL	Eau (7) OUI; NOU; N/EL	Pollution (8) OUI; NOU; N/EL	Économie circulaire (9) OUI; NOU; N/EL	Biodiversité (10) OUI; NOU; N/EL	Atténuation du changement climatique (11) OUI; NOU; N/EL	Adaptation au changement climatique (12) OUI; NOU; N/EL	Eau (13) OUI; NOU; N/EL	Pollution (14) OUI; NOU; N/EL	Économie circulaire (15) OUI; NOU; N/EL	Biodiversité (16) OUI; NOU; N/EL	Garanties minimales (17) OUI; NOU; N/EL	Part du Capex alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18) %	Catégorie activité habilitante (19) H	Catégorie activité transitoire (20) T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnementale (alignées sur la taxonomie)																			
Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE 3.3	0,9	2%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2%		
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 2.4	0,1	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	0,5	1%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3%		
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux	CE 2.7	0,0	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1%		
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		1,6	3%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	7%		
Dont habilitantes		-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	H	
Dont transitoires		-	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%		T
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Démolition et démantèlement de bâtiments et d'autres structures	CE 3.3	0,3	1%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	2%		
Dépollution de sites et zones contaminés	PPC 2.4	0,1	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0%		
Collecte et transport de déchets non dangereux et dangereux	CE 2.3	0,1	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0%		
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux	CE 2.7	0,0	0%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	0%		
Capex des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0,5	1%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%		
A. Capex des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)		2,0	4%	0%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	9%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Capex des activités non éligibles à la taxonomie		37,4	86%																
TOTAL		39,5	100%																



Opérateurs d'EPC Mineex préparant le tir, Sénégal



Intervention en urgence pour la sécurisation du dôme de l'église
Saint-Hilaire-de-Chaléons par EPC Demosten, France

Crédit photos :
EPC Groupe
LP Consulting
Views Factory
Patrick Sordoillet
Delphine Prevot



www.epc-groupe.com



ÉTAT DE DURABILITÉ 2025